

VILLENEUVE Fanny

Master Histoire

**ASPECTS ECONOMIQUES ET  
SOCIAUX DES JARDINS DU  
CHATEAU DE VERSAILLES  
SOUS LOUIS XV ET LOUIS XVI**

Université d'Evry Val d'Essonne

**Département d'histoire**

Sous la direction de Jean-Louis Loubet, professeur d'histoire contemporaine à l'histoire d'Evry et de Serge Benoît, maître de conférence d'histoire moderne à l'université d'Evry

Septembre 2008

*Ce n'est pas un palais, c'est une ville entière,  
Superbe en sa grandeur, superbe en sa matière,  
Non, c'est plutôt un monde, où du grand univers  
Se trouvent rassemblés les miracles divers.*

Charles Perrault, *Le siècle de Louis Le Grand*

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de mener à bien ce projet de mémoire de master d'histoire sur lequel je travaille depuis près de deux ans maintenant.

En premier lieu, je tiens à remercier particulièrement Monsieur Serge Benoît pour ses conseils précieux durant ma recherche et sa disponibilité permanente.

Egalement tout le personnel des Archives Nationales et notamment Monsieur Pierre Jugie pour ses remarques avisées qui m'ont permis de m'y retrouver devant l'immensité des documents à ma disposition.

Les conservateurs et archivistes des archives départementales des Yvelines.

Les bibliothécaires de la bibliothèque historique de la ville de Paris, de la bibliothèque Forney ainsi que de la bibliothèque municipale de la ville de Versailles.

# TABLE DES MATIERES

## BIBLIOGRAPHIE

## LISTE DES ARCHIVES

## LISTE DES ANNEXES

## INTRODUCTION

## I/ L'ORGANISATION DES JARDINS

### **A) La hiérarchie au sein des jardins**

#### 1) L'organisation des jardins

- a – Les gardes bosquets
- b – Les inspecteurs
- c – Le haut de la hiérarchie : les directeurs et ordonnateurs généraux

#### 2) Une communication constante pour un meilleur fonctionnement des jardins

### **B) Les différents jardins royaux de Versailles**

#### 1) Le jardin de Versailles

#### 2) Trianon

- a – Sous Louis XV : le jardin français
- b – Sous Marie-Antoinette : le jardin anglais et le Hameau

#### 3) Les dehors de Versailles

- a – Le jardin de l'Hermitage
- b – Le jardin du Grand Maître

#### 4) Le potager

### **C) Les pépinières royales**

1) L'organisation

2) Description

a – Les pépinières du roi au département de Versailles

b – La pépinière du Roule

3) L'entretien des pépinières

4) La collaboration avec Versailles

### **D) Le système d'adjudication des bois**

1) Une pratique très réglementée

a – Les lettres patentes

b – Le déroulement de la vente

c – Le déroulement de l'abattage

2) Une manne financière pour le roi

3) Les arbres tombés et les arbres morts

### **E) Marie-Antoinette et le jardin anglo-chinois**

1) Trianon : un cadeau de Louis XVI pour sa reine

2) La fin de la suprématie du jardin à la française

a – Les origines du phénomène

b – Les diverses influences

c – Débat et contradictions

3) Un exemple de l'intervention royale dans l'organisation des jardins

- a – Les différents acteurs
- b – La création du jardin anglo-chinois de Marie-Antoinette
- c- Les différentes réactions concernant la construction du jardin

## **F) La replantation du parc**

### 1) Des arbres usés par le temps

- a – Les arbres de Louis XIV
- b – La décision de Louis XVI

### 2) Les travaux du parc

- a – Une mobilisation générale
- b – L'abattage des arbres

### 3) Une nouvelle page de l'histoire des jardins

- a – La replantation
- b – Garder l'héritage de Le Nôtre ?

## **III/ LES JARDINIERS**

### **A) Les travaux des jardiniers**

#### 1) Des tâches détaillées minutieusement

- a – Les qualités d'un bon jardinier
- b – Les tâches des jardiniers
  - L'entretien quotidien
  - Les tâches ponctuelles

#### 2) Les travaux de réparation, les nouvelles créations

- a – Les travaux de réparation
- b – Les nouvelles créations

#### 3) Deux exemples d'entretien

- a – L'entretien du jardin de Versailles
- b – Le jardin potager

## **B) Les autres métiers des jardins**

### 1) Les petites mains de Versailles

- a – Les métiers de l'entretien
- b – Les treillageurs
- c – Les autres petites mains

### 2) Les collaborateurs extérieurs

- a – Les jardiniers
- b – Les entrepreneurs
- c – Les fournisseurs de matériel

## **C) Formation et survivance**

### 1) Apprendre le métier de jardinier

- a – Un métier réglementé
- b – Un apprentissage en famille
- c – Les manuels de jardinage

### 2) Les possibilités de perfectionnement

- a – auprès des autres jardiniers
- b – à l'étranger

### 3) L'héritage du fils

### 4) Le rôle de la femme

## **D) Les dynasties de jardiniers**

### 1) Les Le Normand

- 2) Les Boivinnet
- 3) Les Belleville
- 4) Les Lemoine
- 5) Les Richard

### **E) Les jardins et la famille royale**

- 1) Louis XV et le jardin botanique
- 2) Louis XVI, absent en ses jardins
- 3) Les femmes de la cour et les jardins

- a – La marquise de Pompadour
- b – Mesdames de France
- c – Marie-Antoinette

### **F) Des jardins à l'abandon**

- 1) Des jardins dans l'oubli
- 2) Des promeneurs mécontents, un public irrespectueux

- a – Le regard de la cour
- b – Des jardins non respectés

- 3) Les négligences du sieur Lemoine

- a – Un entretien discutable
- b – Le rappel à l'ordre

### **G) Le mode de vie des jardiniers**

- 1) Le logement des jardiniers

- a – Les pavillons mis à disposition
- b – Les dons de terrains

2) Un monde plutôt endogame

3) Les jardiniers en privé

#### **H) Les mauvais sujets : le cas Boivinet**

1) Les faits reprochés

2) La sanction

3) Les conséquences

- a – Sa femme et ses enfants
- b – Son frère, Jean-Pierre Boivinet dit Le Jeune

#### **I) Une place convoitée : le cas de la succession de Jacques-Louis Le Normand**

1) Un poste à responsabilité : inspecteur général des jardins potagers

- a – La création du poste
- b – La nomination de Jacques-Louis Le Normand
- c – Les changements dans l'organisation

2) Une lutte pour la succession

3) La nomination du Sieur Brown

### **III/ LES ASPECTS ECONOMIQUES DES JARDINS**

#### **A) Le coût des jardins**

1) Un département important

2) Les difficultés financières et la volonté de réduire les coûts

## **B) La rémunération des jardiniers**

1) Le montant des entretiens

a – Les jardiniers de Versailles et Trianon

- Versailles

- Trianon

b – Les jardiniers des dehors de Versailles

2) Un revenu proportionnel à la tâche

3) Riches ou pauvres : quel statut pour les jardiniers ?

a – Des comptes plutôt vides

b – L'étude des inventaires après décès

## **C) Un fonctionnement aléatoire**

1) Les différentes requêtes du personnel

a – Les jardiniers

b – Les autres travailleurs

2) Des sommes insuffisantes pour les entretiens

3) Une administration lente à payer

## **D) Les jardiniers : de véritables chefs d'entreprise**

1) Un personnel à charge

2) Le matériel à fournir

3) Un budget à gérer et des comptes à rendre

## **E) Les fleurs, arbres et plants**

- 1) Les dépenses pour les pépinières
- 2) Les coûts des fleurs, arbres et plants
- 3) Des demandes détaillées

## **F) Les diverses dépenses des jardins de Versailles**

- 1) Les travaux de treillages et de terrasses
  - a – L'art du treillage : un coût non négligeable
  - b – Le prix des travaux de terrasses
- 2) Les dépenses concernant les autres jardiniers
- 3) Le matériel nécessaire à l'entretien des jardins

## **G) Les caprices d'une reine : le jardin anglo-chinois**

- 1) Un budget spécial alloué aux travaux
- 2) Des dépenses toujours plus importantes
- 3) Un fiasco économique

## **H) Pensions, loyers et gratifications**

- 1) Un soutien important : les pensions
  - a – Les pensions aux jardiniers
  - b – Les pensions aux familles
  - c- Le reste du personnel
- 2) L'aide pour les loyers

3) La reconnaissance du département envers les jardiniers

## **CONCLUSION**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### OUVRAGES GENERAUX

BOSQ Paul, *Versailles et les Trianons*, Paris, Henri Laurens éditeur, Bibliothèque d'histoire de l'art, 1887

NOLHAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIe*, Paris, Emile-Paul, 1918, 224 p.

PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Versailles*, Paris, Place des Victoires, 2001, 424 p.

SOLNON, Jean-François, *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, 649 p.

SOLNON, Jean-François, *Versailles*, Monaco, Rocher, 1997, 379 p.

SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, Paris, Perrin, 2003, 379 p.

VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

### OUVRAGES SPECIALISES

BARATON, Alain, COFFE, Jean-Pierre, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Villeneuve d'Ascq, Plon, 2007, 317 p.

BARIDON, Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2001, 400 p.

BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982, 116 p.

CAYEUX, Jean (de), *Hubert Robert et les jardins*, Paris, Ed. Herscher, 1987

CONSTANS, Martine, *Jardiner à Paris au temps des rois*, Paris, Actions artistique de la Ville de Paris, 2004, 277 p.

CUFRE, Jules, *Les jardiniers de Paris et leur culture à travers les siècles*, Paris, Librairie agricole, 1900.

GARRIGUES, Dominique, *Jardins et jardiniers de Versailles au grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, 380 p.

GIVRY, Jacques de, *Versailles, l'Ame du parc*, Paris, Ed Sous le vent, 1985, 147 p.

- GIVRY, Jacques de, *Versailles : féerie des jardins*, Les loges en Josas, J. de Givry, 1988, 95 p.
- Histoire des jardins et du jardinage*, 1806
- HIMELFARB, Hélène, « Versailles, fonctions et légendes » in *Les lieux de mémoires* (dir Pierre Nora), Volume II du tome 2 pp 234-292, Paris, Editions Gallimard, 1986
- HODEE, Adolphe, *Les jardiniers et les jardins*, Niort, Gaston Doin et Cie, éditeurs, 1928, 460 p.
- JALLUT, Marguerite, *Les jardins de Versailles*, Paris, Ed. Vincent Fréal et Cie, 1992, 42 p.
- LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.
- MARIE, Alfred et Jeanne, *Versailles au temps de Louis XV 1715 -1745*, Paris, Imprimerie Nationale, 1984
- MAROTEAUX Vincent, *Versailles le roi et son domaine*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 2000, 296 p.
- MAROTEAUX, Vincent, GIVRY, Jacques de, *Versailles, le grand parc*, Les loges en Josas, JDG Publications, 2004, 238 p.
- MASSON, A et M, *Plans des bosquets du parc de Versailles*, Versailles, L. Bernard, 1903, 96 p.
- MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.
- MAURICHEAU-BEAUPRE Ch et HENNET DE GOUTEL E., *Le château de Versailles et ses jardins*, Paris, D-A Longuet éditeur, 1924
- Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique*, Paris, 1992
- NOLHAC, Pierre de, *Les jardins de Versailles*, Paris, Ed. Manzi Joyant et Cie, 1906
- NOLHAC, Pierre de, *Les jardins de Versailles*, Paris, Henri Floury éditeur, 1924, 160p.
- NOLHAC, Pierre de, *Le Trianon de Marie-Antoinette*, Paris, Goupil, 1914, 182 p.
- PIGANIOL DE LA FORCE, Jean-Aymar, *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly*, Paris, F. et P. Delaulne, 1701, 426 p.
- POMMIER Edouard, « Versailles, l'image du souverain » in *Les Lieux de mémoires* (dir Pierre Nora), Paris, Editions Gallimard, 1986

SABATIER, Gérard, « A la découverte des jardins de Versailles » in *Versailles, le pouvoir de la pierre*, présenté par Joël Cornette, Paris, Ed. Tallandier, 2006, 447 p.

*Versailles, son histoire, ses fastes, ses jardins*, Paris, Ed. Molière, coll. Splendeurs, 2002, 132 p.

## ARTICLES

FENNEBRESQUE, Juste, « La replantation des parcs et jardins de Versailles, 1775-1776 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 2, 1900, p.161-170.

FENNEBRESQUE, Juste, « Itinéraire des promenades de la famille royale dans les parcs de Versailles », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 5, 1903, p.241-259.

GIBAULT, Georges, « L'ancienne corporation des maîtres jardiniers de la ville de Paris », *Journal de la société nationale d'horticulture de France*, février 1896.

GIBAULT, Georges, « La condition et les salaires des anciens jardiniers », *Journal de la société nationale d'horticulture de France*, 1898.

Almanachs Versaillais, années 1775 à 1789.

## MEMOIRES

CAMPAN, *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, Paris, Bibliothèque Nationale, collection des meilleurs auteurs anciens et modernes, Ed. Jules Tallandier, 160 p.

CROY, duc de, *Mémoires sur les cours de Louis XV et Louis XVI*, publiés par le vicomte de Grouchy, Paris, La nouvelle revue rétrospective, 1897.

HEZECQUES, comte de, *Page à la cour de Louis XVI*, présenté par E. BOURASSIN, Paris, Ed. Tallandier, coll. « Miroir de l'histoire », 1987, 214 p.

LUYNES, duc de, *Mémoires sur la cour de Louis XV*, Paris, Ed. Dussieux, 1865.

# ARCHIVES

## ARCHIVES NATIONALES

### DIRECTION GENERALE DES BATIMENTS, JARDINS, ARTS, ACADEMIES ET MANUFACTURES ROYALES

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### **Actes du Roi**

- O/1/1045** Déclarations, édits, arrêts, ordres du Roi et du Conseil (Questions générales). 1608-1789.
- O/1/1055** « Extraits des travaux de M. le Marquis de Marigny avec le Roy ». 1752-1767.
- O/1/1058** Ordonnances, provisions, commissions, brevets, arrêts, règlements (copie). 1746-1753.
- O/1/1059** *Idem.* 1754-1760.
- O/1/1061** *Idem.* 1770-1787

##### *Bons du Roi sur les affaires générales et les divers départements des Bâtiments*

- O/1/1066** Cahier de notes de bons de divers départements. 1734-1790.

##### *Bons autographes*

- O/1/1071** Versailles : château. 1758-1790. – Versailles : dehors. 1739-1755.
- O/1/1072** Versailles : dehors. 1756-1787. – Trianon. 1749-1786. – Vincennes. 1750-1778

##### **Actes du Surintendant, depuis 1708 Directeur général. Secrétariat.**

- O/1/1247** Personnel. Nominations, brevets, certificats, commissions. 1640-1790.
- O/1/1250** Dons de terrains et de logements avec plan à l'appui. 1726-1765
- O/1/1251** *Idem.* 1766-1790

#### CHATEAU ET BATIMENTS DU ROI

## Versailles

### *Château (et dépendances)*

- O/1/1763/A** Palais : appartements et magasins ; travaux, comptes, devis. 1730-1752.  
**O/1/1790** Jardins (Bosquets et jardins), orangerie. Travaux, devis, comptes, correspondance. 1641-1778.
- O/1/1791** *Idem.* 1779-1792. – Plans, cartes, dessins divers XVIIe-XVIIIe siècles.
- O/1/1792** Plans, cartes, dessins divers (suite). XVIIe-XVIIIe siècles.
- O/1/1803** Parcs (grand parc, petit parc, moins les jardins du château, faisanderies, etc). – Travaux, devis, correspondance. 1654-1777.
- O/1/1804** *Idem.* 1778-1791

### *Dehors, communs, ville, environs*

Correspondance générale ; ordres, personnel, logements, police, etc. :

- O/1/1827** 1671-1753
- O/1/1828** 1754-1757
- O/1/1829** 1758-1761
- O/1/1830** 1762-1767
- O/1/1831** 1768-1771
- O/1/1832** 1772-1774
- O/1/1833** 1775-1776
- O/1/1834** 1777-1778
- O/1/1835** 1779-1780
- O/1/1836** 1781-1782
- O/1/1837** 1783-1784
- O/1/1838** 1785-1787

**O/1/1839** 1788-1792

Travaux et comptes généraux :

**O/1/1840** 1683-1739

**O/1/1841** 1740-1763

**O/1/1842** 1764-1779

**O/1/1843** 1780-1792

*Les Trianons*

**O/1/1883** Correspondance ; personnel. 1750-1791

PEPINIERES

**O/1/2102** Correspondance générale ; Etats et envois de plantes ; Travaux divers ; mission botanique etc... 1687-1752

**O/1/2103** *Idem* 1753-1755

**O/1/2104** *Idem* 1756-1759

**O/1/2113/A** *Idem* 1788-1792. – Pépinières d'Amérique : mission Michaux. 1785-1791.

**O/1/2113/B** Plans et cartes. XVIIe-XVIIIe siècles. – Etats de paiements. 1741-1771.

COMPTABILITE GENERALE

« *Registres des Bâtiments du Roi* »

Recettes et dépenses : comptes au net avec apostille *Bon* pour chacun d'eux :

**O/1/2222** 1722

**O/1/2223** 1723

**O/1/2224** 1724

**O/1/2225** 1725

<b>O/1/2226</b>	1726
<b>O/1/2227</b>	1727
<b>O/1/2228</b>	1728
<b>O/1/2229</b>	1729
<b>O/1/2230</b>	1730
<b>O/1/2231</b>	1731
<b>O/1/2232</b>	1732
<b>O/1/2233</b>	1733
<b>O/1/2234</b>	1734
<b>O/1/2235</b>	1735
<b>O/1/2236</b>	1736
<b>O/1/2237</b>	1737
<b>O/1/2238</b>	1738
<b>O/1/2239</b>	1739
<b>O/1/2240</b>	1740
<b>O/1/2241</b>	1741
<b>O/1/2242</b>	1742
<b>O/1/2243</b>	1743
<b>O/1/2244</b>	1744
<b>O/1/2245</b>	1745
<b>O/1/2246</b>	1746
<b>O/1/2247</b>	1747
<b>O/1/2248</b>	1748

<b>O/1/2249</b>	1749
<b>O/1/2250</b>	1750
<b>O/1/2251</b>	1751
<b>O/1/2252</b>	1752
<b>O/1/2253</b>	1753
<b>O/1/2254</b>	1754
<b>O/1/2255</b>	1755
<b>O/1/2256</b>	1756
<b>O/1/2257</b>	1757
<b>O/1/2258</b>	1758
<b>O/1/2259</b>	1759
<b>O/1/2260</b>	1760
<b>O/1/2261</b>	1761
<b>O/1/2262</b>	1762
<b>O/1/2263</b>	1763
<b>O/1/2264</b>	1764
<b>O/1/2265</b>	1765
<b>O/1/2266</b>	1766
<b>O/1/2267</b>	1767
<b>O/1/2268</b>	1768
<b>O/1/2269</b>	1769 – I
<b>O/1/2270</b>	<i>Idem.</i> – II

O/1/2271 1770 – I  
O/1/2272 *Idem.* – II  
O/1/2273 1771  
O/1/2274 1772 – I  
O/1/2275 *Idem.* – II  
O/1/2276 1773 – I  
O/1/2277 *Idem.* – II  
O/1/2278/A 1774  
O/1/2278/B 1775-1778

## **DOMAINE DE LA COURONNE**

### VERSAILLES ET MARLY

#### *Domaines de Versailles en général*

O/1/3913/A Personnel : certificat de services et quittances de gages – 1761-1768, 1788-1792. Quittances de contributions pour tout le domaine.

O/1/3913/B Personnel : actes civils, état de gages 1751-1792. Pensions, aumônes, secours, quittance, 1789-1792

## **ARCHIVES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VILLE DE PARIS**

X – 2 – OO (6) : Chemise jardiniers. N°1 à 11 : Anciens statuts, ordonnances, règlements, arrêts du conseil d'Etat, lettres patentes et arrêts de la cour de Parlement d'enregistrements pour la communauté des maîtres jardiniers de la ville, faubourg et banlieue de Paris

## **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES YVELINES**

### Inventaires après décès

Notaire BEKELYNCK

**3E 43 137**, 2 octobre 1743 : Paul Le Normand

**3E 43 168**, 29 janvier 1754 : Louis Le Normand

**3E 43 253**, 18 octobre 1782 : Jacques Louis Le Normand

Notaire HUBER

**3E 45 133**, 8 mai 1762 : Jean-Baptiste Belleville

**3E 45 181**, 23 juillet 1784 : Jean Eustache Lemoine

### Actes de mariages

**Côte 1080411** : Année 1723, p.34

**Côte 1080411** : Année 1728, p.61

**Côte 1080425** : Année 1749, p.38

**Côte 1080426** : Année 1752, p.14

**Côte 1112510** : Année 1782, p.49

## **LISTE DES ANNEXES**

### **Annexe 1 :**

- Plan des jardins de Versailles
- Carte de la ville de Versailles
- Plan des pépinières royales

### **Annexe 2 :**

Récapitulation de l'estimation des bosquets du jardin de Versailles

### **Annexe 3 :**

- Description du pavillon et du jardin du Grand Maître
- Description du Potager du Roy

### **Annexe 4 :**

Etat des plants que peuvent fournir les pépinières du Roy en Automne 1751

### **Annexe 5 :**

Récapitulation de la vente de bois du 10 janvier 1780

### **Annexe 6 :**

Soumission de Berthe et Crosnier pour les défoncements, fournitures et plantations à faire pour les parcs de Versailles et Trianon

### **Annexe 7 :**

- Obligations auxquelles sera tenu le jardinier qui sera chargé de cultiver et d'entretenir les jardins de l'Hermitage à Versailles
- Devis et conditions d'ouvrages à faire pour l'entretien du jardin fruitier et potager de Versailles
- Devis et conditions des ouvrages de jardinage qu'il convient faire pour entretenir le jardin de l'Hôtel du Grand Maître à Versailles

### **Annexe 8 :**

Anciens statuts, ordonnances, règlements, arrêts du conseil d'Etat, lettres patentes et arrêts de la cour de Parlement d'enregistrements pour la communauté des maîtres jardiniers de la ville, faubourg et banlieue de Paris

### **Annexe 9 :**

- Nomination de Jacques Louis Le Normand à l'inspection générale des jardins potagers de sa majesté
- Nomination de l'abbé Nolin au contrôle des pépinières

### **Annexe 10 :**

- Inventaire après décès de Jacques Louis Le Normand

- Inventaire après décès de Jean-Baptiste Belleville

**Annexe 11 :**

Actes de mariage

**Annexe 12:**

Mémoire de journées de treillages. Côté du Midy, pour les six premiers mois de l'année 1790

**Annexe 13 :**

Etat des journées d'ouvriers employés à différents ouvrages par la veuve Lemoine

**Annexe 14 :**

3 mémoires et états de fleurs, oignons et plants pour les jardins de Versailles

**Annexe 15 :**

Etat des réparations à faire dans les jardins de Versailles et Trianon

# **INTRODUCTION**

Versailles, ce mot à lui seul résume, aux yeux de beaucoup, un pan entier de l'histoire de France. Créé et embellit par Louis XIV, le château devient vite l'emblème du bon goût à la française et symbolise l'apogée de la monarchie française de l'Ancien Régime en Europe. Tout le continent venait admirer les lieux et, s'y possible, tentait de s'y faire une place.

Mais que serait cette vitrine de la France sans ses jardins. Versailles ne saurait être séparé de ce trésor symbolisé par la passion et la détermination de deux hommes. Ces jardins ont, depuis leur création et pour des siècles encore, toujours été associés à leurs créateurs Louis XIV et André Le Nôtre. Cette envie qu'avait le roi soleil de magnifier son projet architectural s'est traduit par un véritable hymne à la nature où chaque arbre, fleur ou statue devaient célébrer la grandeur de sa majesté et symboliser l'aura dont il souhaitait se doter. Il a rêvé les jardins, il les a imaginés et c'est avec l'aide d'André Le Nôtre qu'il a pu leur donner jour. Ils s'employèrent ensemble à faire sortir de ces anciens marais des milliers d'espèces de fleurs, arbres et plantes de toutes les couleurs et de toutes les origines. Ainsi, les jardins de Versailles sont nés de la douce et belle folie de Louis XIV. André Le Nôtre les a, quant à lui, matérialisés en une œuvre d'art admirée et citée en exemple, encore de nos jours.

Cependant, l'histoire des jardins du château de Versailles ne s'arrête pas à un grand nom comme celui du célèbre jardinier, ni à la fin du règne de Louis XIV. Ils ont continué à se développer et à se modifier (de façon moins significative il est vrai mais qui mérite d'être étudiée) deux règnes durant jusqu'à la désertion du château par la cour suite aux événements de la Révolution française.

L'objet principal de ce travail de recherche de master sera de mettre en lumière une partie de cette histoire des jardins de Versailles. Il ne s'agira pas ici d'une approche artistique le sujet ayant été traité à maintes reprises, comme nous le verrons ultérieurement. Il sera plus question de ce que l'on pourrait appeler les coulisses des jardins, tout ce qui concerne l'organisation. Il ne faut pas oublier que derrière ces magnifiques parterres de fleurs, ces ouvrages de terrasses ou de treillages se cachaient des dizaines de mains qui s'affairaient chaque jour à entretenir le domaine de Versailles afin qu'il reste à la hauteur de sa réputation.

Il ne faut pas, en effet, oublier que ces jardins n'ont pas vu le jour tous seuls. Bien que nés dans l'esprit d'hommes talentueux et imaginatifs, ils doivent une partie de leur renommée à ces

jardiniers anonymes qui leur vie durant avaient pour tâche précise l'entretien de ces lieux. Ce personnel, micro société vivant dans l'ombre de la cour et de la vie du château, était d'un apport primordial car il participait, par son action, au prestige du roi de France et de son château. Ce travail est aussi un moyen de rendre hommage à ces familles entières qui participèrent à leur niveau à cette réputation.

Comme nous l'avons dit précédemment, les jardins de Versailles sont assimilés par un grand nombre de personnes à Louis XIV. Il paraît alors pertinent de ne pas s'orienter vers cette période mais plutôt vers celle de ses deux successeurs qui vécurent au château. Il est vrai que le 18<sup>ème</sup> siècle n'est pas connu comme étant le plus important dans le domaine du jardinage. Il n'y a, en effet, pas eu de révolution majeure en la matière ou d'ouvrage de référence. Toutefois, ce n'est pas pour cela qu'il faut penser que cette période est dénuée de tout intérêt. Même si l'engouement pour les jardins de Versailles n'a pas été aussi important après la mort de Louis XIV ils n'ont pas pour autant été abandonnés. Louis XV et Louis XVI ont tenté, chacun à leur manière, de poursuivre l'œuvre de leur aïeul tout en essayant autant que possible d'en rationaliser les dépenses, même si cela ne fut pas toujours le cas, comme nous le verrons. Les jardins continuaient d'être prestigieux, plébiscités dans le monde entier et visités par de nombreux membres des cours étrangères. Le prestige de la France se jouait encore à Versailles et les jardins demeuraient un symbole du 18<sup>ème</sup> siècle. Les règnes de Louis XV et Louis XVI semblent donc être de pertinentes périodes de recherche pour mener ce travail de réflexion et amènent une certaine originalité quant aux travaux déjà existants.

L'orientation de cette recherche relève ainsi d'une étude sociale couplée d'une approche économique dans la mesure où il s'agit d'un corps de métier avec ses propres règles, un fonctionnement unique et une place importante au sein du château de Versailles.

Cette première présentation du sujet de ce mémoire tend à montrer une certaine originalité dans les orientations prises, ce que nous développerons plus largement dans la suite de cette introduction. Un retour sur les travaux déjà existant sur Versailles et sur les jardins en particulier permettra de confirmer cette première observation.

Versailles, son château, ses jardins, tout semble avoir été dit, rien d'original ne saurait être ajouté.

Il existe, en effet, de nombreux ouvrages sur les jardins, sur le château, ses occupants et la vie à la cour. Tous ces aspects constituent des sujets prestigieux de l'histoire de France. Rien de plus normal, semble-t-il, que de nombreux ouvrages rendent compte de cette période car c'est à Versailles que se concentraient les événements les plus importants.

Il est ainsi utile de faire un état des lieux de la bibliographie existante. D'une part pour comprendre et analyser ce que peut représenter Versailles à travers les travaux de recherche déjà édités et d'autre part afin de mettre en avant l'originalité de ma recherche.

Un premier constat s'impose rapidement : les ouvrages consacrés aux jardins du château de Versailles ont, dans leur immense majorité, une approche de type artistique. Il s'agit avant tout de livres d'art où sont détaillés les différents endroits des jardins (les bosquets, les terrasses, les statues) et des parcs d'un point de vue esthétique et symbolique. En effet, les jardins du château de Versailles sont principalement connus pour être les plus fameux représentants de ce que l'on appelle les jardins à la française, modèle dominant au 17<sup>ème</sup> siècle et dans la première partie du 18<sup>ème</sup> siècle. C'est pourquoi de nombreux architectes, historiens de l'art ou photographes se sont intéressés au sujet. Leurs disciplines étant avant tout visuelles et, comme nous l'avons dit, artistiques, il semble logique que cette dimension soit mise en avant. C'est pourquoi ces ouvrages sont essentiellement composés de photos du parc, des jardins et des statues qui l'ornementent. Ici, le texte n'est qu'un support fournissant une explication plutôt technique ou architecturale. Il s'agit ici de faire voyager le lecteur au fil des pages et lui faire visiter, sur le papier, les moindres recoins du château et lui présenter les détails que seul un œil expert saurait voir. On peut par exemple citer ici l'ouvrage de Vincent Maroteaux et Jacques de Givry, *Versailles, le Grand Parc*. Ce livre est essentiellement composé de photos du parc aux différentes saisons, avec différentes lumières et sous différents angles. Il s'agit dans ce cas d'ouvrages de type illustratif n'ayant pas réellement de dimension historique.

Les ouvrages de ce type se comptent par dizaines et il ne saurait être question d'en dresser ici la liste. Ils sont bien évidemment intéressants mais pas d'un apport primordial dans la recherche que je souhaite mener. Bien évidemment ils permettent d'identifier les statues,

certains bosquets et facilitent l'orientation dans le parc et les jardins mais ils n'apportent pas d'informations réelles concernant l'organisation des jardins ou le métier des jardiniers.

Il existe un autre type d'ouvrages concernant les jardins, ceux qui s'attachent à les décrire par le texte et non par les photos. Ce sont en majorité des ouvrages anciens, qui datent de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Le spécialiste concernant Versailles reste à cette époque Pierre de Nolhac (1859-1936, conservateur du musée de Versailles de 1892 à 1920). Il a écrit de nombreux ouvrages sur Versailles et notamment sur les jardins. On peut bien évidemment citer *Les jardins de Versailles* dans lequel il les décrit et il raconte leur histoire.

Si l'on se penche sur les travaux actuels qui n'ont pas une visée artistique, plusieurs apparaissent comme intéressants et seront un support important à ma recherche. On peut en citer deux principaux : *Histoire des jardins de Versailles* de Michel Baridon. Bien qu'une grande partie de cet ouvrage soit consacrée à Louis XIV, l'auteur s'attarde aussi sur la période des règnes de Louis XV et Louis XVI. Il traite ici du rapport que les souverains avaient avec leurs jardins, j'entends par là les actions qu'ils menaient afin de les entretenir et en quoi ils continuaient le travail de leur prédécesseur. La période de Louis XVI nous éclaire particulièrement sur l'influence de Marie-Antoinette et montre le tournant pris dans les jardins notamment avec la replantation ordonnée par le roi. Ce livre nous permet de nous rendre compte de l'importance qu'avaient les jardins dans la vie de la cour et tous les enjeux qu'ils mobilisaient. L'autre ouvrage est celui de Pierre-André Lablaude, *Les jardins de Versailles*. Il établit une description précise des lieux, qu'il s'agisse des fontaines, statues, bosquets, parterres de fleurs. Cela permet de visualiser les jardins et d'avoir une idée de l'importance qu'ils avaient en terme de surface et par conséquent de l'entretien qui devait leur être alloué. Ce sont des petits détails apportés dans ce livre qui peuvent permettre de prendre conscience de l'importance des jardins dans la vie du château. Là encore une grande partie est consacrée à la période de Louis XIV et André Le Nôtre. Ici on présente les jardins durant les différentes étapes de leur existence : sous Louis XIV, durant la régence et puis sous Louis XV et Louis XVI. On peut se rendre compte de l'importance des personnes travaillant autour du roi et de la reine et qui, en tant que professionnels, s'attachent à mettre en œuvre les désirs des souverains. On

peut citer Antoine Richard, Richard Mique ou encore Hubert Robert, hommes forts des jardins à cette époque.

Là encore, ces ouvrages retracent parfaitement l'histoire des jardins et le rôle des souverains dans leur histoire mais il est très peu fait mention des jardiniers, de l'aspect économique. L'aspect social semble avoir été mis de côté.

Une autre remarque peut être faite concernant l'état des lieux des ouvrages parus sur le sujet. Ils traitent tous majoritairement de la période du règne de Louis XIV. En effet, en tant qu'instigateur du projet, les travaux parus se sont penchés majoritairement sur sa période. Il s'agit alors de raconter l'histoire de la création des jardins, des somptueuses fêtes qu'y donnait le roi etc. Les ouvrages concernant exclusivement les jardins au 18<sup>ème</sup> siècle sont rares. Par contre, on en trouve de nombreux se rapportant à Marie-Antoinette et à ses jardins du Trianon. De fait, le personnage même de cette reine ainsi que son histoire singulière ont amené beaucoup d'historiens à se pencher dessus comme l'a par exemple fait Pierre de Nolhac.

Les ouvrages concernant, eux, le château sont aussi intéressants car ils traitent de la vie à la cour et bien souvent un chapitre au moins est consacré aux jardins. Citons parmi d'autres *Le château de Versailles* de Pierre Verlet. Il est extrêmement détaillé et retrace toute l'histoire des lieux durant les trois règnes qui s'y déroulèrent. Plusieurs chapitres concernent également les jardins, parcs ainsi que le Trianon. J'y ai trouvé des informations importantes concernant des créations faites dans les jardins, ainsi que des indications économiques concernant ce secteur. L'auteur montre aussi, en partie, les actions de Louis XV et de Louis XVI dans les jardins et cela confirme que leur vie ne s'est pas arrêtée après Louis XIV.

Enfin, un livre très important ne saurait être omis, celui de Pierre de Nolhac *Histoire du château de Versailles, Versailles au 18<sup>ème</sup> siècle*. On peut y lire les différentes actions effectuées dans les différents endroits du dehors. Autant de renseignements qui permettront de compléter et d'éclairer les renseignements trouvés aux archives nationales. Notamment le chapitre septième « Les jardins au 18<sup>ème</sup> siècle ». Là encore il s'agit de montrer que la vie des jardins ne s'est pas arrêtée après la mort de Louis XIV, au contraire. Bien que moins spectaculaires, les changements au 18<sup>ème</sup> siècle sont réels. Les jardins de Le Nôtre commencent à dépérir et des mesures sont prises afin de les restaurer. On se rend compte que la volonté de réduction des coûts qui voit le jour à cette période ne permettra par l'achèvement complet des travaux prévus.

On apprend également qu'avec l'essor du style anglo-chinois dans l'art des jardins le style français initié par Le Nôtre et dont Versailles est l'apogée est remis en cause par le public et la cour. La replantation du parc va en ce sens et des modifications seront faites dans le choix des arbres ainsi que dans leur disposition. Cet ouvrage est d'un apport considérable car il montre réellement les enjeux que représentaient les jardins à Versailles et toute l'attention qu'ils mobilisaient. On comprend que leur importance était primordiale.

Outre les ouvrages spécialisés sur Versailles ou sur les jardins on peut aussi prendre en compte les biographies consacrées aux grands jardiniers. On peut compter des dizaines de biographies consacrées à André Le Nôtre, et plusieurs à La Quintinie mais très peu de choses sur le 18<sup>ème</sup> siècle. Peut être peut-on citer l'ouvrage de Raymonde de Bellaigue *Le potager du Roy, 1678-1793* où un chapitre est consacré à la famille Le Normand qui a eu l'entretien du potager durant la majeure partie du 18<sup>ème</sup> siècle et dont il sera fait mention dans le mémoire.

On peut également citer l'ouvrage de Jean-François Solnon, *La cour de France* qui permet de voir comment fonctionnait la cour, quels étaient les enjeux présents.

Un dernier ouvrage se doit d'être mentionné, il s'agit de celui de Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au grand siècle*. C'est en effet celui qui se rapproche le plus de ce sujet de mémoire. Bien évidemment la période n'est pas la même, mais il s'agit aussi de comprendre l'univers des jardins et des jardiniers. Toutefois l'approche est moins sociale et économique que s'attachera à l'être ce travail.

Comme nous l'avons vu, la liste concernant les ouvrages consacrés à Versailles et aux jardins est immense. Il ne saurait être question de tous les décrire et de voir en quoi ils peuvent apporter des informations sur mon sujet. Il n'a été fait mention que des plus importants susceptibles de m'intéresser. Tous les autres peuvent, au détour d'une page ou d'un paragraphe, évoquer brièvement un aspect que je souhaite développer mais rien qui apparaisse comme indispensable

Ce qui se dégage de cette présentation bibliographique c'est qu'il n'existe aucun ouvrage traitant exclusivement des aspects sociaux et économiques. Aucun n'est consacré aux jardiniers à Versailles. Nous pouvons citer l'ouvrage d'Adolphe Hodée, *Les jardiniers et les jardins* même s'il s'agit ici des statuts des jardiniers à travers leur histoire. Et aucun ne traite des

aspects économiques de ces jardins. Ce mémoire s'inscrit donc dans une véritable originalité et permettra d'avoir encore une meilleure connaissance sur les jardins et les jardiniers à une époque qui semble avoir été oubliée et qui n'a rien à envier à celle de Louis XIV.

Outre les recherches bibliographiques qui m'ont apporté certaines connaissances, j'ai effectué un travail très important de recherche sur les sources originales. Ma première étude bibliographique m'ayant confortée sur le fait qu'aucun travail n'existait sur le sujet choisi, les archives me permettraient de mettre à jour cet aspect inédit des jardins du château de Versailles.

Mon principal axe de travail s'est orienté sur les documents disponibles aux archives nationales et particulièrement le fond O1, la maison du roi. Je me suis attachée à faire un long travail de dépouillement du catalogue concernant ces archives. Il fallait à la fois rassembler des informations sur les jardins et sur le personnel. Elles étaient regroupées dans le domaine intitulé « Direction générale des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales » et se divisent en quatre points majeurs :

- *L'administration générale* : il s'agit de ce qui concerne les actes du roi, c'est-à-dire des édits, arrêts, ordonnances ou bons autographes... et des actes du Surintendant pour le personnel. On retrouve ici principalement des questions générales sur l'administration des jardins. Ce qui permet d'avoir des informations sur l'organisation et la hiérarchie dans les jardins. On retrouve également de nombreux bons du roi où ce dernier accorde soit des terrains, soit des logements aux jardiniers. Cela permet d'une part d'avoir des indications sur l'habitat des jardiniers et d'autre part sur la place qui leur était accordée dans les travaux du roi. Il est aussi question de dépenses autorisées pour l'entretien des jardins suite aux demandes faites par le personnel et de toutes sortes de requêtes nécessaires au bon fonctionnement du département. Les actes du Surintendant permettent en outre d'avoir des connaissances plus précises sur le personnel, qu'il s'agisse de certificats de survivance ou de nomination à un poste.

Ce premier apport d'archives permettra de comprendre la manière dont était dirigé le personnel c'est-à-dire comment il était choisi et quels bénéfices lui étaient accordés par l'administration.

- *Château et Bâtiments du Roi* : nous nous attachons ici exclusivement à Versailles. C'est ici qu'il y a les archives concernant, entre autres, les jardins et parcs du château. Il y a toute la

correspondance entre les jardiniers et leur hiérarchie directe en ce qui concerne les affaires courantes. On retrouve des documents concernant aussi bien des devis de travaux, des comptes ou des demandes concernant directement le personnel. Cet apport permet de réaliser l'importance de la communication. On comprend qu'aucune décision ne pouvait être prise sans l'accord d'un supérieur. La hiérarchie tient ici tout son rôle. Cette correspondance nous permettra aussi de comprendre à quel point l'administration avait droit de regard sur la vie des jardiniers car c'était elle qui prenait la plupart des décisions.

On trouve également ici plusieurs plans et dessins qui apportent de nombreux renseignements et permettent de visualiser la manière dont étaient organisés les jardins et, par conséquent, la journée et les tâches de ceux qui y travaillaient. Ils serviront d'illustration et permettront de comprendre quelle place prenaient les jardins à Versailles que ce soit géographiquement, économiquement ou administrativement. On retrouvera également ici tout ce qui concerne Trianon avec notamment la période où Marie-Antoinette vivait en ces lieux.

- *Les pépinières* : on y retrouve aussi de la correspondance qui permettra, comme pour les jardins, de comprendre quelle en était l'organisation et les rapports qu'elles entretenaient directement avec Versailles. Il y a également de nombreux plans.

- *La comptabilité générale* : on trouve ici particulièrement tout ce qui concerne les recettes et dépenses concernant les jardins de 1722 à 1778. Il s'agit principalement des salaires des jardiniers tout au long de cette période ainsi que les dépenses annexes à l'entretien et au développement des jardins. Cela permettra de se rendre compte de l'impact économique de ce secteur. On pourra également voir combien étaient payés les salariés et si ces rétributions se modifient au fil du siècle suite à la volonté de réduction des coûts qui se met en place dans la deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle.

Les différents documents trouvés aux Archives Nationales sont d'un apport considérable et auraient pu permettre à elles seules de mener à bien ce travail de recherche. Elles éclairent, comme nous le verrons, tout le fonctionnement des jardins du château de Versailles et permettent d'en comprendre le mécanisme. Toutefois, le recours à d'autres sources originales apparaît comme un plus indéniable pour traiter certains sujets en particulier.

C'est en ce sens que les documents trouvés aux archives départementales des Yvelines sont apparus comme essentiels. Il s'agissait de trouver principalement des informations concernant les jardiniers et leur mode de vie. Ces indications se trouvaient dans les archives des notaires de Versailles. Il existait au 18<sup>ème</sup> siècle cinq études de notaires à Versailles : Bekelynck, Tissier, Savouré, Huber, Gayot.

Deux types d'archives m'intéressaient particulièrement :

- D'une part les inventaires après décès. A cette époque il était en effet très courant de voir une famille faire appel à un notaire, suite au décès d'un des leurs, pour établir une liste complète de ce que possédait le défunt. Ces documents sont très importants dans la mesure où ils permettent de voir si ces inventaires étaient conséquents. Si c'est le cas cela voulait dire que le propriétaire avait de nombreux biens et qu'il était riche ou au moins avait un certain niveau de vie. Inversement, si l'inventaire ne comprenait qu'un nombre réduit de pages. Cela permettra de voir si les jardiniers pouvaient être considérés comme riches ou pauvres et voir aussi s'il existait des différences de niveau de vie entre eux.

- D'autre part les actes de mariage. Je me suis attachée ici à la paroisse de Notre Dame car c'était la plus importante, il ne sera donc pas fait mention des mariages ayant eu lieu à la paroisse Saint Denis. Une fois les dates des mariages trouvées dans les tables éditées par le cercle généalogique versaillais il était plus facile de les retrouver. Ces derniers nous permettent de voir à quel âge se mariaient les jardiniers, combien de fois. Mais l'information principale de ces contrats est celle des deux professions des époux ou des parents de ces derniers. Il s'agit de voir si cette profession peut se caractériser par une certaine endogamie spécifique significative des métiers relatifs à l'agriculture ou au travail de la terre comme peut l'être celui de jardinier. Ces informations sont très importantes pour comprendre le mode de vie de ces individus.

Outre les archives départementales, celles trouvées à la bibliothèque municipale de Versailles sont intéressantes. Il existe plusieurs fonds et notamment un appelé « Fond Fromageot ». Il s'agissait d'un notable de la ville qui a cédé ses archives à la ville à son décès. On y trouve quelques documents concernant les jardiniers et les jardins tels que des certificats de

survivance, des listes de fleurs à fournir, de journées d'ouvriers employés dans les jardins ou bien encore des devis concernant l'entretien des allées.

On trouve également les almanachs versaillais qui permettent de dresser une première liste des personnels les plus importants travaillant aux jardins. Ils s'étendent de 1775 à 1789 et montrent une faible mobilité des personnes. D'une année sur l'autre on trouve les mêmes noms même si les dénominations changent quelque peu.

J'ai également mobilisé une quatrième et dernière source d'archives durant mon travail de recherche. Il s'agit de celles de la CCIP (chambre de commerce et d'industrie de la ville de Paris). Même si elles ne traitent pas des jardins et des jardiniers de Versailles on trouve tout ce qui concerne la réglementation de cette profession. C'est-à-dire les anciens statuts, les règlements, les ordonnances. Cela permet de voir que dès son origine cette profession était fortement réglementée et que cela se poursuit à un niveau local dans le château de Versailles. Quel que soit l'endroit où se déroule cette profession elle obéit à des règles très strictes qui participent à la bonne réputation des travailleurs.

Les sources originales mobilisées dans ce travail sont à la fois nombreuses et diversifiées et permettront, avec l'apport des ouvrages, de répondre aux nombreuses questions qui restent encore sans réponse. Cela nous amènera à mieux comprendre l'organisation des jardins et la vie des jardiniers du château de Versailles au 18<sup>ème</sup> siècle.

Au regard des ouvrages parus sur le sujet ainsi que les sources originales mobilisées, nous pouvons dire que ce mémoire de recherche s'inscrit dans une véritable originalité. En effet, l'axe principal de cette recherche sera la dimension sociale. Les aspects artistiques et architecturaux ne seront ici quasiment pas abordés sauf s'ils permettent quelques éclaircissements sur un point traité.

Il est vrai que l'histoire sociale n'est pas aujourd'hui un courant majeur de notre discipline. On traite plus les sujets d'un point de vue politique, thématique événementiel voire économique. Il me semble pourtant pertinent de se pencher plus en détail sur cette dimension sociale. L'état des lieux de la bibliographie nous a montré que l'on ne sait pas énormément de choses sur les

jardiniers, sur leur vie de tous les jours, leurs conditions de travail et leur rapport avec la cour. Le domaine des jardins étant une véritable machine, l'organisation qui la régissait se devait d'être sans faille. Derrière l'histoire de France se cachaient des histoires tout court d'hommes et de femmes qui sacrifièrent parfois leur vie au service de la famille royale et entretenirent ainsi la réputation du château de Versailles et de ses occupants.

Il ne faut pas oublier que le personnel qui travaillait au château était considérable. Et, bien qu'y travaillant, il ne faut pas oublier qu'ils y vivaient aussi pour la grande majorité (certains pouvaient habiter en ville). Ils étaient partie inhérente de ce mécanisme qui les dépassaient tous et dont ils ne pouvaient, à leur niveau, saisir les limites. Comment comprendre l'histoire de ces jardins de Versailles sans connaître l'histoire de ces hommes qui travaillaient, vivaient en pensant au jardinage, aux arbres morts à ramasser, aux commandes à passer aux pépinières. Il est indéniable que leur état d'esprit, leur vie personnelle ont eu des répercussions sur leur carrière professionnelle et inversement. Puisqu'il s'agit ici de vies d'hommes, il est important de comprendre quel était le parcours d'un jardinier pour arriver jusqu'à Versailles ou pour y rester. Puis quelle était sa vie au château, comment s'insérait-il au milieu de cette cour sans cesse en train de chercher les privilèges et les bonnes grâces de la famille royale.

Il est important de noter que cet aspect social aura une place privilégiée dans cette recherche car il permettra de mettre à jour une organisation complexe dotée de dispositifs de contrôle et de commande hiérarchisés où rien n'est laissé au hasard et qui s'étend sur un domaine considérable regroupant plusieurs jardins ainsi que des pépinières. Il faut préciser ici que je m'attacherai exclusivement au domaine de Versailles dans mon analyse, ainsi les jardins de Marly ne seront pas étudiés mais seulement évoqués dans ces pages.

C'est aussi pour mettre en avant la dimension sociale que l'aspect économique sera traité. En effet, les deux sont liés et permettent de comprendre l'ensemble des enjeux étudiés. Voir, en effet, quelles répercussions et quel impact pouvait avoir la gestion des jardins sur l'ensemble des dépenses royales. Les dépenses consacrées à l'embellissement, bien que réduites au fil du siècle suite à une diminution générale des finances, restaient considérables. Toute cette portée économique ne saurait ainsi être indépendante de celle sociale dans la mesure où les conséquences de ces « restrictions budgétaires » se répercutaient sur les moyens alloués aux

jardiniers et par conséquent sur leur salaire, leur manière de travailler et ainsi sur leur vie de tous les jours.

On peut donc voir la complexité qui régnait au sein de l'organisation des jardins dans la mesure où toutes les dimensions étaient imbriquées les unes avec les autres et avaient des répercussions à tous les niveaux qu'ils soient économiques, sociales ou organisationnelles.

Il s'agira dans ce travail de recherche d'étudier les jardiniers du château de Versailles ainsi que les jardins et tout ce qui s'y rapporte : les parcs, pépinières, les jardins du Trianon. Il ne s'agira pas, comme nous l'avons déjà longuement expliqué, d'avoir une approche artistique. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est l'aspect économique et surtout la dimension sociale.

Les jardins du château de Versailles représentent une énorme machine qui fonctionne quotidiennement. Il y avait toujours quelque chose à faire, des fleurs à planter, des légumes ou des fruits à récolter, des réparations ainsi que des constructions et bien d'autres tâches encore. Tout cela nécessitait la présence d'hommes qualifiés ainsi que des moyens financiers conséquents pour répondre à toutes ces exigences et une organisation parfaite capable de gérer l'ensemble.

Comme nous l'avons déjà expliqué, la dimension sociale sera l'aspect principal développé. Il s'agira ici de bien comprendre ce que voulait dire être jardinier à la cour du roi au 18<sup>ème</sup> siècle et d'autant plus à Versailles. De nombreux autres jardiniers travaillaient pour le roi à Paris ou dans ses châteaux en province. Mais l'enjeu que représentait cette tâche n'était nulle part ailleurs aussi important qu'à Versailles. Chaque matin le roi se réveillait et avait vue sur son domaine, sur ses jardins. Les jardiniers devaient veiller à ce qu'aucune mauvaise surprise ne vienne gâcher ce moment. En effet, le travail de ces hommes était de faire en sorte que le roi éprouve toujours une satisfaction en se promenant dans ses jardins, rien ne devait venir troubler la quiétude d'une promenade. C'est pourquoi chacun avait une tâche qui lui était dévolue. C'est ainsi que nous voyons apparaître certaines spécialisations comme les terrassiers, les treillageurs, les entrepreneurs chargés de certains ouvrages en particulier. En ce qui concerne le reste des tâches à faire, le domaine était divisé en plusieurs secteurs répartis entre les différents jardiniers et chacun se devait d'entretenir exclusivement la partie qui lui était confiée.

On se rend alors compte qu'il fallait préalablement que toutes les tâches soient réparties rationnellement et cela devait nécessiter un énorme travail en amont. Chacun devait exactement savoir quel était le rôle qui lui incombait et ne pas outrepasser ses qualifications. On réalise alors à quel point l'aspect organisationnel était le noyau central d'un département comme celui des jardins, c'était quelque chose de complexe et d'immense. On voit donc que la question de la hiérarchie est primordiale. On peut alors se demander comment était organisé le personnel des jardins royaux ? Combien de personnes étaient mobilisées pour que tout se déroule le mieux possible ? Il serait intéressant de pouvoir dresser une sorte d'organigramme mettant en lumière qui rendait des comptes à qui et quel était aussi le degré d'autonomie de chacun. On peut d'ores et déjà émettre l'hypothèse que la hiérarchie au sein des jardins était omniprésente et que c'est cela qui permettait un fonctionnement efficace. Cette approche permet ainsi de comprendre quelle pouvait être la place des jardins dans la gestion complète du château. C'est là aussi un moyen de voir quelle était la place même des jardiniers au sein de ce domaine.

Comme nous l'avons vu, tout devait être fait pour satisfaire sa majesté mais n'importe qui ne pouvait pas répondre à ces exigences. C'est ici qu'il faut s'intéresser à la formation de ces jardiniers. On sait que le phénomène de survivance était très important à cette période. La plupart du temps, le père prenait le fils en formation et ce dernier était chargé de lui succéder à sa retraite ou à sa mort. Ce mécanisme s'applique-t-il aux métiers du château de Versailles ou bien d'autres codes régissent-ils cette profession ? Si c'est le cas, l'hypothèse serait que l'on peut parler de véritables dynasties désignées sur plusieurs générations pour entretenir les jardins. Il serait ainsi intéressant de voir en quoi le prestige dévolu aux jardins se reflète sur les jardiniers et par conséquent sur leur mode de vie. L'importance de la tâche était-elle proportionnelle au salaire ou inversement, quelle était la place de ces jardiniers parmi les autres personnels du château ? Autant de points qui permettent de mettre en avant la dimension sociale de cette analyse. Il faut également pour cela connaître la vie quotidienne de ces personnes, outre le fait qu'elles passaient la majorité de leur temps dans les jardins. En effet, où étaient-elles logées ? Devaient-elles payer un loyer ou le roi leur concédait-il le temps de leur présence aux jardins un endroit pour vivre gratuitement ? Où allaient-elles et que devenaient-elles une fois qu'elles ne faisaient plus partie du personnel ? Il est intéressant de voir si en

remerciement des tâches effectuées des gestes étaient faits en leur faveur ou si ces jardiniers étaient oubliés.

La famille joue également un rôle important. On peut se demander si la femme travaillait avec le mari ? Si tel était le cas, quelle était sa place : une collaboratrice, une assistante ou juste une ouvrière ? Les deux époux devaient-ils travailler à la cour ? Il est intéressant ici de s'arrêter sur la dimension endogamique et sur l'enracinement des familles. Faisait-on en sorte que l'entretien des jardins soit dévolu à un nombre restreint de familles et ce sur la période la plus longue possible ? Et si oui, pour quelles raisons ?

Le statut social qui était accordé au jardinier vient aussi du fait du prestige auquel pouvait prétendre cette profession. Régner ainsi sur un jardin pendant plusieurs générations pouvait être un moyen d'y parvenir. Ce prestige peut aussi se manifester dans ce que possédaient les jardiniers. Étaient-ils des hommes riches, vivant confortablement ou alors leur niveau de vie était-il modeste. Si tel était le cas cela voudrait dire que leur travail n'était pas plus reconnu qu'un autre parmi toutes les professions qui pouvaient s'exercer à la cour.

Le métier de jardinier répondait à une formation exigeante, qui durait souvent plusieurs années. L'ensemble des connaissances mobilisées pendant toute cette période permettait-il aux jardiniers d'aspirer à une certaine mobilité au sein des différents domaines royaux ou même des jardins à Versailles ou cette profession était-elle figée avec aucune perspective de « promotion » envisageable ? On retrouve ici l'importance de la hiérarchie où la recommandation par un tiers peut être un bon moyen d'ascension sociale.

On se rend compte que pour comprendre comment fonctionnaient les jardins il faut préalablement savoir comment vivaient les jardiniers. Il ne s'agit pas seulement de voir si leur maison était confortable, s'ils étaient riches ou avaient le temps de s'occuper de leur famille, il faut aussi voir comment ils vivaient leur travail et comment pouvait évoluer cette existence au sein des jardins. Savoir quelle était leur place, quelle était leur autonomie, les tâches qu'ils avaient à faire et aussi s'ils étaient reconnus par le reste du château. Cela permet de mettre en avant cette dimension sociale trop souvent oubliée.

Ces aspects sociaux et organisationnels permettent de mettre en lumière tout ce que l'on ne sait pas encore sur les jardiniers et de comprendre les mécanismes de la micro société qu'ils

représentent. Il est important d'expliquer et de comprendre que la vie de ces hommes et de leurs familles ne peut être dissociée de leur métier et de leur façon de l'exécuter.

L'autre point important de cette recherche est la dimension économique. Elle ne peut être séparée de l'aspect social car elle permet, à sa manière, d'en comprendre une partie des mécanismes et des enjeux.

Les jardins du château et de Trianon, les parcs et les pépinières représentent à eux seuls une surface très étendue, plus grande que le château lui-même. Les sommes qui leur étaient allouées devaient par conséquent être considérables. En effet, Louis XIV avait dépensé sans compter pour voir son rêve se réaliser, pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour ses successeurs ? Les jardins faisaient partie de ce que l'on appelait à l'époque « Les bâtiments du Roi ». Etaient regroupés sous cette appellation, outre les jardins, les académies, les manufactures et les arts en général et bien évidemment les bâtiments en eux-mêmes. Il serait donc, dans un premier temps pertinent de se demander quelle pouvait être la place accordée aux jardins au sein de ces Bâtiments ? Qui était chargé de décider le montant destiné aux jardins et surtout qui le gisait par la suite ?

Il convient de voir quel était l'impact économique d'une telle organisation ? On pourra en effet se rendre compte que des sommes considérables étaient accordées chaque jour aux jardins. D'une part en ce qui concerne les achats de matériel : quel était le prix des arbres et des plantes achetés notamment par les pépinières royales ? Et d'autre par quelles dépenses étaient destinées à la rétribution du personnel. L'étude des salaires pourra ainsi amener des informations concernant le mode et le niveau de vie des jardiniers et permettra de compléter celles apportées par la dimension sociale de cette étude. Il ne faut d'ailleurs pas parler de salaire mais de charge. C'est-à-dire qu'une somme était attribuée à chacun par an ou par quartier. Il fallait ensuite la gérer en se payant soi-même ainsi que les employés, acheter le matériel, les plantes et rendre compte de tous ces faits à la hiérarchie. Il serait donc intéressant de se demander si les jardiniers pouvaient être considérés comme des véritables chefs d'entreprise ? De quelle manière arrivent-ils à gérer cela et comment se plaçaient-ils par rapport au fait qu'ils étaient à la fois sous les ordres de personnes et eux-mêmes amenés à donner des ordres.

Comme nous l'avons dit précédemment, Louis XIV dépensait sans compter dans ses jardins. Même si la logique aurait voulu que Louis XV et Louis XVI fassent la même chose, on se rend compte que la situation économique de la France et de la famille royale ne permettaient pas, comme ce fut le cas autrefois, de trop nombreux excès. Il faut donc se demander quelles attentions la famille royale accordait à ses jardins ? Elle était plus intéressée par l'élaboration de statues et fontaines qu'elle commandait afin d'embellir les jardins et de célébrer un membre de la famille. On pourra toutefois évoquer le jardin botanique créé par Louis XV dans ses jardins de Trianon, auxquels il apporta une attention toute particulière. Sur cet aspect des dépenses royales il faudra sans aucun doute apporter une attention particulière à celles ordonnées par Marie-Antoinette. L'histoire des jardins et d'une partie de l'histoire de France peut être comprise dans ce rapport qu'entretenait cette jeune reine avec ses jardins du Trianon. Il faut alors se demander si les caprices d'une reine ont-ils été plus forts que la raison d'état ? En effet, elle a dépensé sans compter pour mettre en place son jardin anglo-chinois, ainsi que son hameau. Toutes ces réorganisations coûtaient cher et nécessitaient souvent du personnel en plus et donc de nouveaux salaires.

On peut donc voir que l'aspect économique des jardins est décisif si l'on veut comprendre les mécanismes de cette organisation. Ils étaient un poids très lourd pour la royauté mais ne pouvaient être ignorés car ils participaient grandement à la réputation des lieux.

Il faut ainsi prendre en compte les aspects sociaux, organisationnels et économiques pour avoir une vision globale et connaître l'histoire des jardins de Versailles. Cette étude permettra de voir quels enjeux représentaient les jardins au sein du château. Il s'agira aussi de comprendre quelle était la place des jardiniers dans cet immense département et de quelle manière leur présence et leur travail avaient des répercussions à une échelle supérieure. Enfin, nous mettrons en lumière le fait que les aspects sociaux et économiques ne peuvent être dissociés afin d'analyser le mécanisme de gestion des jardins. Cette dimension sociale doit se comprendre comme répondant à des mécanismes préexistants et préétablis qui participent au bon fonctionnement des jardins. Un des autres points majeurs de cette recherche sera de savoir quelle était l'importance, au point de vue économique, de la gestion du personnel et des jardins au sein des dépenses royales.

Afin de répondre à cette problématique, le travail de recherche sera divisé en trois parties, chacune traitant un aspect particulier des jardins du château de Versailles.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à comprendre quelle était l'organisation des jardins. Cette partie permettra de mettre en avant le fait qu'une hiérarchie très organisée régissait les rapports entre les différents membres du personnel. C'est un moyen de voir qu'un tel secteur ne pouvait être laissé à l'appréciation individuelle de chacun et qu'une entité unique se devait de diriger l'ensemble afin que la répartition des tâches se fasse de manière rationnelle. Bien évidemment, il faudra également aborder le cas des pépinières royales qui, bien que ne se trouvant pas au sein même du domaine de Versailles y ont une place prépondérante. Elles permettaient en effet aux jardins de vivre dans ce que l'on pourrait appeler une « autosubsistance », c'est-à-dire que les besoins d'approvisionnement pouvaient toujours être satisfaits, sauf dans de rares exceptions. Il s'agira ainsi dans cette partie de voir à quel point les relations entre le personnel répondaient au maximum à un besoin de rationalisation. La dimension d'un tel département était si importante que rien ne pouvait être laissé au hasard et tout devait ainsi être organisé à l'avance.

La seconde partie sera consacrée à l'aspect majeur de ce mémoire, à savoir les jardiniers en eux-mêmes. C'est ici que la dimension sociale prendra tout son sens. Il s'agira de voir l'impact de l'organisation des jardins et des tâches effectuées par les jardiniers sur leur vie. On pourra également se rendre compte que nous avons affaire à de véritables dynasties de jardiniers où les fils prenaient la succession de leur père et ce pendant plusieurs générations. On verra qu'ils devaient se plier à de véritables « plans d'action » où chacune de leur tâche était décrite minutieusement. Il faudra aussi bien avoir à l'esprit que les jardins ne regroupent pas seulement les jardiniers et qu'il existait aussi d'autres métiers qui jouaient un rôle important dans l'entretien des extérieurs. Il sera aussi intéressant de voir si être jardinier à la cour du roi était avantageux. En effet, il est significatif de voir quel pouvait être leur mode de vie, qu'il s'agisse du salaire ou du logement. Travailler à la cour comportait-il des avantages ? Cette partie permettra d'apporter des réponses à ce sujet. Nous verrons également qu'une telle organisation ne pouvait laisser place à de mauvais sujets susceptibles de nuire à la réputation des jardins. Ainsi les cas de mauvais comportements ou de négligences ne restaient pas impunis. Ce deuxième chapitre

permettra de mettre en avant à quel point la dimension sociale était importante au sein de ses jardins. Il ne semble pas possible d'en comprendre le fonctionnement sans prendre en compte les acteurs principaux. Cette perspective s'inscrit parfaitement dans l'étude d'un corps de métier si important et pourtant peu connu.

Enfin, le troisième chapitre traitera de l'aspect économique des jardins. En effet, un département si important prenait une place significative dans les dépenses royales. Il est alors intéressant de voir quelle pouvait être cette place afin de comprendre l'importance accordée aux jardins. Ce point permettra aussi de se rendre compte de la volonté de rationalisation et de réduction des coûts qui voient le jour sous Louis XV et plus encore sous Louis XVI. Cette observation est par ailleurs paradoxale dans la mesure où ce désir n'était pas toujours en adéquation avec les souhaits de la famille royale. Ceci est notamment flagrant avec le cas du jardin anglo-chinois que Marie-Antoinette créa dans son Trianon. Cette partie économique permettra de connaître aussi quel pouvait être le prix des plantes, de quelle manière le système de paiement était-il organisé et aussi, point important, quel était le revenu des jardiniers.

Nous pouvons donc voir que ces trois parties permettront de répondre et de comprendre de nombreux aspects qui régissaient les jardins de Versailles et influaient sur l'organisation de ces derniers ainsi que sur le personnel. La vie de ce département s'inscrit tout à fait, à sa manière, dans cette dynamique de cour si présente sous l'Ancien Régime et subit l'impact des modifications monarchiques.

# **CHAPITRE PREMIER**

## **L'ORGANISATION DES JARDINS**

## **A) La hiérarchie au sein des jardins.**

Un département aussi important que celui des jardins de Versailles se devait d'être très bien organisé. Pour cela, les rôles entre les différents acteurs devaient être parfaitement établis pour que le fonctionnement soit le plus optimal possible. La communication entre les différents personnels était constante car il fallait exactement savoir ce qui se passait dans les jardins pour que rien ne soit laissé au hasard et que les jardins soient le mieux tenus possible.

### 1) L'organisation des jardins.

L'organisation des jardins répondait à une hiérarchie pré-établie où tout le monde avait une fonction bien précise et devait répondre de ses observations à ses supérieurs et faire part des ordres reçus à ceux dont ils avaient à charge la surveillance. Il faut savoir que les jardiniers n'étaient pas seuls à travailler dans les jardins. Il y avait également tout un personnel chargé de la surveillance et de l'inspection du travail et ces rôles étaient très importants. Ils avaient des relations constantes avec les jardiniers basées sur la discussion et l'observation.

#### a) *Les gardes bosquets*

En bas de la hiérarchie on retrouve les gardes des bosquets des jardins du château. Ils étaient chargés de la surveillance des jardins et devaient s'attacher à ce que personne ne dégrade les bosquets. Ici, leur relation avec les jardiniers n'était pas très soutenue. Ils discutaient plus avec les inspecteurs. Les gardes faisaient partie du corps des Suisses chargé de la surveillance et de la sécurité du château, des jardins et de la cour. La surface à couvrir et à surveiller était très importante dans les jardins, c'est pourquoi il y avait plusieurs personnes destinées à cette tâche.

En ce qui concerne les jardins du château de Versailles strictement, ils étaient deux et parfois trois à se répartir la surveillance. Dès 1740<sup>1</sup>, ils étaient deux : le sieur Bonheur jusqu'en 1745<sup>2</sup> et le sieur Daufresne. Puis de 1746 à 1753 ils étaient trois : on retrouve le sieur Daufresne<sup>3</sup>, garde des fontaines et bosquets qui a officié jusqu'au premier quartier de 1753<sup>4</sup>, le nommé Robin dit Fribourg suisse, garde des bosquets du jardin du château de Versailles jusqu'en 1757<sup>5</sup> et le nommé Melchior Goublet lui aussi suisse qui travaille jusqu'en 1770.<sup>6</sup>

Robin dit Fribourg est remplacé en 1758<sup>7</sup> par Melchior Boquillon qui est au moins présent jusqu'en 1775<sup>8</sup> et le sieur Daufresne en 1753 lors de son départ est quant à lui remplacé par le nommé Gramain en poste jusqu'en 1775.<sup>9</sup> Melchior Goublet est lui remplacé par Drouin dit Bréval à partir de 1770<sup>10</sup> jusqu'à la fin des documents retrouvés c'est-à-dire 1775.<sup>11</sup> En 1781, on trouve un bon concernant la commission de garde des bosquets des jardins de Versailles, en faveur de Henry Berne, avec gages et autres avantages attribués à ce poste<sup>12</sup>

Ils avaient donc à se répartir convenablement la surveillance de l'ensemble de ces jardins. Il fallait qu'ils se mettent d'accord pour ne pas laisser une partie des jardins à l'abandon. Leur rôle consistait à faire des rondes dans les jardins afin de s'assurer que personne ne dégrade rien, qu'il s'agisse du public, de la cour ou même des autres personnels du château. Leur rôle était donc important car ils étaient le premier maillon de la chaîne pour le bon fonctionnement et le respect des jardins.

### *b) Les inspecteurs*

---

<sup>1</sup> Archives Nationales, O1/2240

<sup>2</sup> Archives Nationales, O1/2245

<sup>3</sup> Archives Nationales, O1/2246

<sup>4</sup> Archives Nationales, O1/2253

<sup>5</sup> Archives Nationales, O1/2257

<sup>6</sup> Archives Nationales, O1/1771

<sup>7</sup> Archives Nationales, O1/1758

<sup>8</sup> Archives Nationales, O1/2278/B

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> Archives Nationales, O1/2271

<sup>11</sup> Archives Nationales, O1/2278/B

<sup>12</sup> Archives Nationales, O1/1066, 1<sup>er</sup> janvier 1781

Les inspecteurs étaient à l'échelon supérieur. Leur rôle était réellement primordial. Comme l'indique leur titre, ils étaient chargés de l'inspection des jardins. Ils devaient s'attacher à faire en sorte que les jardiniers respectent bien leur devis d'une part et d'autre part ils devaient surveiller tout le personnel qui travaillait aux côtés du jardinier et répondre aussi aux demandes personnelles des jardiniers. Ils étaient réellement un maillon indispensable parce qu'ils assuraient la liaison avec la hiérarchie supérieure. Ils étaient chargés de soumettre les demandes des jardiniers aux supérieurs. Ils discutaient également avec les gardes des bosquets pour connaître les problèmes de sécurité dans les jardins.

Pour Versailles, on retrouve de 1722<sup>13</sup> à 1740<sup>14</sup> le sieur Rolland en tant qu'inspecteur des jardins et bosquets de Versailles. On retrouve également un inspecteur du petit parc de Versailles, le sieur Maugas qui y officie de 1722<sup>15</sup> à 1745<sup>16</sup> puis après il devient en plus inspecteur du jardin de Versailles jusqu'en 1760.<sup>17</sup> En 1758, le sieur Le Dreux de la Chartre se voit accorder l'inspection des jardins de Versailles et Trianon sous l'obligation d'en faire les fonctions gratuitement jusqu'au décès du titulaire<sup>18</sup> c'est-à-dire le sieur Maugas. Date à laquelle il prendra sa place ainsi que le salaire. On voit qu'il fallait faire des sacrifices pour travailler à Versailles car il fallait accepter de travailler gratuitement et espérer prendre ensuite le poste de la personne en place. D'autant plus qu'il ne fallait pas attendre qu'elle prenne sa retraite mais qu'elle décède. Il attend deux ans car le sieur Maugas décède en 1760.<sup>19</sup> Et de 1764 à au moins 1775, c'est le sieur Brébion qui est à son tour inspecteur<sup>20</sup>, il se voit accorder la place pour Versailles et Trianon et prend la place du sieur Le Dreux de la Chartre nommé au contrôle de Meudon.<sup>21</sup>

---

<sup>13</sup> Archives Nationales, O1/2222

<sup>14</sup> Archives Nationales, O1/2240

<sup>15</sup> Archives Nationales, O1/2222

<sup>16</sup> Archives Nationales, O1/2245

<sup>17</sup> Archives Nationales, O1/2260

<sup>18</sup> Archives Nationales, O1/1066, 4 mai 1758

<sup>19</sup> Archives Nationales, O1/2260

<sup>20</sup> Archives Nationales, O1/2264 et O1/2278/B

<sup>21</sup> Archives Nationales, O1/1055, 30 janvier 1763

On trouve également des inspecteurs qui travaillent pour les dehors de Versailles, c'est-à-dire ce qui fait partie du domaine de Versailles outre le château et les jardins de Versailles.

Le premier concernant notre période est le sieur Angiboust jusqu'en 1725<sup>22</sup> date à laquelle il est remplacé par le sieur Lobreau pour deux années.<sup>23</sup> Le sieur Lorient est également un des autres inspecteurs des dehors de 1723 à 1725<sup>24</sup> où il passe aux Bâtiments du roi puis revient en 1730 jusqu'en 1736<sup>25</sup>. A cette date on retrouve à la place le sieur Saussard l'aîné qui y travaillera jusqu'en 1762<sup>26</sup>. Il travailla donc à ce poste durant une très longue durée. Il sera en place avec un autre inspecteur de 1748 à 1753<sup>27</sup>, le sieur Miqueraud. A une certaine période on trouvera même trois inspecteurs présents en même temps aux dehors de Versailles. Outre le sieur Saussard, on trouve de 1756 à 1775<sup>28</sup> le sieur Galley et de 1765 à 1775<sup>29</sup> le sieur Cochoir de Bonnemare.

A la fin de notre période on retrouve de nouveaux inspecteurs, les sieur Le Roy, Loiseleur, Huvé ou encore Devienne qui prennent leur poste en 1776<sup>30</sup> et qui seront présents jusqu'en 1790

Il y a également un inspecteur du jardin potager du roi à Versailles, le sieur Serin de 1722 à 1737<sup>31</sup>.

Ces inspecteurs étaient donc chargés de rendre compte de leurs observations ou de diverses demandes à des personnes placées au-dessus. Et notamment les inspecteurs généraux qui étaient juste au-dessus d'eux dans l'échelle des jardins. On peut citer le sieur Heurtier. On peut également parler du sieur Le Normand qui devient inspecteur général de tous les jardins

---

<sup>22</sup> Archives Nationales, O1/2223 à O1/2225

<sup>23</sup> Archives Nationales, O1/2227

<sup>24</sup> Archives Nationales, O1/2225

<sup>25</sup> Archives Nationales, O1/2230 à O1/2236

<sup>26</sup> Archives Nationales, O1/2262

<sup>27</sup> Archives Nationales, O1/2248 à O1/2253

<sup>28</sup> Archives Nationales, O1/2256 à O1/2278/B

<sup>29</sup> Archives Nationales, O1/2265 à O1/2278/B

<sup>30</sup> Archives Nationales, O1/1247, n°149

<sup>31</sup> Archives Nationales, O1/2222 à O1/2237

fruitiers et potagers de Versailles (II – I). Il y a également des contrôleurs comme Pluyette qui travaillait au département des dehors de Versailles et qui a été remplacé par Trouard en 1769<sup>32</sup>.

c) *Le haut de la hiérarchie : les directeurs et ordonnateurs généraux*

Les personnes haut placées n'étaient pas tout le temps présentes dans les jardins car elles avaient beaucoup d'autres affaires à gérer. Elles étaient donc averties par lettre et répondaient souvent de la même manière. On retrouve à ce niveau tout en haut de l'administration des jardins le directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi. Cette charge a été créée pour la première fois en 1708 en faveur du duc d'Antin, au lieu de celle de Surintendant, qui était vacante par la mort de J.H Mansart, dernier titulaire, laquelle cependant a été recréée en 1716 et supprimé en 1726.<sup>33</sup> C'est lui qui arrive en fin de chaîne et qui prend les décisions les plus importantes ou qui tranche lorsqu'il y a conflit ou que ceux placés en dessous de lui ne réussissent pas à faire un choix. C'est également lui qui gère les finances et qui peut savoir s'il y a assez de fonds disponibles pour les travaux ou réparations en projet. Il a droit également, en vertu du droit attribué par l'article 42 du titre 2 de l'édit de septembre 1776 de nommer à tous les emplois du service, autres que ceux réservés pour être conférés par commission du grand sceau.<sup>34</sup>

Sur la période qui nous intéresse, on retrouve plusieurs directeurs généraux des bâtiments :

- Au début de notre période c'est monsieur le Duc d'Antin qui est à ce poste.
- Lui succède Monsieur Orry<sup>35</sup>, ministre d'état, contrôleur général des finances et directeur général des Bâtiments du Roy
- Puis vient le tour de Charles François Paul Lenormant de Tournehem qui est à ce poste, il a en plus le titre de « conseiller du roi en ses conseils ».<sup>36</sup>

---

<sup>32</sup> BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982

<sup>33</sup> Almanach Versaillais 1776

<sup>34</sup> Archives Nationales, O1/1247, n°152

<sup>35</sup> Archives Nationales, O1/1829, n°180

<sup>36</sup> Archives Nationales, O1/1827/11, n°232

- Il est ensuite remplacé par Monsieur Abel François Poisson de Vandières, directeur général des bâtiments des bâtiments et jardins du Roy. Il est en poste à partir de 1752.<sup>37</sup>
- Puis Charles Claude de Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller.<sup>38</sup>
- On trouve ensuite le Marquis de Marigny « commandeur des ordres du Roy, lieutenant général de l'Orléanais, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures de France. »<sup>39</sup> qui est au départ adjoint du comte d'Angiviller puis il prend le poste.

On peut également parler du poste d'intendant des bâtiments avec notamment le sieur Mique qui occupera ce poste et qui en plus se verra attribuer la charge d'ordonner et de diriger toutes les constructions, tous les travaux du jardin de la reine à Trianon.<sup>40</sup>

Ces différents directeurs et ordonnateurs généraux étaient essentiels dans le fonctionnement des jardins car c'était leurs décisions qui orientaient la politique menée dans les jardins de Versailles. Ils étaient à la fois directeur général des finances donc ils savaient quels étaient les fonds que l'on pouvait attribuer aux différents travaux, aux achats de plantes. On verra que dans la dernière partie du siècle, les nécessités de rationalisation feront que les dépenses seront moins importantes et par conséquent les jardins ne se développeront plus autant.

Toute cette organisation nous montre que beaucoup de personnes travaillaient au bon fonctionnement des jardins de Versailles. Ces derniers représentaient une véritable institution avec une échelle des responsabilités bien définies où chacun savait ce qu'il avait à faire. Ce n'était qu'à cette condition que les jardins pouvaient être correctement entretenus.

## 2) Une communication constante pour un meilleur fonctionnement des jardins.

<sup>37</sup> Archives Nationales, O1/1827/11, n°295

<sup>38</sup> Archives Nationales, O1/1247, n°152

<sup>39</sup> Archives Nationales, O1/1830, n°493

<sup>40</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 1<sup>er</sup> octobre 1774

Pour que tout se déroule le mieux possible dans les jardins, il fallait que tout le monde soit au courant de ce qui s'y passait. Ainsi, il ne pouvait pas y avoir de prises de décisions contraires ou d'ordre suivi d'un contre ordre. Pour cela, de nombreux courriers étaient échangés entre les différentes personnes concernées. Les lettres permettaient de rendre officiel tout ce que l'on voyait et tout ce qui se disait afin de ne prendre aucun risque.

Ce moyen de communication n'était par contre pas très rapide car il fallait qu'elles passent de main en main et que tout le monde donne son accord puis que le courrier fasse le trajet en sens inverse afin de rendre compte de la décision prise aux exécutants, cela pouvait prendre plusieurs mois voire plusieurs années.

Si l'on prend l'exemple que nous développerons dans la partie concernant les jardiniers et traitant du mauvais entretien du jardinier Lemoine (II – F – 2), tout le problème s'explique et se règle à travers des lettres. C'est le Marquis de Marigny lui-même qui constate des négligences dans les jardins de Versailles ainsi que l'Orangerie. Dès le mois de mars 1766, il constate des premiers dégâts et demande au sieur Lemoine son marché de l'entretien. Il passe par l'intermédiaire de Lécuyer qui devra faire redescendre ses ordres au jardinier.<sup>41</sup> Puis il adresse une lettre toujours à Lécuyer où il dresse un constat de ce qui, selon lui, ne va pas et termine son courrier en écrivant « Ayez agréable de donner vos ordres précis à l'inspecteur des jardins de vous informer plus régulièrement à l'avenir que par le passé de ce qui se passera dans les jardins du château afin que le roi soit fidèlement servi. Je verrai avec plaisir les comptes que vous m'en rendrez. »<sup>42</sup> Le même jour, il envoie un autre courrier où il donne ses ordres concernant le sieur Lemoine qui ne devra plus prendre aucune initiative dans les jardins et notamment dans l'abattage des arbres jusqu'à ce que le Marquis soit mis plus au courant.<sup>43</sup>

Le contrôleur général adressait ses ordres par lettres, ce qui pouvait prendre du temps, il y a ici un mois qui s'écoule entre l'envoi des différentes lettres. Cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'il n'était pas tout le temps à Versailles, il suivait le roi dans ses différents déplacements et avait lui aussi beaucoup d'affaires à traiter dans différents endroits du fait de l'importance de son poste. Ainsi, c'est lors d'une de ses visites qu'il constate le mauvais entretien des jardins.

---

<sup>41</sup> Archives Nationales, O1/1790, 6 mars 1766

<sup>42</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

<sup>43</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766, note A

Les courriers qui étaient échangés concernaient des sujets divers et variés et qui ne relevaient pas tous de la même importance. La plupart du temps, au départ, il s'agissait de courriers des inspecteurs ou des inspecteurs généraux.

C'est par exemple le sieur Heurtier qui avertit sa hiérarchie du décès du Sieur Brown, alors inspecteur général des potagers du roi. Ils étaient au même plan car tous les deux inspecteurs généraux, ce qui explique que Heurtier prenne la peine d'écrire ce courrier.<sup>44</sup>

Cela peut également être un sujet tout à fait différent comme le sieur Huvé, inspecteur des jardins qui « envoie l'état estimatif du montant des travaux à faire pour achever les serres du potager. »<sup>45</sup> C'est également lui qui est chargé d'en évaluer le montant, ici il s'élève à 19 694 livres.

Les inspecteurs doivent également envoyer un courrier faisant état des regarnis, arbres, arbrisseaux, charmilles, fleurs nécessaires pour le jardin de Versailles.<sup>46</sup> Dans ce cas, lorsqu'il s'agissait de tout ce qui concernait l'approvisionnement de plants de toutes sortes ces lettres étaient adressées aux pépinières et notamment au contrôleur général des lieux. C'est ce dernier qui regarde ce qu'il peut ou non fournir et qui répond aussi par une missive.

Dans un tout autre genre, on retrouve une lettre de l'inspecteur général Heurtier concernant des réparations à faire dans le logement du jardinier Lemoine à l'Orangerie. Il explique les travaux à faire et donne les ordres en conséquence.<sup>47</sup>

Pareil lorsqu'un jardinier souhaitait que son fils devienne son adjoint, il devait passer par son inspecteur qui devait lui-même faire la demande en haut lieu. Ce fut le cas pour la majorité des jardiniers que nous rencontrerons dans ce travail comme le veut la tradition de survivance dans cette profession (II – C).

Il ne s'agira pas ici de faire la liste exhaustive de tous les courriers et toutes les demandes qui ont été faites concernant les affaires quotidiennes des jardins de Versailles. On se rend compte

---

<sup>44</sup> Archives Nationales, O1/1839, n°442

<sup>45</sup> Archives Nationales, O1/1839, n°444

<sup>46</sup> Archives Nationales, O1/2113/A, 26 octobre 1788

<sup>47</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, 27 septembre 1784

que les lettres échangées étaient quotidiennes et cela nous montre l'importance du travail exécuté par les différentes personnes des jardins. Il n'y a que très peu de lettres émanant directement des jardiniers, ils étaient déjà très occupés à entretenir leur jardin et à gérer les personnes travaillant à leurs côtés.

C'est ici que l'on se rend compte que le rôle des inspecteurs était important car ils pouvaient aussi faire état de faits que les jardiniers auraient voulu taire comme un mauvais entretien. Ils oeuvraient réellement pour la bonne tenue de ces jardins. Ils faisaient également le tri de toutes les demandes qui leur étaient faites pour ne garder que les plus importantes et les plus urgentes. Leur travail en amont permettait que les décisions soient prises plus rapidement même si le délai d'exécution restait relativement long. Ici, on fait état de la communication à travers les lettres écrites par les inspecteurs, les contrôleurs, les directeurs. Mais il y a une part très large de communication directe par la parole notamment avec les jardiniers. Car si c'était des inspecteurs qu'émanaient les demandes, ils discutaient au préalable avec les jardiniers pour avoir leur avis car le but était que tout soit mis en œuvre pour qu'ils puissent faire au mieux leur travail. Ils se promenaient ensemble dans les jardins afin d'en faire l'état des lieux et de voir quelles demandes étaient les plus urgentes, les plus essentielles.

Cette communication va aussi de paire avec une volonté de rationalisation. Que tout soit noté permettait d'avoir un état des lieux constant de la situation et notamment en ce qui concerne les travaux et les achats quelconques. Le fait que les décisions soient prises par un nombre restreint de personnes permettait donc d'éviter les excès les plus divers.

## **B) Les différents jardins royaux de Versailles**

Le domaine du château de Versailles était très vaste. Il regroupait différents bâtiments qui chacun avait un jardin. C'était les jardins royaux qui étaient entretenus quotidiennement par les jardiniers.

Ces jardins peuvent être divisés en quatre grandes parties. Premièrement le jardin du château, c'est-à-dire celui qui entourait la demeure du roi et qui s'étendait jusqu'au Canal, l'Orangerie en faisait également partie. Deuxièmement, les jardins de Trianon, le Grand et le Petit Palais, troisièmement ce que l'on appelle dans les archives les Dehors de Versailles : cela rassemblait

tous les bâtiments et terrains appartenant au roi en dehors du château lui-même et s'étendant jusqu'à Marly et ville d'Avray. Ces dehors étaient divisés en plusieurs parties, chacune sous la surveillance d'un inspecteur, relevant d'un contrôleur, lui-même sous les ordres du directeur général des bâtiments.<sup>48</sup> Et enfin le potager du roi.

### 1) Le jardin de Versailles.

Le jardin du château de Versailles est le connu des jardins royaux. Celui où toute la cour se retrouvait, celui où il fallait absolument se montrer.

Le jardin de Versailles demeure le plus achevé et le mieux conservé des jardins dits à la française. Il obéit à un même principe qui est celui d'être subordonné au château : son dessin est ainsi conçu pour être vu des fenêtres du premier étage, c'est-à-dire de l'appartement du maître ; ses bassins sont disposés pour refléter l'image des bâtiments ; ses allées et ronds-points calculés pour en multiplier les points de vue sous des angles différents.<sup>49</sup>

Le jardin est orienté selon un axe directeur qui traverse le château, instaurant une « transparence du rez-de-chaussée permettant depuis la cour d'apercevoir la perspective. Si le caractère géométrique du plan de l'ensemble le rend lisible et satisfaisant pour l'esprit, la multiplication des surprises crée la variété, exprimant l'irrationnel, entraînant le ravissement : bosquets, statues et groupes sculptés que l'on ne découvre qu'en les approchant. »<sup>50</sup>

Les abords du château sont ici très intéressants à étudier et perpétuent l'enchantement du palais. Ainsi, les fonds lointains, les horizons des collines boisées sont presque seuls purement naturels : la pièce d'eau des Suisses et celle du Grand Canal peuvent sembler encore des lacs harmonieux. Les gazons se découpent, les arbres se taillent, les eaux se concentrent, les statues se multiplient. Autour de la maison royale, la nature est entièrement asservie ; tout y a été construit et marié de façon à ne plus laisser paraître que l'œuvre de l'homme.<sup>51</sup>

Pour sentir la perfection de l'art des jardins à Versailles, Pierre de Nolhac nous conseille de nous tenir sur la terrasse qui domine l'Orangerie. Il écrit : « on y saisit l'heureuse pensée qui

<sup>48</sup> BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982

<sup>49</sup> SABATIER, Gérard, « A la découverte des jardins de Versailles » in *Versailles, le pouvoir de la pierre*, présenté par Joël Cornette, Paris, Ed. Tallandier, 2006

<sup>50</sup> Op. cité

<sup>51</sup> Nolhac, Pierre de, *Les jardins de Versailles*, Ed Manzi Joyant et Cie, 1906

doit aménager les abords du château. Au Nord, les grands arbres plantés le long du parterre arrêtent le passage des vents froids, le Midi demandait une disposition toute différente, non seulement parce que l'ombre prolongée des arbres eut été triste sur les fleurs, mais encore pour varier l'effet d'ensemble. La symétrie qui partout règne à Versailles et qui semble essentielle aux parcs à la française a été rompue ici de façon hardie et admirable (...) Au-delà de l'Orangerie et des grilles qui ferment les jardins, s'étant la vaste nappe de la pièce d'eau des Suisses, dont la longueur fut à dessein exagérée pour les besoins de la perspective. Tout au long s'élèvent les coteaux touffus de Satory, rappelant l'époque ancienne où le pays de Versailles n'était que forêt. »<sup>52</sup>

Enfin il convient de rappeler qu'à l'origine, le château de Versailles n'était qu'une demeure de chasse dans laquelle Louis XIII venait parfois chasser avec son fils, le futur roi soleil et que les jardins décrits si poétiquement par Pierre de Nolhac n'étaient jusqu'à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle que des marais qui s'étendaient à perte de vue.

Les différents œuvres qui ornent le jardin ont tour à tour une dimension mythologique ou une thématique politique. Louis XIV avait voulu y matérialiser la grandeur de son règne tout comme celle de son personnage. C'est notamment le cas avec deux des fabrications les plus significatives : le char d'Apollon et la grotte de Thétis. Ce merveilleux groupe de Tubi est le point final, l'apothéose de l'axe directeur est-ouest. On y voit Apollon rayonnant de jeunesse et de beauté assis sur son char, tenant fermement en main les rênes des chevaux et qui s'élance pour sa course glorieuse et bienfaisante autour du monde auquel il dispense la lumière de son pouvoir. C'est l'image évidente du gouvernement personnel assumé par Louis XIV.<sup>53</sup> La grotte de Thétis, quant à elle est le terme de la route commencée au bassin d'Apollon. Edouard Pommier dit que « c'est un autre palais à l'intérieur de Versailles avec sa façade en arc de Triomphe, son attique décoré du char du Soleil, ses grilles vertes portant des disques représentant les quatre continents et les deux régions polaires illuminées par des soleils d'or,

---

<sup>52</sup> Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique*, Paris, 1992

<sup>53</sup> POMMIER Edouard, « Versailles, l'image du souverain » in *Les Lieux de mémoires* (dir Pierre Nora), Paris, Editions Gallimard, 1986

son intérieur féerique, décoré de coquillages et de miroirs qui créent un espace de mystère et d'illusion.<sup>54</sup> Elle disparaît en 1684 pour laisser place à l'aile nord du château.

Le jardin de Versailles comprenait, outre ces différentes œuvres architecturales et sculptures monumentales, de nombreux bosquets qui dans leur définition versaillaise apparaissent fermés sur leurs faces extérieures par des palissades végétales taillées et ceinturées de treillage, comme des volumes opaques dans lesquels ne s'ouvrent que de rares passages, étroits et secrets. Ils représentent l'illusion la plus parfaite d'une véritable synthèse des arts.<sup>55</sup> Leur architecture et leur décor utilisaient les matériaux les plus divers : le végétal (arbustes taillés en parois, gazons, fleurs), le minéral (murets, colonnades, balustrades de pierre ou de marbre) les eaux en nappes ou jaillissantes, le métal (le plomb et le fer, peints au naturel ou dorés, le bronze), les coquillages.<sup>56</sup>

Les premiers bosquets sont créés dès l'origine des transformations du jardin et rapidement suivis de compositions plus élaborées. Le Labyrinthe établi en 1666, le Bosquet de l'Etoile en 1668 enrichi en 1671 pour former la Montagne d'Eau et le Théâtre d'Eau entrepris la même année. Cette campagne se poursuivra pendant vingt ans avec au nord l'aménagement en 1671 du Bosquet du Marais et de part et d'autre de l'Allée d'Eau, celui du Pavillon d'Eau et du Berceau d'Eau eux-mêmes repris six ans plus tard pour former les bosquets jumeaux de l'Arc de Triomphe et des Trois Fontaines. Les travaux se poursuivent à l'ouest par l'achèvement en 1674 de la Salle des Festins, celui de l'Encelade et de la Renommée en 1675, auxquels répondent, en symétrie de l'autre côté de l'Allée Royale, la Galerie d'Eau, parfois dénommée la Galerie des Antiques, et le Bosquet des Sources. Ils s'achèveront au sud par la création, de 1680 à 1683, du Bosquet de la Salle de Bal.<sup>57</sup>

On retrouve d'ailleurs aux archives nationales la liste des différents bosquets de ce jardin avec le nombre de carrés de bois, d'arbres et leur estimation<sup>58</sup> :

---

<sup>54</sup> Op. cité

<sup>55</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p

<sup>56</sup> SABATIER, Gérard, « A la découverte des jardins de Versailles » in *Versailles, le pouvoir de la pierre*, présenté par Joël Cornette, Paris, Ed. Tallandier, 2006, 447 p.

<sup>57</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p

<sup>58</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, sans date

Noms des bosquets	Nombre des carrés de bois	Nombre d'arbres	Estimation
Théâtre des eaux	11	1915	21834#
Bosquet de l'étoile	16	3284	20572#
L'arc de triomphe	3	795	5620#
Les trois fontaines	3	1054	8075#
Jardin dauphin et bains d'Apollon	3	634	4687#
Bosquet de la Gabe	5	2357	13368#
L'Encelade	2	921	5644#
Bosquet des dômes	4	977	5524#
Bosquet Dauphin	18	2308	16332#
La colonnade	5	566	8058#
Salles des marronniers	6	799	6453#
La Girandole	18	1710	16153#
Isle Royale	20	1799	24859#
Salle du bal	3	1785	13090#
Le Labyrinthe	21	3032	23709#
Bosquet <i>Tanveaux</i>	1	219	523#
Bosquet de Folichancourt	1	425	5148#

Les palissades qui donnent leur caractère aux jardins atteignent parfois trente pieds de haut, elles occupent, de chaque côté des maîtresses allées, l'alignement où l'on doit planter un jour les rangées d'arbres encore existants.<sup>59</sup>

La partie sud comportait moins de variétés que le reste du jardin car on était loin de l'approvisionnement en eau et l'on avait du mal à drainer. On y créa cependant une grande pièce d'eau dite de l'île Royale ainsi que la fameux Labyrinthe avec ses trente huit fontaines aux animaux de plombs peints au naturel qui fut détruit en 1774 et remplacé par le Bosquet de la Reine.<sup>60</sup> Et tout au sud, on retrouve une orangerie.

<sup>59</sup> NOLHAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIe*, Paris, Emile-Paul, 1918

<sup>60</sup> SABATIER, Gérard, « A la découverte des jardins de Versailles » in *Versailles, le pouvoir de la pierre*, présenté par Joël Comette, Paris, Ed. Tallandier, 2006, 447 p.

Dans le secteur nord, on retrouve le Bosquet de l'Arc de Triomphe, le seul ayant un sujet politique, le Bassin de Neptune aménagé entre 1678 et 1682.

Les parterres, de part et d'autre du château se développent. Au Nord, un long bassin quadrilobé, le Bassin de la Sirène, au milieu de la façade latérale commande un large parterre dont les deux extrémités sont marquées par deux petits bassins circulaires et par un bassin plus vaste qui domine lui-même une allée de cascates terminée par un rondeau. Au midi, on trouve un parterre orné d'un bassin qui par la sculpture dont on le décorera prendra le nom de parterre de l'Amour.<sup>61</sup>

A l'angle du parterre méridional et du parterre occidental on trouve un bosquet d'un dessin assez compliqué, le Bois Vert et dans les compartiments boisés qui descendent vers le grand rondeau se distinguent deux bosquets ornés chacun d'un bassin : le bosquet de la Girandole et le Bosquet du Dauphin que l'on désigne pendant quelques temps comme les Deux Bosquets.<sup>62</sup> Le parterre occidental est axé sur des perspectives qui n'auront plus de limites. Il y a deux parterres latéraux qui bordent le château : celui du nord composé de verdure se termine par une allée d'eau, celui du sud consacré aux fleurs, domine un parterre d'orangers.<sup>63</sup>

Autour de ces jardins décoratifs, on retrouve les parcs qu'ils soient de chasse ou d'agrément. Toute la partie centrale du petit parc n'est plus qu'une extension des jardins après la création du Canal et de la pièce d'eau des Suisses.

Le grand parc, quant à lui, forme la dernière sphère du domaine royal. Ici, les chasses royales coexistent avec des communautés villageoises. Ce parc enferme essentiellement des espaces cultivés et voies royales. Il était principalement utilisé par le roi pour la chasse. Contrairement au petit parc, le grand parc n'a jamais vu la construction de bâtiments importants mis à part la maison d'éducation de Saint Cyr.<sup>64</sup>

La description du jardin de Versailles pourrait être sans fin tant il comportait des recoins et des lieux plus curieux les uns des autres. Le jardin de Versailles ne se raconte pas, il se vit. Il s'agit

---

<sup>61</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>62</sup> Op. cité

<sup>63</sup> Op. cité

<sup>64</sup> MAROTEAUX Vincent, *Versailles le roi et son domaine*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 2000

plus ici de rendre compte de l'aspect poétique et symbolique que Louis XIV a voulu lui donner. Sous Louis XV il n'y a que très peu de changements, juste une continuité la plus proche possible. Et Louis XVI en organisera la replantation mais respectera tout de même l'esprit des créateurs.

## 2) Trianon

Les jardins de Trianon sont très importants à Versailles. Il y avait ceux du Grand Palais, puis ceux du Petit Palais qui virent le jour sous Louis XV et acquièrent leur réputation encore aujourd'hui sous Louis XVI grâce aux travaux entrepris par Marie-Antoinette (voir I – F)

### a) *Sous Louis XV : le jardin français.*

Trianon peut être vu comme la partie la plus intime du très vaste domaine de Versailles ; c'était le monde des fleurs et des orangers face au large bras du Grand Canal. Mais les goûts de Louis XV le portaient vers quelque chose de plus commode, de plus ramassé que le Grand Trianon aux longues ailes.

Le Petit Trianon peut être vu comme une inspiration de la Ménagerie de Louis XIV. Son souhait était de montrer et d'accroître les richesses naturelles du pays.<sup>65</sup> Le Petit Trianon fut situé à l'écart de la création de Louis XIV et selon un axe nord-est/sud-ouest qui assurait son autonomie géographique et l'implantation dans le Grand Parc. Le Petit Trianon n'atteignait pas la moitié de la surface de celui de Louis XIV. L'ensemble des bâtiments et des jardins s'étendait sur deux hectares environ dont près d'un tiers était consacré au jardin d'agrément où l'on construisit le pavillon (1748), le château (1762-1768) et le Salon Frais (1751-1753).<sup>66</sup> Ce Petit Trianon peut être vu comme l'association du travail de Madame de Pompadour, maîtresse officielle du roi, l'architecte Jacques-Ange Gabriel et le botaniste Bernard de Jussieu.

---

<sup>65</sup> BARIDON, Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2001, 400 p.

<sup>66</sup> BARIDON, Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2001, 400 p.

Les travaux du jardin français débutèrent en mars 1749. On fit cette même année le terrassement, les bâtiments de la Ménagerie, les poulaillers, la maçonnerie et la marbrerie du pavillon central. Le jardinage commença en 1750. Les parterres de Trianon étaient plantés soit de juliennes, d'œillets d'Espagne et giroflées soit de jacinthes, *bossuelles*, narcisses et pivoines. En 1753, les premières commandes sont passées aux pépinières : on souhaite avoir des charmilles, des épines, des chênes, des érables, des arbustes et des arbres fruitiers.<sup>67</sup> Du côté du Grand Trianon est situé un parc où l'on trouve de part et d'autre disposés symétriquement quatre bosquets : deux quinconces et deux salles rondes. Les deux parterres de l'axe principal son entourés d'une double rangée de tilleuls.<sup>68</sup>

Dès 1751, le jardin commence à être agrandi. On comme au sud-est par une bande de terrain située le long de l'allée où l'on installa un petit jardin clos, le Pavillon frais et son petit jardin, une volière pour les pigeons ainsi qu'une figuerie.<sup>69</sup>

A partir de 1762, commencèrent les travaux du petit Trianon ce qui amena des changements au jardin français. L'architecture de treillage fut déplacée dans le jardin botanique. Les potagers furent détruits et plantés en parterres et bosquets tout comme les poulaillers. Désormais, le jardin de la Ménagerie devient le jardin du Petit Trianon.<sup>70</sup>

Le jardin d'agrément avait été créé autour de l'axe central du domaine. Les parterres et les allées avaient une forme géométrique et restaient fidèles aux principes du règne de Louis XIV c'est-à-dire un jardin strictement architecturé dans une vision d'un extrême dirigisme mais en réduisant toutefois l'échelle des bâtiments et des jardins. Gabriel avait effectué un tracé original avec deux grandes allées circulaires entrecroisées ainsi qu'un labyrinthe mais avec toutefois l'introduction d'une asymétrie dans la symétrie ce qui annonce l'arrivée du style chinois.<sup>71</sup>

Le jardin s'étendait donc sur à peine deux hectares. Les alignements étaient plafonnés à une faible hauteur d'environ vingt pieds, les bosquets, eux, ne dépassent pas les six pieds. On assiste ici à une réduction dimensionnelle globale. Gabriel développe dans les jardins un savant

---

<sup>67</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

<sup>68</sup> Op. cité

<sup>69</sup> Op. cité

<sup>70</sup> Op. cité

<sup>71</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

travail de miniaturisation appuyé sur d'habiles artifices d'échelle.<sup>72</sup> Le jardin présente à sa périphérie des allées sinueuses peu orthodoxes et un bosquet d'arbres à feuillage persistant appelés *evergreen*.<sup>73</sup>

Ce jardin s'appelle à sa création jardin de la Nouvelle Ménagerie. Il ne prendra le nom de jardin français qu'en 1774 à l'époque où l'on évoque la création du jardin anglais et donc par opposition.<sup>74</sup>

Avec le développement des sciences et notamment de la botanique au 18<sup>ème</sup> siècle, la deuxième partie du jardin avait une destination toute autre que celle de l'ornementation. Adeptes de cette science Louis XV y organisa une collection botanique avec l'aide de Bernard de Jussieu. Ce jardin était bordé au nord par une rangée de petites serres et par un canal aux plantes aquatiques.<sup>75</sup> Trianon devient alors le plus beau domaine botanique d'Europe.<sup>76</sup> Ce jardin botanique comptera jusqu'à quatre milles variétés ramenées de l'étranger par les Richard père et fils tout au long de leurs nombreux voyages. Toutes ces espèces ainsi que les végétaux étaient conservés dans plusieurs serres et notamment la grande serre hollandaise chauffée pour la culture des végétaux que Marie-Antoinette n'hésita pas à détruire moins de quinze ans après sa construction.<sup>77</sup>

On trouvait à Trianon des fleurs, des animaux, des serres et l'on pouvait ainsi s'évader et se sentir bien loin de Versailles.

#### b) *Sous Marie-Antoinette : le jardin anglais et le Hameau*

La grande serre botanique fut détruite pour laisser la place à un étang. C'est autour de lui que sera organisé le jardin. Le style y est clairement champêtre : tour à tour on y trouve un rocher, une grotte, un temple de l'Amour, un Belvédère octogonal, une montagne de l'Escargot et un

---

<sup>72</sup> Op. cité

<sup>73</sup> PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Versailles*, Paris, Place des Victoires, 2001, 424 p.

<sup>74</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>75</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

<sup>76</sup> SOLNON, Jean-François, *Versailles*, Monaco, Rocher, 1997

<sup>77</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

pont des Rochers. A partir de 1783 pour satisfaire au mélange de style anglais et chinois on ajoute un jeu de bague.<sup>78</sup>

Le comte d'Hézecques décrit à cette époque le jardin. Il écrit «En face du château, une pelouse où se terminait par une roche ombragée de pins, de thuyas, de mélèzes, et surmontée d'un pont rustique (...) cette perspective agreste et sauvage rendait plus douce celle dont on jouissait de la troisième façade du château et où, comme en Italie, l'œil découvrait, parmi les fleurs et les lauriers, le Temple de l'Amour. Une magnifique statue du sculpteur Bouchardon représentait ce dieu dans toute la beauté de l'adolescence (...) Trianon est encore plus remarquable aujourd'hui par la beauté des arbres exotiques qui y ont pris un accroissement prodigieux et y répandent une ombre impénétrable. On y remarque surtout un beau tulipier qui a près d'un mètre de diamètre, et une multitude d'autres arbres aussi rares que précieux. »<sup>79</sup>

Le terrain du jardin du Petit Trianon était recouvert de prairie fleurie et de massifs à travers lesquels serpentaient des allées sablées qui menaient à des fabriques disséminées dans le jardin.<sup>80</sup> Le Temple de l'Amour était situé sur une île à l'est du jardin. Les alentours étaient plantés d'arbustes à fleurs, et des caisses de fleurs étaient posées au printemps sur les rambardes des deux ponts qui reliaient l'île à la rive.<sup>81</sup>

Le modèle de la partie du jardin située vis-à-vis de la façade nord/ouest du Petit Trianon avait été exécuté par Fréret. A cet endroit se trouvait le rocher, la grotte, la montagne de l'Escargot et enfin le Belvédère.<sup>82</sup>

La montagne de l'Escargot est un dédale escarpé aux chemins en colimaçon par l'étagement scientifique hiérarchisé de jeunes pins, mélèzes, sapins ou genévriers rapportés par Richard de ses expéditions alpines.<sup>83</sup>

Toutefois la Reine ne se sentait pas encore totalement épanouie dans son jardin comme s'il lui manquait quelque chose. C'est pour cela qu'elle demande et obtient l'annexion à Trianon d'un terrain vacant qui le jouxte au nord vers le Bois des Onze Arpents, l'allée du Rendez-vous et

---

<sup>78</sup> BARIDON, Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2001, 400 p.

<sup>79</sup> HEZECQUES, comte de, *Page à la cour de Louis XVI*, présenté par E. BOURASSIN, Paris, Ed. Tallandier, coll. « Miroir de l'histoire », 1987, 214 p.

<sup>80</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Tallandier, 2001, 120 p.

<sup>81</sup> Op. cité

<sup>82</sup> Op. cité

<sup>83</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

l'allée de Saint Antoine. Ici, Marie-Antoinette développa son goût rustique, elle voulait un lieu résolument bucolique.<sup>84</sup>

Le Hameau de Trianon fut composé de onze maisons. Cinq d'entre elles étaient réservées à l'usage de la Reine et de ses invités : la maison de la Reine, le billard, le boudoir, le moulin et la laiterie de propreté.<sup>85</sup> Toutes ces maisons étaient au milieu de petits potagers ou de vergers clos répartis autour d'un grand lac où l'on mit des cyprès chauves et les saules pleureurs.<sup>86</sup> Les rampes des escaliers, des galeries et des balcons étaient garnies de pots de fleurs contenant jacinthes, quarantaines, giroflées ou géraniums. Sur les murs des maisons et les berceaux ombrageant certaines allées grimpaient plantes, vignes vierges et espaliers.<sup>87</sup> Tout le monde ne pouvait s'introduire dans le Hameau de la reine, pour empêcher l'accès aux indésirable tout en préservant le regard et la vue on avait créé le fossé en « saut de loup », invention anglaise.

Une petite ferme sera construite un peu plus tard près du Bois des Onze Arpents. Elle est mise en service à l'été 1785. Une famille de bouviers, les Bussard vient y travailler, rejointe bientôt par un valet, un vacher, une fille de service chargée de porter chaque matin le lait au château, un garde suisse et un garçon jardinier.<sup>88</sup>

### 3) Versailles dehors.

#### a) *Le jardin de l'Hermitage*

Ce sont Mesdames de France qui vivent à l'hôtel de l'Hermitage. Elles y attachaient un soin particulier et veillaient régulièrement à ce que les jardins soient bien entretenus.<sup>89</sup>

Les jardins de l'Hermitage à Versailles comportent des jardins fleuristes, des parterres et plates bandes garnis de buissons et arbustes à fleurs du pays. On réserve pour cela un terrain où le jardinier pourra faire pousser des élèves de plants dont il aura besoin. Le jardin comporte des plates bandes de gazon qui s'étendent le long des bordures.<sup>90</sup>

<sup>84</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

<sup>85</sup> Op. cité

<sup>86</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>87</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

<sup>88</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>89</sup> Archives Nationales, O1/1804, 11 janvier 1783

<sup>90</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, 1<sup>er</sup> décembre 1782

On trouve également des massifs et des bosquets agrémentés d'arbres faisant berceaux ou demi berceaux qui auront la forme que le jardinier voudra lui donner. Des arbres de ligne sont disposés le long des allées et des chemins et qui se trouvent à l'intérieur du jardin. Des palissades et treillages sont aussi présents, ils donnent un aspect ordonné et dégagé aux jardins.<sup>91</sup>

Il y a à l'Hermitage un potager composé de carreaux et plates bandes avec également des arbres fruitiers.<sup>92</sup>

Comme tous les jardins, on trouve une serre qui abrite des orangers, les arbrisseaux et plantes de toutes les espèces qui sont enfermés durant l'hiver et sortis au printemps et disposés dans le jardin. On trouve dans le jardin potager et fruitier des orangers, des ananas. Il y a aussi une melonnière.<sup>93</sup>

En 1783, on évoque la possibilité, suite à la demande de Mesdames, que le jardin soit agrandi. On pourrait augmenter sa surface de quatre arpents et demi voire cinq arpents selon le sieur Brown.<sup>94</sup>

Le jardin était divisé en cinq parties distinctes, chacune destinée à un entretien particulier : le jardin fleuriste, l'orangerie, la serre, le potager et la melonnière.

#### *b) Le jardin du Grand Maître*

Le pavillon et le jardin du Grand Maître font pendant au logement du Grand Veneur. Le lieu est composé « d'un pavillon isolé, d'une cour et d'un basse cour, d'un beau jardin bien planté, un espace considérable vis-à-vis le bâtiment où il y a un parterre, et derrière un jardin potager servant à élever les fleurs pour les différents jardins, tant de la Surintendance que de la Chancellerie et autres. »<sup>95</sup> Ce lieu sert de communication à tout ce qui est au roi car il passe par là pour ses affaires, ce qui lui évite un détour considérable. Ce jardin est d'autant plus bien situé qu'il comporte deux terrasses sur les avenues de Paris et de Sceaux et il sert ainsi de promenade à beaucoup de personnes de Versailles.

---

<sup>91</sup> Idem

<sup>92</sup> Idem

<sup>93</sup> Idem

<sup>94</sup> Archives Nationales, O1/1804, 11 janvier 1783

<sup>95</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp.19-20

En tout, les jardins, parc et potager du Grand Maître contiennent environ quatorze arpents. Le jardin du Grand Maître devait principalement servir à fournir des fleurs aux autres jardins de Versailles, notamment ceux de la Surintendance, du Contrôle, de la Chancellerie, de la Terrasse du Chenil. Le jardin communique avec celui du Vautrais.

Il est divisé en trois parties<sup>96</sup> :

- Le potager composé d'un carré en entrant à droite, un opposé près du grand bassin et un à côté du petit bassin. On retrouve également des couches à gauche du potager ainsi que près de la serre aux outils qui se trouve dans la melonnière. Des espaliers entourent également tous les murs du lieu en question. Les carrés du potager sont aussi employés en partie aux élèves de fleurs nécessaires pour la décoration des jardins.<sup>97</sup> Toutefois, ce jardin potager n'a jamais fourni aucun fruit pour le service du roi. Ainsi, il n'est pas considéré comme devant faire nombre avec les potagers de sa majesté. Le jardinier a toujours été dans l'usage de fournir à la maison de monseigneur le Prince de Condé, le peu de beaux fruits qu'il recueille vu le mauvais état des arbres, les légumes sont eux abandonnés au profit du jardinier.
- Le parc<sup>98</sup> : on y trouve à gauche en entrant le bosquet de la Glacière et le bosquet des Bains. Il est traversé par l'allée de la conduite d'eau de rivière qui aboutit à l'allée de Sceaux. Une allée diagonale traverse également le lieu. On y trouve la salle des marronniers, l'allée des lions, l'allée neuve, l'allée de l'étoile, l'allée de coude, l'allée du milieu. En face de l'entrée du parc se dresse une des deux terrasses. Il y a également de petites écuries, le pavillon des bains, l'allée de la rigole.
- Le parterre appelé parterre du midi lequel comporte un bassin avec un jet d'eau.<sup>99</sup>

#### 4) Le potager.

---

<sup>96</sup> Archives Nationales, O1/1830, n°492

<sup>97</sup> Archives Nationales, O1/1836/1, n°249

<sup>98</sup> Archives Nationales, O1/1830, n°492

<sup>99</sup> Idem

On arrive au potager du roi à Versailles par la rue appelée pour la conséquence « Rue du Potager ». Ce jardin forme un enclos d'environ trente arpents entouré de murs ainsi qu'une seule pièce divisée en vingt-neuf jardins séparés les uns des autres par des murs bornés de terrasses considérables par leurs largeurs autour desquelles il y a des murs peut avoir dix arpents qui est particulièrement destiné aux salades et légumes.

Le plus grand des vingt-neuf jardins est celui de quatre arpents et qui est destiné à réchauffer les asperges pour le roi du premier janvier jusqu'à la fin du mois d'avril. Tous les autres jardins sont destinés à la culture de légumes et des salades.<sup>100</sup>

Toutes les plates bandes qui sont sur les terrasses du grand jardin ainsi que des petits au pourtour sont garnies de semences ou plantes potagères des plus propres et incapables d'incommoder les espaliers voisins.<sup>101</sup>

Le jardin potager comporte une quantité considérable de figuiers qui sont dans un jardin d'environ un arpent. Il est entouré de terrasses et de murs très élevés ce qui protège des vents. On compte environ deux cent cinquante pieds en pleine terre, en espaliers et en buissons et également huit à neuf cents caisses que l'on peut ainsi transporter aisément dans les serres ou sous les châssis. Ainsi, dès le mois de mars le roi peut avoir à sa disposition des figues jusqu'au mois d'août, date à laquelle il peut déguster celles naturelles puis à l'automne il mangera celles élevées dans les serres et sur les couches. Il pouvait ainsi déguster presque toute l'année ces fruits. La serre destinée à conserver ces figuiers dans les mauvais temps s'étend le long du mur de ce jardin. Il y a également une autre serre dans laquelle on place les châssis l'hiver ainsi que les outils. Ces deux serres ont aussi chacune une cave où les jardiniers stockent du matériel.<sup>102</sup>

La melonnière occupe elle aussi un jardin d'un arpent, protégé des grands vents par des terrasses et des murs élevés. La plupart des couches du jardin sont couvertes de châssis pour fournir des melons et concombres en bon état. Tout le fond de la melonnière est garni de

---

<sup>100</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp.29-32

<sup>101</sup> Archives Nationales O1/1828, n°147

<sup>102</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp.29-32

couches de fumier pour les petites salades d'hiver, les laitues, les pommes printanières, fraisiers et figuiers réchauffés.<sup>103</sup>

Tous les murs du jardin sont garnis d'arbres fruitiers en espaliers et contre espaliers. Les carrés sont aussi en grande majorité garnis d'arbres mais ils sont en buisson et donc font perdre une place considérable de terrain. On peut compter jusqu'à quatre mille cinq cents arbres dans tout le jardin potager.<sup>104</sup>

Sur une des terrasses le long du mur de la rue du potager il y a trois serres hollandaises qui contiennent pour l'une une quantité de plantes de cassé dont le produit est tous les ans remis au roi ainsi que des plantes exotiques rares et des anémones, pour les deux autres des figues, ananas et autres fruits.

On trouve plusieurs bassins dans le jardin. Au milieu du grand jardin de dix arpents il y a un beau bassin de vingt-trois toises de diamètre. Il y a également des bâches qui servent à distribuer l'eau qui est envoyée des réservoirs du parc aux cerfs.<sup>105</sup>

Deux gros chiens sont présents pour la sûreté du jardin potager, au jardinier de les nourrir et de les remplacer au cas où.<sup>106</sup>

Le potager était chargé par le roi de fournir tous les légumes nécessaires à la consommation de la cuisine des petits appartements de Versailles, Marly et Trianon.<sup>107</sup> Toutefois, une note du nommé Pluyette datant de 1765<sup>108</sup> « fait état du mauvais état des arbres en espaliers du potager du château de Versailles dont beaucoup meurent » ou ne rapportent rien. Et « il est démontré que dans quatre ans il n'y aura plus ni pêches ni aucun fruit précoce au potager. » Des travaux seront donc entrepris et on remplacera la terre présente par une venant d'autres endroits du potager avec un ajout de fumier consommé « pour mettre en état de pouvoir rapporter dans trois ou quatre ans au plus tard. »

---

<sup>103</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°147

<sup>104</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp.29-32

<sup>105</sup> Idem

<sup>106</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°317

<sup>107</sup> Idem

<sup>108</sup> Archives Nationales, O1/1830, n°310

## C) Les pépinières royales

### 1) L'organisation<sup>109</sup>

De nombreuses personnes étaient employées dans les pépinières royales. L'organisation était très précise et chacun avait un rôle précis.

Il existait plusieurs pépinières royales, celles de Versailles, Marly ou du Roule étant les principales. A partir de 1742 elles sont toutes réunies sous un même contrôle.<sup>110</sup>

Entre la période allant du premier janvier 1722 au 31 décembre 1773, 4 jardiniers se sont succédés à la pépinière du Roule (les documents trouvés ne s'étendent que sur cette période et s'attachent à cette pépinière précisément) :

- Janvier 1722 à décembre 1724 : Louis Clément Garnier.
- Janvier 1725 à avril 1741 : le sieur Amelot.
- Avril 1741 à décembre 1761 : le sieur Robiche.
- Janvier 1762 à décembre 1773 : le sieur Cavillier.

Ces jardiniers n'étaient pas seuls pour travailler. Ils étaient assistés par des garçons de la pépinière. Entre 1722 et 1726 ils étaient 5, nommés Fromentin, Légué, Beaudin fils, Le Chantre, Cocatrix. Il y a également deux garçons jardiniers qui deviendront maîtres garçons en 1724 : Fromentin et Beaudin. On remarque que les noms sont identiques à ceux des garçons de la pépinière, on peut se demander s'il s'agit de membres de la même famille comme des pères ou des frères. Cela renforcerait l'idée que ce sont des métiers qui touchent toute la famille. A partir de 1725, il n'y a plus que Fromentin qui soit garçon jardinier et ce jusqu'en 1736. Après cette date il n'y a plus d'informations le concernant ou sur ce poste. A-t-il été supprimé ou n'est-il simplement plus mentionnée ? Je n'ai pas trouvé de réponse aux archives nationales.

---

<sup>109</sup> Pour cette partie voir Archives Nationales de O1 2222 à O1 2278/B

<sup>110</sup> Archives Nationales O1 2102/7 2 avril 1742

Ces hommes n'étaient pas laissés à eux-mêmes dans les pépinières. Ils se trouvaient en bas de l'échelle de l'organisation des pépinières et devaient répondre de leur travail à leurs supérieurs.

Ainsi, au dessus d'eux on retrouve les inspecteurs « desdits plants et pépinières », ils étaient chargés de toutes les pépinières royales et parmi elles celle du Roulle et des jardiniers susmentionnés :

- De 1722 à 1730 : le sieur Maheu.
- De 1731 à 1735 : le sieur Usereau ou Huzereau.
- De 1724 à 1729 : le sieur Amelot de Bonrepos fils.
- De 1742 à juillet 1747 : le sieur Vandorp.
- De octobre 1747 à octobre 1762 : le sieur Pinson.

A l'échelle supérieure il y a les inspecteurs généraux :

- De 1722 à 1729 : le sieur Amelot.
- De 1729 à 1736 : le sieur Amelot de Bonrepos fils, qui était avant inspecteur.
- De 1729 à 1741 : le sieur Billaudel

Et tout en haut de la hiérarchie on retrouve les contrôleurs des pépinières et plants d'arbres des jardins et avenues des maisons royales :

- De 1722 à 1725 : le sieur Morlet.
- De 1725 à 1764 : le sieur Morlet fils.
- De 1765 à 1774 : l'abbé Nolin.

On apprend que le sieur Morlet avait été nommé en 1693 par Louis XIV<sup>111</sup>, cela nous permet de voir qu'il y avait une hérédité de la tâche (II. C).

---

<sup>111</sup> Archives Nationales O1 2102/6

La disparition de certains postes ne saurait être ici clairement expliquée. Il peut soit s'agir d'un oubli de la part de l'administration qui ne répertoriait pas tout ou la disparition de ces fonctions. Cela pourrait avoir un lien avec la réduction des coûts qui s'engage dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle (III. A).

Outre ce personnel chargé de l'entretien et de la surveillance des jardins, d'autres personnes travaillaient également pour les pépinières.

Il y avait les entrepreneurs. Certains étaient chargés de la fourniture des fumiers et des terreaux pour les pépinières. On peut citer ici la famille Demay qui a fourni les pépinières de 1737 à 1750, puis elle a fourni jusqu'en 1774 uniquement les fumiers. C'est le nommé Dunet qui s'occupait de la fourniture des terreaux pour la culture des graines des pépinières de 1750 à 1774. Ces entrepreneurs étaient très importants car il fallait en effet beaucoup de terreau et de fumier pour faire pousser les nombreux plants demandés par les jardins royaux. Les pépinières ne pouvaient se permettre de perdre de la place à stocker, ce qui explique qu'elles faisaient appel à l'extérieur. Il y avait également des entrepreneurs privés chargés de l'entretien d'arpents de pépinières. Notamment Jacques Crosnier qui a cultivé 90 arpents entre 1737 et 1742, le sieur Thuilleaux entre 1743 et 1749 puis Mathieur et Thuilleaux fils 123,5 arpents entre 1750 et 1756 et le sieur Fortier à partir de 1756.

De nombreuses personnes travaillaient à l'entretien et au développement des pépinières. Cela montre leur importance dans l'organisation des jardins car elles devaient autant que possible répondre à la demande royale.

## 2) Description

### a) *Les pépinières du roi au département de Versailles*

Selon un « mémoire pour servir à l'instruction des dépenses qui se font annuellement pour l'entretien de plants et pépinières du Roy au département de Versailles », on apprend qu'elles consistent en 14 parties<sup>112</sup>. Elles sont toutes citées ainsi que leur superficie :

- La pépinière des graines à Saint Antoine qui contient 2 arpents et 59 perches.
- L'ancienne pépinière de Saint Antoine : 11 arpents et 50 perches  $\frac{3}{4}$ .
- La pépinière de Madame de Crécy : 4 arpents, 45 perches.
- La pépinière neuve : 10 arpents, 53 perches.
- La pépinière entre l'avenue du Chesnay et de la Couée : 2 arpents, 61 perches  $\frac{3}{4}$ .
- La grande pépinière de Saint Antoine : 35 arpents, 77 perches.
- La pépinière entre le petit parc de Versailles et l'avenue de Marly : 15 arpents, 5 perches  $\frac{1}{4}$ .
- La pépinière entre le parc de Marly et l'avenue : 5 arpents, 83 perches  $\frac{1}{4}$ .
- La pépinière entre les bois blancs et l'avenue de Rocquencourt : 7 arpents, 5 perches.
- Les osiers le long du mur du petit parc : 65 perches.
- La pépinière du Bailly : 16 arpents, 73 perches  $\frac{1}{4}$ .
- La pépinière du Merisier : 10 arpents, 49 perches  $\frac{3}{4}$ .
- La pépinière de Gallye : 1 arpent, 32 perches.
- La pépinière des moulins : 6 arpents, 84 perches  $\frac{1}{4}$ .
- La pépinière d'Essonne près petit bourg : 10 arpents.

Le total des pépinières de Versailles s'élève à 141 arpents, 44 perches  $\frac{1}{4}$ . Il faut déduire de cette surface les allées et rajouter 21 arpents et 75 perches pour les fossés.

Cette surface est considérable et montre la place que prenaient ces pépinières au sein du domaine royal versaillais. Elles étaient divisées ce qui permettait de ne pas utiliser un seul espace trop important. Cela permettait aussi d'approvisionner le parc en différents endroits et évitait trop de transports.

#### *b) La pépinière du Roulle*

---

<sup>112</sup> Archives Nationales O1 2102/4

La pépinière du Roulle est une des plus importantes des pépinières royales. Elle contient environ 15 arpents divisés en vingt grands carrés et cinq petits. Il y a également l'avant cour, les allées, un petit jardin séparé et deux carrés où se mettent les orangers pendant l'été<sup>113</sup>. Sur les 230 orangers que l'on trouve, 80 sont envoyés à l'orangerie de Versailles et à celle de Meudon car il n'y a pas assez de place pour les stocker. Il n'y a également plus de potager au Roulle, ainsi on ne trouve que les espaliers qui font de bons arbres palissés sur des treillages contre les murs.<sup>114</sup>

Les vingt-cinq carrés que compte la pépinière sont chacun destinés précisément à un usage : un sera destiné aux Marcottes, quatre pour des ifs de tout âge, trois en *piscéas*, un en arbres verts, deux en grands lilas, sept en arbustes à fleurs de toutes sortes et deux en plante à fleurs de toutes espèces. Les cinq petits carrés accueilleront des oignons de fleurs. Tous ces carrés de la pépinière et le long des murs seront bordés de buis nains, ainsi que les allées pour être levés quand les maisons royales en demanderont puis on en replantera.<sup>115</sup>

Il faudra trouver dans la pépinière des ifs en quantité précise. La pépinière devra également fournir ou disposer des graines de toutes espèces, de petits plants qui devront être plantés plus tôt afin de répondre à la demande sans une attente trop longue. On doit pouvoir également trouver 2000 ifs d'un pied de haut et un millier d'arbustes d'espèces ordonnées.<sup>116</sup>

Chaque année la pépinière devait fournir dans les maisons royales « tous les arbres verts, arbustes, plantes, fleurs, hors celles de Provence, soit qu'il y en ait dans sa pépinière ou qu'il soit obligé d'en acheter. »<sup>117</sup>

La pépinière du Roulle, en tant que réservoir important pour les maisons royales et notamment Versailles, devait être en mesure de fournir dès que nécessaire les végétaux souhaités. Ainsi rien ne pouvait être laissé au hasard et il fallait que tout soit notifié préalablement pour que le jardinier chargé de cet entretien sache exactement ce qu'il avait à faire et quels arbres il devait faire pousser. Même si elles ne sont pas mises en avant on se rend compte que leur existence

---

<sup>113</sup> Archives Nationales O1 2102/5 20 janvier 1750

<sup>114</sup> Idem.

<sup>115</sup> Archives Nationales, O1 2102/15

<sup>116</sup> Archives Nationales, O1 2102/3

<sup>117</sup> Idem

était indispensable. D'une part parce que les plantations étaient quotidiennes et qu'il fallait pouvoir s'approvisionner tout de suite et d'autre part parce qu'il était plus économique de disposer de ses propres plants à proximité plutôt que de payer le transport qui pouvait s'avérer plus onéreux et plus long.

### 3) L'entretien des pépinières.

Au même titre que les jardins, les pépinières mobilisaient une attention toute particulière. Les travaux qui s'y faisaient étaient très fréquents. Ils fallait qu'elles soient les mieux entretenues possibles pour permettre aux plantations de se développer et fournir aux maisons royales un matériel de bonne qualité. Les travaux sur les plantations étaient également quotidiens.

Ainsi, chaque plant devait être entretenu de trois labours, d'un ébourgeonnage ou tonture suivant les espèces. Il fallait défoncer les terres disposées à la plantation, faire des labours de bêche pour enterrer les fumiers. Tout au long de l'année il fallait procéder aux recepages des jeunes plants, aux *margottages* des pouces produites par les arbres. Les plants étaient levés de novembre à février, les graines étaient ramassées lorsqu'elles étaient suffisamment germées ou arrosées en temps de sécheresse. Les sarclages étaient faits à la main tout comme les binages. Les pépinières avaient aussi en charge des orangers. On remplaçait également les arbres morts par des spécimens convenables.<sup>118</sup>

Les pépinières étaient également chargées de l'élagage des arbres des avenues et parcs des maisons royales, ainsi que de faire ébourgeonner tous les ans ces mêmes arbres. Elles devaient également entretenir les portes et treillages des remises du grand parc. Ces travaux étaient effectués par rôles des journaliers employés. C'est-à-dire que l'on embauchait des personnes à la journée chargées de faire des tâches bien précises. Des journées de transport existaient aussi pour transporter les arbres des pépinières aux jardins.<sup>119</sup> Le travail à effectuer dans les pépinières était colossal et nécessitait la présence de beaucoup de personnel ce qui explique pourquoi l'on devait régulièrement faire appel à des journaliers chargés souvent de faire les travaux les plus difficiles, les plus éprouvants.

---

<sup>118</sup> Archives Nationales, O1 2102/4

<sup>119</sup> Idem

On voit ici qu'il ne s'agissait pas seulement de planter des arbres et d'attendre qu'ils poussent en les arrosant. Les soins étaient quotidiens et décrits de façon très précise afin que les végétaux se développent parfaitement pour s'insérer complètement dans le paysage des jardins.

#### 4) La collaboration avec Versailles

Les lettres échangées entre les jardiniers de Versailles et les contrôleurs généraux des pépinières étaient très régulières. En effet, ces derniers étaient seuls capables, grâce aux informations données par les jardiniers des pépinières, de renseigner les demandeurs sur ce que les pépinières étaient capables de fournir et en quelle quantité. Si jamais ce qui leur était demandé n'était pas disponible ou ne se trouvait pas dans les pépinières ils se devaient de tout faire pour les trouver et les fournir aux jardins.

On trouve aux Archives Nationales plusieurs documents qui font état des demandes des jardins aux pépinières ou qui décrivent ce que l'on peut trouver dans ces dernières.

Prenons par exemple un document intitulé « Etat des ifs, oignons et arbustes qu'il convient pour regarnir les jardins du château de Versailles et Trianon cet automne 1740. »<sup>120</sup> On y trouve la liste complète des plants nécessaires et à côté une indication concernant ce que la pépinière sera en mesure de fournir. Ainsi elle pourra livrer trois cents ifs en palissades, huit *picias* et quatre cents bottes de buis nains. Il est précisé que pour les premières et troisièmes espèces cet approvisionnement dégarnira la pépinière. Par contre elle ne pourra apporter les deux cents bottes de buis de bois que le jardinier devra faire lever dans la forêt de Marly. De même, il sera obligé d'acheter les plants nécessaires pour le parterre de la pyramide et le jardin de la serre, à savoir des fleurs telles que des tulipes, jacinthes bleues et blanches, narcisses. Ainsi, la liste détaillée permet de savoir ce que la pépinière pourra fournir. On remarque que celle-ci fournit principalement les arbres, arbustes mais qu'elle ne fournit pas les fleurs mais des oignons.

Lorsque l'on étudie une liste de ce qu'il est nécessaire de fournir par les pépinières il est également précisé à quoi serviront chaque arbre, charmille, arbuste et oignons. Si l'on prend l'exemple d'un bon destiné au sieur Morlet alors contrôleur général des pépinières, ceci est

---

<sup>120</sup> Archives Nationales, O1 2102/5, 11 octobre 1740

frappant<sup>121</sup>. Il faut ici trois cents tilleuls moyens et sycomores pour regarnir les lignes des bosquets Dauphin et de la Girandole ; deux milliers d'érables pour regarnir les allées couvertes, trente tilleuls ou marronniers pour regarnir les devants des bosquets au-dessus des palissades d'ifs... Et la liste continue en détaillant chaque demande.

Si les jardiniers devaient fournir des inventaires aussi précis c'est qu'ils devaient justifier leur demande. Ils ne pouvaient pas se permettre de demander des quantités trop importantes si cela n'était pas utile. Dans cette organisation ils ne font que savoir à leurs supérieurs ce qu'il faudrait mais ce ne sont pas eux qui ont le dernier mot. Ici, ce bon est adressé au sieur Morlet qui en tant que contrôleur général des pépinières est le seul apte à accepter de donner ce qui lui est réclamé, comme il est précisé dans un mémoire sur l'entretien des plants des pépinières<sup>122</sup> : « Les mémoires des contrôleurs des différentes maisons royales pour les plants nécessaires chaque année dans leur département sont envoyés audit contrôleur pour juger après en avoir fait la visite de la validité des demandes, et faire les fournitures convenables. » En effet, les jardiniers ne savent pas quelles sont les demandes de leurs collègues dans les autres maisons royales. Ainsi le contrôleur se devait de répartir équitablement les plants entre les différents lieux et jardins. Il n'est pas à douter que les approvisionnements les plus conséquents étaient ceux destinés à Versailles car c'était là que les jardins étaient les plus importants et surtout le roi y vivait. Ce n'est pas pour autant que les autres jardins devaient être lésés et il fallait ainsi répartir équitablement.

Il est à noter que les demandes n'émanent pas exclusivement des jardiniers mais aussi des particuliers comme Madame de Pompadour, Madame la princesse de Conty, etc. Il fallait donc que ces sollicitations soient prises en compte. Là encore, tout ne pouvait pas toujours être accordé tant les demandes sont nombreuses et parfois disproportionnées. Une lettre du sieur Morlet adressée au Marquis de Marigny le 3 octobre 1755 fait état de ces requêtes de particuliers.<sup>123</sup> Il écrit : « Permettez moi de vous représenter au sujet des grands plants des pépinières de Versailles que plus vous resserrerez la main plus il restera de plants forts pour les années suivantes, ce qui est à désirer (...) Les pépinières sont un peu dégarnies par les

---

<sup>121</sup> Archives Nationales, O1 2102/9, 5 novembre 1744

<sup>122</sup> Archives Nationales, O1 2102/4

<sup>123</sup> Archives Nationales, O1 2103/4, 3 octobre 1755

grandes concessions ci devant accordées et cela d'après une erreur répandue dans le public qui a confondu les pépinières royales des intendances, dont l'établissement a eu pour but de donner à tous les demandeurs, avec celles de Versailles, ce qui a fait que bien du monde, par protection, par proximité ou par goût a tiré les plants de ces pépinières ». Le marquis de Marigny indique dans sa réponse qu'il fera usage de ces recommandations dans les demandes des particuliers.<sup>124</sup>

Une autre raison pour laquelle les plants demandés ne peuvent pas toujours être fournis est qu'il ne fallait pas vider totalement les pépinières de leur réservoir et ce pour plusieurs raisons :

- Les bêtes fauves font des incursions journalières dans les pépinières et font grand tort aux jeunes plants ce qui retarde leur croissance.<sup>125</sup>
- Il faut conserver des plants pour qu'ils soient plus forts l'année suivante et plus aptes à résister à la replantation dans les jardins ou aux intempéries.
- Il faut parer à l'éventualité d'une demande du roi souhaitant faire des plantations considérables nécessitant des plants plus forts et plus âgés comme ce fut le cas pour la replantation du parc (voir I G).

On se rend compte que les rapports entre les pépinières et les jardins étaient étroits et que les premières avaient toujours à prendre la décision finale. Dans l'organisation des jardins leur rôle est aussi prépondérant. Sans leur présence, les jardins n'auraient pas pu se développer ainsi et être aussi réputées. Leur création était indispensable car elles participaient elles aussi, dans l'ombre, au prestige de ces jardins.

#### **D) Le système d'adjudication des bois.**

##### 1) Une pratique très réglementée.

##### a) *Les lettres patentes.*

---

<sup>124</sup> Archives Nationales, O1 2103/4, 20 octobre 1755

<sup>125</sup> Archives Nationales, O1 2103/4, 3 octobre 1755

Les adjudications des bois à Versailles relèvent d'une pratique très codifiée qui s'établit sur des règles déjà existantes et connues de tous par un affichage dans le parc chargé d'avertir quiconque souhaitait acquérir le marché.

Cette pratique des ventes d'arbres par adjudication était courante depuis le règne de Louis XIV. Elle avait lieu devant le baillage. Elle devait préalablement être approuvée par le roi et ensuite être arrêtée par le conseil et enregistrée au parlement sous la forme de lettres patentes.<sup>126</sup>

Les lettres patentes concernant les ventes et adjudications des bois de Versailles, Marly et dépendances ont été données à Meudon le 7 juin 1723. Elles expliquent comment se dérouleront désormais les ventes des bois du domaine royal. L'arrêt du conseil d'état a été rendu le 31 mai 1723 et précise qu'elles se feront en observant les formalités prescrites par l'ordonnance du mois d'août 1669. Ainsi il était commis par le procureur au bailliage, un garde marteau pour le martelage des bois à couper.<sup>127</sup> Ensuite un arpenteur faisait tracer les limites.<sup>128</sup>

#### b) *Le déroulement de la vente.*

Une déclaration du roi concernant les domaines de Versailles et de Marly établit que « les adjudications seroient faites à l'avenir au plus *offrent* et dernier enchérisseur. »<sup>129</sup> La déclaration du 6 octobre 1722 par laquelle sa majesté a commis le sieur Régnier son procureur au baillage de Versailles pour avoir l'inspection sur ledit domaine et en outre se trouver aux adjudications et ventes des bois, pour examiner et discuter la solvabilité des cautions des adjudicataires. Il est également nécessaire pour se conformer aux intentions de sa majesté que les adjudications des bois dépendant dudit domaine se fassent devant les officiers du baillage de Versailles, comme il se pratiquait du vivant du feu Roy.<sup>130</sup>

Pour qu'une vente soit accordée il fallait donc un certain nombre de représentants nommés par le roi et qui étaient chargés de faire valoir les droits de ce dernier car il était propriétaire des bois. Pour que cette vente soit la plus efficace possible c'est-à-dire la plus rentable il fallait

<sup>126</sup> Vincent Maroteaux, *Versailles le roi et son domaine*, Ed. A. et J. Picard, Paris, 2000, 296 p.

<sup>127</sup> Archives Nationales, O1 1803, n°119

<sup>128</sup> MAROTEAUX Vincent, *Versailles le roi et son domaine*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 2000, 296 p.

<sup>129</sup> Archives Nationales, O1 1803, n°120

<sup>130</sup> Archives Nationales, O1 1803, n°119

qu'un maximum de personnes soient au courant. Ainsi, on apposait sur les grilles du château une affiche informant quiconque serait intéressé par la vente des arbres. Nous avons ici l'exemple d'une vente annoncée le jeudi 15 décembre 1774 à onze heures avec mentionné « adjudication pour l'exploitation des jardins de Versailles et de Trianon au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux comme en matière des forêts. »<sup>131</sup> Cette adjudication est sans aucun doute en rapport avec la replantation du parc qui commençait à cette période (voir I. F.). Sur ces affiches, on se devait de préciser exactement en quoi consistait la vente. Ici par exemple les jardins concernés représentent une superficie d'environ quatre-vingts arpents pour Versailles divisés en quinze parties et environ quarante trois arpents divisés en dix-sept parties pour Trianon.<sup>132</sup>

L'adjudication était prononcée sur trois feux consécutivement allumés où l'enchère était de mille livres pour le premier, deux mille pour le deuxième et trois mille pour le troisième. Une fois l'adjudicataire désigné, il devait payer directement à M. Dutartre, trésorier général des bâtiments du Roi en trois paiements égaux étalés sur un an : Noël 1775, Saint Jean 1776 et Noël 1776. L'adjudicataire se doit également de fournir les preuves de sa solvabilité en présentant des cautions et des certificats.<sup>133</sup>

### c) *Le déroulement de l'abattage*

Une fois la vente établie, le cahier des charges de l'adjudicataire fixait le délai d'exploitation, les conditions de débardage et l'obligation éventuelle d'*entreillager* la coupe pour la protéger des dégâts du fauve. Généralement l'exploitation commençait dans la huitaine de l'adjudication et se continuait sans interruption jusqu'à son achèvement complet. La surveillance des coupes était assurée par les gardes chasses qui devaient aussi se charger des tâches d'entretien courant. Ainsi, ils pouvaient regarnir, recéper, ébouter voire écheniller et dessoucher les bois.<sup>134</sup>

---

<sup>131</sup> Archives Nationales, O1 1790/5

<sup>132</sup> Archives Nationales, O1 2110/2, 29 novembre 1774

<sup>133</sup> Archives Nationales, O1 2110/2, 29 novembre 1774

<sup>134</sup> MAROTEAUX Vincent, *Versailles le roi et son domaine*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 2000, 296 p.

Il est par exemple fait mention dans une lettre du 2 novembre 1775 dans laquelle on apprend que c'est le Sieur Le Dreux qui sera chargé de surveiller l'abattage des bois de Trianon. Il doit également reconnaître les repères établis l'hiver dernier pour la coupe des bois.<sup>135</sup> Il pouvait également y avoir des inspecteurs chargés, aux frais du Roi, de surveiller les nombreuses sculptures, figures, vases et autres décorations en marbre, plomb ou bronze.

Les adjudicataires étaient également civilement garants et responsables de tous les délits et déprédations qui pourraient être commis par leurs ouvriers dans l'étendue des jardins et devront en payer le dédommagement.

Le système des adjudications était très réglementé et codifié. L'importance de cette pratique se voit par le fait que le roi lui-même, par l'intermédiaire de ses arrêts et édits, en fixait le déroulement. Cette pratique ne pouvait être dévolue à n'importe qui et souvent les marchés se retrouvaient entre les mêmes mains. En effet, ce marché de la vente des bois était très intéressant car il rapportait beaucoup d'argent au roi et aux adjudicataires qui revendaient ce bois.

## 2) Une manne financière pour le roi.

Les bois ont constitué pendant tout le siècle la première des ressources domaniales, excepté les droits d'aide et d'entrée à Versailles. Leur importance n'a cessé d'augmenter par rapport aux fermes. On passe en moyenne de 103 000 livres entre 1723 et 1732 sur le produit des coupes à 422 000 livres pour la dernière décennie de l'Ancien Régime.<sup>136</sup>

Ce haut niveau de revenu s'explique par une demande locale sans cesse croissante, que l'offre avait bien du mal à satisfaire et qui a favorisé à Versailles l'émergence d'un puissant groupe de marchands de bois. Cela met aussi en avant l'attention portée par le domaine à partir de 1723 à l'exploitation des bois. Elle s'est manifestée notamment par son souci d'élargir et d'espacer les coupes car cela permettait une meilleure protection du bois ainsi qu'un meilleur passage des chasses.<sup>137</sup>

---

<sup>135</sup> Archives Nationales, O1 1883/2

<sup>136</sup> MAROTEAUX Vincent, *Versailles le roi et son domaine*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 2000, 296 p.

<sup>137</sup> Op. cité

Si l'on prend l'adjudication du 15 décembre 1774 des bois de Versailles et de Trianon, on apprend qu'elle a été adjugée au nommé Courtois et ses cautions pour la somme de 469 000 livres dont 309 000 livres pour Versailles et 160 000 livres pour Trianon.<sup>138</sup> On se rend compte de l'enjeu que comportaient de telles ventes. Elles étaient bien évidemment d'un apport financier considérable pour le roi mais aussi pour ces marchands qui revendaient le bois aux consommateurs. Cette volonté de faire rentrer un maximum de bénéfices se voit aussi par le fait que c'est le plus offrant qui était choisi. Outre le fait qu'il fallait renouveler régulièrement les arbres du domaine, les adjudications restent avant tout un considérable moyen pour le roi de remplir les caisses. Cette somme de 469 000 livres est bien sûre exceptionnelle car il s'agit de l'abattage complet des arbres des jardins de Versailles et Trianon.

Mais ces adjudications régulières garantissaient une rentrée d'argent dont le roi n'aurait su se passer.

Cette volonté de gérer au mieux cet important gain pécuniaire se voit aussi par ce qui est indiqué dans les lettres patentes du 7 juin 1723<sup>139</sup> « Voulant faciliter et accélérer la reddition des comptes des recettes et dépenses desdits domaines et bois de Versailles, Marly et dépendances. Nous aurions ordonné pour l'exercice de l'année 1716 et suivantes, il ne soit arrêté qu'un seul état pour chaque année des recettes et dépenses desdits domaine et bois, et que le sieur Liard receveur d'iceux en compterait pour chaque année par un seul état au vrai en notre conseil, ainsi et de la même manière qu'ils en doivent compter par un seul compte en la chambre des comptes. » On commence à voir les débuts d'une rationalisation avec la volonté d'avoir une comptabilité plus claire et de savoir plus facilement qui est redevable et à qui on doit de l'argent.

La rentrée d'argent due à la vente d'arbres permet ainsi à l'administration des jardins de ne pas avoir à sortir constamment de l'argent pour les travaux. Dans le rapport recettes/dépenses les ventes d'arbres sont presque toujours excédentaires. Dans un document du 12 mai 1758<sup>140</sup> faisant état de l'élagage dans le jardin de Versailles on apprend que les frais se montent à 380 livres et 8 sous. Une note rajoutée ensuite précise « les arbres paieront les frais ». On peut ainsi se poser la question de savoir s'il pouvait arriver que des arbres soient coupés non pas

---

<sup>138</sup> Archives Nationales, O1 1790/5

<sup>139</sup> Archives Nationales, O1 1803, n°119

<sup>140</sup> Archives Nationales, O1 1790 12 mai 1758

parce qu'ils sont trop vieux ou parce que l'on veut mettre d'autres espèces à la place mais pour des raisons financières. Les parcs et jardins de Versailles étaient immenses et comptaient des centaines de milliers d'arbres, il serait alors possible que certains soient abattus et revendus pour payer des frais liés à l'entretien des dehors de Versailles.

Outre les arbres abattus délibérément après avoir été marqués par la fleur de lys, emblème royal signifiant que les arbres à abattre appartenaient au domaine royal et que personne d'autre que lui ne pouvait l'abattre ou ordonner qu'on le fasse. On trouve également de nombreux arbres morts à Versailles. Soit usés par le temps ou tombés à cause des vents qui soufflaient régulièrement sur Versailles. Ces derniers étaient aussi l'enjeu de tractations à Versailles.

### 3) Les arbres tombés et les arbres morts.

Il n'y avait pas que les arbres à abattre qui rapportaient de l'argent et qui retenaient l'attention de l'administration des jardins. Les arbres morts ainsi que ceux tombés après les vents forts étaient extrêmement nombreux. On le voit notamment par le nombre de documents trouvés aux archives nationales qui font état du cas de ces nombreux arbres.

A la différence des arbres fleurdelés, les bois morts ou ceux tombés n'étaient pas soumis au système d'adjudication, que nous avons expliqué précédemment, sauf si leur nombre était important.<sup>141</sup>

Les arbres morts étaient repérés par ceux chargés de la surveillance des parcs et jardins : les inspecteurs, les gardes suisses qui avaient aussi à charge de contrôler l'extérieur du château et qui relevaient l'emplacement de ces arbres ainsi que ceux tombés avec le vent. Une fois les inspecteurs informés du nombre et du lieu de ces arbres on demandait aux supérieurs ce qu'il advenait d'en faire. Généralement les jardiniers responsables du secteur dans lequel se trouvaient les arbres devaient les arracher et les couper.

En ce qui concerne les nombreux arbres renversés par le vent, il était important que le sort de ces arbres soit vite scellé car lorsqu'ils étaient à terre il arrivait fréquemment qu'ils soient au milieu d'une route où pouvaient passer des chevaux, charrettes ou carrosses. Cela pouvait être dangereux s'ils restaient longtemps. En effet, le passage était constant comme lors des retours

---

<sup>141</sup> Archives Nationales, O1 1790/3

de chasse par exemple car on rentrait souvent à la nuit tombante quand la visibilité était réduite, un cheval pouvait alors aisément trébucher sur un arbre et se blesser ainsi que son cavalier. Les arbres morts, eux, ne posaient pas de problème tant qu'ils restaient debout, leur abattage n'était pas forcément urgent.

Ces bois servaient presque exclusivement au chauffage des employés de Versailles. Une fois ramassés ils étaient coupés en cordes de bois. A chaque fois, on estimait le nombre de ces cordes et le prix que cela pouvait rapporter. Par exemple, le 12 octobre 1758<sup>142</sup>, il est fait état des bois morts de Versailles qui produiront vingt cordes de bois qui coûteront 12 livres (transport + sortie des bosquets) et sept cordes et demi des bois de Trianon. On apprend ensuite dans une note de 22 novembre de la même année<sup>143</sup> que ces arbres pourront rapporter 320 livres en bois à brûler et 120 livres pour ceux de Trianon ou encore le 5 octobre 1753 on estime à vingt-cinq ou vingt-six cordes que pourront donner les arbres de l'année plus ceux de l'année précédente qui n'ont pas été arrachés<sup>144</sup>.

Une fois que ces arbres étaient arrachés, coupés en corde de bois et prêts à brûler, il fallait savoir quoi en faire. Comme nous l'avons vu, ils servaient au chauffage du personnel. Il convient de savoir comment et à qui ils étaient attribués. La note du 5 octobre 1753 nous explique qu'« il a toujours été d'usage au contrôleur d'avoir lesdits bois morts, d'en donner à l'inspecteur des jardins moyennant que l'exploitation et le transport s'en fasse à leurs dépens. »<sup>145</sup> D'une part cela permet de se débarrasser de ces arbres gratuitement et aussi au personnel de se chauffer à un moindre coût. Il arrivait également que les jardiniers puissent bénéficier de ces bois. « Monsieur Lécuyer demande si Monsieur le directeur général voudra bien lui donner la moitié [des] bois, un quart au sieur de la Chartre, inspecteur des jardins et l'autre quart de ceux du jardin de Versailles au sieur Lemoine, jardinier du château et le quart de ceux du jardin de Trianon au sieur Belleville, jardinier de ce château.<sup>146</sup> Ces arbres pouvaient ainsi être généreusement donnés par l'administration mais ils pouvaient aussi être achetés suite à une soumission faite par celui qui voulait ces bois. Là encore, la plupart du temps ce sont les jardiniers qui en faisaient la demande. Par exemple Belleville, jardinier de Trianon qui offre 36

<sup>142</sup> Archives Nationales, O1 1790, 12 octobre 1758

<sup>143</sup> Archives Nationales, O1 1790, 22 novembre 1758

<sup>144</sup> Archives Nationales, O1 1790/3, 5 octobre 1753

<sup>145</sup> Idem

<sup>146</sup> Archives Nationales, O1 1790, 22 novembre 1758

livres pour des arbres que les derniers vents ont rompu et fait tomber dans le jardin et qu'il estime devoir rendre trois cordes et demi et un huitième<sup>147</sup> ou Lemoine qui offre 200 livres de treize arbres que les derniers vents ont cassés et renversés dans le jardin de Versailles<sup>148</sup>.

Outre le système des adjudications qui rapportait de l'argent au roi et qui lui permettait de se débarrasser de ses arbres sans avoir recours à sa main d'œuvre, les arbres morts étaient nécessaires à la vie des jardins. Ils permettaient au personnel de se chauffer gratuitement ou pas cher et au roi de ne pas avoir à dépenser encore plus d'argent dans les jardins.

Le marché des arbres ne coûtait pour ainsi dire rien du tout à l'administration générale car les jardiniers se devaient dans leurs tâches de s'occuper de cela, le faible coût que pouvait amener un transport de ces arbres était compensé par la vente de ces derniers et les adjudications rapportaient des milliers de livres par an. Cet aspect des jardins apparaît alors comme excédentaire dans un département où les dépenses engagées chaque année étaient colossales.

## **E) Marie-Antoinette et le jardin anglo-chinois**

### **1) Trianon : un cadeau de Louis XVI pour sa reine.**

Trianon a une histoire en parallèle de celle du château de Versailles. Les deux palais ont même toujours eu une place privilégiée dans le cœur des différents rois. Pour chacun d'entre eux ils symbolisaient quelque chose de précieux et d'unique. Sous Louis XIV, il n'existait que le Grand Trianon, c'est dans ces jardins qu'il intervenait personnellement. Leur beauté était sans égal, on comptait les fleurs par milliers ainsi que des centaines d'orangers qui changeaient régulièrement suivant les humeurs du souverain et des jardiniers. Il aimait alors s'y retrouver et se promener, se livrer à des expériences de jardinage.

A son décès, le Trianon restait orphelin et Louis XV trouva en ces lieux de nombreux intérêts. Son apport fut très important dans la mesure où c'est lui qui a fait construire le Petit Trianon.

---

<sup>147</sup> Archives Nationales, O1 2103/2, 23 janvier 1756

<sup>148</sup> Archives Nationales, O1 2103/2

C'était un cadeau pour sa favorite, madame la Marquise de Pompadour. C'est aussi ici qu'il retrouvait ses nombreuses conquêtes. C'est ici aussi qu'il va pouvoir s'adonner à sa seconde passion, la botanique. Il y fera construire une splendide serre botanique réputée dans l'Europe entière et qui participa à sa renommée. C'est avec le jardinier Antoine Richard qu'ils firent pousser les essences les plus exotiques et rares. Il y passait la plus grande partie de son temps, échappant ainsi aux affaires de la cour qui l'ennuyaient souvent. A sa mort, le 10 mai 1774, la comtesse du Barry qui occupait alors les lieux quitte le château du Petit Trianon et se retire dans son château de Louveciennes.<sup>149</sup>

Louis XVI prend alors ses marques à Versailles accompagné de sa jeune épouse autrichienne. Ils sont alors mariés depuis quatre ans et le roi décide de faire un cadeau à Marie-Antoinette pour lui témoigner de ses sentiments. On raconte alors que Louis XVI, au moment de lui donner les clés, lui aurait dit « Madame, ces beaux lieux ont toujours été le séjour des favorites des rois, ils doivent conséquemment être le vôtre » ou bien « Madame, vous aimez les fleurs, j'ai pour vous un bouquet, le Petit Trianon »<sup>150</sup> Nul ne sait si ces mots ont réellement existé mais ils participent en tout cas à la légende qui entoure Marie-Antoinette et son Petit Trianon. Ceci devait aussi effacer le passé de ce lieu chargé d'accueillir les amours clandestines de ses aïeux et symboliser la fidélité du roi.<sup>151</sup> Madame Campan relate ces événements dans ses mémoires. Elle écrit « La reine désirait assurer le bonheur des princesses filles de Louis XV (...) Elle contribua à cette époque à leur faire assurer un revenu qui pu leur procurer une existence agréable. Le roi leur donna le château de Bellevue (...) et le roi lui donna le Petit Trianon. »<sup>152</sup>

La reine qui avait du mal à s'habituer à la vie à la cour et aux obligations qui lui incombaient fut ravie de recevoir ce présent. Elle y trouva immédiatement ses marques et y passait la majorité de son temps libre. Elle va désormais reconstituer autour d'elle un univers préservé où elle pourrait vivre selon ses humeurs et ses fantaisies sans être soumise en permanence au regard des autres. Elle fait mettre en place son appartement même si elle n'y dormira pour la première

---

<sup>149</sup> BARATON, Alain, COFFE, Jean-Pierre, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Villeneuve d'Ascq, Plon, 2007, 317 p.

<sup>150</sup> Op. cité

<sup>151</sup> SOLNON, Jean-François, *Versailles*, Monaco, Rocher, 1997, 379 p.

<sup>152</sup> CAMPAN, *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, Paris, Bibliothèque Nationale, collection des meilleurs auteurs anciens et modernes, Ed. Jules Tallandier, 160 p.

fois qu'en 1779.<sup>153</sup> Mais les modifications qu'apportera la jeune reine ne concerneront pas tant le mobilier et les bâtiments que les jardins. Elle va se trouver une véritable occupation voire même une passion à aménager les jardins du Petit Trianon à sa guise. Ils sont désormais à elle, elle peut donc y faire ce qu'elle veut. Dès le mois d'août 1774, soit seulement deux mois après que le roi lui ait offert l'endroit, elle convoque le jardinier des lieux, le sieur Richard et évoque avec lui la création d'un jardin qui correspondra exactement à ses goûts et aussi à la tendance dominante du moment.

Ce chantier qui s'étendra sur plusieurs années restera la principale attraction de la reine, avec le Hameau qui verra le jour quelques années plus tard, et causera en partie sa perte et sa mauvaise réputation auprès du peuple et de la cour.

Le projet est évoqué, il ne reste plus qu'à savoir exactement à quoi les jardins ressembleront. La création des plans s'inscrit dans une querelle des Lumières entre jardin à la française et jardin à l'anglaise.

## 2) La fin de la suprématie du jardin à la française.

Dès la seconde partie du 18<sup>ème</sup> siècle, le style du jardin à la française rendu célèbre par Le Nôtre commence à être remis en cause par les esprits les plus éclairés. L'élite aristocratique s'adonne désormais à cette nouvelle mode du jardin anglais. Bien évidemment cette frénésie ne pouvait que toucher les membres de la cour qui ne faisaient désormais plus que cela. On trafique des plants venus d'Oregon, on tyrannise des menuisiers de village pour les exercer au genre « chinois », on s'arrache à prix d'or tel ou tel jardinier venu d'outre Manche et donc virtuose supposé dans les derniers raffinements de cet art.<sup>154</sup> Les sommes dépensées sont considérables et les résultats attendus rarement à la hauteur.

Cette frénésie du jardin à l'anglaise se développe pour plusieurs raisons.

### a) *Les origines du phénomène.*

---

<sup>153</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>154</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

Premièrement on peut voir en cette apparition une réaction au style créé par Le Nôtre et que Versailles symbolise dans sa totalité. Désormais, le jardin français apparaît comme austère, normalisé et ne laissant peu ou pas de place à une certaine fantaisie. Il faut bien dire que même si certaines de ces critiques peuvent être légitimes beaucoup restent injustes.

Le jardin anglais apparaît lui, aux yeux de beaucoup, comme le contraire de ce style français. Les tracés sont beaucoup plus souples et amples, la symétrie n'est désormais plus de rigueur, bien au contraire et surtout les formes végétales sont libres et ne sont plus élaguées.

Bien que cette manière de voir le jardin ne soit pas nouvelle, c'est bien l'Angleterre qui va formaliser cette nouvelle mode. Ce pays voit, au début du 18<sup>ème</sup> siècle, réapparaître de grands domaines qui étaient alors à l'abandon ou sous exploités. Par la généralisation du système des enclosures et l'appropriation et la mise en culture des friches, ces grands jardins vont ressusciter et se développer comme jamais auparavant. C'est même l'ensemble du paysage qui va être touché par le phénomène et l'on va décliner ce style de toutes les manières possibles et imaginables, les variétés et les nuances les plus diverses vont alors voir le jour.<sup>155</sup> Il ne fallait pas douter un instant que ce phénomène allait traverser la Manche et toucher tous les pays prêts à s'adonner aux nouvelles joies du jardinage. La culture des jardins, très présente en France, explique pourquoi le pays a très vite été contaminé par cette frénésie du jardin anglais.

Ce style de jardin n'est pas seulement issu de la culture anglaise mais a subi de nombreuses influences qui permettent de comprendre la popularité de ce style.

*b) Les diverses influences.*

- La plus importante est celle de la Chine qui, pour les hommes des Lumières, apparaît comme le paradigme de l'exotisme et de l'étrangeté. Il y a un véritable travail de miniaturisation du paysage, un tracé sinueux des sentiers. Les jardins sont peuplés de ménageries et de viviers. La Chine représente alors pour l'Europe à la fois étonnement et découverte, crainte et admiration, frayeurs et délices.<sup>156</sup>

---

<sup>155</sup> Op. cité

<sup>156</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

- L'Antiquité s'avère aussi être d'un apport considérable. Ici, c'est l'architecture qui est importante et qui sert de référence pour l'aménagement des jardins et la disposition des plans. On laisse désormais place à la vision picturale du paysage qui a souvent été considéré en France comme secondaire et qui ne trouvaient pas une place centrale dans l'élaboration des jardins. Désormais on peint le jardin avant de le matérialiser et cela permet au créateur des jardins d'utiliser de nombreux matériaux et modèles.<sup>157</sup> C'est une nouvelle source d'inspiration et une nouvelle manière de voir et de penser le jardin.
- La dimension morale. Ici, l'influence de Rousseau va être déterminante. Il va en effet jeter les fondements d'un nouvel idéal réconciliant sentiment et raison ainsi que d'une organisation sociale où transparaît la permanence d'une foi en l'excellence de la nature.<sup>158</sup> Des traités doctrinaux et techniques sur le paysage ne feront que renforcer et étayer la pensée du philosophe.

Bien que ce style du jardin se développe et repose sur des assises solides il ne fait pourtant pas toujours l'unanimité.

### c) *Débat et contradictions.*

Les adeptes du style de Le Nôtre, dont le Duc de Croÿ est d'ailleurs un des fer de lance, ne disparaissent pas complètement et comptent faire entendre leurs voix et sauver l'héritage de Le Nôtre. Ils ne laisseront donc pas comme ça s'imposer le style anglais auquel ils n'adhèrent que très moyennement voire pas du tout. On assiste alors à une opposition entre le style régulier où tout doit avoir une place précise et rien ne doit déborder d'un cadre qui apparaît presque comme figé. En face, on retrouve ceux qui sont plus modérés et partisans d'une certaine fantaisie sauf aux abords de la maison où la symétrie se doit encore d'être respectée, ici l'ordre garde encore sa place.

---

<sup>157</sup> Op. cité

<sup>158</sup> Op. cité

La seconde opposition est beaucoup plus virulente et extrémiste. Ici, les deux côtés ne se retrouvent sur aucun point en matière d'élaboration de plans de jardins. Les premiers ont une vision théâtrale du jardin. Ici, c'est la main de l'homme qui façonne tout. Les seconds ont une approche beaucoup plus libertine du jardin où l'on doit laisser la place aux formes plus naturelles et où la main de l'homme doit se faire plus discrète en aménageant simplement le paysage. Comme le dit Pierre André Lablaude, cette querelle oppose d'un côté les « chinois » aux « anglais » et de l'autre « les décorateurs » aux « paysagistes ». <sup>159</sup>

Lorsque Marie-Antoinette reçoit le Petit Trianon ce débat est central dans l'art des jardins. Son entourage a déjà été happé par cette mode du jardin anglais et il ne fait aucun doute qu'elle va à son tour céder à ce phénomène. A la différence des autres admirateurs elle va pouvoir céder à sa passion de manière indéfinie en pouvant dépenser dans compter tant son roi cède à tout ce qu'elle désire.

### 3) Un exemple de l'intervention dans l'organisation des jardins.

Désormais, la Reine est lancée dans son projet. Elle a le lieu et l'assurance que le roi cèdera à tous ses désirs.

#### a) *Les différents acteurs.*

Marie-Antoinette souhaite débarrasser le Petit Trianon de la serre botanique créée par Louis XV qu'elle juge trop ennuyeuse. Elle demande alors au jardinier Antoine Richard d'établir un dessin du futur jardin conforme à ses envies et à la mode du moment c'est-à-dire le style anglo-chinois. Toutefois, elle n'accepta pas le plan du jardinier qui est jugé trop besogneux, trop contourné, compliqué et sans grâce. <sup>160</sup> On voit qu'il était difficile de s'extirper de l'influence de Le Nôtre et du jardin français. C'est alors que la princesse de Beauvau, courtisane de la Reine, lui parle du comte de Caraman dont les jardins suscitent déjà les louanges et admirations des spécialistes

---

<sup>159</sup> Op. cité

<sup>160</sup> PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Versailles*, Paris, Place des Victoires, 2001, 424 p.

et connu notamment pour son fameux jardin anglais de Roissy.<sup>161</sup> Il établit un plan qu'il remet à la reine au début du mois de juillet 1774. Le dessin est plus conforme au style recherché c'est-à-dire simple, lâche, aux perspectives profondes largement ouvertes. La Reine est enthousiasmée par le projet et l'accepte immédiatement. Elle accueille le comte dans ses jardins et lui donne le titre de directeur des jardins de la reine en guise de remerciement.<sup>162</sup> Le comte de Caraman se verra, quelques temps plus tard, évincé du chantier par le comte d'Angiviller qui laissera l'architecte Mique seul à la tête des travaux.<sup>163</sup> Cette nomination par la reine et le fait qu'elle choisisse elle-même le plan du jardin montre qu'elle passait outre l'administration des jardins et ne s'enquérât pas de l'avis des professionnels. Le renvoi du comte indique que D'Angiviller voulait reprendre le contrôle des opérations et montrer qu'il était celui qui avait le dernier mot du moins en ce qui concerne le choix du personnel.

Ainsi, le 23 août 1774 est établi un devis concernant les ouvrages du petit jardin de la reine à Trianon par M. Gabriel.<sup>164</sup> Il est écrit qu'il s'agit d'un jardin anglais et le 28 septembre de la même année on parle d'un jardin chinois à Trianon et c'est M. Mique, intendant des bâtiments qui sera chargé d'ordonner et de diriger toutes les constructions, tous les travaux du jardin.<sup>165</sup> C'est le sieur Belleville qui est chargé du terrassement. Le 23 août 1774, on attend ses soumissions afin qu'il puisse régler les mémoires s'y rapportant.<sup>166</sup>

La reine a su s'entourer d'une équipe composée des meilleurs spécialistes de l'époque. Ainsi, bien que le plan d'Antoine Richard n'ait pas été accepté cela n'a pas pour autant signifié sa mise à l'écart du projet. Il participera donc activement au choix des arbres et végétaux rares sélectionnés non pour leur intérêt scientifique mais pour leur beauté intrinsèque. Il avait en effet acquis un énorme savoir en créant la serre botanique de Louis XV. Ainsi, personne d'autre que lui ne pouvait aussi bien s'occuper de cette sélection. Il travailla pour cela en étroite collaboration avec l'abbé Nolin, contrôleur général des pépinières.

Le maçon Guiard se chargera de dresser la clôture qui entourera le jardin afin que les travaux puissent réellement commencer. La demande est faite par M. Cuvillier auprès du comte

---

<sup>161</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>162</sup> Op. cité

<sup>163</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

<sup>164</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 23 août 1774

<sup>165</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 28 septembre 1774

<sup>166</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 23 août 1774

D'Angiviller le 20 novembre 1774.<sup>167</sup> Le sculpteur Deschamps sera, quant à lui, chargé de l'élaboration des statues pour le jardin de la reine. Le peintre Hubert Robert rejoindra l'équipe un peu plus tard et se chargera avec Mique des tracés généraux notamment.

La reine a sélectionné tout son personnel, les devis et mémoires ont été signés, acceptés en l'état. Le chantier va pouvoir commencer.

*b) La création du jardin anglo-chinois de Marie-Antoinette.*

Afin de pouvoir commencer les travaux, il fallait faire table rase de ce qui trouvait là et savoir quoi faire de ce qui avait été laissé par Louis XV. Ainsi, les collections botaniques sont toutes transférées au jardin des Plantes à Paris. Mais la serre botanique est abattue sans ménagement ni aucun remord de la part de la reine. Antoine Richard qui avait passé des années à l'élaborer et à la rendre prestigieuse voit sa principale création être détruite du jour au lendemain. Mais désireux de ne pas heurter sa souveraine, il ne dit rien et s'attacha à répondre aux souhaits de Marie-Antoinette et à créer une merveille de jardin. Pour cela, elle restera en partie fidèle à la tradition de Louis XIV et Louis XV qui voulaient faire de Trianon un jardin merveilleux où des sommes énormes furent dépensées en cultures et en expériences<sup>168</sup> (voir III – G).

Désormais, les lettres concernant les travaux du nouveau jardin de Trianon mentionnent comme sujet « Jardin de la Reine ». C'est sous cette appellation que l'on connaît désormais le jardin anglo-chinois de Marie-Antoinette. La reine souhaitait pour la supervision des travaux que soit effectuée une inspection journalière à Trianon. Elle voulait qu'un poste soit créé à plein temps pour surveiller l'évolution du chantier. Dans une lettre du 18 janvier 1777 la réponse revient négative « il m'a paru qu'il était plus convenable de suivre les procédés que vous avez tenu jusqu'à présent pour la conduite de cette partie : elle ne comporte qu'une inspection qui cessera en même temps que l'ouvrage. »<sup>169</sup> Créer un poste coûtait cher et il était impératif de ne pas engager de dépenses supplémentaires vu le coût prévu des travaux du jardin de la reine.

---

<sup>167</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 20 novembre 1774

<sup>168</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>169</sup> Archives Nationales, O1/1883/4, 18 janvier 1777

Dès 1774, les premiers projets voient le jour. Mique parle des plantations et tapis de gazon de différentes espèces et d'un objet de construction qui est un rocher d'où les eaux coulent et qui porte de ruines<sup>170</sup>.

Les travaux commencent après que la reine eut donné son accord sur les devis et mémoires qui lui furent présentés et que les demandes de fond toujours plus importantes soient accordées par les finances royales. On creuse un petit lac supérieur ainsi qu'une rivière. Des montagnes artificielles sont dressées et formeront le support des constructions à venir comme le Rocher, la Grotte, les Ponts de Roches et la Montagne de l'Escargot. Pour le côté antique on construit la rotonde du Temple de l'Amour et du Belvédère<sup>171</sup>. Le côté chinois est symbolisé par la création d'un jeu de bagues chinois construit entre l'ancien jardin français et le nouveau jardin anglais. Le jardin de la reine mêle désormais les différents genres qui lui tenaient à cœur et qui symbolisaient les différents courants dominateurs du moment en matière de l'art des jardins. Les travaux se dérouleront sur plusieurs années et seront interrompus en 1789 laissant 500 000 livres d'impayés aux différents entrepreneurs ayant travaillé sur le chantier<sup>172</sup> et l'entretien quotidien sera conséquent et onéreux.

Quoi que l'on ait pu dire sur le jardin de Trianon ce dernier reste l'exemple français le plus complet, le plus raffiné, le plus parfait de ces jardins à l'anglaise des toutes dernières années de l'Ancien Régime. Cette création du jardin est l'exemple même de l'intervention royale dans les travaux. La reine avait droit de regard sur tout ce qui se passait et avait toujours le dernier mot. Sa position était bien évidemment privilégiée et l'amour que le roi lui portait le conduisait à tout accepter ou presque. On pourrait croire que cette création reste un caprice de la reine mais il faut y voir une remarquable création artistique qui participe pleinement à l'histoire de Versailles. Cela montre aussi que malgré ses difficultés d'adaptation à la cour Marie-Antoinette savait exactement ce qu'elle voulait et avait su s'entourer des meilleurs pour cela. Toutefois, ce jardin ne provoqua pas un enthousiasme unanime et les réactions furent diverses.

### *c) Les différentes réactions concernant la construction du jardin.*

---

<sup>170</sup> Archives Nationales, O1/1883/3 ; 3 octobre 1774

<sup>171</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>172</sup> Op. cité

Un des personnages les plus virulents contre cette création fut le duc de Croÿ. Fervent admirateur des jardins de Louis XIV et de l'art de Le Nôtre, il avait beaucoup de mal à voir cet héritage et ce passé détruits sans aucun remord ni aucune précaution. Il écrit à ce sujet sur sa première visite à Trianon « Richard et son fils me menèrent et je crus être fou ou rêver de trouver, à la place de la grande serre chaude qui était la plus savante et chère de l'Europe, des montagnes assez hautes, un grand rocher et une rivière. Jamais deux arpents de terre n'ont tant changé de forme, ni coûté tant d'argent (...) C'était un genre mêlé auquel les amateurs de jardin anglais auront peine à se prêter. »<sup>173</sup> Bien qu'il ne goûtait pas à ce mélange de style anglais et chinois il reconnaissait aisément les qualités du jardinier Richard qui excellait toujours dans le choix des arbres et des fleurs et leur agencement.

Ce que les personnes avaient le plus de mal à comprendre était le mélange des genres et les contradictions propres à Marie-Antoinette et à ses créations. D'un côté le luxe et les dépenses inconsidérées pour créer le jardin de Trianon et de l'autre cette volonté de légèreté et d'un retour à la nature avec la création du Hameau. S'opposent ici le faste des palais au champêtre des maisons du Hameau.

La reine trouva aussi des adeptes notamment dans ses amis proches qui venaient y passer la plupart de leur temps lorsqu'ils étaient à Versailles. Ce lieu représentait pour eux la liberté et l'abandon des codes si contraignants à la cour. Ils aimaient cet endroit pas tant pour sa dimension artistique que pour ce qu'ils étaient libres d'y faire ou pas. Ce lieu symbolise la nature et la liberté si chères à Jean-Jacques Rousseau et qu'il développa dans son « Contrat social ».

## **F) La replantation du parc**

### 1) Des arbres usés par le temps.

#### a) *Les arbres de Louis XIV*

---

<sup>173</sup> CROY, duc de, *Mémoires sur les cours de Louis XV et Louis XVI*, publiés par le vicomte de Grouchy, Paris, La nouvelle revue rétrospective, 1897.

Au début du règne de Louis XVI, la plupart des arbres du château de Versailles (jardins, Trianon, grand et petit parcs) sont dans leur grande majorité centenaires. Après la mort de Louis XIV, on assiste à l'abandon des parcs et jardins<sup>174</sup>, les arbres sont eux aussi délaissés, les troncs sont dépouillés ou mutilés. La plupart d'entre eux ont été plantés trop gros, martyrisés par les taillés et les élagages et montrent les séquelles des traitements qui leur sont infligés<sup>175</sup> depuis des dizaines d'années voire cent ans pour certains.

Louis XV à son arrivée à Versailles après la régence en 1722 se désintéresse de cette situation. Il préfère passer son temps à Trianon ou à l'Hermitage.<sup>176</sup> Ainsi, durant tout son règne il n'attachera pas d'importance au sort des milliers d'arbres et repoussera autant que possible l'éventualité d'une replantation. Cette négligence ne s'arrête pas au désintérêt du roi, elle vient aussi du fait que le personnel des jardins néglige sa tâche (voir II. F). L'entretien est mal effectué, les plantes et arbres vieillissent mal, les eaux des fontaines sont devenues sales, puantes et les bassins sont presque à sec.<sup>177</sup>

Quelques mesures ont bien été prises pour tenter de remédier à cette situation catastrophique. Une replantation de huit mille arbres en 1747 pour palier aux dégâts causés par les gelées exceptionnelles des hivers 1709 et 1730 et par plusieurs ouragans en avril 1740.<sup>178</sup>

L'Orangerie est elle aussi en piteux état, les voûtes sont sur le point de s'effondrer, les orangers sont laissés à l'abandon<sup>179</sup>, eux que Louis XIV aimait particulièrement.

A sa mort, Louis XV aura donc laissé le parc et les jardins comme il les avait trouvés c'est-à-dire vieillissants et les arbres sur le point de tomber. Ce qui avait fait la réputation de Le Nôtre et la fierté de Louis XIV a perdu en 1774 toute sa superbe. Louis XVI qui arrive au pouvoir ne pourra pas repousser l'échéance beaucoup plus longtemps.

### b) *La décision de Louis XVI*

---

<sup>174</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « La replantation des parcs et jardins de Versailles, 1775-1776 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 2, 1900, p.161-170.

<sup>175</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>176</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « La replantation des parcs et jardins de Versailles, 1775-1776 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 2, 1900, p.161-170.

<sup>177</sup> Op. cité

<sup>178</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>179</sup> MAURICHEAU-BEAUPRE Ch et HENNET DE GOUTEL E., *Le château de Versailles et ses jardins*, Paris, D-A Longuet éditeur, 1924

Au début du règne de Louis XVI les arbres sont dans un état tellement déplorable que la moindre tempête ou même un coup de vent assez fort pourraient les faire tomber. Les promenades devenaient ainsi dangereuses, les chutes de branches se multipliaient et endommageaient les sculptures de plomb.<sup>180</sup> Louis XVI n'avait plus le choix, il fallait remédier à cette situation. Trouvant le courage que son grand père n'avait pas su rassembler, il prend la décision de faire abattre les arbres et de procéder à la replantation complète du parc du château de Versailles. Ceci à la grande désolation de tous mais pour le bien des jardins qui ne pouvaient rester dans cet état. L'abbé Delille exprime son désarroi dans un de ses poèmes<sup>181</sup> :

« Ô Versailles ! Ô regrets, ô bosquets ravissants

Chefs d'œuvre d'un grand roi, de Le Nôtre et des ans !

La hache est à vos pieds, et votre heure est venue. »

Louis XVI sait faire fi des critiques à son encontre car il sait qu'il travaille pour l'avenir et fait œuvre utile. Certes, il se prive des ombrages pour ses promenades et celles de la famille royale et son parc sera pour longtemps maigre mais il sait qu'il en sortira au fil des ans de beaux et forts arbres capables de résister aux intempéries et rendant sa beauté à Versailles.

La décision est prise par le roi avec l'appui du comte d'Angiviller qui est à la direction des bâtiments. Ils décident, outre l'abattage des arbres, la transformation des bains d'Apollon. Autre chantier immense qui prendra du temps et coûtera énormément d'argent.

Cette décision de la replantation du parc apparaît bien évidemment comme un acte de courage de la part de Louis XVI mais la dimension économique ne doit pas non plus être négligée. L'état catastrophique des finances à la fin du règne de Louis XV devait amener le nouveau souverain à ne pas hésiter longtemps quant à la décision à prendre. L'argument du renflouement des caisses de l'état grâce à la mise en adjudication des arbres devait finir de convaincre les plus sceptiques.<sup>182</sup> La coupe des bois est attribuée à Courtois pour un montant de 469 000 livres pour Versailles et Trianon (voir I – D). Dès le printemps 1776 il verse un premier paiement qui

---

<sup>180</sup> CAYEUX, Jean (de), *Hubert Robert et les jardins*, Paris, Ed. Herscher, 1987

<sup>181</sup> Abbé Delille, *Les jardins*, 1780

<sup>182</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

rapportera 150 000 livres aux finances royales. Les décisions prises durant la replantation feront que les prix engagés ne seront eux non plus pas excessifs (voir par ailleurs).

L'héritage de Louis XIV était dur à supporter pour ses successeurs. Si Louis XV avait réussi à repousser l'échéance jusqu'à sa mort, Louis XVI montra plus de courage en prenant la décision dès le début de son règne. Marie-Antoinette l'aida d'ailleurs dans cette prise en main des jardins du château. Cette replantation a été un des événements majeurs du règne de Louis XVI. Elle s'est étendue sur plusieurs années, modifia le paysage du château en trouvant un juste équilibre entre la conservation de l'héritage laissé par le roi Soleil et Le Nôtre et les modifications inhérentes au style de jardin qui voit le jour dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle.

## 2) Les travaux du parc

### a) *Une mobilisation générale.*

Un chantier aussi important que celui de la replantation du parc du château de Versailles devait mobiliser l'ensemble du personnel, en particulier les jardiniers et ceux qui travaillaient dans le département concerné. Il y avait bien entendu le personnel chargé de l'abattage et de l'arrachage des arbres, il s'agissait dans ce cas de travailleurs employés par les adjudicataires chargés de l'exploitation des arbres. Ils devaient couper les arbres, les stocker et veiller à ce qu'ils ne gênent pas la circulation ou le travail des autres personnes des jardins.

Les jardiniers ont eux aussi effectué un travail en amont faisant l'état des lieux du domaine et en répertoriant méthodiquement tout ce qui devait être supprimé. De part leur formation ils étaient aptes à savoir ce qui pouvait encore supporter le poids des années et ce qu'il fallait abattre.

On se rend compte que cette mobilisation avait commencé dès la fin du règne de Louis XV. Gabriel, sûrement déjà conscient du fait que le Bien Aimé ne se déciderait pas prépara quand même un mémoire sur la réparation totale des jardins. Il serait de ce fait prêt pour le successeur ou serait là si le roi se décidait enfin. On y voit l'énormité des travaux. En effet, Gabriel écrit « Il

n'est pas possible de rendre compte de la totalité des réparations à faire pour rétablir les jardins de Versailles, leur multiplicité effraye et la connaissance à acquérir là-dessus sera toujours très imparfaite par l'immensité des ouvrages qui sont sous terre. »<sup>183</sup> L'orangerie est dans un état de délabrement avancé, l'aperçu actuel fait dire à Gabriel qu'il en coûtera 5 à 600 000 livres et qu'il ne faudra pas interrompre les dépenses une fois celle-ci commencées. Il demande pour cela un acompte de 100 000 livres. En ce qui concerne les jardins, il estime à dix-huit mois la durée pour connaître à combien seront estimés les travaux d'autant qu'il parle de supprimer des choses fastes et de simplifier les effets. Il demande également un fond de 100 000 livres pour pourvoir au plus pressé.<sup>184</sup> On se rend compte de la tâche colossale qui attend tout le personnel pour répertorier tous les travaux à faire et en chiffrer le montant. Les inspecteurs des jardins, les gardes suisses et les jardiniers, tout le monde est mis à pied d'œuvre pour mener ce projet à bien. Une fois les contrats d'adjudication signés leurs tâches étaient moins importantes. Ils reviendront sur le devant de la scène lors de la replantation au moment du choix des fleurs, des arbres et du style du jardin à adopter (voir I – F 3.).

#### b) *L'abattage des arbres*

Le processus d'abattage des arbres du parc débute le 15 décembre 1774. C'est la date à laquelle se déroule l'adjudication pour la vente des bois de Versailles. Si l'exploitation des jardins de Versailles et Trianon est adjugée au sieur Courtois<sup>185</sup>, on sait également que la soumission pour le défoncement du parc a été acceptée par le directeur général le 9 mai 1775 aux bénéficiaires des nommés Berthe, entrepreneur des terrasses des bâtiments et jardins du roi au département de Choisy et Crosnier jardinier du roi et entrepreneur des terrasses et jardins de Paris.<sup>186</sup> Ils s'occuperont des terrassements et des travaux annexes qui selon leur soumission « la plus grande partie de l'entreprise dont il s'agit n'étant que des ouvrages à main

---

<sup>183</sup> Archives Nationales, O1 1790/1, 6 novembre 1772

<sup>184</sup> Archives Nationales, O1 1790/1, 6 novembre 1772

<sup>185</sup> Archives Nationales, O1 1790/1

<sup>186</sup> Archives Nationales, O1 1790, 8 mai 1775

d'œuvre du genre le plus ingrat ». <sup>187</sup>Dès lors, les travaux débutent. On commence par remanier les jardins du Grand Trianon et peu après ceux de Versailles. <sup>188</sup>

Il faudra deux hivers complets pour faire tomber tous les arbres, de décembre 1774 à mars 1776. <sup>189</sup> Cela montre l'ampleur de la tâche et le nombre très important d'arbres à abattre et à évacuer. Ils ne pouvaient en effet rester dans les jardins. Devant le danger que représentaient de tels travaux on procéda à l'embauche de plusieurs personnes chargées de surveiller le déroulement de travaux et notamment les statues qui restaient dans les jardins. Un poste de garde suisse fut alors installé par le comte d'Affry, colonel des suisses. <sup>190</sup>

Outre l'abattage des arbres il fallait également réparer tous les bâtiments des jardins qui tombaient en ruines. L'Orangerie fut réparée afin d'assurer la protection des arbres qui y vivaient l'hiver. On procéda également par l'abattage des arbres à la destruction des deux plus anciens bosquets de Versailles, celui du Dauphin et celui de la Girandole. On ferme également l'Arc de Triomphe devenu trop vétuste.

Ces scènes de destruction firent l'objet de deux tableaux peints par Hubert Robert qui deviendra par la suite dessinateur des jardins du roi le 27 novembre 1778 (cette place avait été supprimée 85 ans auparavant après la mort de Le Nôtre) <sup>191</sup>. Ces deux œuvres avaient été commandées par Louis XVI lui-même et furent exposées au salon de 1777. Ils devaient représenter le jardin de Versailles lorsqu'on en abattait les arbres. L'un est un point de vue pris en haut du Tapis Vert à gauche et le second est pris des bains d'Apollon. <sup>192</sup> Ces toiles sont précieuses car elles permettent de nous rendre compte de l'immensité du château et du nombre de personnes y travaillant.

---

<sup>187</sup> Archives Nationales, O1 1790/1, 6 avril 1775

<sup>188</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « La replantation des parcs et jardins de Versailles, 1775-1776 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 2, 1900, p.161-170.

<sup>189</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>190</sup> NOLHAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIe*, Paris, Emile-Paul, 1918, 224 p.

<sup>191</sup> CAYEUX, Jean (de), *Hubert Robert et les jardins*, Paris, Ed. Herscher, 1987

<sup>192</sup> NOLHAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIe*, Paris, Emile-Paul, 1918, 224 p.

L'histoire des jardins du château de Versailles prend un nouveau tournant après les années 1774-1777. Si la replantation du parc a été décidée pour des raisons de sécurité, d'esthétique et de finance c'est une partie de leur histoire qui se termine et une nouvelle page qui s'ouvre avec la replantation de l'ensemble du domaine.

### 3) Une nouvelle page de l'histoire des jardins.

Après les deux années nécessaires à l'abattage complet des arbres et au défoncement de toutes les terrasses, une autre partie importante du chantier commence. Celle de la replantation à proprement parlée du parc et des orientations artistiques à prendre.

#### a) *La replantation.*

L'inspection générale de la replantation fut confiée au sieur Thouin. Il était pour cela aidé et assisté du sieur Lemoine. C'est également à ce dernier qu'a été attribuée la replantation au détriment des sieurs Crosnier et Berthe déjà chargés du défoncement.<sup>193</sup>

Les pépinières royales jouent ici un rôle très important car ce sont elles qui vont fournir l'immense majorité des arbres, fleurs demandés sauf dans de rares exceptions. Comme nous le montre une lettre du 12 novembre 1775 adressée à M. Turgot « Vous êtes prévenu des plantations que j'ai à faire faire cet hiver dans les jardins de Versailles. Quoique les pépinières du roi doivent me fournir une très grande et même la majeure partie du plant que j'y emploierai. Je suis cependant obligé de recourir à des secours étrangers. »<sup>194</sup> Cela nous montre à quel point la quantité d'arbres à replanter était très conséquente. C'est par ailleurs l'abbé Nolin qui est chargé en partie de l'étude des soumissions proposées pour la replantation. C'est parce qu'il ne jugeait pas adéquat les arbres proposés par Berthe et Crosnier que leur soumission fut rejetée. L'abbé Nolin était chargé en outre de dresser toute la liste de ce qui se trouvait dans les pépinières et ce que ces dernières étaient capables de fournir. Il faut aussi savoir que les plants des pépinières étaient plus avantageux car ils coûtaient moins chers que les coûteuses

---

<sup>193</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « La replantation des parcs et jardins de Versailles, 1775-1776 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 2, 1900, p.161-170.

<sup>194</sup> Archives Nationales, O1 2110/2, 12 novembre 1775

essences exotiques préconisées par Thouin et Nolin. Cette période se caractérisait par une chasse aux dépenses inutiles et le retour presque exclusif aux pépinières a permis de réduire les dépenses initiales.<sup>195</sup>

On sait que cette replantation va complètement vider ces pépinières dans une lettre de cachet du roi écrite le 15 novembre 1775 à M. Duvaucel, grand maître des eaux et forêts de la qualité de Paris, dans laquelle il est dit « ayant besoin de faire regarnir mes pépinières à Versailles de plants de charmilles, hêtres et chênes je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous laissiez livrer tant dans la forêt de Lyon qu'autres forêts royales de notre département (...) la quantité de 4 à 500 milliers de plants. »<sup>196</sup>

On sait que la replantation s'est écoulée sur plusieurs années, au moins jusqu'au début des années 1780. Nous avons ainsi un aperçu de ce que pouvaient fournir les pépinières dans la campagne de 1777 à 1778. Il est mentionné tous les arbres fruitiers, les grands arbrisseaux, les arbres verts, les plantes et oignons.<sup>197</sup> On retrouve un document identique concernant le jardin de la reine à Trianon pour 1776 et 1777. Les pépinières royales durant ces années se consacraient exclusivement à la replantation de Versailles, chaque arbre bon à planter était destiné à ces jardins.

En ce qui concerne la replantation du Trianon, le soin en avait été donné aux jardiniers Richard, père et fils. Ils s'attachent à remodeler aux goûts de la reine avec l'aide notamment de l'architecte Mique.

C'était ensuite les sieurs Thouin, Nolin et les jardiniers qui étaient chargés d'estimer quels étaient les arbres à planter à chaque endroit et les raisons de ce choix. Ils étaient les plus aptes à savoir dans quelles conditions et à quels endroits ils étaient le mieux disposés afin de pouvoir pousser convenablement et s'insérer dans le paysage. Ces choix étaient l'objet de nombreux enjeux d'une part parce qu'il fallait être sûr qu'ils soient judicieux et d'autre part parce que la question se posait de savoir si l'on replantait à l'identique ou si l'on s'affranchissait du passé et donc de l'héritage laissé par André Le Nôtre.

#### *b) Garder l'héritage de Le Nôtre ?*

---

<sup>195</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p

<sup>196</sup> Archives Nationales, O1 2110, 15 novembre 1775

<sup>197</sup> Archives Nationales, O1 2110, 25 octobre 1777

Depuis la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, le goût du public s'était considérablement détourné des jardins à la française. Les jardins du château de Versailles ne suscitent plus que la tristesse et l'ennui. L'œuvre de Le Nôtre semble n'avoir plus que des détracteurs. L'heure est désormais aux jardins du genre libre que l'on oppose au genre régulier. Il s'agit désormais de rassembler les beautés de la nature.<sup>198</sup> C'est Michel Hazon, intendant des bâtiments, qui soumet à d'Angiviller les dessins de replantation en octobre 1755. Ces derniers accentuent les dégagements d'un jardin de plus en plus ouvert au public, ceci par la multiplication d'allées diagonales donnant de nouvelles approches aux fontaines.<sup>199</sup>

La question est ici centrale « N'est-il pas temps d'abandonner cette œuvre démodée (du jardin à la française) au profit d'un nouveau dessin à l'anglaise plus représentatif du goût et des récentes théories qui fleurissent en cette seconde moitié du siècle des Lumières ? »<sup>200</sup> Mais cela voudrait dire critiquer Le Nôtre et à travers lui Louis XIV et ces décisions ne devaient donc pas être prises à la légère. S'en suivirent d'âpres discussions où les partisans du jardin à l'anglaise tentaient de faire entendre leurs voix autant que possible mais on ne pouvait faire table rase du passé aussi facilement. Ainsi, malgré ces différentes influences et notamment celle de sa femme, Louis XVI trancha. Il décida de conserver le tracé des jardins de Le Nôtre en permettant seulement quelques concessions et amoindrissements.<sup>201</sup> Le parc de Louis XIV n'est donc pas mort en même temps que ces arbres centenaires.

Le dessin des jardins conservé, cela n'empêcha pas des modifications dans le choix des arbres avec notamment l'introduction d'essences exotiques comme le noyer noir d'Amérique, le tulipier de Virginie ou bien le séquoia de Californie.<sup>202</sup> Bien évidemment on garda les arbres classiques tels les hêtres, chênes, ormes qui se comptèrent par plusieurs dizaines de milliers pour chaque espèce pour satisfaire la replantation. Désormais les arbres étaient destinés à donner de l'ombrage et à fournir par leur feuillage des colorations variées.<sup>203</sup> Ces décisions firent l'objet de longues tractations entre les différents spécialistes mobilisés tels l'abbé Nolin ou les jardiniers

---

<sup>198</sup> MAURICHEAU-BEAUPRE Ch et HENNET DE GOUTEL E., *Le château de Versailles et ses jardins*, Paris, D-A Longuet éditeur, 1924

<sup>199</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>200</sup> Op. cité

<sup>201</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>202</sup> PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Versailles*, Paris, Place des Victoires, 2001, 424 p.

<sup>203</sup> JALLUT, Marguerite, *Les jardins de Versailles*, Paris, Ed. Vincent Fréal et Cie, 1992, 42 p.

du château. Finalement environ dix ans après le début de l'abattage des arbres la replantation du parc était achevée.

Toutefois, on vit disparaître dans ces jardins de nombreux bosquets notamment deux des plus anciens, celui du Dauphin et celui de la Girandole remplacés par des quinconces ainsi que la destructions du Labyrinthe au profit du Bosquet de la Reine.<sup>204</sup>

A la différence des jardins de Versailles, ceux de Trianon subirent d'énormes transformations selon la volonté affichée de la jeune souveraine. Elle y imposa son jardin à l'anglaise, fit détruire la merveilleuse serre botanique de Louis XV et s'amusa à modeler son espace personnel à sa guise sans se soucier du détail financier (voir I – F, III – H).

Maintenant que le parc était complètement restauré il fallait absolument éviter les abus qui avaient pu se commettre auparavant. Désormais, la sécurité au sein des jardins allait être renforcée. Ils étaient ouverts à des heures précises et une garde est créée afin de veiller à ce que personne n'endommage les nouvelles plantations. La sévérité est dorénavant de rigueur.

Louis XVI avait par son obstination redonné vie aux jardins de son ancêtre et avait su préserver le tracé de Le Nôtre tout en adaptant au goût du jour et selon les volontés de chacun la sélection des arbres plantés, les plantes exotiques et les essences rares faisaient désormais partie du paysage.

---

<sup>204</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

# **CHAPITRE DEUX**

## **LES JARDINIERS**

## A) Les travaux des jardiniers.

Le métier de jardinier répondait à des exigences particulières. Lorsqu'ils prenaient leurs fonctions, leur contrat stipulait point par point ce qu'ils avaient à faire durant leur entretien. Même s'ils étaient en quelques sortes responsables de ce qui se passait dans le jardin qu'ils avaient en charge, ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient. Des mémoires qui leur étaient adressés et que les inspecteurs aussi avaient en leur possession leur indiquaient minutieusement tout ce qu'ils devaient faire durant la journée de travail.

### 1) Des tâches détaillés minutieusement.

Travailler pour le roi était très important et il fallait faire en sorte que rien ne puisse être à redire. Mais il fallait aussi répondre à certaines obligations du point de vue du comportement et de la façon de travailler.

#### a) *Les qualités d'un bon jardinier*

Le sieur Morlet, à la recherche d'un jardinier pour la pépinière du Roulle, énumère quelles sont, selon lui, les qualités que doit regrouper un jardinier pour satisfaire à un poste tel que celui de jardinier du roi.<sup>205</sup>

Premièrement : il faut que le jardinier soit un « homme capable, aimant son métier et au fait de la nature et la culture de toutes sortes de plantes. » Cette qualité est essentielle car, selon lui, à l'époque, la plupart de ceux qui se disent jardiniers ne savent qu'« entretenir un jardin déjà exécuté. » Il faut également savoir « gouverner les orangers et les arracher, science rare parmi les jardiniers du moins à un certain degré. »

Deuxièmement : pour être un bon jardinier, il faut aimer son métier et le faire par passion, c'est-à-dire qu'il le fasse plus pour l'honneur que par intérêt. Cela doit permettre au jardinier de prendre des initiatives et de ne pas s'en tenir uniquement à son marché. C'est comme cela que l'on fait des découvertes en matière de jardinage ou des créations uniques.

---

<sup>205</sup> Archives Nationales, O1/2102/6, 24 avril 1741

Troisièmement : il faut, chez un jardinier, que la probité soit reconnue car il pourrait être à craindre que l'homme cherche avant tout à faire de l'argent. Il ne faut pas qu'il cherche à vendre fleurs, plantes ou arbres à des individus demandeurs pour augmenter ses revenus.

Les jardiniers qui postulent à un poste ou qui entrent en charge sont soumis à d'exigeants devoirs. Il était important de savoir à qui l'on avait à faire pour être sûr que les tâches confiées soient exécutées du mieux possible.

#### *b) Les tâches des jardiniers*

Les tâches des jardiniers se divisaient en deux catégories. D'une part celles qu'ils devaient faire chaque jour et qui relevaient d'un entretien quotidien pour que le jardin reste propre et d'autres part, les tâches occasionnelles qui correspondaient à un événement précis ou à un moment particulier de la saison.

- L'entretien quotidien.

Les tâches les plus récurrentes étaient de labourer toutes les plates bandes et espaliers. Il fallait tailler les arbres, rétablir les treillages quand ils étaient en mauvais état ainsi que faire les ébourgeoisements. On devait également planter le gazon, l'arroser et le tondre dès que la hauteur atteignait plus que ce qui était demandé. « Tous les massifs des gazons et autres seront tondus souvent, en sorte que l'herbe en soit toujours courte et les bordures desdits gazons seront recoupés à la bêche et bien alignés. »<sup>206</sup> Outre les arbres, il fallait également tailler les buis, tondre les palissades.

Il fallait également que rien ne traîne dans les jardins. Il est écrit « toutes les immondices et ordures qui proviendront de l'entretien dudit jardin seront transportées au dehors, observant de n'en mettre aucune dans les palissades ni dans les massifs des bosquets. »<sup>207</sup> Ainsi, les jardiniers passaient beaucoup de temps à ramasser les bois des palissades et ceux qui

---

<sup>206</sup> Archives Nationales, O1/1843/4, sans date

<sup>207</sup> Idem

traînaient par terre. Il fallait également couper ceux qui menaçaient de tomber<sup>208</sup> et qui pouvaient représenter un danger pour les promeneurs.

Une grande place était prise par les orangers qui faisaient partie de la réputation de Versailles. Il fallait donc les rentrer et les sortir des serres, les mettre en pot, les tailler convenablement. Cela demandait beaucoup d'attention car les orangers étaient des arbres fragiles.

Les allées aussi nécessitaient un entretien particulier, il fallait qu'elles soient tenues quotidiennement, ratissées et que rien ne reste sur le passage de la cour et de la famille royale.<sup>209</sup>

Le jardinier était également chargé de réserver une partie de son jardin pour élever quelques élèves de fleurs au cas où il fallait remplacer rapidement des fleurs manquantes.<sup>210</sup>

Il fallait que les bordures des jardins soient bien entretenues c'est-à-dire garnies et fixées. Il devait s'employer à maintenir sous les mêmes conditions que le mémoire le dictera les compartiments de fleurs, les tapis et les bordures de gazon.<sup>211</sup> Bien évidemment, les parterres de fleurs occupaient une place importante dans son entretien. Il passait beaucoup de temps à planter des fleurs dans les différents endroits des jardins. Il devait s'attacher à respecter scrupuleusement le dessin préalablement établi. Il devait donc connaître toutes les fleurs pour savoir celles qu'il devait utiliser.

Comme Morlet l'écrivait, il ne fallait pas seulement que le jardinier entretienne le jardin, il fallait également que le jardinier fasse les changements nécessaires, qu'il dessine de nouveaux plants, choisissent les plantes et les fleurs pour que l'ensemble soit cohérent, c'est là qu'il faut avoir les connaissances particulières en matière de botanique.

Outre l'entretien quotidien des jardins, le jardinier devait à certains moments de l'année précisés dans le contrat qui le liait à la cour s'employer à certaines tâches particulières.

---

<sup>208</sup> Archives Nationales, O1/1790, mémoire sans date

<sup>209</sup> Idem

<sup>210</sup> Archives Nationales, O1/1790/2, 1<sup>er</sup> décembre 1782

<sup>211</sup> Idem

- Les tâches ponctuelles.

A certains moments de l'année, le jardinier était obligé d'effectuer des tâches ponctuelles dans son jardin. C'était un entretien qui ne nécessitait pas d'être fait quotidiennement ou hebdomadairement mais quelques fois dans l'année. La période ou le mois de cette tâche était donc établi dans le mémoire de leur entretien.

Ainsi, une fois par mois du printemps à l'automne la mousse et les mauvaises herbes seront fauchées pour les empêcher de croître dans les compartiments, les tapis et bordures de gazon.<sup>212</sup> Il sera également « donné au moins un labour par chaque année ce qui détruira les mauvaises herbes et n'en sera que mieux pour les plantations dans les massifs de bosquets. »<sup>213</sup>

En ce qui concerne la tonte des arbres et buis, « tous les buis autour desdites plates bandes seront tondu chaque année dans les saisons ordinaires » et « tous les arbres verts et arbustes seront entretenus et tondu deux fois l'année si besoin est. »<sup>214</sup> De même pour les palissades qui « seront palissées et tondues deux fois l'année dans les saisons ordinaires. »<sup>215</sup>

En ce qui concerne les fontaines, pour le grand jardin de Versailles, le jardinier « sera obligé de vider le grand bassin de la fontaine au commencement de l'hiver. »<sup>216</sup>

Il y a également des tâches à effectuer chaque année pour une occasion particulière, ainsi le jardinier ayant l'entretien de la pépinière du Roule sera obligé de « porter et fournir des fleurs à Versailles pour le reposer de la fête Dieu »<sup>217</sup> et pour la « fête du Saint Sacrement. »<sup>218</sup>

On parle également d'ouvrages extraordinaires ordonnés par Monseigneur : « fossés, agrandissement de la pépinière, treillage, terrasse, osier planté le long des fossés, portes neuves pour la communication des pépinières, et réparation aux anciennes. »<sup>219</sup>

---

<sup>212</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 1<sup>er</sup> décembre 1782

<sup>213</sup> Idem

<sup>214</sup> Archives Nationales, O1/1843/4, sans date

<sup>215</sup> Idem

<sup>216</sup> Archives Nationales, O1/1790, sans date

<sup>217</sup> Archives Nationales, O1/2237

<sup>218</sup> Archives Nationales, O1/2241

<sup>219</sup> Archives Nationales, O1/1840

Tous ces détails nous montrent que rien n'était laissé au hasard pour l'entretien des jardins. C'est pour cela que l'on retrouve des mémoires concernant l'état des choses nécessaires auxquelles le jardinier sera obligé pour l'entretien de son jardin. On voit que tout est pensé préalablement pour que le travail du jardinier soit optimisé au maximum et que le jardin puisse être entretenu le mieux possible. Les années d'expérience des différents inspecteurs et contrôleurs ont permis d'établir les périodes durant lesquelles il était plus convenable d'effectuer certaines tâches pour maximiser les chances de ne rien voir se dégrader dans les jardins. Même si tout était planifié à l'avance le jardinier gardait un minimum de liberté car même pour les tâches ponctuelles c'est lui qui maîtrisait le jour durant lequel il pourrait les effectuer. Nul doute qu'il devait également y avoir de longues discussions avec les inspecteurs pour choisir quel serait le meilleur moment pour effectuer les tâches.

## 2) Les travaux de réparation, les nouvelles créations.

Comme nous l'avons vu, les journées des jardiniers étaient bien remplies. Il y avait en effet toujours quelque chose à faire dans les jardins et peu de moments tranquilles. Outre l'entretien quotidien et celui moins régulier, d'autres tâches incombaient aux travailleurs. Celles qui relèvent des réparations à faire dans les jardins suite à des intempéries, des dégradations volontaires ou l'usure du temps et les nouvelles créations commandées par la famille royale ou d'autres personnes des bâtiments.

### a) *Les travaux de réparation*

Les travaux de réparation ordonnés au jardin potager du roi à Versailles étaient très importants, surtout à partir de 1759 lorsque le roi exigea qu'il lui fournisse tout le nécessaire pour les repas aux petits appartements.

En 1772, on évoque « le mauvais état tant des murs du potager du roi que des arbres qui sont trop vieux et la nécessité de pourvoir par un fond annuel à la réparation des murs et à la plantation des nouveaux arbres. »<sup>220</sup> En 1773 encore, on fait état de travaux à faire au potager :

---

<sup>220</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°199

« état estimatif de trois objets à faire au potager du roi et dont les parties sont indispensables, tels que les murs, celui de la terrasse est tombé, et celui du levant qui se *trouvoit* étayé depuis dix ans ne peut plus se soutenir et menace d'une ruine certaine et prochaine. Le troisième objet entre dans la classe du rétablissement du potager en plusieurs années. »<sup>221</sup> Il faut donc prévoir des travaux de maçonnerie pour recevoir les pilastres de fer, de treillage. Egalement des travaux de démolition et reconstruction notamment celui de la melonnière.<sup>222</sup>

Le potager sera rénové au fur et à mesure mais les coûts des travaux sont très importants et obligent le jardinier à devoir échelonner les réparations. Bien que ce dernier ne soit pas seul à gérer tous les travaux, cette gestion du plan de conduite prenait une place importante dans son travail car il devait s'assurer qu'ils n'empêchent pas sur le bon fonctionnement du potager et que le roi puisse continuellement être fourni en fruits et légumes.

Les travaux de réparation étaient récurrents. Les chutes des arbres ou de branches créaient inévitablement des dégâts dans les jardins, notamment dans les bosquets et les treillages qui se trouvaient abîmés. On retrouve notamment plusieurs devis concernant des réparations de treillage à faire dans les différents jardins.

Les tâches à effectuer à Trianon étaient aussi importantes. On retrouve notamment un mémoire de Crosnier et Berthe qui s'engagent à rénover le jardin en exploitant toutes les souches qu'ils devront retirer ainsi que les parties inhérentes qui devront être défoncées et défrichées.<sup>223</sup>

Tous ces travaux dans les différents jardins étaient la plupart du temps une demande des inspecteurs qui adressaient une lettre au jardinier concerné qui devait à son tour prendre les dispositions nécessaires. Il arrivait régulièrement qu'ils fassent appel à des personnes extérieures pour certains ouvrages comme des entrepreneurs spécialisés voire des treillageurs. Lorsque les travaux étaient de gros chantiers, le jardinier ne pouvait pas se consacrer exclusivement à cela car cela voulait dire négliger son entretien. Il devait donc se faire aider par des personnels extérieurs (voir II – B)

---

<sup>221</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°335

<sup>222</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°338

<sup>223</sup> Archives Nationales, O1/1883/3, 12 novembre 1776

### *b) Les nouvelles créations*

L'entretien quotidien ou exceptionnel, les réparations n'étaient pas les seules tâches des jardiniers. Leurs compétences et qualités faisaient qu'ils devaient être capables de mener à bien de nouvelles créations dans les jardins. C'était notamment le cas lors de la création de nouveaux bosquets. Il s'agissait d'ouvrages importants car on n'en réalisait pas souvent et nécessitait de réelles connaissances. Il fallait dessiner le nouveau bosquet, choisir les différents plants à y mettre et les planter de manière à ce que l'ensemble soit cohérent. Ces travaux étaient très accaparants et nécessitaient de nombreuses heures de travail.

De nouvelles créations qui étaient récurrentes étaient celles concernant les treillages. On trouve de nombreuses notes dans les recettes et dépenses. Les paiements pour travaux de treillage sont très réguliers.

L'élaboration des parterres de fleurs se faisait chaque année à l'époque de la plante des nouvelles fleurs pour qu'ils soient à l'apogée de leur beauté aux beaux jours lorsque les promenades de la cour se faisaient plus régulières. Il fallait alors commander les fleurs, faire en sorte de choisir celles qui fleuriraient à la même époque et qui s'accorderaient parfaitement.

Le métier de jardinier devait rassembler une large palette de compétences et de connaissances. Les journées étaient bien remplies et les occupations diverses. Cette charge de travail faisait que le jardinier ne pouvait tout faire tout seul. Il ne pouvait pas superviser l'ensemble, effectuer lui-même toutes les tâches, les réparations et les nouvelles réalisations. Il fallait donc réussir à s'organiser le mieux possible afin de rationaliser la journée pour faire un maximum de choses.

Afin de se rendre compte de ce que pouvait représenter le travail d'un jardinier il serait intéressant de voir quelles étaient les tâches précises pour certains jardins.

### 3) Deux exemples d'entretien : le jardin de Versailles et le jardin potager.

#### *a) L'entretien du jardin de Versailles*

Un mémoire sans date trouvé aux archives nationales<sup>224</sup> dresse minutieusement l' « Etat des choses nécessaires auxquelles le jardinier sera obligé pour l'entretien du jardin royal. » L'entretien est divisé en autant de parties qu'il y a de lieux différents dans le jardin. La division se fait ainsi :

- Le grand parterre. Ici, le jardinier sera notamment obligé de tenir net en toutes saisons les huit carrés dudit parterre tant les grandes allées que les sentiers et fumer ledit parterre.
- Les palissades. Ledit jardinier sera obligé de tondre toutes les palissades tant de la grande allée, qui servent de clôture à l'Orangerie, jardin des Indes, Grand Potager et aussi pareillement celles de l'*escolle* du pré, du bois tant celle de clôture que celles qui sont au-dedans dudit bois.
- Orangeries : Bien évidemment, il s'agit ici d'avoir soin des orangers, c'est-à-dire de les tailler, les arroser, les sortir et rentrer dans les serres.
- Le jardin médicinal pour les pauvres dit le Grand Potager. « Ce jardin sera garni de plantes que l'on lui indiquera pour le soulagement des pauvres et du public ou pour d'autres expériences que l'on pourra faire à l'académie royale des sciences. » A lui de l'entretenir en le labourant, l'arrosant et le cerclant.
- Le fruitier : le jardinier devra entretenir les arbres fruitiers déjà présents et planter de nouveaux. Il sera également obligé de tailler toutes les espèces de vignes.
- Le petit potager : il n'a en charge que la moitié. Il devra « garnir d'herbes potagères pour la maison et y faire tous les ans les couches pour semer les plantes annuelles tant pour fournir l'*escolle* que le Grand Parterre et aussi y semer sur lesdites couches les plantes rares que l'on pourra recouvrir et y avancer celles qui sont tardives en ce pays. »
- Le pré : il est obligé d'entretenir les plantes qu'on y aura planté. La petite rigole sera garnie de plantes aquatiques et le rond du milieu sera garni de toutes les espèces de saules et osiers qu'il cultivera et taillera, il aura soin de curer ledit rond quand il sera nécessaire.

---

<sup>224</sup> Archives Nationales, 01/1790

- Le petit jardin des fleurs. Il devra l'entretenir comme tout jardin et notamment « planter dans la saison les fleurs et couvrir et découvrir les plantes des Indes qui sont à la plate bande qui est opposée au levant.
- L'escolle : il n'y a pas de tâche particulière à y faire simplement l'entretenir correctement ainsi que les allées et sentiers.
- Le bois : il sera obligé d'épousser et élaguer lesdits arbres, les labourer. Planter les plantes qui viennent sous les arbres et dont on lui donnera un catalogue, et si l'on voulait replanter ledit bois d'arbres différents qui viennent dans les bois il sera obligé de les planter et entretenir et faire arracher ceux qui y sont.
- Le petit jardin des plantes médicinales et vieilles : outre le tenir en ordre, il devra replanter chaque fois que nécessaire les plantes médicinales.
- La montagne : il fauchera les tapis, taillera la vigne, cultivera les arbres. Il sera aussi obligé d'entretenir le limaçon de ladite montagne.
- Fontaines : il devra s'en occuper au commencement de l'hiver, c'est-à-dire vider le grand bassin de la fontaine, le nettoyer et le couvrir de grand fumier à l'intérieur ainsi que les bordures.

#### *b) Le jardin potager*

L'entretien du jardin potager était très important et il y avait par conséquent beaucoup de choses à y faire.<sup>225</sup>

Le jardinier devra garnir dès que nécessaire toutes les plates bandes qui sont sur les terrasses du grand et du petit jardin du potager de semences ou plantes potagères. Il devra garnir plusieurs carrés de plantes, légumes et herbes potagères, ceux qui sont dans le fond du grand jardin dans les quatre jardins biais, dans celui des pêches tardives, dans la prunelaie et dans le grand jardin d'asperges.

Tous les arbres fruitiers et ceps de vignes plantés seront en général entretenus de toutes les façon et culture qui conviennent à chacun d'eux. Les arbres morts devront être remplacés par le jardinier.

---

<sup>225</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°147

Le jardinier réchauffera chaque année et successivement vingt planches d'asperges pour en fournir des vertes au roi pendant l'hiver. Il garnira tout le fond de la melonnière de couches de fumier pour les petites salades d'hiver, les laitues, pommes printanières, concombres et melons et pour fraisiers et figuiers réchauffés.

Il entretiendra tous les figuiers, soit en caisses soit en espaliers ou en buisson. Il échauffera la petite serre hollandaise pour y avancer des fruits et sera chargé d'entretenir le potager de la petite terrasse du roi.

## **B) Les autres métiers des jardins**

Il y avait beaucoup de personnes qui travaillaient dans les jardins ou pour les jardins. Outre les jardiniers qui étaient omniprésents il y avait d'autres métiers qui opéraient à Versailles. C'était des personnes travaillant dans l'ombre mais qui avaient elles aussi, à leur niveau, un rôle important pour la bonne tenue des jardins.

### 1) Les petites mains de Versailles.

On peut appeler les petites mains de Versailles toutes les personnes autres que les jardiniers qui travaillaient dans les jardins royaux de Versailles. Les jardiniers étaient concentrés sur l'entretien de leur jardin mais il fallait que le tout soit cohérent et que rien ne vienne casser la beauté du paysage. Ces personnes avaient aussi bien des tâches qui nécessitaient de fortes connaissances et d'autres qui pouvaient paraître un peu plus « ingrates » mais qui trouvaient elles aussi toute leur importance pour la cohésion de l'ensemble.

#### *a) Les métiers de l'entretien*

- Un des métiers peu connu mais très important à Versailles était celui de **taupier**.

La personne était chargée de faire la chasse aux taupes qui endommageaient les pelouses et les différentes plantations des jardins. Une famille en particulier s'est employée à cette tâche. Il s'agit des Liard qui occupèrent le poste pendant une très grande partie de la période. Une note

des archives nationales du début de 1780 nous dit que cette famille « exerce depuis plus d'un siècle la place de taupier » et que le fils souhaite reprendre la place de son père mort après cinquante-huit ans d'exercice dudit poste et qu'il l'exerce lui-même « depuis huit ans à la satisfaction de messieurs les officiers des Bâtiments du Roy et aussi à la connaissance de M. Cuvillier. »<sup>226</sup> La survivance dans cette tâche est vraiment flagrante surtout concernant cette famille car l'on apprend que les Liard sont taupiers des jardins du château de Versailles et dépendances de père en fils depuis Louis XIII.<sup>227</sup>

Cette longue présence nous montre à quel point ce poste était important et surtout indispensable dans les jardins. En effet, les taupes pouvaient causer des dégâts très importants dans les jardins et ruiner tout le travail fait préalablement par les jardiniers. La lignée de la famille continue car « Liard se voit attribuer la place de taupier vacante depuis la mort de son père le 16 août 1783. »<sup>228</sup>

- Les jardiniers avaient la plupart du temps l'entretien des sentiers et allées des jardins (voir II – A). Mais il y avait aussi d'autres employés chargés plus spécialement de **l'entretien des cours du château**. Cette tâche consistait principalement à arracher les herbes qui pouvaient y pousser afin d'empêcher le développement des mauvaises herbes.

Dès 1722, il y a un nommé Bloquer ayant le « nettoyage » de l'herbe de l'avant cour du château de Trianon.<sup>229</sup> Il est en poste jusqu'en 1726 année de sa mort<sup>230</sup> et est remplacé par Bonfin qui exerce jusqu'en 1745.<sup>231</sup> A partir de 1746<sup>232</sup> c'est le nommé Durigny à qui revient cette tâche. Il restera en poste pendant douze ans jusqu'à ce que le nommé Boudard dit Joinville reprenne la place en 1758.<sup>233</sup> Il n'y a pas ici de phénomène de survivance et l'on voit que ce travail était plutôt précaire du fait du salaire attribué : soixante-quinze livres par quartiers puis cent livres à partir de 1726. Cela montre que ce poste n'était pas très prestigieux

---

<sup>226</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, août 1783

<sup>227</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, sans date

<sup>228</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 16 août 1783

<sup>229</sup> Archives Nationales, O1/2222

<sup>230</sup> Archives Nationales, O1/2226

<sup>231</sup> Archives Nationales, O1/2245

<sup>232</sup> Archives Nationales, O1/2246

<sup>233</sup> Archives Nationales, O1/2258

et qu'il était difficile voire impossible de ne vivre que de ça. On trouve également trace d'un Antoine Fortier chargé de l'entretien des avenues des maisons royales.<sup>234</sup>

- Toujours en ce qui concerne l'entretien des jardins, on employait des journées d'ouvriers pour **la coupe des gazons**.

Ils n'étaient pas là quotidiennement mais seulement lorsqu'il fallait tondre l'herbe. Si l'on prend par exemple la période du 4 avril jusqu'au 8 octobre 1786 dans le nouveau jardin de la Reine, laps de temps pendant lequel il était nécessaire que les gazons soient coupés, la coupe se déroulait deux fois par mois sur une durée de quatre jours à chaque fois. Cela fait un total de deux cent trente-neuf journées pour l'année 1786.<sup>235</sup> On retrouve également la trace d'un nommé Pierre Jérôme Rioux, faucheur des jardins et palais royaux.<sup>236</sup>

- On trouve également de nombreux mémoires concernant des **journées d'ouvriers employés à diverses tâches extraordinaires dans les jardins**.

C'est-à-dire qui ne nécessitait pas une présence quotidienne dans les jardins. Il s'agissait de personnes qui travaillaient à la journée et que l'on employait pour faire quelque chose de bien précis dans les jardins. La plupart du temps il s'agissait d'élagage, de coupe de bois, de journées de voitures où il fallait transporter du matériel ou des plants d'un jardin à un autre ou d'une des pépinières royales à un jardin du roi, on retrouve aussi des journées employées pour des battues de lapin. Malheureusement on ne retrouve pas d'information concernant ces personnes ni leur nom, leur situation sociale et combien elles pouvaient être payées. On ne sait que très peu de choses sur leurs conditions de travail, simplement qu'ils se présentaient chaque fois qu'ils savaient que l'on pouvait avoir besoin d'eux ou que les jardiniers faisaient appel à leurs services. Leur situation reste floue, très peu d'informations les concernant sont stockées aux archives nationales.

#### *b) Les treillageurs*

---

<sup>234</sup> Archives Nationales, O1/2113/B/3, 1768

<sup>235</sup> Archives Nationales, O1/1883/8, 1786

<sup>236</sup> Archives Nationales, O1/1883/8

En dehors de l'entretien dirons-nous classique de tout jardin, il existait d'autres types de travailleurs.

Notamment une catégorie d'ouvriers qui ne devait pas être qualifiée de « petites mains » mais de « mains en or » c'est-à-dire les treillageurs. Les jardiniers de Versailles avaient tous reçu une formation de treilleur mais certains jardiniers s'étaient spécialisés dans cette discipline et n'étaient employés qu'à cette tâche. Ces jardiniers treillageurs étaient de véritables spécialistes en menuiserie. Il faut savoir que le siècle des Lumières tout comme celui de Louis XIV ont constitué l'âge d'or des jardiniers treillageurs qui portèrent cet art à un très haut point de sophistication.<sup>237</sup>

Les treillages étaient d'abord formés d'un réseau de mailles soutenu par des fers dessinés par le treilleur et assemblées par les serruriers. Ces fers formaient les armatures portantes de la superstructure. Les treillages pouvaient être simples, composés ou ornés c'est-à-dire qu'ils comportaient des éléments décoratifs (bouquet, guirlandes de fleurs). Certains treillages pouvaient avoir une fonction exclusivement utilitaire comme la protection des jeunes plants.<sup>238</sup>

Plusieurs treillageurs travaillaient ainsi régulièrement à Versailles. On retrouve les mêmes ce qui laisse penser que les jardins royaux avaient des treillageurs officiels qui devaient être les meilleurs dans leur discipline.

On trouve notamment un dénommé Poirier qui fait des ouvrages de treillage en 1728 au jardin de la Ménagerie du château de Versailles en novembre et décembre.<sup>239</sup> Ou encore en 1736 pour des ouvrages au pavillon du Dauphin du parc du château ou encore en 1737.<sup>240</sup> Egalement un nommé Jubert et un nommé Simon qui travaillaient principalement au potager de Versailles et que l'on retrouve sur plusieurs années, de 1734 à 1767.

Mais il y a un homme que l'on retrouve beaucoup plus que d'autres et sur une longue période. Il s'agit du treilleur Langelin qui apparaît très régulièrement. Trois fois en 1749 à la Ménagerie de Trianon, deux fois en 1750 et au moins deux fois par an pour les années suivantes et à

---

<sup>237</sup> GARRIGUES, Dominique, *Jardins et jardiniers de Versailles au grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, 380 p.

<sup>238</sup> Op. cité

<sup>239</sup> Archives Nationales, 01/2228

<sup>240</sup> Archives Nationales, 01/2236 et 2237

chaque fois à la nouvelle ménagerie de Trianon. Ces travaux vont jusqu'à cinq fois par an en 1754. Période à laquelle il y a tous les travaux de construction à Trianon ce qui explique pourquoi l'on faisait si régulièrement appel à lui. On le retrouve ensuite pour les travaux dans le jardin même de Versailles.

Les jardiniers treillageurs étaient appelés lorsqu'il fallait créer de nouvelles œuvres, comme cela n'était pas quotidien cela explique qu'on les retrouve dans différents endroits du château et parfois même dans d'autres jardins royaux. Les jardiniers chargés ensuite de l'entretien des jardins se contentaient de les entretenir ou de les réparer lorsque cela était nécessaire.

Même si l'on ne connaît pas beaucoup cette profession de treillageur et qu'elle n'est pas forcément mise en avant ces hommes étaient indispensables à Versailles. Leurs différents ouvrages étaient centraux à Versailles comme dans tout jardin et ils étaient une pièce maîtresse de la renommée de ces derniers.

### *c) Les autres petites mains*

Les jardiniers avaient besoin, pour le bon entretien des plants et leur développement, en plus de la terre, de fumiers qui leur servaient d'engrais. Ils s'approvisionnaient pour cela aux différentes écuries royales du château. Ici, c'est le rôle des palefreniers qui était important car c'était eux qui se chargeaient de stocker le fumier dans les écuries. On sait par exemple que le jardinier du potager se fournissait à la petite écurie. Jusqu'en 1783, il tirait « neuf cents voitures de fumier pour la somme de 900 # » puis la somme passe ensuite à 1 800 livres.<sup>241</sup> Si les palefreniers avaient l'usage d'affermier les engrais et de récupérer une somme sur les voitures transportées aux jardins, c'était un fermier qui était chargé de fournir ces dernières au potager.<sup>242</sup> Cette tâche était assez contraignante dans la mesure où il fallait charger le fumier et le transporter. D'autant plus qu'il reproduisait cette tâche neuf cents fois par an ce qui faisait un peu moins de trois voitures par jour. Et plus encore lorsque l'approvisionnement augmentait pendant les replantations totales que l'on faisait au potager. Il faut savoir que ces fumiers

---

<sup>241</sup> Archives Nationales, O1/1837/1, n°2

<sup>242</sup> Archives Nationales, O1/1837/1, n°12

étaient indispensables au bon fonctionnement du jardin, sans eux les fruits et légumes ne pouvaient pousser ou tout du moins se développer comme ils le faisaient. A leur niveau, les palefreniers et surtout le fermier participaient à la vie du jardin même si peu de personnes avaient conscience de l'enjeu que représentait leur travail.

Nous aborderons ici une dernière profession qui pourra être mise dans la catégorie des petites mains de Versailles. Il s'agit de celle de conducteur des fruits. Le « conducteur des fruits du Roy » avait pour mission de transporter les fruits du potager aux offices où l'on préparait les tables ou dans les différents lieux de déplacement du roi.<sup>243</sup> Il travaillait directement avec le jardinier du potager où il venait s'approvisionner avant de partir livrer les différentes tables royales.

C'est le nommé Dupuis qui exerce cette fonction pendant une grande majorité de notre période. Une note du 18 janvier 1746 nous apprend « qu'il a vingt-deux années de service. »<sup>244</sup>

Il servira le roi jusqu'en 1767<sup>245</sup> mais continuera d'être payé tout de même jusqu'à sa mort en 1771.<sup>246</sup> Une lettre de 1767 nous explique en effet que le sieur Dupuis n'est plus en état de faire ce service et que le sieur Le Normand propose un certain Margat, élève du potager pour remplir cette fonction. On apprend que ce dernier vient de rentrer au service de M. Le Comte de Saint Florentin.<sup>247</sup> C'est le marquis de Marigny qui va choisir de nommer un nouveau conducteur, le sieur Ambroise Guitelle.<sup>248</sup>

La présentation de ces différents métiers des jardins de Versailles montre qu'il n'y avait pas qu'aux jardiniers que devait revenir tout le prestige des lieux. Même si leur rôle était prépondérant et sans nul doute le plus important, la présence de ces petites mains était indispensable au bon fonctionnement des jardins royaux. Il s'agissait ici de personnes travaillant dans l'ombre de la cour et dont peu de gens connaissaient l'existence. Ces professions ont à

---

<sup>243</sup> BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982, 116 p.

<sup>244</sup> Archives Nationales, O1/1827/7, n°138

<sup>245</sup> Archives Nationales, O1/1830, n°566

<sup>246</sup> Archives Nationales, O1/2271

<sup>247</sup> Archives Nationales, O1/1830, n°566

<sup>248</sup> Archives Nationales, O1/1831, n°564

tort, trop peu été mises en avant, car les tâches qui leur incombait étaient plutôt ingrates et la situation de ces travailleurs peu enviable.

Outre ce personnel qui travaillait à Versailles, une autre catégorie de personnes était importante. Celle des collaborateurs extérieurs qui étaient constamment en relation avec les jardiniers.

## 2) Les collaborateurs extérieurs.

On ne pouvait pas tout trouver à Versailles pour le fonctionnement des jardins. Ne serait-ce qu'au niveau du matériel, des plantes ou de certaines personnes spécialisées dans certains domaines. Ainsi, les jardiniers du château faisaient appel à des personnes extérieures à Versailles la plupart du temps, qui les approvisionnaient ou travaillaient régulièrement pour eux.

### a) *Les jardiniers*

Les jardiniers en question ne venaient pas travailler au château en tant que tel. Ils cultivaient leur propre jardin et fournissaient les jardins en arbres et fleurs. On pourrait en quelque sorte les considérer comme des pépiniéristes. Ils fournissaient les plants que les pépinières royales ne pouvaient donner ou qu'elles n'avaient plus en stock.

En 1725, Charles Jean, jardinier, se voit attribuer la somme de 99,6 livres pour les arbres fruitiers qu'il a fournis pour le jardin de l'hôtel du Grand Maître audit Versailles.<sup>249</sup>

Germain Cheddeville était un des fournisseurs privilégiés de Versailles. Il fournissait principalement des arbres fruitiers aussi bien pour le jardin potager que pour les jardins du dehors du château de Versailles.<sup>250</sup> On peut également nommer Jacques Billiard qui fournissait surtout l'Hôtel du Grand Maître<sup>251</sup> ou encore Corbie qui fournissait des ifs, arbustes et fleurs pour les jardins des maisons royales.

---

<sup>249</sup> Archives Nationales, O1/2225

<sup>250</sup> Archives Nationales, O1/2235

<sup>251</sup> Archives Nationales, O1/2234

A noter que ces jardiniers fournissent exclusivement des arbres fruitiers. C'est-à-dire qu'ils travaillaient en complément des pépinières royales qui ne fournissaient pas beaucoup ce type d'arbres.

Il y avait également un nommé Lefebvre, grainier qui fournissait des plants et graines d'asperges et d'artichauts pour le jardin potager de Versailles.<sup>252</sup>

Les jardiniers du château fournissaient eux aussi des arbres pour leur jardin c'est-à-dire qu'ils s'approvisionnaient eux-mêmes auprès de différents marchands d'arbres et étaient ensuite remboursés car ces dépenses ne rentraient pas dans leur entretien.

Il y avait encore des jardiniers spécialisés dans l'approvisionnement de fruits et notamment les ananas. Ainsi, en 1760, il y a un achat à quarante sous pièce de trois cents ananas, de la plus belle espèce, provenant des jardins du sieur Garnier à Ruelle<sup>253</sup> ou encore un approvisionnement d'ananas du jardinier Rousseau.<sup>254</sup>

Il y avait en plus de ces marchands d'arbres, des fleuristes qui approvisionnaient la cour. Notamment le sieur Vincent qui reçoit la somme de quatre milles livres pour les fleurs qu'ils a fournies pour les jardins du roi pendant les années 1766, 1767, 1768, 1769 et la présente.<sup>255</sup> Ou encore le nommé Beauvais qui fournissait également des fleurs pour les jardins du château.<sup>256</sup> On retrouve le nom de ce dernier à plusieurs reprises à partir de 1755 qui fournissait des oignons de fleurs pour les jardins de Versailles, les terrasses du roi et de la reine, le jardin de Madame et les jardins du palais de Trianon ce qui correspond à une quantité importante de fleurs.<sup>257</sup> Il approvisionnait le roi au moins jusqu'en 1775.<sup>258</sup>

On trouve également une note concernant les fleurs étrangères où l'on autorise Gondouin fils du jardinier fleuriste de Choisy à faire l'acquisition des fleurs et plantes nécessaires pour les regarnis du jardin de Choisy et du potager de Versailles.<sup>259</sup>

---

<sup>252</sup> Archives Nationales, O1/2224

<sup>253</sup> Archives Nationales, O1/1066, 18 mars 1760

<sup>254</sup> Archives Nationales, O1/2250

<sup>255</sup> Archives Nationales, O1/2113/B/3, 1770

<sup>256</sup> Archives Nationales, O1/2266

<sup>257</sup> Archives Nationales, O1/2257

<sup>258</sup> Archives Nationales, O1/2278/B

<sup>259</sup> Archives Nationales, O1/1055, 28 mai 1756

Les jardiniers ne faisaient pas qu'approvisionner les jardins, ils stockaient aussi certaines espèces d'arbres que les pépinières et les jardins ne pouvaient garder. C'était notamment le cas pour les orangers. Jusqu'en 1735, les orangers étaient stockés chez le nommé Deveaux qui recevait un loyer pour mettre à disposition sa serre.<sup>260</sup> A partir de 1736, à sa mort, c'est le sieur Lefebvre, jardinier à Chaillot qui garde dans sa serre les orangers de la pépinière du Roule.<sup>261</sup>

#### *b) Les entrepreneurs*

Ils avaient un rôle très important dans les jardins. C'est à eux que l'on faisait appel lorsqu'il fallait faire des travaux importants.

Là encore, les Bâtiments du roi faisaient régulièrement appel aux mêmes personnes. Certainement parce qu'elles étaient parmi les meilleures dans leur domaine et que leur travail n'avait jamais été remis en cause.

On retrouve deux noms d'entrepreneurs de terrasses qui travaillaient ensemble : les sieurs Crosnier, jardinier du roi et entrepreneur de terrasses et jardin à Paris, et Berthe, entrepreneur des terrasses des bâtiments et jardin du roi au département de Choisy. A noter que la famille Crosnier est connu pour comprendre jardiniers et marchands de bois. A chaque fois qu'il y avait des travaux ils soumettaient ce qu'ils proposaient de faire et à quel prix.

Par exemple, en octobre 1780, ils font des ouvrages de terrasse glaise et le rétablissement des bassins dans les jardins de Versailles et Trianon, dans les dehors de Versailles et la capitainerie de Saint Germain.<sup>262</sup> Ce sont également eux qui se trouvent chargés des ouvrages de terrasse aux bains d'Apollon<sup>263</sup> ainsi que des travaux de terrasse suite à la replantation totale du parc de Versailles, ils sont désignés comme entrepreneurs des défoncements.<sup>264</sup> Ils seront chargés de faire tous les défoncements des anciens massifs et lignes d'arbres ainsi que des

---

<sup>260</sup> Archives Nationales, O1/2235

<sup>261</sup> Archives Nationales, O1/2236

<sup>262</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 25 octobre 1780

<sup>263</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, 29 novembre 1784

<sup>264</sup> Archives Nationales, O1/1790, 9 août 1775

tranchées et de réapprovisionner en arbres, plants et fleurs le tout.<sup>265</sup> Ils devaient fournir le matériel ainsi que les employés.

Il y avait également un entrepreneur chargé de l'entretien des rigoles et fossés du grand et du petit parc de Versailles. Il devait se faire aider de cinq ouvriers. Il était chargé d'entretenir et de nettoyer toutes les rigoles et fossés des parcs, d'en faire le « curement » ainsi qu'entretenir tous les pavés pour les passages du roi et les chemins de traverse.<sup>266</sup>

Les entrepreneurs étaient essentiels aux jardins de Versailles. Leur présence était requise lorsque les travaux étaient trop importants pour être effectués par les jardiniers. Ils étaient spécialisés dans un domaine et soumettaient leur mémoire pour les travaux lorsque le roi faisait appel à eux.

### *c) Les fournisseurs de matériel*

L'entretien des jardins nécessitait énormément d'outils et de matériels en tous genres. Pour se les procurer, les jardiniers se fournissaient auprès de marchands extérieurs qui venaient livrer ce qu'on leur demandait au château.

On faisait notamment appel à des menuisiers qui fournissaient des caisses pour y mettre les arbres. Comme par exemple un mémoire concernant des caisses à figuiers faites et fournies pour le potager du roi à Versailles par Devaux, maître menuisier à Versailles. Il est fait état de vingt caisses de dix-huit pouces, cinquante caisses de seize pouces, quatre-vingt-dix caisses de quatorze pouces et cent caisses de douze pouces.<sup>267</sup>

Les potiers étaient aussi des fournisseurs officiels. Ils amenaient des pots de terre, des pots à bouquets. Les jardiniers s'approvisionnaient notamment chez le nommé Pierre Meunier<sup>268</sup> puis

---

<sup>265</sup> Archives Nationales, O1/1790, 6 avril 1775

<sup>266</sup> Archives Nationales, O1/1803, n°89

<sup>267</sup> Archives Nationales, O1/1835, n°680

<sup>268</sup> Archives Nationales, O1/2227

chez sa veuve après son décès ou bien chez un certain Laporte<sup>269</sup> et également chez la veuve Crosnier.<sup>270</sup> Ils fournissaient les pots nécessaires à l'ensemble des jardins ce qui représentait un travail considérable.

Les marchands de bois fournissaient, quant à eux, des perches soit pour les travaux de treillage ou pour la création des bosquets comme les nommés Lasalle<sup>271</sup>, Pillard<sup>272</sup>, Billiard<sup>273</sup>, Thuilleau.<sup>274</sup>

Le sable de rivière était très utile dans les jardins aussi bien pour les différentes allées ou les bosquets et parterres du château.

On retrouve une multitude de professions qui chacune à son niveau était indispensable. Les personnes en question travaillaient ainsi en étroite collaboration avec Versailles ce qui montre que les jardiniers avaient confiance en ces personnes et savaient qu'elles servaient correctement le roi. Cela nous montre aussi que les jardiniers ne pouvaient pas tout faire eux-mêmes et que certains professionnels leur permettaient de mener à bien leurs tâches.

### **C) Formation et survivance**

Le monde des jardiniers était relativement clos et très réglementé. Le cercle des personnes s'adonnant à ce métier, surtout à Versailles, restait restreint. Les frontières de cette profession étaient relativement difficiles à franchir et l'on faisait tout pour que la tâche reste en famille. Seul, le perfectionnement autorisait à sortir de ce cercle pour apprendre de nouvelles techniques, notamment à l'étranger.

#### **1) Apprendre le métier de jardinier.**

---

<sup>269</sup> Archives Nationales, O1/2238

<sup>270</sup> Archives Nationales, O1/2262

<sup>271</sup> Archives Nationales, O1/2251

<sup>272</sup> Archives Nationales, O1/2244

<sup>273</sup> Archives Nationales, O1/2254

<sup>274</sup> Archives Nationales, O1/2255

### a) *Un métier réglementé*

Le métier de jardinier était très réglementé. C'est l'ordonnance de Henri IV datant de 1599 qui fixe les règles de cette organisation corporative. Elle est composée de dix-sept articles qui établissent les obligations des jardiniers. Ceci sera confirmé par Louis XIII en 1635 et par Louis XIV mais ils restreindront et imposeront de lourdes charges fiscales à ces corporations de jardiniers.<sup>275</sup> Ces dix-sept articles expliquent précisément tout ce que doit faire le jardinier aussi bien pour sa formation que durant sa carrière et expliquent également les obligations qui incombent à sa famille. On apprend alors dans le premier article que n'importe qui ne peut être jardinier. Pour être reconnu comme tel, il ne suffit pas de s'improviser comme faisant partie de la profession mais un certain nombre de tâches sont à faire. L'article un dit « Nul ne pourra faire état de Maistre jardinier en cette ville, Faux-bourg et Banlieuë de Paris qu'il ne soit receu Maistre audit métier, et pour y parvenir ait fait chef d'œuvre de sa propre main, comme d'ancienneté il est accoutumé faire, lequel chef-d'œuvre sera baillé et divisé par les jurés dudit métier, en présence de quatre anciens Bacheliers. »<sup>276</sup> La bonne conduite du jardinier est indispensable pour qu'il se voie accorder sa maîtrise. Il ne suffit pas seulement de bien travailler il faut également avoir un comportement irréprochable. Cette volonté de transparence montre à quel point cette profession se voulait irréprochable. Il ne fallait pas que l'on puisse la critiquer et dire que n'importe qui était maître jardinier. Ainsi, l'article 2 explique que « auparavant que bailler par les jurés le chef d'œuvre aux compagnons qui voudront parvenir à ladite maîtrise, iceux jurés seront tenus de s'enquérir de leur bonne vie et mœurs des Maistres lesquels ils auront servi et où ils auront fait leur apprentissage pour selon le rapport qu'ils en trouveront leur bailler ledit chef-d'œuvre ou leur refuser. »<sup>277</sup>

On voit que le monde des jardiniers était plus fermé dans la mesure où il fallait montrer de réelles compétences ainsi qu'une vie sans débordement pour pouvoir prétendre à cette maîtrise. Ces articles sont ainsi un moyen de se prévaloir contre d'éventuelles critiques visant à remettre en cause cette profession.

---

<sup>275</sup> HODEE, Adolphe, *Les jardiniers et les jardins*, Niort, Gaston Doin et Cie, éditeurs, 1928, 460 p.

<sup>276</sup> Archives CCIP X-2 – OO (6), n°1 à 11, p 5

<sup>277</sup> Idem

## b) *Un apprentissage en famille*

Il était important voire primordial pour un jardinier d'avoir un fils. Cela garantissait presque automatiquement qu'il y aurait un autre jardinier pour succéder au père et en attendant, deux mains bien utiles pour aider à la tâche. D'autant plus qu'une fois qu'un membre de la famille avait été désigné maître jardinier il était beaucoup plus facile pour ses successeurs de le devenir à leur tour. L'article 5 de l'ordonnance de 1599 écrit « Les enfants desdits maistres seront reçus à la maistrise sans faire aucun chef-d'œuvre ny expérience après deux fois qu'ils auroient été certifiés avoir été apprentis, soit avec leur père ou ailleurs ledit temps de quatre ans. »<sup>278</sup> Dans ce cas l'avenir des enfants et notamment le fils aîné, même s'il arrivait que plusieurs enfants deviennent jardiniers et prennent la succession du père, était assuré à partir du moment où il travaillait avec son père pendant au moins quatre ans. Généralement il commençait cet apprentissage vers quatorze ans et le terminait autour de son dix-huitième anniversaire. Cette durée était jugée nécessaire et devait garantir les aptitudes de l'élève au métier de jardinier et notamment à Versailles car il fallait que les réalisations soient exceptionnelles, encore plus qu'ailleurs puisque c'était ici la demeure du roi. Cette loi a, à Versailles notamment, vu éclore des dynasties de jardiniers qui régnèrent dans les jardins sur plusieurs dizaines d'années et sur de nombreuses générations (voir partie suivante). Il arrivait également que dans certains cas ce ne soit pas le fils en apprentissage aux côtés du père mais parfois le neveu et son oncle. De nombreux documents d'archives font état de la présence du fils aux côtés du père ou d'un autre membre de la famille durant ses jeunes années pour apprendre le métier de jardinier ou toute autre profession se rapportant à ce domaine. Prenons deux exemples. Premièrement une requête du Sieur Morlet, contrôleur des pépinières du Roi, qui « demande l'agrément et la protection [de monsieur de Tournehem, directeur général des Bâtiments du roi] pour obtenir de sa majesté la survivance de cet emploi en faveur de son fils âgé de quatorze ans. Comme cet emploi demande une étude particulière, le suppliant favorisé de cette grâce occuperait dès à présent son fils à acquérir toutes les connaissances de toutes

---

<sup>278</sup> Archives CCIP X-2 – OO (6) n°1 à 11, p.6

les espèces de plants qui peuvent être utiles au roi et au royaume. »<sup>279</sup> Le second exemple concerne l'apprentissage entre un oncle et son neveu après que le père de ce dernier eut été renvoyé (voir II - H) « Je charge Boivinet le jeune son oncle de tout l'entretien de ce jardin jusqu'à ce que le fils de l'aîné puisse être chargé de la partie de son père, et qu'il soit en âge d'en pouvoir occuper le poste, et je charge Boivinet le jeune (...) d'élever son fils. »<sup>280</sup>

Ces deux exemples montrent que quels que soient les liens de parenté ou le poste concerné, cela restait en famille. Les nouvelles arrivées de jardiniers extérieurs à Versailles sont extrêmement rares et ce sont toujours les mêmes familles qui sont chargées des mêmes entretiens comme nous le verrons ultérieurement lorsque nous parlerons des dynasties. Cet apprentissage en famille est primordial car il permet d'enseigner au fils tout ce qui est nécessaire au bon entretien des jardins royaux. Les différentes « astuces » et attentes particulières de la famille royale se transmettent de père en fils ainsi que les différentes attitudes à observer envers la cour et les autres jardiniers. Quelqu'un d'extérieur qui arriverait pour travailler dans les jardins du château mettrait du temps à s'adapter et à apprendre tout ce qui est nécessaire, ce qui serait autant de préjudices pour les jardins et le roi. La famille royale savait que le meilleur moyen de voir les jardins dans un bon état était d'en accorder l'entretien aux mêmes personnes.

### c) *Les manuels de jardinage.*

Outre les connaissances que le père transmet à son fils ou le maître à son élève durant sa formation et son apprentissage, il fallait également apprendre ce qui se disait dans les manuels de jardinage. Notamment les deux incontournables : *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art* (1638) de Jacques Boyceau de la Barauderie et *La théorie et la pratique du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément jardins de plaisance et de propreté, avec les pratiques de Géométrie nécessaires pour tracer sur le terrain toutes sortes de figures* (1709) de Antoine-Jospeh Dezallier d'Argenville. Ces deux ouvrages sont essentiels dans la mesure où ils présentent les différents outils nécessaires à la pratique du

---

<sup>279</sup> Archives Nationales, O1 2102/14, 1749

<sup>280</sup> Archives Nationales, O1 1831, n°672

jardinage où ils montrent les différentes espèces de fleurs, arbres... Et surtout les techniques pour les tracés, les calculs géométriques à observer en matière de symétrie. On trouve également une note de Hazon aux archives nationales « M. de Montucla m'a fait remettre l'ouvrage de M. Duhamel en deux volumes un quart que vous avez destiné pour mon contrôle, à l'effet d'y être déposé et de servir à l'instruction des jardiniers de sa majesté. »<sup>281</sup> Ainsi, dès que les jardiniers avaient besoin d'un renseignement concernant leur métier ils pouvaient aller trouver les informations dans cet ouvrage et d'autre part ce manuel pouvait être utile au sieur Hazon et aux autres inspecteurs lors de leurs inspections pour vérifier que le travail avait bien été effectué.

Le métier de jardinier répondait à de nombreuses obligations que chaque prétendant se devait de respecter pour satisfaire à la réglementation établie. On se rend compte qu'il était difficile de devenir jardinier au départ mais qu'ensuite cette profession s'inscrit dans un processus de tradition et de succession où le père s'attache à transmettre son savoir à son fils. Ils sont épaulés par des ouvrages qui leur indiquent les différentes connaissances à avoir dans cette profession. Dans cette mesure ils étaient relativement bien encadrés, d'autant plus pour ceux qui travaillaient à Versailles et pouvaient être considérés comme faisant partie des meilleurs dans leur domaine.

## 2) Les possibilités de perfectionnement.

Les techniques du métier de jardiniers évoluaient constamment. Les outils s'amélioraient rapidement de nouveaux étaient créés. Les manières de jardinier aussi étaient multiples et il était difficile de toutes les connaître d'un coup. Ainsi, dès qu'un jardinier maîtrisait parfaitement une technique et les tâches qu'il devait effectuer il voulait se perfectionner en en apprenant de nouvelles. Les nouvelles manières de voir et de penser le jardin évoluaient avec l'apparition ou le développement de nouveaux style et notamment celui anglais ce qui faisait qu'il y avait toujours quelque chose à apprendre dans cette profession.

---

<sup>281</sup> Archives Nationales, O1 1883/1, 17 février 1769

### a) *Auprès des autres jardiniers*

Lorsqu'un jardinier souhaitait se perfectionner ou apprendre de nouvelles techniques ou un nouveau domaine comme par exemple l'art du potager il s'adressait bien évidemment à un de ses confrères. Dans le milieu particulier des jardiniers de Versailles on se perfectionnait généralement auprès d'un autre jardinier de la famille royale. Cela d'autant plus s'il souhaitait un jour postuler pour le poste en question. Il apprendrait comme cela les bonnes techniques propres aux jardins royaux. On retrouve plusieurs demandes allant dans ce sens de la part des jardiniers à leur hiérarchie. Notamment une émanant de François Pierre Boivinet, jardinier de l'Hôtel du Grand Maître qui désire « se perfectionner autant qu'il est en lui dans le jardinage et acquérir toutes les connaissances qui y ont rapport il croit ne pouvoir mieux faire que de travailler sous un jardinier dont la réputation soit établie et qui soit chargé du détail des serres chaudes, dans quelqu'une des maisons royales. »<sup>282</sup> On apprend qu'il demande à rejoindre pour cela le Sieur Brown afin qu'il l'initie à cet art, ce dernier étant la référence dans le domaine. Il le rejoindra donc et travaillera avec lui aux serres chaudes de Choisy. Son absence sera compensée par son frère qui s'occupera de la partie de jardin de son frère en plus de la sienne. La volonté du jardinier est d'augmenter ici ses capacités en matière de jardinage. Cela lui permet aussi de montrer à sa hiérarchie sa bonne volonté et l'envie d'être le meilleur possible. Ainsi, si jamais l'on a besoin de quelqu'un pour un poste plus prestigieux que le sien, les contrôleurs pourront se souvenir de lui comme quelqu'un de volontaire et déterminé. Autant que l'envie de s'améliorer, cette volonté de perfectionnement s'inscrit dans un plan de carrière visant à se voir attribuer de nouvelles tâches plus importantes et ardues.

### b) *A l'étranger*

Outre un perfectionnement auprès des jardiniers travaillant dans les jardins royaux, il était très intéressant si l'on voulait vraiment acquérir les meilleurs connaissances, de partir à l'étranger et notamment dans deux pays en particulier : l'Angleterre et la Hollande. Ces deux pays étaient des plus réputés en matière de jardinage, l'Angleterre pour son style et la Hollande pour la

---

<sup>282</sup> Archives Nationales, O1 1830, n°469

multitude de fleurs qu'on arrivait à y faire pousser. Un passage par l'Allemagne pouvait aussi être intéressant quelques fois.

Ainsi, le nommé Gondoin fils demande un congé d'un an pour voyager en Hollande et se perfectionner dans la culture des jardins.<sup>283</sup> Cette demande a bien sûr été accordée mais cela indique qu'il faut remplacer le jardinier. Cela ne posait pas réellement de problèmes car on savait que lorsqu'il reviendrait il serait encore plus au fait du jardinage et que cette perfection se ressentirait fortement sur son travail dans les jardins royaux. Cette volonté n'était pas sans conséquence sur la vie du jardinier car pendant son absence il ne sera pas payé, il faut donc qu'il puisse vivre pendant un an sans rétribution. Il lui faudrait alors trouver un emploi de jardinier en Hollande mais le but de ce voyage est de visiter plusieurs lieux cultivant les jardins de manières différentes et faisant pousser une multitude de fleurs donc il serait difficile pour lui de se poser longtemps à un même endroit.

Une autre demande est soumise au département en septembre 1786. Un congé de deux mois est accordé à Jean-Baptiste Louis Joseph Belleville, adjoint jardinier du roi en son jardin du château de Trianon, pour aller acquérir les connaissances relatives à son état, chez les plus habiles jardiniers, tant de l'Angleterre que de la Hollande.<sup>284</sup> Son père écrit dans une lettre adressée au Comte D'Angiviller « D'après les voyages que j'ai fait en Hollande, en Allemagne et en Angleterre, j'ai observé qu'il étoit bien essentiel pour un jardinier, de pouvoir passer deux ou trois ans dans ces pays où le jardinage est un commerce et où le froid plus sensible force les jardiniers à chercher les moyens de se rapprocher de notre température pour obtenir les mêmes avantages. Je désirerois donc pouvoir faire commencer ainsi mon fils, (...) l'Angleterre [paraît] comme le pays le plus convenable, je crois pouvoir le placer chez quelques confrères, aux environs d'Oxford ou de Cambridge, où sans cesser le cours de ses études latines, il aura le temps d'étudier les plantes, d'en connaître la nomenclature et d'apprendre la langue du país. »<sup>285</sup> Il souhaite également le faire passer en Hollande à Amsterdam chez des confrères ainsi qu'au jardin de l'Université de Leyden « où il continuera de s'instruire dans le jardinage, dans la physique et tout ce qui a rapport à la culture des couches, des serres, des fleurs. »<sup>286</sup>

---

<sup>283</sup> Archives Nationales, O1 1066, 4 mars 1766

<sup>284</sup> Archives Nationales, O1 1066, 3 septembre 1786

<sup>285</sup> Archives Nationales, O1 1883/8, Mémoire sans date

<sup>286</sup> Idem

Enfin son périple se terminera par l'Allemagne où le jardin légumier, les serres, les couches sont connus au plus haut point de perfection. Il obtient donc les deux mois de congé pour placer son propre fils en Angleterre.

L'apprentissage à l'étranger pouvait également se faire dès le plus jeune âge du jardinier et lui permettre d'acquérir les bases les meilleures possibles. Les trois pays cités apparaissent comme des passages obligatoires pour quelqu'un qui souhaite avoir les connaissances les plus poussées et complètes en matière de jardinage. On comprend que Belleville fils avait été lui-même envoyé en apprentissage à l'étranger et qu'il souhaite faire la même chose pour son aîné. On voit également que les jardiniers des différents pays se connaissaient et s'échangeaient leurs fils afin de leur apprendre leurs connaissances.

Bien que relativement clos, le monde des jardiniers était très mobile et les échanges ininterrompus. On avait compris qu'on ne pouvait se contenter de ce que l'on savait déjà et que la mobilité était un très bon moyen pour devenir le meilleur dans son domaine.

### 3) L'héritage du fils

Sauf à de rares exceptions, le fils aîné d'un jardinier et souvent les autres garçons étaient destinés à devenir à leur tour jardiniers. Cette succession était naturelle car le père prenait son fils sous sa protection et lui inculquer lui-même son savoir ne lui coûtait pas d'argent. C'était plus économique et le fils se voyait un avenir assuré. Toutefois ce métier comportait des règles comme nous l'avons déjà vu et le fils ne pouvait pas comme cela hériter de la tâche de son père.

Généralement le fils terminait son apprentissage auprès de son père vers dix-huit ans. Soit il continuait à se perfectionner dans d'autres domaines ou à l'étranger comme nous l'avons vu soit il commençait à travailler. On sait que le phénomène de survivance était quasi systématique dans cette profession donc le fils partait rarement travailler dans un autre jardin. Il n'était pas non plus employé comme simple garçon jardinier. Dans l'immense majorité des cas des jardiniers du château de Versailles les pères demandent à ce que le fils ait la place d'adjoint à leurs côtés. Cela lui permettait de lui montrer d'autres facettes de la profession. Il ne s'agit

plus essentiellement de connaître les noms et spécificités de chaque plante ou les techniques de jardinage mais plutôt tout ce qui concerne l'encadrement du personnel, le rapport avec les confrères, les commandes auprès des pépinières, la communication avec les supérieurs. Le père n'apprend plus au fils à devenir jardinier mais à prendre sa place et à s'assurer qu'il pourra prendre sa succession et se faire respecter par son personnel et accepter par les autres jardiniers. Il doit être prêt à faire face à toutes les situations pour pouvoir gérer n'importe quel cas quand il détiendra les commandes du jardin.

Ainsi Lenormand fils devient adjoint jardinier audit potager du château de Versailles à partir de 1746 jusqu'en 1753.<sup>287</sup> Le 31 décembre 1762 on accorde à Belleville, jardinier du Petit Trianon de s'adjoindre son fils dans sa place.<sup>288</sup> En 1778, Belleville fils s'adjoint à son tour son fils au jardin de Trianon.<sup>289</sup> En 1772, Etienne Lemoine, fils du sieur Lemoine jardinier de l'Orangerie devient adjoint de son père suite à l'accord de Lécuyer.<sup>290</sup>

Ces différents exemples concernant trois des familles les plus importantes de jardiniers de Versailles au 18<sup>ème</sup> montrent que cette tradition de s'adjoindre son fils était courante. De père en fils on devient adjoint puis on prend la place du père.

La troisième étape de la vie du fils au moment de la mort ou de la retraite du père. Après avoir été apprenti puis adjoint il devient à son tour jardinier à part entière au même titre que ses ancêtres. Il fallait espérer qu'il soit prêt et que son père ait eu le temps de lui apprendre toutes les subtilités du métier.

Ainsi, Jean-Baptiste Louis Belleville prend la succession de son père en 1762 à Trianon<sup>291</sup> ; le sieur Lemoine décède fin juin 1784 après près de quarante ans de service à l'Orangerie et c'est son fils qui lui succède<sup>292</sup> ; Jean Pierre et François Pierre Boivinnet succèdent à Pierre leur père en 1763<sup>293</sup>.

Des certificats de survivance viennent entériner cette décision et laisse place à l'élaboration de dynasties de jardiniers.

<sup>287</sup> Archives Nationales, O1 2246 à 2253

<sup>288</sup> Archives Nationales, O1 1066, 31 décembre 1762

<sup>289</sup> Archives Nationales, O1 1883/5, 1778

<sup>290</sup> Archives Nationales, O1 1790, 14 décembre 1772

<sup>291</sup> Archives Nationale, O1 2262

<sup>292</sup> Archives Nationales, O1 1837/2, n°11

<sup>293</sup> Archives Nationales, O1 1066, 28 octobre 1763

#### 4) Le rôle de la femme.

Même si leur rôle n'est pas souvent mentionné, la présence de la femme auprès du jardinier était importante. Elle s'occupait notamment des enfants et de leur éducation et il pouvait arriver qu'elle l'aide dans sa tâche.

Mais ce qu'il faut savoir c'est que le phénomène de survivance ne s'appliquait pas exclusivement au fils. Il arrivait aussi que la femme prenne la succession de son mari dans la charge de jardinier au décès de ce dernier. C'était souvent le cas lorsque les enfants étaient trop jeunes ou qu'il n'y avait pas de fils pour prendre la succession. Dans le premier cas elle prenait la succession le temps que le fils aîné ait été formé par un maître jardinier et qu'il puisse prendre la tâche laissée par son père. L'ordonnance de Henri IV avait d'ailleurs prévu cette éventualité car les articles 9, 10 et 11<sup>294</sup> mentionnent cette possibilité. Ainsi, « les veuves des Maîtres, tant qu'elles se contiendront en viduité jouïront de pareil privilège que leurs deffunts maris, mais si elles se remarient ou font faute à leur viduité, elles perdront ledit privilège et ne pourront plus s'entremettre dudit métier. » Elles pourront superviser la fin de la formation des apprentis mais ne pourront pas en prendre de nouveaux. Elles pourront toutefois se remarier avec un jardinier, elles perdront certes les privilèges de l'ancien époux mais pourront continuer d'exercer cette profession.

Il existe plusieurs cas dans les jardins du château de Versailles où la femme a pris la succession de son défunt mari. C'est le cas pour au moins deux jardiniers de la période. Pierre Boivinet, le jardinier de l'Hôtel du Grand Maître de Versailles décède en 1729 et à partir de 1730 les entretiens sont payés à la veuve de Pierre Boivinet et à Jean-Baptiste, fils du jardinier. Cette collaboration entre les deux membres de la famille dura longtemps puisque ce n'est qu'en 1764 à la mort du jardinier que l'entretien est payé aux fils, Jean-Pierre et François-Pierre.<sup>295</sup> On peut également penser que si cette collaboration a été aussi longue et que la veuve ne s'est pas retirée plus tôt c'est que travailler à deux était plus rapide et moins compliqué et que cela

---

<sup>294</sup> Archives CCIP, p. 6

<sup>295</sup> Archives Nationales, O1 2230 à 2264

leur permettait d'embaucher une personne en moins pour l'entretien du jardin. Cela peut être vu comme un économie de temps et d'argent.

L'autre exemple concerne la famille Lemoine. Une lettre de Heurtier adressée au directeur général dit « J'ai l'honneur de soumettre à Monsieur le directeur général mes observations relativement à l'entretien de l'Orangerie et du jardin de Versailles confié dans ce moment ci à Madame Lemoine à cause de son fils. »<sup>296</sup> En effet, ce dernier avait pris la succession de son père mais il est décédé à son tour et la femme de son défunt père a du prendre la suite n'ayant plus de fils en mesure d'y travailler. Il est par ailleurs exigé « que Madame Lemoine tient tous ses comptes ouverts à commencer du temps où elle s'est trouvée chargée de l'entretien du jardin. »<sup>297</sup> Cela montre que cette survivance de l'épouse ou de la mère était officielle. Elle est toujours en charge en 1786 : une note de l'inspecteur général des bâtiments du Roy fait état d'élèves orangers que la dame veuve Lemoine a remis dans l'Orangerie de Versailles.<sup>298</sup>

Il ne devait pourtant pas être très facile pour une femme de prendre la succession de son mari car elle n'était pas formée à cette profession. Elle devait avoir quelques connaissances de base acquises jour après jour en voyant son époux travailler et elle était bien entendu aidée par les garçons jardiniers qui savaient exactement ce qu'ils avaient à faire. Elle ne jardinait pas forcément mais était là pour superviser l'ensemble et s'assurer que tout se passe bien et que l'entretien ne se dégrade pas.

La place de la famille est essentielle dans la profession de jardinier. C'est elle qui assure la formation et l'éducation des fils et notamment de l'aîné destiné à prendre la succession de son père. Ce métier très réglementé ne pouvait se permettre de voir sa réputation entachée par quelques personnes qui ne respecteraient pas les différentes étapes à suivre. Le père, les enfants et la femme, chacun avait un rôle important à tenir afin que le métier de jardinier reste l'occupation majeure de la famille. Il ne fallait pas que la lignée s'éteignent, c'est ainsi qu'à Versailles en particulier, des familles restent en place sur plusieurs décennies voire des siècles.

#### **D) Les dynasties de jardiniers**

---

<sup>296</sup> Archives Nationales, O1 1791/2, 27 juillet 1785

<sup>297</sup> Idem

<sup>298</sup> Archives Nationales, O1 1791/3, 3 avril 1786

Les familles de jardiniers à Versailles n'étaient pas nombreuses. On en compte cinq principales qui se partagent l'entretien des différents jardins de Versailles et sont présentes durant la majeure partie de la période étudiée. Certaines étaient déjà là bien avant. La charge se transmettait de père en fils selon le principe de survivance, très important dans cette profession. On peut réellement parler de dynasties tant leur main mise sur les jardins était évidente.

### 1) Le Normand

La famille Le Normand a vu se succéder de nombreux jardiniers dans le domaine du potager à Versailles.

Un mémoire nous apprend qu' « En 1691, le sieur Le Normand jardinier (...) fut chargé de la culture de tous les carrés du potager. »<sup>299</sup> A cette époque c'est François Le Normand qui commence le règne. Il a eu quatre fils : les deux aînés qui seront à leur tour jardinier, le troisième qui devint directeur des affaires du Roy et le quatrième qui fut marchand.<sup>300</sup> François prend sa retraite en 1707 et laisse la place à ses deux fils, François et Louis. Il décède deux ans plus tard, en 1709. François II Le Normand, meurt en 1717 et laisse Louis tout seul à la direction du potager. Ce dernier se marie et a un fils prénommé Jacques-Louis.<sup>301</sup>

Une lettre datant du 16 janvier 1746 nous explique que Louis demande à M. de Tourneheim que son fils devienne son adjoint. Il est écrit « Le Normand, chargé en chef depuis trente sept ans de la conduite du potager de Versailles, où il a succédé à son père après y avoir précédemment travaillé pendant quatorze autres années, a un fils âgé de vingt-cinq ans qu'il élève depuis huit années dans le même jardin avec toute la satisfaction possible, ce qui le porte à vous supplier très humblement, Monsieur, de vouloir bien accorder à ce fils, en considération des longs services du père et pour soutenir le zèle et l'attachement du fils, le titre d'adjoint à son père. »<sup>302</sup> Deux jours plus tard, la réponse revient positive.

<sup>299</sup> Archives Nationales, O1 1829, n°180

<sup>300</sup> BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982, 116 p.

<sup>301</sup> Op. cité

<sup>302</sup> Archives Nationales, O1 1071, n°348

En 1750, Louis prend sa retraite et une pension de 1200 livres lui est accordée « en considération des soins et des expériences auxquelles il s'est appliqué pour parvenir à la perfection de son art et à ses bons et anciens services. »<sup>303</sup> Il décède quatre ans plus tard et c'est son fils qui reprend sa succession. Un document des archives parle du jardinier Le Normand qui l'est « depuis 1754, qu'il a succédé à ses père et grand père qui étoient au service du Roy dès 1691. »<sup>304</sup>

A partir de 1759, il doit fournir les services de bouche aux petits appartements ce qui lui amène un travail considérable. Le potager était dans un état délabré et il était difficile pour le jardinier de continuer à l'entretenir sans perdre d'argent. Il est en déficit depuis 1765 et se voit accorder une augmentation de 2000 livres quelques temps plus tard.

En 1775, il devient inspecteur général de tous les jardins fruitiers et potagers de Versailles (voir II – I). Cette place peut être vue comme une promotion en remerciement de ses bons et loyaux services. Il l'occupera ainsi que celle de jardinier du jardin potager de Versailles jusqu'à sa mort, le 2 septembre 1782. Il était marié mais n'avait pas d'enfant. Ainsi la dynastie des Le Normand au potager de Versailles s'éteint en même temps que le dernier jardinier de la lignée. En effet, sa femme ne lui succède pas à la tâche. Elle décède cinq ans plus tard en octobre 1787.<sup>305</sup>

Les Le Normand ont toujours été de bons sujets à Versailles. Le roi leur donnait toute sa confiance dans l'exécution de leur entretien. Ce sont eux qui s'essayèrent à la culture du café avec réussite, qui introduisirent les serres hollandaises qui sont des serres basses à toitures arrondies.<sup>306</sup>

La famille Le Normand a donc vu quatre jardiniers se succéder à Versailles pour une durée de quatre-vingt dix ans, présence remarquable.

## 2) Boivinet

---

<sup>303</sup> Archives Nationales, O1 1790/2, 25 décembre 1750

<sup>304</sup> Archives Nationales, O1 1832, n°317

<sup>305</sup> Archives Nationales, O1 1838, n°684

<sup>306</sup> BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982, 116 p.

En 1722, Jean-Baptiste Boivinet a l'entretien du petit parc et de l'Orangerie de Versailles, des allées du pourtour du Canal et de la pièce des Suisses, du Mail, des pisceas et plants d'arbres au bout du Canal, des palissades de charmes du tour des trois faisanderies et de celles auprès de la grille de la Ménagerie<sup>307</sup>. A partir de 1724 il a l'entretien des jardins, pépinières et du Mail de Trianon<sup>308</sup>.

En 1735<sup>309</sup>, c'est son fils qui reprend l'entretien avec Guillaume Picard qui décède en 1745<sup>310</sup>. A partir de là, le fils Boivinet continue seul. Puis nous ne trouvons plus de traces de lui.

Il y avait également un autre Boivinet, jardinier à Versailles. Il s'agissait de Pierre qui, à partir de 1724, avait l'entretien des jardins de l'Hôtel du Grand Maître audit Versailles<sup>311</sup>. Il y travaillera jusqu'à sa mort en 1729 puis son fils, Jean-Baptiste et sa veuve en secondes noces reprendront ensemble son contrat<sup>312</sup>. Ils avaient également la charge du jardin du Chenil et de la Chancellerie<sup>313</sup>. Le fils décède le 23 août 1763 et la veuve Boivinet se retire également de l'entretien. Ce sont les deux fils de Jean-Baptiste, Jean-Pierre et François-Pierre, qui deviennent alors les jardiniers des lieux. Ils doivent ainsi verser à leur belle-mère une pension de 240 livres<sup>314</sup>. Leur père laisse six enfants d'un premier lit<sup>315</sup> et il avait également deux enfants en bas âge issu de son second mariage : une fille d'environ cinq ans et un fils d'à peu près un an. La petite fille sera confiée à son parrain le Sieur Hervé bourgeois à Montreuil ; le petit garçon, quant à lui, sera pris en charge par le sieur Jobert, son parrain, épicier à Versailles après le décès de leur mère la veuve Boivinet le 21 septembre 1767. Ce sont les deux aînés qui paieront aux parrains une pension pour l'éducation des enfants.<sup>316</sup>

On voit qu'il était important de s'occuper des membres de la famille et que les jardiniers n'hésitaient pas à contribuer financièrement à l'éducation des frères et sœurs quand personne ne pouvait le faire. Les liens familiaux apparaissent alors très importants.

---

<sup>307</sup> Archives Nationales, O1 2222

<sup>308</sup> Archives Nationales, O1 2224

<sup>309</sup> Archives Nationales, O1 2235

<sup>310</sup> Archives Nationales, O1 2245

<sup>311</sup> Archives Nationales, O1 2224

<sup>312</sup> Archives Nationales, O1 2230

<sup>313</sup> Archives Nationales, O1 2232

<sup>314</sup> Archives Nationales, O1 1066, 28 octobre 1763

<sup>315</sup> Archives Nationales, O1 1072, n°192

<sup>316</sup> Archives Nationales, O1 1830, n°496

En 1767, leur entretien est séparé en deux parties bien distinctes. En effet, une note indique qu'ils ne sont pas faits pour vivre ensemble<sup>317</sup>. A partir de cette date, leurs tâches sont séparées et ils n'ont plus à faire l'un envers l'autre. Et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1771, le cadet François-Pierre reste le seul chargé de l'entretien suite au renvoi de son frère aîné au poste de jardinier du roi à Versailles et son bannissement de la ville (voir II – H). Le cadet doit ainsi donner une pension à sa belle sœur pour qu'elle subviene aux besoins de ses enfants. Il se chargera également de la formation du fils aîné de Jean-Pierre pour qu'il reprenne sa charge une fois l'âge requis. Même si on ne trouve pas de documents concernant la prise de fonction du fils à la place de son père, nulle doute qu'il aura pris sa succession une fois formé et en âge de travailler.

Il est également fait mention d'un sieur Boivinet, jardinier du Grand Parterre du titre du château de Fontainebleau qui décède en 1768.<sup>318</sup>

Les jardiniers de la famille Boivinet voient leur histoire se confondre avec celle des jardins de l'Hôtel du Grand Maître, du Chenil et de la Surintendance pendant une grande partie du 18<sup>ème</sup> siècle. Dès 1724, ils avaient pris possession des lieux et ce au moins jusqu'en 1774 (on ne trouve plus de notes à partir de cette date). Durant cette période d'au moins cinquante ans, quatre hommes de la famille se sont succédés sur trois générations. Puis certainement le fils de Jean-Pierre ce qui fait une génération supplémentaire. On peut dans ce cas réellement parler d'une dynastie de jardiniers réputée pour son bon travail même si le renvoi de Jean-Pierre constitua un petit accroc à leur histoire.

### 3) Belleville

Jean-Baptiste Belleville prend ses fonctions en 1746. Il a l'entretien du jardin de Trianon. Il n'acceptera jamais l'arrivée de Claude II Richard à la direction du jardin botanique s'estimant lésé au profit de son confrère et n'acceptant jamais la relation privilégiée qui l'unissait au roi. On pourrait simplement dire qu'il en était jaloux. On apprend qu'il perd l'entretien du jardin du Petit

---

<sup>317</sup> Archives Nationales, O1 1830, n°493

<sup>318</sup> Archives Nationales, O1 1832, n°558

Trianon qui est confié ensuite à Richard mais il n'a pas de perte pécuniaire. Il garde l'entretien du reste des jardins de Trianon.<sup>319</sup>

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1763, son fils devient son adjoint et travail avec lui au jardin du Petit Trianon<sup>320</sup>. Ce dernier partira d'ailleurs à l'étranger pour se perfectionner dans son art.

Jean-Baptiste a été l'élève du sieur Lenormand Père<sup>321</sup>. Il a donc reçu un des enseignements les plus prestigieux en matière de potager. Il avait donc aussi l'exploitation du jardin potager de Trianon.

Après quarante ans au service du Roi, Jean-Baptiste Belleville meurt en 1786 et laisse la place à son fils.<sup>322</sup> Malheureusement ce dernier ne restera pas longtemps en poste puisqu'il décède seulement trois ans après son père en 1789<sup>323</sup>. De plus, son fils n'est pas encore en mesure de prendre sa place donc il ne le verra pas lui succéder. Il meurt sans avoir formé d'héritier. Le 24 mai 1789, une lettre de sa veuve demande à ce que la charge soit conservée pour son fils aîné que Belleville fils avait destiné au jardinage<sup>324</sup>. C'est elle, Marie-Louise Picard, qui lui succèdera. Elle sera maintenue à son poste par Napoléon en 1805 et restera jardinière en chef des jardins de Trianon jusqu'en 1816. Elle est alors congédiée après vingt-huit ans de service<sup>325</sup>.

Jean-Baptiste Belleville est un des jardiniers étant resté le plus longtemps en poste à Versailles. Sa charge n'a pas été des plus calmes entre son opposition avec Richard et plusieurs abattages d'arbres qui n'avaient pas été commandités par l'administration et qui lui apportèrent des revenus supplémentaires.

La famille est restée en tout soixante-dix ans au service de Versailles. Elle a vu se succéder deux rois, une révolution et un empereur. Ces dynasties résistaient aux caprices du temps, aux changements politiques et à toutes les difficultés. Elles étaient définitivement encrées à Versailles et leurs vies ne pouvaient être ailleurs.

#### 4) Lemoine

---

<sup>319</sup> Archives Nationales, O1 1883/4, 1777

<sup>320</sup> Archives Nationales, O1 1066, 31 décembre 1762

<sup>321</sup> Archives Nationales, O1 1836/2, n°281

<sup>322</sup> Archives Nationales, O1/1791, mai 1786

<sup>323</sup> Archives Nationales, O1/1791, février 1789

<sup>324</sup> Archives Nationales, O1 1883/8, 24 mai 1789

<sup>325</sup> BARATON, Alain, COFFE, Jean-Pierre, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Villeneuve d'Ascq, Plon, 2007, 317 p.

La famille Lemoine est présente à Versailles durant toute la période concernée. Son existence ne fut pas sans heurts et l'on ne peut pas dire que sa réputation était irréprochable.

Dès 1722, il y a un Lemoine, jardinier à Trianon ayant l'entretien des jardins, pépinières et du Mail du palais de Trianon. Il travaille en collaboration avec le nommé Charpentier<sup>326</sup>. A partir de 1738<sup>327</sup> on retrouve Jean-Pierre et Jean-Eustache Lemoine ayant l'entretien du jardin de Versailles, de l'Orangerie, du tour du Canal et de la pièce des Suisses. Ils ont changé d'habilitation et c'est Boivinet fils et Guillaume Picard qui restent chargés de tout l'entretien du Trianon jusqu'à ce que le nommé Belleville en prenne les commandes.

A partir de 1759<sup>328</sup> l'appellation de l'entretien change car on rajoute l'entretien des jardins de la Reine et de M. le Dauphin. Toutefois, le montant qui leur est attribué ne change pas. Ils devront faire plus mais avec la même somme (voir III – B). On retrouve la trace de leurs revenus jusqu'en 1776 dans les comptes au net de Versailles<sup>329</sup>.

Il n'est rapidement plus fait mention de Jean-Pierre mais seulement de Jean-Eustache. On ne sait pas ce qu'il est advenu du premier, soit il a été changé d'entretien ou soit il est décédé.

Jean-Eustache succède donc seul ensuite à l'entretien de son père. Il travaillera dans les jardins de Versailles pendant près de quarante ans. Toutefois ces années ne seront pas symbolisées par la quiétude de sa charge. En effet, plusieurs lettres de réclamation et de mécontentement ont été rédigées en conséquence de son mauvais entretien (voir II – F). Il négligera d'une part son entretien et fera arracher aux dépens des jardins et du roi plusieurs arbres qu'il revendit à son profit. Il a toutefois été chargé de l'exécution des jardins de la Reine à Trianon car il était jugé le meilleur pour la situation<sup>330</sup>.

Il décède le 17 juillet 1784<sup>331</sup>. Il laisse deux filles ainsi qu'un fils, Etienne, qui le remplace et prend son entretien en survivance. Il était avant son adjoint. Malheureusement pour lui, il ne succéda pas longtemps à son père car une lettre du 27 juillet 1785, soit à peine plus d'un an après la mort de son père, on apprend qu'il est à son tour décédé<sup>332</sup>. Il était pourtant « décidé à

<sup>326</sup> Archives Nationales, O1 2222

<sup>327</sup> Archives Nationales, O1 2238

<sup>328</sup> Archives Nationales, O1 2259

<sup>329</sup> Archives Nationales, O1 2278/B

<sup>330</sup> Archives Nationales, O1 1883/3, 22 août 1776

<sup>331</sup> Archives Nationales, O1 1837/2, n°11

<sup>332</sup> Archives Nationales, O1 1791/2, 27 juillet 1785

tout sacrifier pour remettre en état [beaucoup de choses délabrées] suite à l'entretien de son père. »<sup>333</sup> Quand Etienne meurt, il n'y a personne pour lui succéder. On ne parle nulle part d'un fils. Soit qu'il n'en avait pas ou qu'il était beaucoup trop jeune pour être en âge d'être apprenti. C'est donc sa mère, la veuve de Jean-Eustache qui reprend la charge<sup>334</sup> suivant le fait qu'une veuve pouvait reprendre la charge de son mari. Elle y reste au moins jusqu'au départ de la famille royale de Versailles.

Deux lettres des filles et de la femme du sieur Lemoine montrent l'importance qu'a eu la famille à Versailles. La première, de ses deux filles, dit « Les deux filles du feu Sieur Lemoine, jardinier du Roi, ont l'honneur de vous représenter que leur père et leur grand-père ont été attachés depuis plus de cent ans à l'Orangerie de sa majesté »<sup>335</sup> et une lettre de sa femme qui dit que « la veuve Lemoine qui a eu le malheur de perdre son époux le dix-sept de ce mois a l'honneur de vous représenter Monseigneur, que la famille du défunt est attachée au Roy depuis cinq générations qui ont occupé successivement la place de premier jardinier chargé du soin et de l'entretien des oranges et du parc. »<sup>336</sup>

La famille a donc servi les trois rois qui se sont succédés à Versailles et a vu les jardins évoluer au fil des siècles.

Il est à noter que le parcours de la famille Lemoine est presque identique à celle de la famille Belleville. Un homme qui travaille pendant près de quarante ans et qui laisse sa place à son fils pendant un temps cours puis la femme qui reprend l'entretien...

## 5) Richard

Le Trianon n'aurait pu se passer de la famille de jardiniers des Richard qui participa par son talent à la réputation des lieux.

Le 22 janvier 1751, on mentionne déjà un Richard jardinier et fleuriste de Trianon<sup>337</sup>.

Claude II Richard arrive à Trianon en 1753 avec le titre de jardinier fleuriste. Il est le fils de Claude I Richard avec qui il travailla à Saint Germain en Laye. A son arrivée, il va participer

---

<sup>333</sup> Idem

<sup>334</sup> Idem

<sup>335</sup> Archives Nationales, O1 1791/2, 19 juillet 1784

<sup>336</sup> Archives Nationales, O1 1791/2, 20 juillet 1784

<sup>337</sup> Archives Nationales, O1 1072/4, n°419

activement au développement de plantes rares et exotiques. Il est connu dans l'Europe entière et est en relation suivie avec d'éminents spécialistes comme Bernard de Jussieu et Carl Von Linné. C'est à lui également que l'on doit l'implantation des tulpiers dont les premières graines furent rapportées de Virginie en 1732.<sup>338</sup> Louis XV, fêru de botanique savait la chance qu'il avait de collaborer avec un tel spécialiste, il lui accorde ainsi un statut privilégié qui était celui de relever exclusivement de l'autorité du roi. Il dessine également les plans du jardin du Petit Trianon.

Comme tout jardinier qui se respecte, Claude II Richard avait un fils, Antoine qui était lui aussi jardinier. Il avait été formé au jardin des Plantes par les Jussieu.<sup>339</sup> Il travaillait avec son père à Trianon. Par exemple en 1773 une note concernant la serre chaude du roi au Petit Trianon. Il est écrit que l'on met les ouvriers Belleville fils et Richard le Jeune à la besogne.<sup>340</sup> Il succède à son père à la mort de ce dernier et c'est lui qui travailla à l'élaboration du jardin anglo-chinois de Marie-Antoinette. Elle lui demandera un plan qui sera refusé car jugé trop compliqué. Il travailla toutefois en étroite collaboration avec tout le personnel. Il assista à la démolition de la serre botanique que son père avait élaborée avec le Bien Aimé. Il sera néanmoins entrepreneur des ouvrages de terrasses du jardin de la Reine.<sup>341</sup> En 1779, il reçoit le titre de directeur des jardins de la reine.<sup>342</sup>

C'est lui qui restera dans les jardins après le départ de la famille royale suite aux événements liés à la révolution. Pour éviter qu'ils ne soient complètement détruits par une population qui voulait y voir pousser des pommes de terre plutôt que des plantes rares, il fit planter des arbres fruitiers ainsi que différents légumes tout en préservant l'harmonie des jardins. Il est remercié en 1805 et décède ruiné et seul en 1807.<sup>343</sup>

Les Richard ont été très importants pour le développement et la réputation du Trianon. Ils font partie des jardiniers les plus connus et les plus réputés de leur génération. Ils étaient experts en matière de fleurs et voyageaient partout dans le monde pour transmettre leur savoir. Même si

---

<sup>338</sup> BARATON, Alain, COFFE, Jean-Pierre, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Villeneuve d'Ascq, Plon, 2007, 317 p.

<sup>339</sup> Op. cité

<sup>340</sup> Archives Nationales, O1 1883/2, 2 janvier 1773

<sup>341</sup> Archives Nationales, O1 1883/4

<sup>342</sup> Archives Nationales, O1 1883/6

<sup>343</sup> BARATON, Alain, COFFE, Jean-Pierre, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Villeneuve d'Ascq, Plon, 2007, 317 p.

cette famille a été très importante à Versailles, sachant qu'on leur doit la serre botanique disparue aujourd'hui et l'introduction d'espèces rares, elle est très peu connue par le grand public. Aujourd'hui, très peu de personnes connaissent l'histoire de cette dynastie et l'importance qu'elle a eu à Versailles.

## **E) Les jardins et la famille royale**

Les jardins étaient politiquement très importants pour le roi, ce qu'avait bien compris Louis XIV. A travers leur beauté et leur resplendissement se reflétaient celle du souverain. Bien que l'implication de Louis XV et Louis XVI ait été bien différente et beaucoup moins importante que celle du roi soleil, ils y ont quand même trouvé leur place mais de manière tout autre. Encore à la différence du premier règne versaillais, les femmes ont elles aussi eu leur mot à dire dans ces jardins.

### **1) Louis XV et le jardin botanique.**

Louis XV ne s'intéressait pas vraiment aux jardins de son bisaïeul. Il s'ennuyait de la vie à la cour et de son protocole et de ce fait n'aimait pas trop se montrer dans les jardins. Les obligations liées à l'étiquette l'intéressaient peu il faisait donc tout pour les éviter. Si on ne le voyait pas beaucoup, il n'ordonnait également que très peu de travaux pour le développement ou la rénovation des jardins.

Au début de son règne, les services des bâtiments tentent encore de continuer l'œuvre commencée par Louis XIV. Ainsi, au moment où l'on allait achever le Salon d'Hercule, le duc d'Antin voulut terminer la décoration du Bassin de Neptune que Gabriel restaura dès 1733. En 1735, on mit au concours le groupe central, le Triomphe de Neptune et les cinq groupes de Bouchardon, de J-B Lemoyne et de L-S Adam vinrent donc compléter en 1740 l'ensemble.<sup>344</sup> Le 14 août 1741, Louis XV vient en calèche admirer l'ouvrage et les eaux jouent pour la première

---

<sup>344</sup> MAURICHEAU-BEAUPRE Ch et HENNET DE GOUTEL E., *Le château de Versailles et ses jardins*, Paris, D-A Longuet éditeur, 1924

fois.<sup>345</sup> Mais ce fut là la seule dépense faite pour les jardins car les constructions du Bosquet des Bains de Diane ou d'un petit labyrinthe furent éphémères et lassèrent rapidement la famille royale. Louis XV n'était définitivement pas un homme de décision, devant le dépérissement total des jardins et les rappels insistants de Gabriel pour rénover l'ensemble, le roi ne céda jamais et ce jusqu'à sa mort, laissant son successeur se charger du problème.<sup>346</sup> Il ne se penchera que sur les petits problèmes quotidiens comme la réfection des treillages et palis autour des bosquets ou la replantation de certaines allées qui rapportent en plus de l'argent avec la vente de ces bois.<sup>347</sup>

Certes, Louis XV ne trouvait pas un intérêt à continuer de développer les jardins mais il rechignait également à débloquer des fonds pour la rénovation et laissa les jardins dépérir.<sup>348</sup> Ou tout du moins comme le dit Pierre Verlet « l'objectif principal de Louis XV paraît être l'entretien décent, sans luxe inutile des jardins de Louis XIV. »<sup>349</sup>

Le Bien Aimé va alors se détourner des jardins de Versailles pour s'orienter vers un endroit beaucoup plus intimiste, à l'abri des regards et dans lequel il pourra faire tout ce qu'il souhaite. En ce sens, le château de Trianon constitue une retraite idéale.<sup>350</sup> Il va alors commencer par y créer une ménagerie où l'on ne trouve pas des animaux exotiques mais plutôt ceux de la ferme et de la basse cour dont les parterres seront terminés à l'automne 1750.<sup>351</sup> Cette volonté s'inscrit dans une dynamique d'évolution du regard porté sur la nature à travers notamment une sorte d'idéalisation de la vie rurale d'une part et d'une nouvelle mode consistant à inventorier et classer toutes les composantes du vivant et de la connaissance humaine.<sup>352</sup> Le duc de Luynes écrit à ce sujet dans ses mémoires « J'oubliais de parler des voyages de Trianon. Le roi fait aussi un assez grand usage de cette maison de campagne, où il a fait accommoder plusieurs

---

<sup>345</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>346</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p

<sup>347</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>348</sup> MAURICHEAU-BEAUPRE Ch et HENNET DE GOUTEL E., *Le château de Versailles et ses jardins*, Paris, D-A Longuet éditeur, 1924

<sup>349</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>350</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p

<sup>351</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>352</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p

appartements et ajouter en dehors du côté de Versailles un nouveau potager avec des serres chaudes pour toutes sortes de fruits, légumes et arbustes, tant de ce pays-ci que des pays étrangers (...) On a construit aussi auprès du potager un grand nombre de poulaillers aussi magnifiques qu'on peut en faire, dans lesquels sont rassemblées une quantité de belles espèces de poules. »<sup>353</sup>

Désormais, l'attention de Louis XV est fixée à Trianon d'autant plus que c'est ici que sa favorite, la marquise de Pompadour, réside. Ils pourront ainsi partager leur passion commune pour les jardins.

Mais ce qui occupera le plus, Louis XV à Trianon est la création du jardin botanique. Il y travaille en étroite collaboration avec ses jardiniers, la famille Richard et surtout Jussieu spécialiste en matière de botanique. Il n'hésitera pas, au contraire des jardins de Versailles, à dépenser des sommes considérables d'une part pour la construction d'immenses serres hollandaises et surtout la commande de plantes les plus exotiques venant du monde entier. On y compta jusqu'à quatre milles variétés.<sup>354</sup> Par exemple il demande en 1755 que l'on fasse faire deux petites serres chaudes à Trianon pour ses ananas.<sup>355</sup> En 1769, il fait également construire une nouvelle serre à fruit.<sup>356</sup>

Le roi prenait aussi beaucoup de plaisir à se promener et à discuter notamment avec le jardinier Richard qui ramenait des plantes rares et extraordinaires de tous ses voyages à l'étranger. Le Duc de Croÿ raconte qu'après avoir déjeuné à l'ordinaire chez le duc d'Ayen il « rentra à Trianon faire la tournée ordinaire des ménageries et serres chaudes. »<sup>357</sup>

Ainsi, le jardin botanique de Trianon était devenu un des plus complets et des prestigieux de l'Europe et connu de tous.

Michel Baridon présente alors Louis XV comme « un agronome (...) animé par une authentique curiosité scientifique. (...) La botanique l'intéressait parce qu'elle connaissait des avancées

---

<sup>353</sup> LUYNES, duc de, *Mémoires sur la cour de Louis XV*, Paris, Ed. Dussieux, 1865.

<sup>354</sup> PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Versailles*, Paris, Place des Victoires, 2001, 424 p.

<sup>355</sup> Archives Nationales, O1/1883/1, 6 juin 1755

<sup>356</sup> Archives Nationales, O1/1883/1, 12 avril 1769

<sup>357</sup> CROY, duc de, *Mémoires sur les cours de Louis XV et Louis XVI*, publiés par le vicomte de Grouchy, Paris, La nouvelle revue rétrospective, 1897.

importantes et parce qu'elle pouvait avoir une incidence directe sur le mode de vie des populations. »<sup>358</sup>

L'œuvre de Louis XV à Versailles ne fut pas considérable. Il ne se servit pas des jardins comme une arme politique et se contenta du minimum, juste de quoi ne pas déshonorer la mémoire de Louis XIV. Toute son attention se porta donc sur Trianon dans lequel il entreprit des travaux conséquents et très poussés scientifiquement. Malheureusement, il ne reste aujourd'hui plus de trace de toute cette période, le jardin botanique ayant disparu pour laisser place au jardin anglais de Marie-Antoinette.

## 2) Louis XVI, absent en ses jardins.

Les traces laissées par Louis XVI dans les jardins sont encore moins visibles que celles de ses prédécesseurs. Toutefois, le début de son règne montre que le jeune souverain était courageux et prenait pleinement son rôle au sérieux. La première décision qu'il prit pourrait être qualifiée de brave. C'est en effet lui qui décida la destruction totale du parc de Versailles suivie d'une replantation complète (voir I – F). Il s'attachera à faire en sorte que le jardin dessiné par Le Nôtre soit respecté autant que possible ce qui ne traduit pas d'innovations conséquentes en matière d'architecture dans les jardins. Il ne concèdera à la mode nouvelle du jardin à l'anglaise que le Bosquet de la Reine.<sup>359</sup>

Outre le fait marquant de cette replantation, un autre fait majeur du règne de Louis XVI dans les jardins fut la transformation des Bains d'Apollon. Dès 1776, Richard Mique envoie le premier un projet concernant les Bains au directeur général des Bâtiments. Il est accepté rapidement car on précise qu'il ne s'agit dans un premier temps que de mettre les groupes à même d'être transportés.<sup>360</sup> Hubert Robert, futur dessinateur des jardins du roi, arrive un an plus tard en 1777 pour travailler lui aussi sur le projet. Il commence par faire quelques études sur le sujet afin de proposer un emplacement pour y mettre l'ensemble. Son projet est accepté, il était en

---

<sup>358</sup> BARIDON, Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2001, 400 p.

<sup>359</sup> *Versailles, son histoire, ses fastes, ses jardins*, Paris, Ed. Molière, coll. Splendeurs, 2002, 132 p.

<sup>360</sup> CAYEUX, Jean (de), *Hubert Robert et les jardins*, Paris, Ed. Herscher, 1987

concurrence avec un certain Thévenin, constructeur qui a déjà fait ses preuves. Le modèle d'Hubert Robert est exécuté par Boucher qui s'appuie sur ses dessins. Cette création sera ainsi « la seule grande opération de transformation des jardins de Versailles sous le règne de Louis XVI. »<sup>361</sup> Le tout est en place en 1780 et le nouveau bosquet des Bains d'Apollon est achevé en 1781.<sup>362</sup>

Louis XVI aussi se sentait mal à l'aise à la cour. Ainsi, il se détourne lui aussi des jardins pour passer une majeure partie de son temps libre dans le Grand Parc. Oll était assuré de pouvoir disposer de vastes espaces livrés bien pourvus en gibier. Louis XVI maintient donc cette tradition de chasse que tous les rois suivaient. Quoique myope, il était un tireur habile et acharné.<sup>363</sup> Il était suivi de ses chiens et retrouvait tous les moyens qu'il semblait perdre lorsqu'il était en public au château. Ses parties de chasse étant de plus en plus fréquentes, il désira de nouveaux espaces. Pour cela, il fait clore de murs la plaine du Chesnay, entre le petit parc et l'ancien parc de Clagny et il la fait aménager pour ses tirés.<sup>364</sup>

Louis XVI a, durant tout son règne, fait preuve d'un réel conservatisme concernant les jardins. Il ne s'y promenait que très rarement n'était pas réellement à l'aise en société et ne voulant pas être soumis aux regards de la cour. Son apport ne restera donc pas d'une grande importance même s'il a eu le mérite de remettre le parc à neuf. Durant ce règne ce n'est pas lui qui s'est mis en avant, il avait laissé le soin à sa jeune épouse de monopoliser la transformation des jardins à travers ses nombreux travaux à Trianon.

### 3) Les femmes de la cour et les jardins.

Les femmes de la cour n'étaient pas absentes de l'histoire des jardins. Qu'il s'agisse des favorites des rois, des reines et surtout Marie Antoinette ainsi que les autres femmes de la famille royales comme Mesdames de France.

<sup>361</sup> Op. cité

<sup>362</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>363</sup> MAROTEAUX Vincent, *Versailles le roi et son domaine*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 2000, 296 p.

<sup>364</sup> Op. cité

### a) *La marquise de Pompadour*

La marquise de Pompadour en tant que favorite de Louis XV jouait un rôle important dans les jardins. Elle était connue pour s'intéresser à beaucoup de choses et la botanique en faisait partie. Lorsque le roi l'installa à Trianon, c'est ensemble qu'ils assouvirent leur passion pour les plantes rares et exotiques. Ainsi, même si elle meurt avant que le château ne soit achevé, le Petit Trianon « porte sa marque par le climat intellectuel dont il témoigne. Son art charmant de grâce et de vie est à l'image d'une personnalité féminine de premier plan. Tout cela a d'ailleurs compté dans le choix de Louis XV et dans l'orientation générale qu'il donna aux activités du domaine. »<sup>365</sup> C'est elle par exemple qui l'encouragea à établir la Ménagerie à côté du château.<sup>366</sup>

On sait également que les jardiniers travaillaient pour ses demeures, même celles en dehors de Versailles. Ainsi, « les plus petits orangers du Roy se trouvant trop gros pour la place où Madame de Pompadour en veut mettre, ils ne peuvent convenir mais le Sieur Lemoine, jardinier, en ayant des élevés à lui, de un pied de caisse tel que vous les demandez a cru pouvoir mieux faire, Monsieur, que de donner la douzaine qu'il faut, c'est pourquoi ils partiront demain matin pour Compiègne. »<sup>367</sup>

Le roi était prêt à se plier à tous les souhaits de la marquise et y répondait sans rechigner. Il était prêt à débloquer des sommes considérables lorsqu'elle souhaitait aménager une de ses demeures ou un des jardins. C'est l'amour du roi pour sa favorite qui poussa ce dernier à certaines installations et non pas parce qu'elles relevaient d'un apport particulier en matière de jardinage.

### b) *Mesdames de France*

Les femmes de la famille royale aimaient elles aussi évoluer dans les jardins. Elles avaient à leur disposition des petits jardins que des jardiniers entretenaient pour elles et aimaient aussi se

---

<sup>365</sup> BARIDON, Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2001, 400 p.

<sup>366</sup> MAUCHAIR, Camille, *Le charme de Versailles*, Paris, Ed. Taillandier, 2001, 120 p.

<sup>367</sup> Archives Nationales, O1/1790/1, 5 juillet 1755

promener dans les jardins et dans les parcs. Ainsi, la sœur de Louis XVI, Madame Elizabeth a été l'une des plus assidues à chevaucher les allées du parc.<sup>368</sup> Elle prenait également part aux promenades à pied que la Reine (Marie-Antoinette) dirigeait vers la pièce des Suisses, pour y pêcher à la ligne, vers l'Orangerie ou l'un des bosquets.<sup>369</sup> C'est aussi elle qui proposa que les serrures des barrières des parcs ferment avec la même clé, sur le modèle de celle qui venait d'être faite pour les routes de chasse.<sup>370</sup>

On retrouve également des documents concernant une autre sœur du roi, Madame Adélaïde qui fait faire un bon nombre de travaux tels que des murs à construire, des routes à réparer.<sup>371</sup>

Mesdames Elizabeth et Adélaïde séjournaient à l'Hermitage et donc c'était elles aussi qui supervisaient les travaux du jardin, il fallait ainsi que les jardiniers attendent « que Mesdames eussent donné leurs décisions. »<sup>372</sup> Ce sont également elles qui décident d'augmenter en 1782 la rétribution du jardinier de l'Hermitage.<sup>373</sup>

Les femmes de la cour avaient également des demandes particulières qu'elles adressaient aux jardiniers. Ainsi le marquis de Marigny écrit à Dupuis, conducteur des fruits du roi « Madame la Dauphine demande des figues, et c'est un ordre, ainsi vous aurez attention d'envoyer à l'avenir avec les fruits du roi pendant tout le temps que durera le voyage de Compiègne deux clayons de figues pour Mademoiselle la Dauphine, mardi prochain 3 du mois d'août. »<sup>374</sup>

Les femmes de la famille royale avaient aussi un rôle à jouer dans les jardins de Versailles. Même si elles passaient la plupart de leur temps à s'y promener, elles avaient compris les enjeux qu'il pouvait y avoir à s'y montrer. Elles s'impliquaient elles aussi comme Madame Elizabeth et Madame Adélaïde et dirigeaient le jardin de manière à ce que l'entretien se fasse le mieux possible et qu'il corresponde à ce qu'elles attendaient.

---

<sup>368</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « Itinéraire des promenades de la famille royale dans les parcs de Versailles », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 5, 1903, p.241-259.

<sup>369</sup> Op. cité

<sup>370</sup> Op. cité

<sup>371</sup> Archives Nationales, O1/1804, 1783

<sup>372</sup> Archives Nationales, O1/1804, n°218

<sup>373</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 2 décembre 1782

<sup>374</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°391

### c) Marie-Antoinette

Marie-Antoinette est, de toutes les reines, femmes et favorites qui se sont succédées à la cour de Versailles, celle qui a eu le plus d'influence dans les jardins. Elle s'y était impliquée quotidiennement et dirigeait les travaux et aménagements d'une main de fer. Son histoire se confond alors inévitablement avec celle du Petit Trianon et de son jardin anglais. Elle prenait ainsi beaucoup de goût à sa retraite et voulait donner elle-même les permissions d'entrer dans les jardins, trouvant agréable d'accorder cette légère marque de faveur.<sup>375</sup> Elle voulait d'ailleurs demander que l'on fasse, à travers la prairie, entre la grande avenue de Trianon et les jardins du Petit Trianon, une allée plantée qui lui permettait, en se promenant, de se rendre à ses jardins.<sup>376</sup> Comme le disait Pierre de Nolhac, c'est à Trianon « où elle put jouer à son gré avec les fleurs et les arbres ». Elle sera par ailleurs fidèle à la tradition de Louis XIV ou Louis XV qui voulaient faire de Trianon un jardin merveilleux, où des sommes énormes s'engloutissaient en cultures et en expériences.<sup>377</sup>

Le seul regret que l'on peut émettre à l'égard de la jeune souveraine est de n'avoir eu de cesse de détruire tout ce que Louis XV avait imaginé, planté, agencé.<sup>378</sup>

Elle ordonnait différents travaux pour satisfaire à ses différents désirs comme une « demande de construction d'une serre pour élever des fleurs pendant l'hiver car [elle] veut que les maisons de son hameau soient garnies de fleurs pour les premiers beaux jours du printemps.<sup>379</sup>

L'histoire de Marie-Antoinette à Versailles est une page importante des jardins (voir I – E), elle montre que les femmes avaient tout autant que les hommes leur rôle à jouer et leur avis à donner.

---

<sup>375</sup> CAMPAN, *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, Paris, Bibliothèque Nationale, collection des meilleurs auteurs anciens et modernes, Ed. Jules Tallandier, 160 p.

<sup>376</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « Itinéraire des promenades de la famille royale dans les parcs de Versailles », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 5, 1903, p.241-259.

<sup>377</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>378</sup> BARATON, Alain, COFFE, Jean-Pierre, *La véritable histoire des jardins de Versailles*, Villeneuve d'Ascq, Plon, 2007, 317 p.

<sup>379</sup> Archives Nationales, O1/1883/8, 2 octobre 1786

Les jardins pouvaient être une véritable occupation quotidienne aussi pour y paraître et s'y promener que pour y engager des travaux ou de nouvelles constructions. Toutes les personnes de la cour pouvaient ainsi légitimement prétendre avoir leur mot à dire dans les jardins qui selon l'opinion commune appartenaient à tous.

## **F) Des jardins à l'abandon**

### 1) Des jardins dans l'oubli

A la mort de Louis XIV, le château est déserté par la cour et la famille royale qui n'y reviendront qu'à la fin de la régence en 1722. Louis XV y revient le 15 juin 1722. Durant cette période, les jardins continuent d'être entretenus normalement. L'arrivée de Louis XV au château ne bouleversa pas réellement leur existence, ce dernier n'y ayant pas ordonné de modifications majeures, son intérêt se portant plus vers Trianon et sa serre botanique. Il n'a pas le goût, la volonté ni les moyens de remettre en question l'énorme machinerie mise en scène par son bisaïeul. Son apport aux jardins de Versailles ne sera donc que perpétuation et parachèvement : il comblera l'Étang de Clagny devenu insalubre et terminera le Bassin de Neptune.<sup>380</sup> Ici, il n'est pas laissé de place au luxe ou à l'inutile. Même si le Bien Aimé avait compris l'importance politique des jardins il n'était pas prêt à y dépenser des sommes colossales. Les fêtes luxueuses se faisaient désormais plus rares tout comme les nouveaux bosquets. Élégance et intimisme suffiraient à définir les jardins durant son règne. Même si le roi ne se concentre pas sur les jardins, il trouve le temps de s'y promener et de s'y intéresser (II – E.1).

Ainsi, suite à ce manque d'attention les jardins commencent à dépérir dès la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle. Des grands arbres disparaissent. Les parties monumentales ont souffert du temps et des déprédations.<sup>381</sup> Une mesure est quand même prise qui consiste à rétablir la fermeture des bosquets par des grilles de fer afin de les maintenir dans un état respectable. Le Normant de Tournehem signale en effet en 1750 « le dépérissement général » des jardins en adressant à

---

<sup>380</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>381</sup> NOLHAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIe*, Paris, Emile-Paul, 1918, 224 p

Louis XV un mémoire détaillé de Lécuyer (contrôleur des bâtiments). Le roi répond « qu'il fallait voir à y remédier » mais rien n'est fait jusqu'en 1755 date à laquelle Lécuyer fait savoir au Marquis de Marigny qu'il faut faire des réparations les plus urgentes et y allouer un fond annuel. Le roi est mis au courant et demande à M. de Séchelles (contrôleur général des finances) de prendre les arrangements nécessaires. Tout doit être fait pour empêcher la perte d'une maison de l'importance de celle de Versailles. Mais la guerre de Sept Ans met à mal les projets du Marquis. Toutefois, en 1757, Lécuyer, devant l'urgence de la situation, demande urgemment un supplément de fond pour les réparations. Il écrit « si l'on remet encore, à prendre ce parti il est certain que les dégradations augmenteront à un point qu'il en coûtera des sommes considérables pour parvenir à ce qu'on pourrait faire actuellement avec beaucoup moins de dépenses. » Le total des travaux reviendrait à 340 500 livres pour sauver les parties du parc les plus atteintes.<sup>382</sup> Ces travaux ne seront réalisés qu'en partie, les fonds manquant pour l'achèvement des réparations. De plus, Louis XV n'était pas disposé à mettre de telles sommes dans les jardins à la différence de Louis XIV qui dépensait sans compter.

Tout le reste des jardins tombait petit à petit dans l'oubli, leur prestige semblait épuisé et le public même se mettait à déprécier ce qui avait fait la réputation de Versailles. Désormais Versailles, son château et ses jardins sont ennuyeux et déclarés impraticables à la promenade car les odeurs y étaient pestilentielles et venaient empoisonner l'air.<sup>383</sup>

Cette suite de circonstances et de négligences explique pourquoi rien n'a été tenté pour sauver réellement les jardins du désastre, les eaux des fontaines sont devenues sales, puantes et les bassins presque à sec.<sup>384</sup>

A la mort de Louis XV, le mauvais état des jardins ne pouvait plus être ignorés : les arbres étaient vieillissants, malades, rongés par les parasites, déformés, déséquilibrés et dangereux<sup>385</sup> et les grandes mesures seront prises par son petit fils. Il tentera petit à petit de rendre leur éclat aux jardins de Louis XIV. Outre la réfection des treillages et des palis autour des bosquets ou de

---

<sup>382</sup> Op. cité

<sup>383</sup> Op. cité

<sup>384</sup> FENNEBRESQUE, Juste, « La replantation des parcs et jardins de Versailles, 1775-1776 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, tome 2, 1900, p.161-170

<sup>385</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

certaines allées, sa décision majeure aura été la replantation totale du parc de Versailles (I – G).

Après la mort du Roi Soleil, les jardins n'apparaissent plus comme la préoccupation principale de ses successeurs et notamment de Louis XV. Ce dernier se désintéressa complètement de leur sort et ne céda qu'en partie et à contre cœur à dégager quelques fonds pour éviter leur dépérissement total. Louis XVI tenta, quant à lui, tant bien que mal de sauver ce qui pouvait encore l'être. Même si la replantation du parc lui apporta de l'argent, les recettes ne pouvaient toutes servir à la renaissance des jardins. Les finances sont alors dans un état catastrophiques et il s'agit de dépenser utile et les jardins n'apparaissent plus comme prioritaires.

Outre la négligence ou le manque de moyens, les visiteurs ont eux aussi leur part de responsabilité dans le dépérissement des jardins. Leur rôle n'est pas à négliger et certains n'hésitent pas à le faire remarquer.

## 2) Des promeneurs mécontents, un public irrespectueux.

### a) *Le regard de la Cour.*

Les jardins du château de Versailles étaient l'endroit où la cour se retrouvait, où l'on pouvait avoir une chance de croiser la famille royale. Ainsi, on pouvait fréquemment trouver des personnes de la cour qui s'y promenaient. Outre l'espoir d'apercevoir la Dauphin ou le Roi, ces habitants du château prenaient du plaisir à se promener entre les différents bosquets. Ils pouvaient donc observer tout ce qui s'y passait et notamment l'état dans lequel se trouvaient les différentes plantations, terrasses des jardins. Et ils ne se privaient pas de faire remarquer aux responsables ce qui, selon eux, n'allait pas. Les jardins n'étaient pas toujours bien tenus ou laissés à l'abandon comme nous l'avons vu et des notes nous montrent le mécontentement des promeneurs : « J'ai vu avec étonnement Monsieur, par moi-même en me promenant ces jours passés dans les jardins de Versailles jusqu'à quel point les entretiens des plantations des palissades de charmilles et des ifs sont négligés »<sup>386</sup>. Ou bien encore une note de mars 1766

---

<sup>386</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

dans laquelle il est dit « Monsieur le Directeur Général doit avoir été indigné dans la promenade qu'il a faite le douze de ce mois dans les jardins de Versailles en voyant combien ils sont mal entretenus pour les plantations et pour les palissades et les charmilles. »<sup>387</sup> Les regards extérieurs sont d'autant plus importants qu'ils concernent aussi des personnes travaillant pour les bâtiments du château et par conséquent pour les jardins. Ils sont donc d'autant plus aptes à reconnaître un mauvais entretien que des personnes ne connaissant rien à l'art du jardinage. Une fois ces manquements observés il advenait aux inspecteurs des jardins de veiller à ce que les travaux soient faits et que les négligences ne se réitérent pas. Ainsi, le marquis de Marigny demande à Lécuyer dans sa lettre du 4 avril 1766 « Ayez agréable de donner vos ordres précis à l'inspecteur des jardins de vous informer plus régulièrement à l'avenir que par le passé de ce qui se passera dans les jardins du château afin que le roi soit fidèlement servi. »<sup>388</sup> Il s'agit ici d'observations du personnel mais il n'est pas à douter que les personnes de la cour se sont elles aussi rendues compte d'un délabrement des jardins. Or, à travers cela c'est aussi le roi qui est vu. Ainsi il pourrait apparaître comme quelqu'un de négligent ou pire encore qui ne se fait pas respecter par son personnel. A la cour tout est question d'image. Les jardins reflètent celle du souverain qui se doit d'être irréprochable.

*b) Des jardins non respectés.*

Les visiteurs du parc ainsi que le personnel du château ne faisaient guère attention aux jardins. Lorsqu'ils s'y trouvaient ils vaquaient à leurs occupations sans se soucier des conséquences que cela pouvait avoir sur les plantations, les bosquets. On assiste durant une période du 18<sup>ème</sup> siècle à une multiplication de demandes de clefs pour pouvoir accéder à certains endroits des jardins qui ne devaient pas se retrouver envahis par de tout le monde et surtout par des personnes qui n'avaient pas toujours un comportement adéquat. Il pouvait aussi arriver que l'on marche à des endroits où des fleurs ou jeunes plants venaient d'être plantés. Ces personnes ne se doutaient pas des enjeux que pouvaient représenter les jardins du château de Versailles ainsi que les heures de travail nécessaires pour que tout soit le plus parfait possible. Le service

---

<sup>387</sup> Archives Nationales, O1/1790, mars 1766

<sup>388</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

des bâtiments marque dès qu'il le peut son regret de voir le parc et le château tellement ouverts à la foule. En 1766 un rapport réclame plus de sévérité. Le jardin de Versailles « qui a toujours été très bien entendu, et dont la beauté a fait jusqu'à présent l'admiration de tous les étrangers, se dégrade considérablement depuis plusieurs années par la facilités des entrées publiques [il faudrait aussi] empêcher en même temps l'infection qui y subsiste pendant tous les étés par les ordures qu'on y vient faire sans aucune considération<sup>389</sup>.

Hormis les visiteurs, d'autres personnes ne respectaient pas les jardins autant que possible. Chose plutôt incroyable est qu'il s'agissait des travailleurs mêmes du château notamment les ouvriers du parc. Un mémoire instructif touchant le jardin de Versailles non daté « demande à ce que la police soit mieux observée dans le jardin de Versailles et à ce que les suisses placés aux grilles ne laissent plus entrer les ouvriers qui travaillent dans les environs du parc parce qu'ils passent à travers les bosquets et les cassent, ils doivent suivre les grands chemins comme il en a toujours été. »<sup>390</sup> Le duc de Noailles y répond « Je donnerais les ordres les plus exacts à tous les Suisses des grilles du jardin afin qu'ils n'en permettent l'entrée ni le passage à aucune espèce d'ouvriers, ni polissons et qu'ils les obligent de suivre les grands chemins. »<sup>391</sup>

Ce qui est le plus inquiétant alors est que les personnes chargées de cette surveillance ne se comportent pas comme elles le devraient. On apprend ainsi que les gardes suisses eux-mêmes se baignent dans les bassins ou qu'ils y lavent leur linge<sup>392</sup>. Il était alors difficile de faire régner l'ordre dans les jardins lorsque les personnes chargées de cette autorité ne se conforment pas au règlement.

On se rend compte qu'il était difficile de faire régner l'ordre et le respect dans les jardins de Versailles. Chaque personne qui s'y trouvait ou qui y travaillait se croyait dotée d'une légitimité qui l'autorisait à faire ce que bon lui semblait. Les inspecteurs et les gardes chargés de les surveiller ne suffisaient pas et les jardins continuaient de se dégrader. Si ce mauvais état peut être imputé à un public irrespectueux et une autorité négligente, d'autres responsables sont aussi mis en avant et notamment les jardiniers et en particulier le sieur Lemoine dont le travail va être remis en cause sérieusement et à plusieurs reprises.

---

<sup>389</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>390</sup> Archives Nationales, O1/1790, sans date

<sup>391</sup> Archives Nationales, O1/1790, 17 mars 1755

<sup>392</sup> Archives Nationales, O1/1790, mémoire sans date

### 3) Les négligences du sieur Lemoine

Les négligences touchant les jardins impliquent aussi les jardiniers. Ce manque d'attention est ainsi flagrant car on se rendait compte immédiatement lorsque les travaux n'étaient pas effectués. Le jardinier Lemoine est le premier visé ici. Il avait à charge l'entretien du jardin du château de Versailles.

#### a) *Un entretien discutable.*

C'est le marquis de Marigny qui fit remarquer le premier l'état discutable dans lequel se trouvaient les jardins de Versailles. Il écrit que « les entretiens des plantations des palissades de charmilles et des ifs sont négligés »<sup>393</sup> ; il y remarqua également « plusieurs places vagues et vides d'une trop grande étendue dans les bosquets dont la cause ne vient que des arbres que le jardinier y a fait abattre successivement en différents temps par un abus qui ne peut plus être supporté sans voir dépérir insensiblement ces bosquets. »<sup>394</sup>

Déjà en mars 1766, un mémoire avait été dressé faisant « état des endroits des jardins de Versailles où les entretiens dont le sieur Lemoine est tenu par son marché ne sont pas faits malgré les certificats qu'on lui donne qu'ils sont faits. »<sup>395</sup> Ainsi, le gazon est fort mal entretenu ; les palissades d'ifs n'ont point été tondues depuis fort longtemps ; une partie de la garniture des ifs manque au Labyrinthe, les bosquets sont très mal garnis ; à l'Isle Royale les portiques de charmilles sont très mal entretenus ainsi que les allées. En lisant ce mémoire on voit que le sieur Lemoine néglige toutes les parties de son entretien. Il n'est relevé nulle part le fait qu'une partie de ses tâches soit correctement effectuée.

Ce qui semble encore plus étonner le Marquis de Marigny est que le sieur Lemoine se soit vu attribuer les certificats comme quoi ses entretiens ont bien été effectués. Il écrit « comment avez-vous pu lui accorder (les certificats) pour ces objets après le désordre où j'ai trouvé ces parties de son engagement, désordre qui ne provient que d'une négligence depuis plusieurs

---

<sup>393</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

<sup>394</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

<sup>395</sup> Archives Nationales, O1/1790, mars 1766

années. »<sup>396</sup> Il y aurait ici aussi une négligence de la part des inspecteurs qui n'auraient pas bien inspecté le travail du jardinier ou qui lui donnaient les certificats sans s'assurer que le travail soit fait.

Il est également reproché au sieur Lemoine de vendre des arbres sur lesquels il n'a aucun droit. Pour cela il arrachait les arbres des bosquets qui n'avaient nullement le besoin de l'être puis les revendait afin d'augmenter ses revenus. En plus de jardinier il s'était improvisé marchand de bois et en faisait le commerce bien que « le jardinier de Versailles ne doit pas être marchand de bois ». <sup>397</sup> Ceci d'autant plus que ce sont les pépinières qui fournissent les arbres et cela à gros frais. Il apparaît alors comme inexcusable que le jardinier fasse des bénéfices dessus.

Cet exemple montre qu'il arrivait qu'un jardinier ne satisfasse point aux exigences qui lui étaient ordonnées. Toutefois, il n'était pas renvoyé mais rappelé à l'ordre afin de remédier à ce comportement personnel déviant.

#### *b) Le rappel à l'ordre*

Le sieur Lemoine recevait la somme de 19 000 livres par an pour son entretien des jardins de Versailles. Montant important qui devait lui permettre d'accomplir correctement sa tâche.

Pour comprendre la situation, le marquis de Marigny demande à Lécuyer d'ordonner « au sieur Lemoine son marché de l'entretien des jardins de Versailles et de l'envoyer aussitôt qu'il lui aura remis, [il] veut en prendre lecture. »<sup>398</sup> Il s'agit premièrement de connaître exactement quelles étaient les tâches allouées au jardinier afin de savoir quoi lui reprocher précisément. En attendant que le Marquis prenne connaissance du marché de l'entretien il est strictement interdit au jardinier de prendre des initiatives notamment concernant la coupe et la vente de bois : « En attendant que je le reçoive vous lui défendrez expressément de ma part de faire aucun élagage sous quelque prétexte que ce soit des gros arbres des jardins dont il a l'entretien, les gros arbres faisant partie du fond, leur produit appartient de droit au maître du sol

---

<sup>396</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

<sup>397</sup> Idem

<sup>398</sup> Archives Nationales, O1/1790, 3 mars 1766

et par conséquence national le produit de ces élagages doit verser dans la caisse des bâtiments au profit du roi. »<sup>399</sup>

La décision finale concernant Lemoine semble avoir été prise un mois plus tard. Il est écrit « A l'avenir le sieur Lemoine ne fera couper aucun arbre dans les bosquets de Versailles et de Trianon qu'il n'ait préalablement martelé du marteau fleurdelisé par Monsieur l'abbé Nolin. »<sup>400</sup> Dorénavant le jardinier ne pourra plus s'attribuer gracieusement aucun arbre des jardins qu'il soit abattu ou pas, il devra en faire la demande préalablement et en payer le montant décidé. Cette attitude était en effet un manque à gagner pour le roi car les arbres n'étaient pas mis en adjudication et n'étaient donc pas, dans ce cas, vendus au plus offrant. Et ceux abattus alors qu'ils étaient en bonne santé causaient préjudice aux pépinières.

Il n'est par contre fait aucune allusion concernant le non respect de son marché d'entretien. Aucun document des archives ne mentionne une sanction éventuelle prise à son encontre. On sait qu'il n'a pas été renvoyé ni changé de poste parce que son nom apparaît encore par la suite et son fils Etienne devient son adjoint en 1772.<sup>401</sup>

Il convient alors de se demander pourquoi Lemoine père a négligé ses jardins à ce point durant les vingt-cinq dernières années de sa vie. On se pose alors la question de savoir si « cette négligence doit-elle être imputée au défaut de soin du jardinier ou à la modicité de son traitement. »<sup>402</sup> Apparemment il n'est pas possible de se prononcer même si l'on consent qu'un manque de travail est inévitable.<sup>403</sup> Si les sanctions sont si peu importantes à l'égard du jardinier c'est certainement parce que les jardins ne mobilisaient pas autant l'attention que durant le règne de Louis XIV, les jardiniers n'étaient pas autant surveillés et les sanctions ne suivaient pas. Louis XV ne s'intéressait pas réellement à ses jardins et ne se préoccupait pas du sort de son personnel. Il n'est pas à douter que si tels actes s'étaient déroulés sous Louis XIV les conséquences pour le sieur Lemoine auraient été toutes autres et qu'il aurait probablement été fortement puni tant le roi soleil ne tolérait pas le désordre dans ses jardins.

Durant le règne de Louis XVI les choses diffèrent quelque peu et l'on peut penser qu'à cette période aussi le sort de Lemoine aurait été différent car les jardins reprennent de l'importance.

---

<sup>399</sup> Idem

<sup>400</sup> Archives Nationales, O1/1790, 4 avril 1766

<sup>401</sup> Archives Nationales, O1/1790, 14 décembre 1772

<sup>402</sup> Archives Nationales, O1/1790, 27 juillet 1785

<sup>403</sup> Idem

On y écrit « Aujourd'hui que le jardin de Versailles fixe l'attention de la famille royale et du public et que le succès des jeunes plantations exige les plus grands soins il est plus que jamais nécessaire d'abandonner les anciens errements : il faut absolument et sans perdre de temps que toutes les parties qui ont été négligées soient remises en état et que les inspecteurs et M. Brown puissent exiger de concert du nouveau jardinier (Lemoine fils) tout ce qui leur paroît convenable au bien du service. »<sup>404</sup> Par peur que le fils ne reproduise les mêmes errements que le père on inscrit officiellement tout ce qu'il convient de faire pour un entretien convenable des jardins : - fixer les termes des anciens errements pour qu'ils ne se reproduisent pas ; - tenir les comptes ouverts ; - Détailler tous les rôles de dépense qui seront vérifiés mois par mois ; - Noter tout ce qui semble nécessaire par les inspecteurs.<sup>405</sup>

L'entretien et la surveillance étaient désormais rétablis et plus aucune négligence ne saurait être tolérée. Cela nous montre aussi que lorsque l'on était jardinier à Versailles l'avenir était assuré car un mauvais entretien n'était pas sanctionné alors que c'était la tâche même qui incombait à ce métier. Ainsi, le sort attribué au sieur Boivinet apparaît comme exceptionnel même si les faits reprochés ne sont pas les mêmes (voir par ailleurs, II – H)

### **G) Le mode de vie des jardiniers**

Il convient de savoir comment les jardiniers vivaient à Versailles. Où étaient-ils logés, avaient-ils un bon niveau de vie ou bien encore avec qui se mariaient-ils ? Ces différentes informations sont ici autant de renseignements sur la place de cette profession à Versailles et sur les répercussions de leur travail sur leur mode de vie.

#### 1) Le logement des jardiniers.

Le logement est un facteur important dans la vie des jardiniers. Il fallait que ces derniers puissent être à proximité de leur lieu de travail c'est-à-dire leur jardin. En effet, ils devaient pouvoir le surveiller ou y intervenir à n'importe quel moment.

---

<sup>404</sup> Idem

<sup>405</sup> Idem

a) *Les pavillons mis à disposition*

Chaque jardinier se voyait attribuer un logement à proximité de son jardin en même temps qu'il prenait son entretien. Il pouvait y résider durant toute sa période à Versailles à partir du moment où il travaillait.

François-Pierre Boivinet, jardinier du roi ayant tous les jardins du département des dehors du château de Versailles « joui[t] comme jardinier de deux logements, l'un de deux pièces dont une a une cheminée et est en bon état, l'autre de deux pièces à cheminée et deux cabinets mais inhabitable, ce logement étoit autrefois occupé par [son] frère. »<sup>406</sup> On voit ici que le logement était plutôt précaire et surtout pas très grand. Avec une grande famille, l'espace pouvait très vite devenir insuffisant.

En plus d'un logement, Boivinet se voyait mettre d'autres bâtiments à sa disposition. Il a « dans la basse cour une remise qui n'est pas fermée et d'un grenier au-dessus »<sup>407</sup> ainsi qu'une serre qui « tient lieu de serre chaude pour y resserrer l'hiver les fleurs, plantes et arbustes et d'une remise pour y resserrer les outils, le tout en très mauvais état. »<sup>408</sup> Et enfin il a « un petit terrain étroit et long où il y avoit autrefois une vacherie et une laiterie qui n'existent plus. »<sup>409</sup>

Le jardinier Le Normand logeait quant à lui au potager du roi. On précise qu'il est logé « dans un pavillon qui outre son logement qui est beau contient encore les fruiteries qui sont en assez grand nombre, les serres des légumes, et tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation du jardin. » Deux premiers garçons sont aussi logés dans ce même corps de logis.<sup>410</sup> Le premier garçon du potager est logé avec sa femme et ses enfants dans un assez grand corps de logis sur la rue du potager, il habite dans la mansarde. Ce logement comprend également un rez-de-

---

<sup>406</sup> Archives Nationales, O1/1831, n°614

<sup>407</sup> Idem

<sup>408</sup> Idem

<sup>409</sup> Idem

<sup>410</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp.29-32

chaussée et un étage. L'autre logement est donné à M. l'abbé Nolin et le troisième logement est destiné à loger « huit garçons du potager qui sont à l'année. »<sup>411</sup>

Toutes les personnes qui travaillaient au jardin potager étaient logées au même endroit. Ainsi, en plus de travailler ensemble toute l'année, c'est presque comme si elles vivaient ensemble et qu'elles ne se quittaient jamais. Ils formaient ainsi une véritable petite communauté et devaient se connaître parfaitement. On voit qu'à la différence de Boivinet qui a plutôt un logement en mauvais état, le pavillon de Le Normand est qualifié de beau. Le logement attribué sera donc proportionnel aux responsabilités et à la grosseur et la renommée du jardin. Le jardin potager étant plus important que ceux des dehors, le jardinier bénéficie d'un meilleur traitement.

Le logement du jardinier de l'Orangerie de Versailles était lui aussi en mauvais état. En effet, on apprend que son logement n'est plus habitable et qu'il faut y faire des réparations. Les plus urgentes représentent ainsi un montant de 664,15 livres.<sup>412</sup> Ils seront accordés le 24 août de la même année.<sup>413</sup> Encore en 1784 « le logement du sieur Lemoine à l'Orangerie a besoin de quelques légères réparations comme les blanchis, raccommodages de plafonds et quatre ou cinq morceaux de vieux lambris du magasin pour arranger sa chambre. »<sup>414</sup>

Ou encore le logement du sieur Crosnier, jardinier de la Ménagerie dont le logement a besoin d'être augmenté car il ne contient qu'une seule pièce et cela est jugé trop à l'étroit pour sa famille.<sup>415</sup>

Le sieur Belleville bénéficie lui aussi d'un logement qui ne lui convient pas. En effet, il n'a pour logement que deux pièces où il lui est impossible d'habiter avec sa femme et sa famille qui commence à devenir nombreuse.<sup>416</sup>

Les logements des jardiniers étaient également nécessaires pour leur travail car ils stockaient une partie de leur matériel comme nous l'avons vu pour Boivinet, il explique par ailleurs qu'il serait nécessaire de faire dans le logement qu'il occupe quelques réparations de menuiserie

---

<sup>411</sup> Idem

<sup>412</sup> Archives Nationales, O1/1071, n°58

<sup>413</sup> Archives Nationales, O1/1066, 24 août 1762

<sup>414</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, 27 septembre 1784

<sup>415</sup> Archives Nationales, O1/1071, n°110

<sup>416</sup> Archives Nationales, O1/1834, n°375

pour serrer ses graines et pour conserver les fruits de son jardin dans des chambres à ce destinées.<sup>417</sup> Le Normand aussi bénéficiait d'une partie du logis du pavillon du potager pour y conserver ses salades et les dresser et les arranger dans une des pièces basses.<sup>418</sup>

Ainsi Belleville demande lui aussi « de faire une cloison dans son grenier pour faire une chambre à farine.<sup>419</sup> Lemoine entrepose des graines qu'il demande à mettre ailleurs à ses frais pour pouvoir loger son frère en lieu et place.<sup>420</sup>

On voit donc que les jardiniers ne bénéficiaient pas de logements très importants. Ils étaient souvent trop à l'étroit et habitaient dans des habitations souvent en mauvais état et qui nécessitaient régulièrement des travaux, que l'on ne rechignait pas à faire ordonner par ailleurs. Leurs hébergements étaient aussi des outils de travail car ils étaient obligés de stocker une grande partie de leur matériel ce qui représentait une vraie perte de place. Les jardiniers n'étaient donc pas logés grassement et bénéficiaient du strict minimum. Certains bénéficiaient de logement plus important et en bon état mais c'était très rare et souvent en rapport avec le prestige de la tâche ou de la dynastie chargée de l'entretien.

Toutefois si les jardiniers ne bénéficiaient pas de très grands logements, ils se voyaient octroyer des terrains dont ils pouvaient jouir librement.

#### *b) Les dons de terrains*

Les jardiniers des jardins royaux bénéficiaient régulièrement de dons de terrains souvent en remerciement des bons et loyaux services rendus et pour améliorer un peu leur quotidien.

Ainsi, le sieur Le Normand « supplie très humblement de vouloir bien lui accorder un terrain situé au long du mur dudit potager, rue Satory, depuis la petite porte de ce jardin, vis-à-vis la paroisse Saint Louis, jusqu'à l'alignement de la rue d'Anjou. » Il souhaite donc obtenir du roi « un brevet de jouissance de ce terrain pour lui, sa femme et les siens, autant que cela ne

---

<sup>417</sup> Archives Nationales, O1/1834, n°556

<sup>418</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp.29-32

<sup>419</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 27 décembre 1775

<sup>420</sup> Archives Nationales, O1/1790/1, 13 septembre 1757

préjudiciera point au service de sa majesté. » Il rappelle ensuite pour favoriser la décision que « sa famille a l'honneur d'être attachée au service du roi, que lui travaille personnellement depuis trente années dans ledit potager, sans avoir obtenu jusqu'à présent aucune pension ni gratification. Il trouveroit encore dans l'obtention de cette grâce, une indemnité du sacrifice qu'il a fait d'une partie de ses propres fonds pour subvenir au retard des paiements. »<sup>421</sup> Cette demande lui sera accordée mais il aura à sa charge les frais de reconstruction du mur de clôture en mauvais état tout le long de la rue de Satory. Il se servira de ce terrain pour construire des échoppes<sup>422</sup> et pourra en « jouir par lui et les siens tant qu'il plaira à sa majesté et tant que ce terrain ne sera pas jugé nécessaire pour le service du Roy. »<sup>423</sup>

Le sieur Belleville, jardinier du potager à Trianon, bénéficiera également de plusieurs dons de terrain. En 1761, on « supplie sa majesté de bien vouloir lui accorder le terrain inculte et vacant tenant d'un côté à la scierie du sieur Deslandes, d'un autre côté au chemin de Glatigny, d'autre à l'hôpital (...) contenant 1400 toises superficielles. »<sup>424</sup> Dix ans plus tard, il fait une autre demande pour une partie de terrain.<sup>425</sup> Le brevet de don sera établi le 5 mai 1771 pour un don de terrain appartenant au-dessus de l'hôpital, contenant environ un demi arpent de superficie. Il pourra « jouir, faire et disposer dudit terrain comme de chose à lui appartenante, lui étant donné et à ses hoirs et ayant cause en toute propriété à condition de l'enclorre et de n'y construire que suivant les alignements, symétries et décorations qui lui seront prescrits par les officiers des bâtiments et en outre d'en payer le droit de cens au domaine de sa majesté. »<sup>426</sup> Les deux terrains représentent une superficie importante totalement à la disposition du jardinier et pouvait améliorer son quotidien car il pouvait en faire un potager et bénéficier de la récolte pour son confort personnel ou faire des constructions pour y loger ou stocker du matériel.

Un troisième jardinier a bénéficié de plusieurs dons de terrain. Il s'agit de Louis Crosnier, concierge et jardinier de l'Hermitage à Versailles.

---

<sup>421</sup> Archives Nationales, O1/1072/2, n°266

<sup>422</sup> Archives Nationales, O1/1072/2, 18 septembre 1766

<sup>423</sup> Archives Nationales, O1/1055, 18 septembre 1766

<sup>424</sup> Archives Nationales, O1/1072/2, 4 mars 1761

<sup>425</sup> Archives Nationales, O1/1072/3, n°372

<sup>426</sup> Archives Nationales, O1/1061, 5 mai 1771

En mai 1750, il reçoit le certificat d'un don de la jouissance d'un terrain sis près la fonderie à Versailles<sup>427</sup> qui contient 676 toises superficielles environ et de figure carrée régulière. Il devra toutefois le « rendre à la première réquisition qui lui en sera faite, au cas que le Roy eut besoin dudit emplacement et d'enlever les matériaux à ses frais sans prétendre aucun dédommagement. Ce terrain servira seulement à loger un jardinier et il devra en outre défricher et dresser le nouveau chemin conduisant à la fonderie du Roy.<sup>428</sup> » En 1754, le roi lui accorde de nouveau un autre terrain au même endroit et joignant le précédent (...) contenant en superficie, 260 toises ou environ. Ils ne feront à présent plus qu'un seul et même terrain. Il en dispose à perpétuité et devra payer cinq sols par arpent au domaine de sa majesté au jour de Saint Martin de chaque année.<sup>429</sup> Mais en 1755, il se voit retirer une portion de terrain qui servira à former l'avenue de l'hôpital et se voit donc attribuer un autre bout de terrain de 144 toises, un pied, huit pouces de la forme d'un trapézoïde.<sup>430</sup>

Les dons de terrain n'étaient pas exceptionnels et témoignaient d'une certaine reconnaissance du travail des jardiniers. Toutefois le roi n'était pas généreux sans contrepartie. Il possédait de nombreux terrains qui étaient à l'abandon, désormais ils seront entretenus et en plus pourront lui rapporter quelques revenus car les jardiniers devaient lui payer une rente. Ici, tout le monde trouvait son intérêt et les jardinier pouvaient par ce biais devenir propriétaires terriens.

## 2) Un monde plutôt endogame.

L'univers des jardiniers était plutôt refermé sur lui-même. On ne laissait pas beaucoup entrer des personnes extérieures à la profession ou ici qui n'appartenaient pas au monde de Versailles. Dans les jardins de Versailles, tout se passait en vase clos. Les jardiniers vivaient entre eux, travaillaient ensemble et donc par conséquent étaient amenés à se côtoyer tous les jours. On peut dire qu'ils ne se mélangeaient pas ou pas avec les autres professions ou groupes sociaux. On assiste, comme nous l'avons vu à travers le processus de survivance à

---

<sup>427</sup> Archives Nationales, O1/1827/11, n°232

<sup>428</sup> Idem

<sup>429</sup> Archives Nationales, O1/1059, 27 septembre 1754

<sup>430</sup> Archives Nationales, O1/1059, 31 octobre 1755

une véritable dimension d'enracinement de ces familles de jardiniers à Versailles. On voit peu voire pas du tout à un renouvellement des personnes et surtout des familles ce qui explique que nous avons affaire à de véritables dynasties dans cette profession.

Cela se confirme lorsque l'on étudie les actes de mariages de ces jardiniers. La dimension endogame apparaît ici évidente. Car si en plus de se marier pour la plupart avec un membre d'une famille de jardinier, les jardiniers du château de Versailles se mariaient entre eux. On pourrait presque parler d'une communauté repliée sur elle-même et prête à tout pour ne pas partager ses quelques privilèges ainsi que les secrets des jardins de Versailles. Travailler à Versailles et notamment dans les jardins était prestigieux même si les conditions n'étaient pas toujours idéales et la fortune pas au rendez-vous non plus (voir III) mais pour rien au monde ils n'auraient abandonner cette fonction. Se marier entre eux favorisait encore plus cet enracinement et cette dimension de main mise sur l'univers des jardins de Versailles.

Pour cette analyse de l'endogamie au sein du monde des jardiniers, nous nous sommes appuyés sur les actes de mariage de la paroisse Notre Dame de Versailles qui était la plus importante à l'époque et là où il y avait plus de chances de trouver des mariages concernant ces jardiniers.

Par exemple, Olivier Belleville, qui fait partie de la dynastie des jardiniers de Versailles. Il était en effet le fils de Jean-Baptiste, jardinier à Trianon. Il se marie à Notre Dame le 16 septembre 1749.<sup>431</sup> Il épouse la fille d'un jardinier, Louis Crosnier, Jeanne sa fille mineure. La famille Crosnier est importante à Versailles, le père, Louis, était le jardinier de l'Hermitage à Versailles ainsi que de la Marquise de Pompadour. On retrouve aussi plusieurs autres Crosnier qui étaient marchands de bois à Versailles et qui travaillaient en étroite collaboration avec le château. Louis avait également un fils lui-même jardinier à Saint Ouen.

Claude Richard, fils mineur de Claude Richard jardinier du roi à Trianon, épouse le 11 avril 1752, encore une fille de la famille Crosnier, Marie-Magdeleine, fille mineure de Louis. L'acte de mariage est signé par Gondouin qui était lui aussi un jardinier du roi.<sup>432</sup> Ainsi, les témoins des mariages faisaient aussi partie de la communauté.

---

<sup>431</sup> Archives des Yvelines, année 1749, p.38, côte 1080425

<sup>432</sup> Archives des Yvelines, année 1752, p.14, côte 1080426

Louis Crosnier semblait avoir compris l'importance que pouvaient avoir les alliances avec les familles de jardiniers de Versailles. Ici, il réalise deux mariages avec deux familles très importantes du château et qui travaillaient toutes deux à Trianon. On pourrait penser que vivant à Versailles, les enfants de jardiniers devaient se côtoyer quotidiennement et peut-être même jouer ensemble depuis leur enfance et qu'à force des sentiments pouvaient naître, mais il ne faut pas douter qu'il y a aussi dans ces unions des intérêts qui devaient dépasser les deux jeunes époux. Les alliances étaient ici en partie stratégiques car elles permettaient aux jardiniers d'asseoir un peu plus leur présence et leur légitimité dans les jardins et cela assurait une descendance ayant des aïeux réputés dans leur profession et dans les lieux et qui pouvait encore plus prétendre à prendre la suite des affaires une fois en âge de le faire.

Outre les jardiniers les plus importants de Versailles, on retrouve aussi le nommé Pierre Oudin qui travaillait aussi régulièrement pour les jardins du roi et qui se marie à son tour le 6 septembre 1728 avec une fille de jardinier Marie Barbe Doucet.<sup>433</sup>

Cette pratique d'endogamie est très pratiquée par la famille Crosnier. Outre les jardiniers que nous avons déjà évoqués, il y avait une forte présence de marchands de bois. Et là encore ils avaient compris tout l'intérêt à marier les fils avec des filles aussi de marchands de bois. Pierre Crosnier, marchand de bois et fils de marchand de bois se marie le 12 juillet 1723 avec Marie Cosmont dont le père exerçait la même profession.<sup>434</sup> Deux autres fils se sont, quant à eux, mariés avec des filles de marchands de vin.

Ici, on tentait de conserver ses intérêts et de s'ouvrir de nouvelles portes par le biais des relations.

Il était plus important pour un jardinier de marier sa fille avec un fils de jardinier qui, selon le processus de survivance, deviendrait jardinier que l'inverse. Un père savait que peu importe qui son fils épouserait la lignée continuerait mais lorsque que l'on n'avait pas de fils il fallait unir ses filles avec un jardinier ou futur jardinier pour continuer d'assurer, même indirectement, l'histoire de la famille dans les jardins.

---

<sup>433</sup> Archives des Yvelines, année 1728, p.61, côte 1080411

<sup>434</sup> Archives des Yvelines, année 1723, p.34, côte 1080411

Ainsi, on retrouve Antoine Richard, fils de Claude II, tous deux jardiniers de la reine à Trianon qui épouse le 21 août 1782 Renée Jeanne Gauthier dont la famille n'avait rien à voir avec cet univers.<sup>435</sup>

Cette volonté de marier autant que possible les enfants de jardiniers entre eux entretient cet immobilisme qui caractérise la profession à Versailles au 18<sup>ème</sup> siècle. Cela explique notamment pourquoi il y a une très faible mobilité et un phénomène d'hérédité et de survivance aussi important. Le mode de vie des jardiniers se caractérise donc en partie par cette endogamie.

### 3) Les jardiniers en privé.

Etudier le mode de vie des jardiniers est intéressant car cela nous permet d'avoir plus d'information sur ces hommes et leurs familles. Leur existence ne s'arrêtait pas dès qu'ils quittaient leur jardin et qu'ils rentraient chez eux.

En lisant les inventaires après décès effectués par les notaires on se rend compte que ces derniers n'hésitaient pas à s'investir dans certaines « passions » que l'on ne soupçonnait pas forcément.

On apprend ainsi que Jean-Eustache Lemoine était un grand amateur de vin et qu'il en possédait en grande quantité et pour plusieurs centaines de livres. Il avait ainsi pour 320 livres de vin rouge datant de 1782 et 1783, pour 192 livres de vin blanc de Chably en Bourgogne ou encore trois cents carafons de gros verres remplis de vin blanc pour 132 livres.<sup>436</sup>

Jacques Louis Le Normand était, quant à lui, en possession de très nombreux ouvrages inventoriés par Robert Estienne, libraire à Paris. Il en avait trois armoires remplies composées de plusieurs tablettes. On trouve des livres concernant l'Histoire de France, des mémoires pour servir à l'Histoire Universelle, des ouvrages d'histoire ancienne, des œuvres de Boileau. Bien

---

<sup>435</sup> Archives des Yvelines, année 1782, p.49, côte 1112510

<sup>436</sup> Archives des Yvelines, 3E 45 181, 23 juillet 1784

évidemment plusieurs volumes traitant du jardinage et d'autres sur les lettres chinoises. Egalement plusieurs livres sur la religion comme des épîtres évangiles, année ecclésiastique ou l'histoire ecclésiastique de M. de Fleury.

En tout le montant de tous ces ouvrages s'élève à 345 livres.<sup>437</sup>

Les jardiniers et ici en particulier le sieur Le Normand étaient plutôt des personnes érudites et qui s'intéressaient à de nombreux sujets, plus divers les uns que les autres. Ils étaient cultivés et avaient assez d'éducation pour lire et comprendre les différents sujets exposés dans les livres. Ils étaient ainsi ouverts sur le monde et ne s'intéressaient pas exclusivement au jardinage et à tout ce qui s'y rapporte. Cela nous explique aussi pourquoi ils étaient capables d'avoir à leur charge des jardins aussi importants que ceux de Versailles. On ne peut pas faire une généralité et dire que tous les jardiniers se cultivaient autant que le sieur Le Normand mais il est certain qu'ils avaient un minimum d'éducation. Cela nous explique aussi pourquoi Monsieur Le Normand a été choisi pour devenir inspecteur général des jardins potagers de Versailles (voir II – I) car on savait qu'il serait à la hauteur.

Le mode de vie des jardiniers est ainsi assez caractéristique par différents aspects. D'une part ils vivaient sur leur lieu de travail et étaient logés presque gratuitement et de ce fait ne quittaient jamais l'univers des jardins. D'autre part, leur univers était d'autant plus clos qu'ils se mariaient entre familles de jardiniers. On tentait coûte que coûte de préserver des avantages si durement acquis et qui demandaient des efforts quotidiens dans le travail pour conserver la charge. Ils arrivaient néanmoins à préserver une certaine vie privée en assouvissant certains plaisirs ou certaines passions que nous venons d'évoquer.

## **H) Les mauvais sujets : le cas Boivinet**

### **1) Les faits reprochés**

---

<sup>437</sup> Archives des Yvelines, 3E 43 253, 18 octobre 1782

La famille Boivinet avait l'entretien du jardin du Grand Maître (voir II. D. 2). A partir de l'année 1767, l'entretien est divisé entre les 2 frères : d'une part François Pierre Boivinet l'aîné et de l'autre Jean-Pierre Boivinet le jeune. Il s'agit ici de faire en sorte qu'il « ne subsiste entre les deux frères aucune communauté »<sup>438</sup>. La réponse du nommé Pluyette faite le 20 septembre 1767 est en ce sens sans équivoque « Je pense qu'il est nécessaire et prudent de séparer le service entre les deux frères. Je suis témoin qu'ils ne sont pas faits pour vivre ensemble »<sup>439</sup>

Cet arrangement montre une certaine incompatibilité de caractère entre les deux jardiniers. A partir de cette date, François Pierre Boivinet va d'ailleurs plus se faire remarquer pour ses sautes d'humeur et ses réactions violentes que pour ses talents de jardinage.

La première plainte à son égard est mentionnée dès 1766. Elle émane du sieur Paulmier, officier du roi chargé de la conciergerie de l'hôtel du Grand Maître à Versailles. Il y fait état d'insultes qu'aurait proféré à son égard le nommé Boivinet qualifié d' « homme insolent, méchant, presque toujours ivre et même violent dans cet état. »<sup>440</sup>

La seconde plainte à son encontre date du premier juillet 1770. Il est fait état d'insultes qu'il aurait proféré à l'égard d'un officier dans les jardins du Grand Maître. Après des excuses, l'officier accepte les réparations proposées et l'affaire s'arrête là. Cependant, on apprend qu'il ne s'agit pas des premiers dérapages de cet homme. Comme nous le dit la lettre du Marquis de Marigny le 1<sup>er</sup> juillet 1770 « Mais comme cette incartade n'est point la première qu'il a faite depuis quelques années, en lui annonçant que je lui fais grâce, vous l'exhorterez fortement à ne plus donner aucun nouveau sujet de plainte ».<sup>441</sup> On se rend donc compte que le sieur Boivinet est déjà connu pour ses excès de violence et que son avenir dans les jardins de Versailles se dessine en pointillé.

Une autre lettre du Marquis de Marigny et datée du 15 août 1771, fait état de nouvelles frasques du jardinier, « il me revient monsieur, chaque jour, de nouvelles plaintes de la violence de Boivinet l'aîné, l'un des jardiniers du Grand Maître. Je vous en renvoyai une pour m'en rendre compte, sur la fin de mon séjour à Compiègne. En voici une seconde toute récente et revêtue d'attestation. Je me rappelle que je lui ai déjà fait grâce plusieurs fois et entre autre

---

<sup>438</sup> Archives Nationales, O1 1830, n° 493

<sup>439</sup> Idem.

<sup>440</sup> Archives Nationales, O1 1830, n° 478

<sup>441</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 478

l'année dernière, la personne insultée s'étant contentée de ses excuses mais les récidives deviennent si fréquentes qu'il n'est plus possible d'user d'indulgence. Vous aurez soin de prendre sur ces deux nouveaux faits les éclaircissements nécessaires et s'ils sont vrais, comme on n'en peut douter, je me suis déterminé à prononcer son expulsion. Vous m'avez parlé l'année dernière de quelques précautions nécessaires à prendre dans ce cas, attendue la violence extrême de cet homme, rappelez moi s'il vous paroît qu'il soit dans le cas d'encourir cette punition.»<sup>442</sup>

L'avenir du jardinier semble scellé et de nouveaux événements ne font qu'aggraver son cas avec une issue que l'on pressent déjà comme immuable.

Une lettre du 17 août 1771 du sieur Trouard<sup>443</sup> explique les derniers événements concernant le jardinier dus selon lui « à la folie la mieux caractérisée et à l'ivrognerie ». Ainsi, il s'attaqua dans son jardin à un gendarme en convalescence qui s'y promenait et qui, selon lui, ne pouvait s'y trouver sans son accord. Ce dernier se dirigea donc vers la sortie mais pas assez vite au goût de Boivinet qui lui prit sa canne pour la taper. Pour se protéger le gendarme sortit son épée que le jardinier attrapa et avec laquelle il le tapa jusqu'à l'évanouissement. Ce n'est qu'à l'arrivée de son frère, Boivinet le jeune, et de ses garçons jardiniers qu'il cessa. Il rentra chez lui en fin d'après-midi où il fut arrêté par un exempt de la prévôté et deux gendarmes.

Les faits reprochés ici au jardinier ne relèvent pas des tâches qui lui sont allouées et qu'il ne ferait pas bien. Il n'est ici jamais mention de reproches concernant son travail. Il est donc tout à fait probable que, malgré ses violences, il exerce correctement son métier. Il s'agit présentement d'un comportement qui met à mal la quiétude des jardins. Les jardins sont un lieu de repos et de promenade. Or, il n'est plus possible ici de faire une sieste ou de marcher tranquillement sans risquer les foudres d'un homme qui semble ne plus avoir toute sa tête. Ces jardiniers participent à la bonne réputation des jardins et des personnes qui y travaillent. François Pierre Boivinet a oublié ici quel comportement adopter en tant que personnel de la famille royale et la sanction apparaît donc comme inévitable et définitive.

---

<sup>442</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 592

<sup>443</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 628

## 2) La sanction.

Dès la lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1770, la possibilité d'un renvoi est évoquée par le Marquis de Marigny dans son courrier adressé à M. Trouard « Vous l'exhorterez fortement à ne plus donner aucun nouveau sujet de plainte parce qu'infailliblement à la première qui me sera portée de quelque acte de violence de sa part, je le renverrai. »<sup>444</sup>

Celle du 15 août fait état d'une imminente expulsion<sup>445</sup>. Malgré ces divers avertissements qui lui sont transmis, le sieur Boivinet ne semble pas changer de comportement. Après les faits du 17 août rapporté par écrit et dans les détails (voir 1) la décision est prise. C'est encore une lettre du marquis de Marigny à M. Trouard du 7 septembre 1771 qui nous indique les sanctions prises, « J'ai lu avec satisfaction, monsieur, les détails de votre lettre sur l'affaire du misérable Boivinet. Je suis particulièrement fort aise des sentiments que vos procédés honnêtes ont inspiré à messieurs les gendarmes mais je n'en tiens pas moins invariablement à la résolution d'abandonner entièrement le coupable à son sort. Si j'avois moins écouté ma commisération, j'aurois puni ses premiers excès en lui ôtant son poste. En ce moment il est sous la main de la justice. Je ne veux m'en mêler en aucune façon. »<sup>446</sup> Outre la décision de l'administration générale, on apprend que Boivinet a été mis au cachot tout de suite après les derniers événements. Sa famille, quant à elle, demande qu'il soit soustrait à la justice mais enfermé à vie. Ce que demande aussi le sieur Trouard<sup>447</sup>.

En ce qui concerne son poste aux jardins de Versailles, il en a bien évidemment été exclu, ainsi que de la cour et du château et banni de Versailles.

Cet exemple d'un mauvais sujet montre à quel point le personnel était encadré et que tout se savait. Les jardiniers faisaient l'objet d'une vraie surveillance aussi bien pour ce qui concerne le travail que le comportement. Il faudrait toutefois se demander pour quelles raisons Boivinet l'aîné a agi de la sorte. Était-ce inhérent à sa personnalité ou le poids de sa tâche était-il trop lourd à supporter ? On peut avoir quelques éléments de réponses dans la lettre du 17 août

---

<sup>444</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 478

<sup>445</sup> Archives nationales, O1 1831, n° 592

<sup>446</sup> Archives nationales, O1 1831, n° 598

<sup>447</sup> Archives nationales, O1 1831 n° 628

1771 où il est fait mention de « la misère et du défaut de paiement »<sup>448</sup>. Les réactions peuvent être vues comme des réponses aux difficultés que pouvait rencontrer le jardinier mais n'apparaissent pas comme des excuses. Notamment pour le marquis de Marigny qui écrit « Il faut laisser ce forcené aux mains de la justice. Si M. Trouard ne m'avoit pas demandé grâce pour cet enragé, nous en serions débarrassés il y a un an. »<sup>449</sup> Il n'y a pas plus de précision sur son sort et sur la décision prise par la justice. On peut penser que les recommandations du marquis de Marigny et de Trouard seront suivies. On sait par contre ce qui est advenu de sa famille, sa femme, ses enfants et son frère.

### 3) Les conséquences.

La sanction implique comme conséquence l'exclusion du château pour le jardinier. Il s'agit plus ici de voir quelles ont été les répercussions pour le reste de la famille. François Pierre Boivinnet était marié et avait six enfants, son frère était chargé, lui aussi, de l'entretien du jardin du Grand Maître.

Dans sa lettre du 7 septembre 1771<sup>450</sup>, le marquis de Marigny écrit « Je suis même peu disposé à conserver dans le Grand Maître qui que ce soit de sa famille ». Toutefois on apprend qu'elle ne paiera pas pour les actions du jardinier.

#### a) *Sa femme et ses enfants*

« Je verrai dans ce cas ce qu'il y aura de mieux à faire pour ne pas faire partager à sa femme la punition de fautes dont elle n'est pas complice »<sup>451</sup>.

Cette phrase du marquis de Marigny montre que sa femme et ses enfants n'ont pas été exclus du château et qu'ils ont pu rester sur place à l'Hôtel du Grand Maître.

Le fils aîné, âgé de 14 ans n'était pas encore apte à prendre la succession de son père car il était trop jeune et pas assez formé, mais comme « il promet de ne point ressembler à son

---

<sup>448</sup> Idem

<sup>449</sup> Idem

<sup>450</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 598

<sup>451</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 478

père »<sup>452</sup> il se perfectionnera au contact de son oncle qui se voit confier l'entretien de toute le jardin. Il sera ensuite en mesure de prendre la suite de son père une fois en âge.

On voit donc qu'il n'est pas tenu rigueur du comportement du père envers la famille, car l'entretien du jardin reste aux Boivinet. Cela montre que tout ça restait en famille.

La famille n'est en outre pas laissée à l'abandon financièrement. En effet, sans la charge du père, il ne reste rien à la famille pour vivre (il n'est pas mentionné si la femme travaille). Ainsi, « Boivinet le cadet ferait une petite pension à la femme de l'aîné pour l'aider à vivre », on parle de 250 livres par an<sup>453</sup>. Reprendre le poste d'un membre de la famille implique donc une assistance pécuniaire et morale pour ceux qui restent. Cela permet ainsi à la direction générale de ne pas avoir à chercher quelqu'un d'autre pour cet entretien et de ne pas abandonner les « victimes » du jardinier. L'administration a aussi un rôle d'assistance envers son personnel et la famille de ce dernier. Même si ce n'est pas elle qui paie, elle se soucie du sort de la famille. Cela lui permet aussi de s'assurer du personnel qui sera compétent car formé par un employé jugé comme un excellent sujet. Il y a aussi, à travers ce comportement, une reconnaissance pour une famille qui est ancienne dans les bâtiments et qui, outre cet incident, a toujours rempli correctement son devoir.

#### *b) Son frère, Jean-Pierre Boivinet dit Le jeune*

Après le renvoi de son aîné, le travail de Jean-Pierre a lui aussi été modifié. En effet, son frère n'ayant plus la charge de l'entretien d'une partie du jardin cette dernière a donc été confiée à son jeune frère qui par conséquent se voit attribuer l'ensemble du jardin du Grand Maître à entretenir. L'aide de son neveu lui sera donc précieuse mais ne comblera pas totalement le travail d'un ouvrier professionnel.

Cet entretien qui devait être momentané - « je remets à statuer sur la disposition du poste dont je consens seulement que l'exercice provisoire soit rempli par le jeune frère Boivinet, si vous croyez en effet qu'il mérite confiance »<sup>454</sup> - s'inscrit finalement dans le long terme car Boivinet le jeune est un bon sujet et son neveu ne semblant pas prendre la même voie que son père

---

<sup>452</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 629

<sup>453</sup> Archives Nationales, O1 1831, n° 672

<sup>454</sup> Archives Nationales, O1 1831 n° 598

reprendra la charge. Il n'y a donc pas besoin de faire appel à un nouveau jardinier. Ces modifications sont prises en compte dans le « contrat » liant le jardinier et la direction générale des bâtiments « Boivinet n'aura aucun compte à rendre de la régie de cet entretien, qui sera à son nom tant qu'il l'exercera bien, entendu cependant que sur le troisième quartier dont il donnera quittance, il tiendra compte à sa belle sœur de la portion de temps qui s'est écoulée depuis le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au jour où son frère a été destitué »<sup>455</sup>.

Cet exemple d'un cas de destitution d'un jardinier est significatif dans la mesure où c'est le seul trouvé aux Archives Nationales. Nous l'avons vu, les négligences du jardinier Lemoine dans son travail n'ont pas amené à son renvoi. Ici, ce sont des violences physiques et verbales répétées et notamment à l'encontre d'un représentant de l'ordre qui sont sanctionnées. Outre le fait que cela résulte de la justice cela montre aussi que les employés se devaient de montrer l'exemple car, à travers eux, c'était l'image de la famille royale qui se reflétait. On se rend compte que cette affaire a été importante au vu du nombre de lettres échangées entre le marquis de Marigny et M. Trouard et la rapidité avec laquelle elle s'est réglée dès l'arrestation par les gendarmes. Le fait qu'il s'agisse de l'unique cas recensé pour la période montre aussi que le personnel des jardins était donc plutôt compétent et ne faisait pas parler de lui, en tout cas en mal. C'était un personnel respecté et respectable qui s'attachait quotidiennement à remplir sa tâche.

## I) **Une place convoitée : le cas de la succession de Jacques Louis Lenormand**

### 1) Un poste à responsabilité : inspecteur général des jardins potagers.

#### a) *La création du poste*

La création du poste d'inspecteur général des jardins potagers n'est pas anodine et par conséquent n'aurait pu être confiée à n'importe qui. Il fallait quelqu'un qui s'y connaisse dans ce domaine et qui soit à même de savoir exactement quels travaux devaient être effectués ou bien

---

<sup>455</sup> Archives Nationales, O1 1831 n° 672

encore quels fruits et légumes devaient être plantés. Cette personne devait aussi avoir une certaine légitimité pour se faire accepter auprès des autres inspecteurs et pour être respecté et entendu par les jardiniers et garçons qui seront désormais sous ses ordres.

Le poste d'inspecteur des jardins potagers est très important car ces derniers ont une place très importante dans la vie du château. Ce sont eux qui fournissent les fruits et légumes nécessaires à la table du roi. Il devait pouvoir trouver sur la table n'importe quelle espèce et peu importe les saisons. C'était alors aux jardiniers de se débrouiller et de trouver un moyen de faire pousser n'importe quoi tout au long de l'année. L'inspecteur général est donc là pour veiller à ce que tout se passe comme prévu et que le roi soit satisfait des services qui lui sont rendus par son personnel.

Il faut savoir que ce poste n'existait pas depuis toujours et qu'il a seulement été évoqué à partir de 1775. Jusqu'ici il n'y avait que des inspecteurs qui rendaient directement compte à D'Angiviller ou aux personnes haut placées. Cette création de poste résulte de la volonté de mieux organiser la surveillance des potagers et aussi d'en rationaliser l'entretien et par conséquent les coûts. Une lettre du 15 mars 1775<sup>456</sup> mentionne pour la première fois la création de ce poste « Sa majesté [a] jugé à propos (...) d'introduire un nouvel ordre dans ses potagers et à cet effet qu'ils fussent inspectés dans leur généralité par une personne en état de les diriger au plus grand bien de ce service » et en 1777 on parle d' « un inspecteur général de ces jardins [potagers] duquel ressortiront tous les objets relatifs à leur culture et à leur produit. »<sup>457</sup> Désormais c'est à cet inspecteur seul « que les préposés à la culture des jardins potagers et fruitiers rendront compte de tout ce qui a trait à ce service. »<sup>458</sup>

Désormais le poste est créé et les tâches définies, il faut ensuite trouver la personne à qui attribuer ces fonctions.

#### b) *La nomination de Jacques Louis Le Normand*

La nomination du poste d'inspecteur général des jardins potagers de Versailles n'a pas été très longue ni très compliquée. En effet, il ne s'est pas agi de répondre à plusieurs demandes de

---

<sup>456</sup> Archives Nationales, O1/1833, n°33

<sup>457</sup> Archives Nationales, O1/1833, n°260

<sup>458</sup> Archives Nationales, O1/1833, n°33

quelques jardiniers se disant aptes à un tel poste. La personne concernée a directement été choisie par les instances directrices et ce choix résulte d'un raisonnement sensé et logique. C'est à ses demander si le poste n'a pas été créé uniquement comme une récompense des bons et loyaux services que cette famille de jardiniers rend depuis plusieurs dizaines d'années et ce sur plusieurs générations. La personne qui a été choisie par l'administration est Jacques Louis Le Normand qui à l'époque est le jardinier de ces jardins potagers.

La famille Le Normand est très importante dans l'histoire des jardins de Versailles et notamment celle du jardin potager de Versailles (voir II – D). Plusieurs générations se sont succédées dans cet entretien et ont toujours satisfait dans le service du roi. On peut vraiment parler ici d'une dynastie de jardinier.

Son nom apparaît dès 1775 lorsque l'on évoque la création du poste. En effet, une lettre lui est adressée où l'on peut lire « J'ai cru ne pouvoir lui présenter quelqu'un qui pu mieux que vous remplir ces vues. »<sup>459</sup> En mars 1777 il est officiellement nommé et une lettre patente du 1<sup>er</sup> juillet 1777 établit officiellement cette nomination<sup>460</sup>. Ainsi, il se voit accorder 3000 livres d'appointement pour cette inspection.

Comme nous l'avons dit cette nomination ne s'est pas faite au hasard. Il a été choisi d'une part parce que l'on est bien informé de ses bonnes vie et mœurs ainsi que de sa connaissance et talent dans la culture des jardins fruitiers et potagers, de ses sens, suffisance, loyauté, capacité, expérience et bonne diligence<sup>461</sup>. Il est également fait mention de cette nomination « comme une récompense du zèle et de l'intelligence avec lesquels vous vous acquittez déjà depuis longtemps de la culture du principal et du premier potager de sa majesté. »<sup>462</sup>

Cette nomination peut être vue comme une promotion visant à remercier le jardinier pour son travail au potager. On voit ici qu'il y avait des possibilités d'ascension dans la hiérarchie au sein des jardins. Un bon travail était récompensé et permettait au jardinier de mettre en œuvre toutes les connaissances acquises durant sa carrière. Ici, ce qui est important c'est que cette nomination soit directe et que l'on n'ait pas fait ce que l'on peut appeler « un appel d'offre ». On

---

<sup>459</sup> Archives Nationales, O1/1833, n°33

<sup>460</sup> Archives Nationales, O1/1247, n°185

<sup>461</sup> Idem

<sup>462</sup> Archives Nationales, O1/1833, n°33

pensait donc que le sieur Le Normand était le seul apte à remplir cette fonction et cela rend compte de la réputation qu'il avait pu acquérir durant les années.

Cette nomination n'aurait pas été sans conséquence dans l'organisation des jardins car un jeu de « chaises musicales » se mettait alors en place.

### *c) Les changements dans l'organisation*

La nomination du sieur Le Normand va amener à plusieurs changements au sein de l'organisation des jardins de Versailles. Comme il se voit attribuer de nouvelles charges certains vont voir leur poste modifié avec à l'inverse une diminution des tâches. Ainsi le sieur Trouard ne reste « chargé que de ce qui peut concerner les réparations et entretiens soit des murs de clôture soit des bâtiments servant à l'exploitation de ces jardins ou à l'habitation des jardiniers. »<sup>463</sup> La supervision des jardins potagers revient donc exclusivement à Louis Le Normand et les tâches annexes à ses subordonnés. Il convient également de bien établir auprès des jardiniers à qui ils devront rendre des comptes et en quelles circonstances. Il semble que la nomination de l'inspecteur général ait créé quelques confusions quant à l'organisation qui va se mettre en place. Ainsi, le nommé Trouard demande quelques explications concernant le déroulement des futures inspections. Jusqu'à présent les réparations du potager du roi ainsi que l'entretien faisaient partie du contrôle de chaque département. Les jardiniers s'adressaient ensuite aux contrôleurs qui devaient contacter les entrepreneurs. Il se demande désormais si la nouvelle forme d'administration qui se met en place exclut les contrôleurs de cette partie de leur gestion ou gardent-ils les mêmes fonctions. De même il s'inquiète sur les conséquences que pourraient avoir de tels changements, il écrit : « Si par la nouvelle place, Monsieur Le Normand est chargé de tous les potagers, des réparations et entretiens qui jusqu'à ce jour ont été du district des contrôleurs, il faudra donc que les autres jardiniers sous son inspection soient aussi chargés d'ordonner, recevoir et certifier toutes les dépenses de réparations et d'entretiens, sur lesquelles ils est à présumer qu'ils n'ont et ne peuvent avoir aucun espèce de connaissance d'où il peut arriver monsieur que cette forme

---

<sup>463</sup> Archives Nationales, O1 1833, n°260

contredise l'économie que vous vous proposiez. »<sup>464</sup> Le sieur Trouard semble ainsi penser que les jardiniers puissent ne pas gérer correctement les dépenses à faire dans leur jardin sans une surveillance étroite qui incombait auparavant aux inspecteurs. Désormais seul Jacques Louis Le Normand est apte à accepter les réparations et entretiens des jardins, tâche considérable où il faudra gérer convenablement les fonds alloués aux potagers. Les rôles sont ainsi complètement redistribués avec une partie du personnel lésée de ses prérogatives passées et notamment le sieur Trouard. Il semble ici que cette nomination ait pour but d'amener à certaines économies ce dont semble douter le sieur Trouard.

## 2) Une lutte pour la succession.

Cinq ans après sa nomination, le sieur Le Normand décède le 2 septembre 1782. Il laisse ainsi vacante la place de jardinier des jardins potagers ainsi que celle d'inspecteur général. Ces deux postes étant à haute responsabilité et prestigieux, de nombreuses personnes vont se manifester afin d'obtenir la succession de la tâche. Ici, il n'est pas question de nomination directe. On choisira celui qui par les lettres apparaîtra comme le plus motivé et le plus apte à continuer ces tâches.

Plusieurs employés des jardins de Versailles sollicitent en premier la place de jardinier du jardin potager. En effet, le sieur Le Normand est décédé sans successeur donc il ne peut y avoir le principe de survivance du fils.

Le premier est Charles Simon « maître garçon du potager du Roy à Versailles (...) depuis 36 ans »<sup>465</sup>, le deuxième est le nommé Boivinet, jardinier du roi au palais du Grand Maître à Versailles<sup>466</sup>, le troisième est Belleville, Jules Crosnier.

Le sieur Charles Simon écrit deux lettres successives au mois d'octobre 1782 tout de suite après le décès de Louis Le Normand. Il explique que ce dernier l'avait recommandé pour tenir sa place lorsqu'il partait en voyage, il l'aurait par ailleurs recommandé pour prendre sa succession dans cinq à six ans, or maintenant qu'il est décédé il ne peut rappeler cette recommandation. Charles Simon demande alors à ce que les recommandation de l'ancien

---

<sup>464</sup> Archives Nationales, O1 1790, 8 avril 1775

<sup>465</sup> Archives Nationales, O1 1836/1, n°275

<sup>466</sup> Archives Nationales, O1 1836/1, n°282

jardinier soient effectives et qu'il prenne la place laissée vacante.<sup>467</sup> Sa demande est appuyée par une lettre de Gassouville, lieutenant colonel de cavalerie, qui sollicite la nomination du sieur Simon à ce poste. Une réponse relativement rapide datant du 29 octobre 1782 met fin aux espoirs du maître garçon car il est écrit « ce qu'il demande n'est pas possible et quoi que je sache que le nommé Simon est un fort bon sujet, dont monsieur Lenormand étoit fort content, la place par nombre de raisons exige un homme qui ait plus de consistance et de réputation dans son talent. »<sup>468</sup>

Ainsi, même en ayant travaillé dans le jardin pendant près de quarante ans et aux côtés des plus expérimentés dans le domaine ne pouvait suffire à convaincre la direction d'accorder la place. On voit donc qu'il était très difficile de devenir jardinier à Versailles ce qui renforce le prestige de la tâche et montre le cercle très fermé que représente cette profession.

La demande du nommé Belleville émane d'une lettre datée du 4 octobre 1782. Il demande textuellement qu'on lui accorde la place de jardinier du potager de Versailles. Cette demande est selon lui d'autant plus légitime que ce serait pour lui la récompense de l'ancienneté des services de ses ancêtres qui ont toujours, depuis un temps immémorial jusqu'à lui, été attachés à la maison de sa majesté en cette qualité. Il ajoute qu'aucun de ses confrères et compétiteurs ne pourra établir sa demande sur une puissante considération de longs services.<sup>469</sup>

Le sieur Belleville père, jardinier du Roy depuis près de 40 ans rappelle dans sa demande qu'il a été élève du sieur Le Normand père au potager et espère que sa capacité et ses anciens services seront des titres pour former cette demande et réclamer les bontés du comte D'Angiviller.<sup>470</sup>

Enfin, Jules Crosnier, entrepreneur des terrasses et jardins rappelle qu'il a été jardinier de la Marquise de Pompadour et du roi pendant quinze ans.<sup>471</sup>

Cette succession de lettres de motivation des jardiniers montre l'intérêt que suscitait cette place et que c'était le poste le plus important au sein des jardins car des hommes établis depuis plusieurs années dans leur charge demandent à être nommés. On assiste à une « lutte » entre ces différentes personnes et chacune tente de mettre en avant ses différentes qualités ou des

---

<sup>467</sup> Archives Nationales, O1 1836/1, n°275

<sup>468</sup> Archives Nationales, O1 1836, n°278

<sup>469</sup> Archives Nationales, O1 1836, n°282

<sup>470</sup> Archives Nationales, O1 1836, n°283

<sup>471</sup> Archives Nationales, O1 1836, n°287

titres de prestige susceptibles d'influencer le comte D'Angiviller chargé de désigner le successeur de Le Normand. Cela montre qu'une place au sein des jardins était difficile à obtenir même pour des individus y travaillant depuis extrêmement longtemps. Cela montre aussi qu'il n'y avait pas de réelle mobilité car aucune personne extérieure aux jardins ne postulait à ce poste. L'univers des jardins de Versailles était extrêmement restreint et fonctionnait en vase clos.

### 3) La nomination du Sieur Brown

La lutte pour la succession de Louis Le Normand au poste d'inspecteur général du jardin potager de Versailles continue avec trois autres demandes. Là encore ces personnes se manifestent avec à l'appui des lettres de recommandation qui appuient leur candidature.

Ainsi le Duc d'Orléans en personne recommande le Sieur Moreau pour le poste.<sup>472</sup> L'appui d'une personne si importante montre quels étaient les enjeux inhérents à une telle nomination. Cela montre le prestige de cette place pour que le duc lui-même trouve son mot à dire. On souhaiterait que la place soit accordée au sieur Moreau fils mais comme on craint que son manque d'expérience soit un obstacle au choix, le Sieur Moreau se propose de prendre le titre et d'ordonner les travaux en son nom.

Une deuxième demande émane du sieur Brown qui estime « que [ses] service et [son] ancienneté [lui] donnent des droits pour en faire la demande ».<sup>473</sup>

Enfin, un troisième candidat se présente à la succession, il s'agit du sieur Gondoin et il rappelle que le Comte lui avait fait la promesse de devenir inspecteur général à la suite de Le Normand.<sup>474</sup>

Là encore les personnes qui sollicitent la place ont des références importantes : le sieur Moreau est propriétaire de la pépinière de la Rochette, le sieur Brown a travaillé dans plusieurs jardins royaux notamment à Choisy et est réputé pour ses connaissances sur les serres chaudes et le sieur Gondoin est responsable des jardins royaux de Choisy.

---

<sup>472</sup> Archives Nationales, O1 1836/2, n°272

<sup>473</sup> Archives Nationales, O1 1836, n°277

<sup>474</sup> Archives Nationales, O1 1836/3, n°284

On apprend par une lettre du 2 décembre 1782 que c'est le sieur Brown qui a été choisi pour prendre la place de Le Normand car il prend le logement de ce dernier et plusieurs réparations urgentes y sont à faire.<sup>475</sup> Il restera en place jusqu'au 5 janvier 1790 jour de sa mort. Sa nomination est officialisée par un bon du roi datant du 1<sup>er</sup> janvier 1783 où il est écrit « Commission d'inspecteur général des jardins fruitiers et potagers de sa majesté et orangeries de ses maisons royales, à l'exception de celle du château de Versailles, en faveur de Brown. »<sup>476</sup>

En plus du poste d'inspecteur général, Brown obtient inévitablement aussi celui de jardinier. Celle volonté émane de la direction qui estimait plus logique que les deux tâches soient réunies dans les mêmes mains. Cela permet à l'inspecteur de savoir exactement ce qui se passait dans le potager et de trouver les solutions le plus rapidement possible. Cela est aussi certainement une volonté de rationalisation en n'ayant pas un nombre trop important d'employés. En effet si l'un des jardiniers vu dans le 2. avait été choisi il aurait fallu le remplacer dans son poste et cela aurait fait un entretien de plus. Comme les obligations d'inspecteur général ne permettaient pas au sieur Brown d'être tous les jours au potager de Versailles un adjoint lui était assigné, lequel était chargé de l'entretien quotidien. Si c'était le sieur Simon sous Louis Le Normand, il s'agit ici de Norry qualifié de premier garçon « homme de confiance de Brown qui l'avait choisi pour le suppléer, conduire toute la culture du potager et rendre compte de toutes les distributions de fruits ou légumes ainsi que de tout ce qui en sort. »<sup>477</sup> Il continuera d'ailleurs ses fonctions après le décès de M. Brown.

Cette exemple de la succession de Louis Le Normand à la fois au poste de jardinier du jardin potager et inspecteur général des mêmes lieux montre les enjeux de pouvoir qui régnaient au sein de cette profession. Personne ne se contentait de la place qui lui était attribuée et on tentait de s'élever autant que possible dans la hiérarchie. Les arrivées extérieures n'étaient quasiment pas possible tant ce milieu était fermé et hostile aux nouveaux arrivants. Il n'est pas à douter que les nominations sont aussi politiques et stratégiques. Les compétences étaient primordiales mais ne faisaient pas tout. La nomination d'un étranger comme le Sieur Brown

---

<sup>475</sup> Archives Nationales, O1 1836, n°280

<sup>476</sup> Archives Nationales, O1 1066, 1<sup>er</sup> janvier 1783

<sup>477</sup> Archives Nationales, O1 1839/3, n°442

permettait aussi de s'ouvrir à l'extérieur et d'amener de nouvelles connaissances dans l'art du potager et du jardinage. Chacun tentait de placer ses pions mais le roi restait le dernier décideur et trouvait toujours son intérêt dans la nomination de son personnel.

# **CHAPITRE TROIS**

## **LES ASPECTS ECONOMIQUES DES JARDINS**

## A) Le coût des jardins

Les jardins coûtaient très chers à la couronne royale. Il y avait tous les jours quelque chose à faire et donc des dépenses à engager. Chaque année c'était plusieurs centaines de milliers de livres qui étaient dépensées pour l'entretien et aussi l'embellissement des lieux. Toutefois, on se rend compte que tout au long du 18<sup>ème</sup> siècle, les difficultés financières vont se multiplier, que les échéances seront de plus en plus difficiles à tenir et que certaines concessions devront être faites. La réduction des coûts et la chasse aux dépenses inutiles se fait chaque jour de plus en plus présente dans les jardins de Versailles.

### 1) Un département important.

Les jardins de Versailles imposent au Trésor Royal une très lourde charge.

Chaque année il fallait déboursier un premier montant pour les salaires des jardiniers. Même si nous les détaillerons dans la partie suivante on peut d'ores et déjà évaluer leur coût à environ 40 000 livres par an suivant que cela pouvait varier sensiblement de quelques centaines de livres par an. Il faut ajouter à cela les différents achats annexes comme des plantes, fleurs, arbres que ne peuvent fournir les pépinières royales, tout le matériel nécessaire à l'entretien que l'on achetait chez les fournisseurs extérieurs. Les différents travaux de maçonneries, terrasses soit pour de nouvelles créations ou simplement pour des réparations ainsi que l'approvisionnement en sable de rivière dont on se servait notamment pour les allées et bosquets.

Mais il ne faut pas penser que le département des jardins s'arrête à ce que nous avons étudié jusqu'à présent. Même s'ils n'ont pas pris place dans ce travail de recherche, il ne faut pas oublier toutes les personnes qui travaillaient aux fontaines et aux sculptures. Il fallait payer l'entretien et le nettoyage des figures et ouvrages de sculpture de marbre des jardins, l'entretien des couleurs de bronze sur les sculptures de plomb et d'étain des fontaines.

Il y a également le reste du personnel, les différents inspecteurs, les gardes, un taupier, les personnes chargées du nettoyage des cours et de l'arrachage des mauvaises herbes. Celles

chargées de l'entretien des différentes rigoles du petit parc ainsi que du grand parc. A cela se rajoutent les diverses pensions, loyers et gratifications accordés au personnel.

Le département des jardins apparaît ainsi comme une véritable fourmilière où outre nos dynasties de jardiniers, les apprentis, les maîtres et garçons jardiniers ainsi que les journaliers travaillaient des dizaines d'autres personnes qu'il fallait aussi rétribuer et payer toutes les dépenses inhérentes à leur profession.

A cela on peut également rajouter tout ce qui concerne les pépinières royales car elles faisaient également partie du département des jardins.

En prenant une année normale, concernant les entretiens divers ainsi que les ouvrages de base ordonnés et suivant l'étude que nous avons pu faire des documents trouvés aux archives nationales on peut estimer le montant entre 100 000 et 150 000 livres.

Et cette somme augmentait considérablement lorsque sa majesté décidait de faire construire un nouveau bosquet ou de nouvelles sculptures même si sous Louis XV et Louis XVI cela n'a pas été fréquent. L'épisode du jardin anglais de Marie Antoinette étant exceptionnel, il fera par la suite l'objet d'une étude plus précise (voir III – G).

On peut en outre évaluer les dépenses lorsqu'il y avait des réparations à faire.

Ainsi, en 1786, M. Le Roy inspecteur des jardins au côté du Nord dresse l'état des réparations à faire des les jardins de Versailles et de Trianon. Ces différents ouvrages seront partagés sur les budgets des années 1786 à 1788, soit en trois fois. Le montant pour Versailles seulement s'élève à 245 000 livres et celui de Trianon à 149 100 livres pour un total général de 394 200 livres. On payera 101 351 livres la première année, 14 650 livres la deuxième et enfin 188 700 livres en 1788.<sup>478</sup>

On trouve la même étude pour la même année mais cette fois-ci pour les jardins de Versailles, côté du Midi établi par l'inspecteur Loiseleur. Le total général du jardin s'élève à 114 121 livres

---

<sup>478</sup> Archives Nationales, O1/1791/3, année 1786

et 18 deniers et 29 572 livres pour la Ménagerie. On atteint la somme de 143 693 livres et 18 deniers<sup>479</sup>.

On trouve le même document pour l'année suivante toujours réalisé par le sieur Le Roy. Avec 231 200 livres pour le jardin de Versailles et 148 650 livres pour celui de Trianon = 379 850 livres.<sup>480</sup>

Ces sommes sont extrêmement importantes et même difficiles à imaginer. Elles nous montrent l'importance qu'avaient les jardins de Versailles pour que l'on y dépense autant d'argent. Cela nous montre aussi qu'ils coûtaient extrêmement chers et étaient un réel poids financier pour la couronne.

On retrouve d'autres sommes astronomiques cette fois-ci en 1784 toujours par Le Roy pour le côté du Nord avec un total général de 451 700 livres. Cela représente presque un demi million de livres.

L'étude de seulement trois années nous montre que les ouvrages à faire représentaient un investissement de plus de 1 200 000 livres. Si l'on prolonge cette étude sur notre période sans oublier toute la replantation du par cet le jardin anglo-chinois de Marie Antoinette, on atteint des sommes qui avoisinent 60 000 000 livres au minimum.

Ces sommes astronomiques dépensées dans les jardins nous montrent que les rois investissaient beaucoup d'argent dans ces lieux. Cela reflète également l'importance que représentaient les jardins pour les souverains aussi bien au niveau politique qu'idéologique. L'enjeu qu'ils représentaient valait pour ces hommes les sommes que l'on y engloutissait même si l'on sait que les deux rois ne prêtaient pas beaucoup d'attention aux jardins ils savaient qu'on était obligé de concevoir ces dépenses ne serait-ce que pour les garder en bon état..

Mais ce qui est d'autant plus flagrant c'est que l'on peut dire que les deux règnes ont été caractérisés par une véritable volonté de réduire les coûts car les caisses de l'état étaient plutôt vides.

---

<sup>479</sup> Archives Nationales, O1/1791/3, année 1786

<sup>480</sup> Archives Nationales, O1/1791/3, année 1787

## 2) Les difficultés financières et la volonté de réduire les coûts.

Louis XIV avait investi énormément d'argent pour mener à bien son projet de la création du château de Versailles et des jardins, de plus ses nombreuses et successives campagnes militaires coûtèrent beaucoup d'argent au Trésor Royal. Ainsi, au retour de la cour à Versailles après la Régence, l'administration en place réalisa à quel point la situation économique et financière des caisses de l'état était problématique. On savait que désormais il ne serait plus possible de dépenser autant et aussi aveuglément. Il serait excessif de parler de restriction budgétaire mais disons que l'on allait tenter autant que possible de freiner les ardeurs de chacun. Toutefois cela n'apparaîtra pas suffisant, le pays s'enfonçant de plus en plus dans la crise amenant des événements qui conduiront à la fin de la monarchie française.

Tout au long du 18<sup>ème</sup> siècle, on retrouve des documents des archives nationales concernant les jardins qui montrent que l'on tentait autant que faire ce peu de diminuer les dépenses.

C'était notamment le cas pour les différents travaux qui étaient entrepris.

Comme nous l'avons vu, le potager était important et il devait donc être l'objet de nombreux soins. Mais même s'il devait servir à nourrir le roi, là aussi on essayait de faire des économies. Le potager est dans un mauvais état et même si des réparations sont à faire on tente de faire en sorte qu'elles coûtent le moins cher possible. On écrit ainsi « que si la somme vous paroissoit trop fort dans ce moment qu'il est possible de ne faire pour cette année que deux des grands carrés ».<sup>481</sup> En réponse à cette demande on écrit que ces dépenses devront inévitablement être faites mais que l'on va prendre le temps pour arrêter les différents états. On compte ainsi sur le jardinier pour ne pas engager de dépenses supplémentaires jusqu'à ce que les travaux soient programmés. On pousse également à réfléchir sur la dépense en treillages de fer car on n'est pas certain de la nécessité de ces ouvrages.<sup>482</sup> On réfléchissait de plus en plus à la nécessité d'engager n'importe quelle dépense. On étudie de beaucoup plus près

---

<sup>481</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°335

<sup>482</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°409

chaque demande des jardiniers et il fallait qu'elle soit réellement justifiée pour que l'on consente à la faire. On ne dépense désormais plus sans réfléchir.

Deux ans plus tôt, on parlait déjà de nombreuses réparations à faire toujours au potager qui était vraiment dans un très mauvais état. La quantité des réparations effraye vu la situation du département des bâtiments mais il est impossible de les différer plus longtemps. Pour tenter d'alléger un peu le budget les dépenses seront étalées sur plusieurs années. Pour cela chaque année un petit fond sera assigné. On demande 3 000 livres pour la première année, puis 2 000 livres par an ensuite. On espère qu'en sept ou huit ans, avec le médiocre secours, le potager se trouvera renouvelé.<sup>483</sup>

On tente également de faire des économies dans les jardins même de Versailles notamment pour la réparation des palis qui « peut se faire avec de la précaution, sans entraîner à grande dépense, en remplaçant seulement des pièces »<sup>484</sup>. On se propose même d'utiliser du matériel ayant déjà servi mais encore en bon état.

Parfois même ces économies ne sont pas suffisantes pour régler le problème. En 1754, les fonds des bâtiments sont si surchargés cette année qu'ils ne suffiront pas à beaucoup près pour les réparations les plus indispensables nécessaires et les plus urgentes.<sup>485</sup>

Outre les économies faites pour les travaux, on demandait également aux jardiniers de faire des efforts afin de réduire les dépenses et de ne pas dépenser toute la somme qui leur était confiée. Sur les 138 252 livres que reçoit Le Normand, on lui demande de faire « en sorte non seulement de ne le point excéder mais même de [se] restreindre s'il est possible en examinant de nouveau les parties qui pourroient encore être différées. »<sup>486</sup>

On demande par ailleurs aux entrepreneurs de faire eux aussi des efforts financiers lorsqu'ils présentaient leur soumission. Berthe et Crosnier écrivent « s'il est proposé des moyens d'économiser, les entrepreneurs s'offrent de faire à cet égard toute diminution de prix convenable. »<sup>487</sup>

---

<sup>483</sup> Archives Nationales, O1/1072, n°396

<sup>484</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 19 mars 1781

<sup>485</sup> Archives Nationales, O1/2103/3, année 1754

<sup>486</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°165

<sup>487</sup> Archives Nationales, O1/1790, sans date

On retrouve cette volonté de contrôler les dépenses et de réduire les coûts notamment lorsqu'il s'agit de payer les différents entrepreneurs qui travaillaient dans les jardins de Versailles. Les différents mémoires qu'ils proposaient étaient sujets à vérification étant d'abord remis aux vérificateurs, ce n'est qu'après plusieurs années qu'ils rentrent au bureau, l'usage étant de ne les y remettre que lorsqu'ils sont vérifiés, arrêtés et les copies rendues conformes. Il se passe ainsi plusieurs années avant de connaître le montant même approximatif de ces travaux et cela conduit parfois à un sur paiement, ce qui est fort négligeable pour le budget du département.<sup>488</sup>

Tout était bon à Versailles pour tenter de faire des économies. Désormais seules les dépenses indispensables seront honorées et il est demandé aux jardiniers et entrepreneurs de revoir leurs revendications à la baisse. Toutefois, l'immensité des jardins faisait que les dépenses engagées restaient colossales et malgré les efforts consentis les difficultés persistaient. Elles pouvaient même être aggravées lorsque le roi demandait quelques ouvrages dans les jardins car il était difficile de refuser quoi que ce soit à sa majesté.

Le département des jardins était un des plus important à Versailles. La grandeur imaginée et réalisée par Louis XIV était difficile à assumer pour Louis XV et Louis XVI. De plus, plus le temps passait et plus les jardins vieillissaient et se dégradaient et les travaux de réparation étaient par conséquent de plus en plus fréquents et onéreux. Même si la rationalisation des coûts est perceptible, cela ne permet pas de rééquilibrer le budget du Trésor Royal ou même celui du département des bâtiments du roi.

## **B) La rémunération des jardiniers**

Un aspect économique important à prendre en compte dans la vie des jardins est le salaire attribué aux jardiniers. Ces sommes étaient différentes selon chacun et ne servaient pas qu'à rémunérer le travailleur mais à gérer une partie de l'entretien du jardin.

### 1) Le montant des entretiens.

---

<sup>488</sup> Archives Nationales, O1/1831, n°455

Tous les jardiniers n'étaient pas rémunérés avec le même montant. Ils recevaient chaque année ou en plusieurs fois une charge qui devait leur faire toute l'année et parmi cette somme ils s'attribuaient un salaire. On ne sait pas exactement combien un jardinier gagnait par mois, la plupart du temps d'ailleurs il ne touchait rien et s'endettait même. Nous étudierons donc ici les sommes globales qu'ils recevaient pour mener à bien l'entretien de leur jardin.

a) *Les jardiniers de Versailles et Trianon.*

**Versailles :**

Gardon : jardinier ayant l'entretien du jardin et des cours de la Ménagerie dudit château de Versailles. Il touche ainsi 200 livres par quartier de 1724 à 1736<sup>489</sup>. A partir de 1737 il ne reçoit plus que 150 livres pour le même entretien avec en plus le Quinconce de la Ménagerie puis 600 livres une fois par an jusqu'en 1752<sup>490</sup>.

Crosnier : qui prend la suite de Gardon touche 150 livres pour le premier quartier de 1756 puis 600 livres par an payé en une seule fois en décembre 1757 jusqu'au 31 décembre 1770<sup>491</sup>. Après cette année, il reçoit une augmentation de 50 livres par quartier et reçoit donc un total de 800 livres payé au moins jusqu'en 1775.<sup>492</sup>

Boivinet : avant de travailler à Trianon, il s'occupait de l'entretien du petit parc et de l'Orangerie de Versailles, des allées du pourtour du canal, des palissades de charmes du tour des faisanderies et de celles auprès de la grille de la Ménagerie. Il a touché pour cela 4 500 livres quatre fois par an en 1722 et 1723.<sup>493</sup>

---

<sup>489</sup> Archives Nationales, O1/2224 à O1/2236

<sup>490</sup> Archives Nationales, O1/2237 à O1/2252

<sup>491</sup> Archives Nationales, O1/2257 à O1/2270

<sup>492</sup> Archives Nationales, O1/2271 à O1/2278/B

<sup>493</sup> Archives Nationales, O1/2222 et O1/2223

Charpentier et Lemoine : ils sont les héritiers de Boivinet à Versailles, ce dernier étant affecté à Trianon. Ils ont l'entretien identique à celui de leur prédécesseur pour les mêmes endroits et mêmes sommes.<sup>494</sup> A partir de 1738, l'entretien augmente de 300 livres pour passer à 4 800 livres et n'est plus versé qu'à Lemoine. Toutefois cela ne dure qu'un quartier car à partir de juillet de la même année on retrouve Jean-Pierre et Jean-Eustache Lemoine affecté à cet entretien.<sup>495</sup> A partir de 1740 il n'y a plus que Jean-Eustache payé 19 200 livres une fois par an.<sup>496</sup> En 1759 son entretien regroupe le jardin du château de Versailles, de ceux de la reine et de M. le Dauphin, de l'Orangerie dudit château, du pourtour de la pièce des Suisses et du Canal et touche toujours la même somme.<sup>497</sup>

### **Trianon :**

Boivinet : il commence à être payé à partir du premier avril 1724 pour l'entretien des jardins, pépinières et du Mail de Trianon. Il touche pour cela 750 livres qui correspondent à son travail pour le mois de mars, date à laquelle il prend ses fonctions<sup>498</sup> et à partir de juillet 1724 il est payé quatre fois par an (le 1<sup>er</sup> avril, 1 juillet, 1<sup>er</sup> octobre et 31 décembre) la somme de 2250 livres pour un montant total de 9 000 livres par an.<sup>499</sup> A partir de 1735 c'est Boivinet fils et Guillaume Picard qui reprennent l'entretien aux mêmes conditions. Ils touchent ensuite 2250 livres le 1<sup>er</sup> avril 1745 et Belleville fils touche seul 6750 livres le 31 décembre car son associé décède. Il doit en outre payer annuellement 200 livres à la veuve Picard que le roi lui a accordé en considération des services de son mari.<sup>500</sup>

Belleville : a partir de 1746, date à laquelle il prend le jardin en charge à la place de Boivinet il est payé une fois par an au mois de décembre la somme de 9 000 livres. Il devra sur ce montant payer 800 livres de pension viagère, à savoir 600 livres par an au nommé Boivinet père

---

<sup>494</sup> Archives Nationales, O1/2224 à O1/2237

<sup>495</sup> Archives Nationales, O1/2238 et O1/2239

<sup>496</sup> Archives Nationales, O1/2240 à O1/2258

<sup>497</sup> Archives Nationales, O1/2259 à O1.2278/B

<sup>498</sup> Archives Nationales, O1/2224

<sup>499</sup> Archives Nationales, O1/2224 à O1/2234

<sup>500</sup> Archives Nationales, O1/2245

et 200 livres à la veuve Picard qui étaient avant chargés de cet entretien.<sup>501</sup> A partir de 1751, il reçoit un second entretien de 1200 livres réglé toujours une fois par an en décembre pour l'entretien du jardin et du potager de la nouvelle ménagerie de Trianon.<sup>502</sup>

A partir de 1768, les deux entretiens sont réunis et payés en une seule fois et augmentés de 300 livres parce que le total s'élève désormais à 10 500 livres.<sup>503</sup>

#### *b) Les jardiniers des dehors de Versailles*

Le Normand : le jardinier a l'entretien du grand carré du jardin potager du roi, des plates bandes et terrasses du pourtour d'icelui, du nouveau carré d'asperges, des figuiers en caisses et en espaliers et de tous les arbres à fruits tant en espaliers qu'en plein vent. A partir de 1722 il touche 2000 livres par quartier jusqu'en 1736.<sup>504</sup> Il reçoit 1000 livres de plus à partir de 1737 et jusqu'en 1739<sup>505</sup>. Il reçoit ensuite 12 000 livres par an jusqu'en 1760<sup>506</sup> et à partir de 1761 il reçoit 3 000 livres en plus de supplément<sup>507</sup> et encore 1 000 livres de plus à partir de 1771 pour atteindre 16 000 livres.<sup>508</sup>

Boivinet : Pierre reçoit 375 livres par quartier pour l'entretien des jardins de l'Hôtel du Grand Maître à Versailles de 1724 à 1729<sup>509</sup>. Sa veuve et son fils, Jean-Baptiste prennent la suite l'année suivante. Cela passe ensuite à 407,10 livres pendant deux ans<sup>510</sup>. Il diminue à nouveau en 1737 pour n'atteindre que 282,10 livres alors que la surface à entretenir augmente car en plus du Grand Maître ils doivent entretenir la Chancellerie.<sup>511</sup> Ils sont donc payés 1130 livres et cela augmente en 1746 à 1270 livres jusqu'en 1764<sup>512</sup>. Ce sont les fils qui reprennent la suite pour la même somme jusqu'en 1774 où seul le cadet garde l'entretien (voir II – H).

<sup>501</sup> Archives Nationales, O1/2246

<sup>502</sup> Archives Nationales, O1/2251

<sup>503</sup> Archives Nationales, O1/2268 à O1/2278/B

<sup>504</sup> Archives Nationales, O1/2222 à O1/2236

<sup>505</sup> Archives Nationales, O1/2237 à O1/2239

<sup>506</sup> Archives Nationales, O1/2240 à O1/2260

<sup>507</sup> Archives Nationales, O1/2261 à O1/2270

<sup>508</sup> Archives Nationales, O1/2271 à O1/2278/B

<sup>509</sup> Archives Nationales, O1/2224 à O1/2229

<sup>510</sup> Archives Nationales, O1/2230 à O1/2232

<sup>511</sup> Archives Nationales, O1/2233 à O1/2237

<sup>512</sup> Archives Nationales, O1/2246 à O1/2274

c) *Les jardiniers des pépinières.*

Nous présenterons ici ceux qui ont travaillé pour la pépinière du Roule qui en avaient l'entretien ainsi que le potager et l'orangerie d'icelle.

De 1722 à 1724, Louis Clément Garnier touche 250 livres par quartier<sup>513</sup>. A sa suite, Amelot touche la même chose mais reçoit une augmentation significative en 1727<sup>514</sup> puisque cela passe à 1 500 livres par quartier jusqu'en 1736<sup>515</sup>. Puis il ne reçoit plus que la moitié, 750 livres jusqu'à ce que le nommé Robiche prenne sa place en 1741. A partir de 1751, sa charge passe à 6 000 livres jusqu'en 1762<sup>516</sup>. C'est Cavillier ensuite qui y travaille jusqu'en 1773<sup>517</sup>.

2) Un revenu proportionnel à la tâche.

Les entretiens accordés aux jardiniers pouvaient être vraiment très disparates les uns par rapport aux autres. Certains pouvaient toucher en une année ce que d'autres ne touchaient qu'en un quartier. Et il leur fallait plusieurs années pour rassembler le montant touché par un jardinier en un an.

Il est intéressant de comprendre pourquoi ces disparités pouvaient être si importantes. Il ne faut pas ici remettre en cause le travail ou la formation de ces jardiniers. Nous avons vu que leur formation était quelque chose de très sérieux, de long et où l'on étudiait tous les aspects liés au jardinage. Il n'y a pas ici de question de considération car les revenus sont sensiblement identiques pour un même jardin tout au long de la période.

Une première explication peut être vue dans le prestige qui pouvait être attribué aux différents jardins. En effet, il apparaît comme compréhensible que l'on mette plus d'argent pour un jardin comme celui du roi à Versailles qui touchait jusqu'à 19 200 livres par an que pour celui de la Ménagerie où l'on ne touchait que 600 livres par an. Beaucoup plus de personnes se

<sup>513</sup> Archives Nationales, O1/2222 à O1/2224

<sup>514</sup> Archives Nationales, O1/2225 à O1/2226

<sup>515</sup> Archives Nationales, O1/2227 à O1/2236

<sup>516</sup> Archives Nationales, O1/2251 à O1/2262

<sup>517</sup> Archives Nationales, O1/2262 à O1/2273

promenaient dans le premier jardin que dans le second, il fallait donc que tout y soit irréprochable et l'on n'hésitait pas pour cela à y mettre les moyens. Comme nous l'avons dit, les jardins avaient aussi une fonction politique car ils étaient censés être à l'image du souverain c'est-à-dire parfaits comme divinisés. Celui de la Ménagerie était aussi moins exposé, l'on s'y promenait moins et ainsi les travaux engagés étaient moins importants.

Une seconde explication, assez simple peut être celle qui relève de la surface à entretenir. En effet, plus un jardin est grand et plus les frais engagés devaient être importants. D'une part plus il y a de surface à entretenir plus il faut de personnes qu'il s'agisse de permanents ou d'ouvriers journaliers. Et comme les jardiniers responsables devaient payer le personnel sur leur charge il était normal qu'elles soient plus significatives. De même pour le matériel, il fallait plus de râteliers, de pots, d'échelas... et cela coûtait beaucoup plus cher.

On ne sait pas combien revenait personnellement au jardinier sur la somme totale qu'il recevait. Il ne leur fallait toutefois pas énormément d'argent pour subvenir car ils étaient logés gratuitement et ils avaient tout un petit potager dans lequel ils cultivaient de quoi se nourrir. Bien évidemment, ces petits avantages n'impliquaient pas que le jardinier ait à travailler gratuitement.

### 3) Riches ou pauvres : quel statut pour les jardiniers ?

#### a) *Des comptes plutôt vides*

Il convient donc de se demander si travailler dans les jardins du roi à Versailles, tâche ô combien prestigieuse, était intéressant du point de vue financier.

Les différents documents retrouvés concernant le statut des jardiniers tend à nous amener à répondre plutôt négativement. Dans l'esprit commun tout le monde pense à des hommes comme Le Nôtre ou encore La Quintinie qui étaient connus dans le monde entier, couverts de richesses, logements et titres par le roi Louis XIV. Ces hommes là pouvaient être qualifiés de riches ou en tout cas n'ayant aucun besoin particulier. On aurait alors tendance à penser qu'il en était de même pour les jardiniers qui suivirent mais malheureusement pour eux ce ne fut pas le cas.

Les revenus qui leur étaient attribués chaque année devaient leur permettre de mener à bien leur entretien et de s'adjuger une petite somme d'argent qu'ils pouvaient mettre de côté ou qui leur permettait de vivre convenablement. Mais les difficultés financières rencontrées par le roi faisaient qu'il était de plus en plus difficile d'honorer les différents paiements concernant les jardins entre autre. C'était alors les jardiniers qui avançaient ces sommes sur la charge qu'ils recevaient ou qui étaient même parfois contraints de contracter des emprunts. On apprend que c'est notamment le cas pour le sieur Le Normand qui est obligé de mettre annuellement 13 à 14 000 livres sur son propre fond pour l'entretien du jardin et donc qu'il ne trouve aucun bénéfice sur le prix de ses entretiens.<sup>518</sup>

On ne connaît pas réellement la manière de vivre des jardiniers dans la vie de tous les jours. Bien sûr qu'ils avaient de quoi survivre mais on se rend compte que les choses deviennent plus compliquée pour la famille une fois que le jardinier ne travaillait plus soit parce qu'il était à la retraite ou qu'il était mort.

Les épouses demandaient alors systématiquement des pensions afin de pouvoir continuer à subvenir aux besoins de la famille. C'est-à-dire que le mari n'avait pas pu mettre d'argent de côté pour lorsque la situation deviendrait plus délicate. La plupart du temps dans leurs demandes, les épouses font état de l'état déplorable ou tout du moins difficile dans lesquels elles se trouvent avec leur famille. Les filles du sieur Lemoine font état « du peu de fortune laissée par le sieur Lemoine. »<sup>519</sup>

Pécuniairement on peut dire que les jardiniers n'étaient pas riches, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas de grosses sommes d'argent mises de côté.

#### *b) L'étude des inventaires après décès*

Toutefois l'étude des inventaires après décès nous montre qu'ils possédaient de nombreux objets et biens et aussi tous les outils nécessaires à leur profession. Un notaire venait ainsi établir la liste de tout ce qu'ils possédaient et en chiffraient le montant.

---

<sup>518</sup> Archives Nationales, O1/1071, n°273

<sup>519</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 19 juillet 1784

Nous allons nous arrêter sur trois familles de jardiniers, les plus importants de notre période : Belleville, Le Normand et Lemoine et tenter de voir ce que chacun possédait et dresser un état des lieux de ce qu'ils possédaient à leur mort.

Une première constatation s'impose entre ces différents entretiens, celui de Jean-Baptiste Belleville est beaucoup moins imposant que les deux autres, il ne compte que 7 pages. Cela veut tout simplement dire que la liste des effets qu'il possédait était moins importante et par conséquent qu'il était certainement moins riche.

Nous allons commencer par l'étude du sieur Belleville<sup>520</sup> : l'inventaire total de tous les biens répertoriés dans son logement est estimé à la valeur de 842 livres et six deniers ce qui représente une somme plutôt modique. Cela montre que durant toute sa vie et sa carrière de jardinier il a pu amasser des objets pour cette somme ce qui apparaît comme plutôt dérisoire.

On retrouve par exemple dans une chambre une horloge estimée à 32 livres et une armoire de 22 livres. Il possédait également un tableau et des estampes qui ne sont évalués qu'à vingt sols. Les ustensiles de cuisine comme des marmites, et casseroles valent environ 33 livres. On ne dressera pas la liste de tout ce qu'il possédait car vraiment tout y était répertorié même une petite couverture de lin jaune et tout son linge de maison ainsi que ses vêtements.

Il avait également une dette passive estimée à 268 livres et qu'il tient de son père.

On remarque qu'il ne possédait aucun objet de grande valeur mais seulement de quoi entretenir une maison et vivre convenablement. Il lui restait même des dettes contractées par son père.

Le peu de montant auquel s'élève cet inventaire nous laisse fortement penser que le sieur Belleville n'était pas riche. Il ne laisse rien à ses héritiers et à sa veuve. Olivier, son fils, reprend son entretien et rachètera sur l'inventaire tous les objets nécessaires à sa nouvelle charge de jardinier.

Jean Eustache Lemoine<sup>521</sup> : nous avons vu que c'était un amateur de vin et qu'il en possédait pour près de 750 livres soit presque autant que le total laissé par notre jardinier précédent. Cela nous montre déjà qu'il existait de réelles disparités entre les différents niveaux de vie des

---

<sup>520</sup> Archives départementales des Yvelines, 3E 45 133, 8 mai 1762

<sup>521</sup> Archives départementales des Yvelines, 3E 45 181, 23 juillet 1784

jardiniers. Il possédait par exemple des animaux dans sa cour : on compte un coq et une vingtaine de poules pour 27 livres. Dans la maison, on trouve aussi une horloge mais celle-ci est estimée à 192 livres ce qui montre qu'il pouvait s'offrir des objets plus chers et certainement de meilleure qualité que Belleville. Dans sa chambre il a un attique de cheminée et une glace qui sont estimés à 400 livres encore une somme non négligeable. Ses revenus étaient ainsi plus conséquents ou du moins il arrivait à mettre un peu d'argent de côté et à investir dans du mobilier. Ce qui est intéressant ici c'est que l'on inventorie aussi tout les outils que possédait le jardinier : il a par exemple douze petits chariots avec leurs roues estimés à 90 livres, deux machines servant à encaisser les orangers pour 120 livres, des fourches, des échelles, des paires de ciseaux, des ratissoires. On retrouve aussi deux milles bottes de vieux foin qui servait à l'entretien du jardin et valant 600 livres. Nous n'avons par contre pas ici, l'estimation totale de tout ce que possédait le sieur Lemoine, nous n'avons fait ici qu'un inventaire sommaire de ses biens mais cela nous permet néanmoins de voir qu'il possédait beaucoup plus de choses que Jean-Baptiste Belleville et que leur vie était totalement différente. Une estimation assez rapide de l'ensemble de l'inventaire nous permet de dire que ce qu'il possédait devait avoisiner aux alentours de 5 à 7 000 livres. Il ne faut pas oublier que le sieur Lemoine avait été repris à l'ordre par les inspecteurs parce que ses jardins n'étaient pas bien tenus et se dégradaient de plus en plus. Serait-il possible de penser qu'il préférerait se payer plus largement afin de pouvoir s'offrir les différents objets que nous avons évoqués ici, le rapprochement pourrait être assez rapide. Néanmoins nous préférons penser qu'il était consciencieux dans son travail et qu'il était plutôt un fin gestionnaire ce qui lui permettait de mettre de l'argent de côté et d'acheter régulièrement des biens.

Jacques Louis Le Normand<sup>522</sup> : son inventaire est le plus important des trois. Cela apparaît comme relativement normal vu qu'il était aussi inspecteur général des jardins potagers ce qui lui faisait un revenu en plus. Il est intéressant de remarquer ici que pour tout ce qui concerne ce que le jardinier possédait dans le jardin potager, c'est Belleville jardinier du Roi au palais de Trianon qui a promis de donner son avis sur l'estimation totale de ces biens. En ce qui concerne seulement les arbres qui lui appartiennent on estime cela devoir 1 200 livres ce qui est une somme vraiment très importante. On voit qu'il possédait de nombreux outils et beaucoup de

---

<sup>522</sup> Archives départementales des Yvelines, 3E 43 253, 18 octobre 1782

matériel car la liste à elle seule fait trois pages. Le notaire ne peut donner ici l'estimation totale de ce que possédait le jardinier car il ne s'est chargé que de ce qui était dans la maison, il lui manque l'estimation des jardins ainsi que celle des ouvrages à faire par le sieur Estienne, libraire à Paris, on ne connaît donc pas non plus le total global de cet inventaire.

Les inventaires après décès étaient très précis du fait que le notaire passait la journée entière à noter tout ce que possédait le défunt. Cela nous permet de comprendre une partie de la vie du jardinier. Dans quelles conditions il vivait et ce qu'il possédait. Cela nous renseigne sur le fait qu'ils étaient riches ou pauvres. Le premier cas ici est vraiment différent des deux suivants. Mais cela ne veut pas dire grand-chose dans la mesure où comme nous l'avons vu le sieur Le Normand avait dû s'endetter pour son entretien et que la femme et les filles dudit Lemoine demandent une pension au Roy pour continuer à vivre. Toutefois ces différents objets pouvaient être vendus et rapporter ainsi un peu d'argent à la famille. On remarque tout de même que des inégalités financières existaient entre les différents jardiniers de Versailles

### **C) Un fonctionnement aléatoire**

Même si tout était très bien organisé dans les jardins, les tâches réparties entre chacun et la hiérarchie bien établie, le fonctionnement des jardins de Versailles n'était pas réellement limpide. En effet, les difficultés financières commencent à se faire sentir. Les caisses du roi sont de plus en plus vides et il devient difficile de fournir tout ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement des lieux. Les diminutions de dépenses voient le jour mais à l'inverse les jardins demandent eux des moyens supplémentaires. Les jardiniers vont devoir faire avec ce qui leur était attribué mais la plupart du temps cela ne suffisait pas et ils se trouvaient eux aussi dans de mauvaises situations financières.

#### 1) Les différentes requêtes du personnel.

##### a) *Les jardiniers*

Lorsque quelque chose n'allait pas dans les jardins, notamment au niveau de l'entretien, on n'hésitait pas à le faire savoir aux jardiniers comme ce fut le cas avec le sieur Lemoine. Dans l'autre sens, les jardiniers eux aussi n'hésitaient pas à dire à leur administration ce qui ne leur convenait pas. Et la plupart du temps ces réclamations relevaient d'un aspect financier.

Il y a ainsi plusieurs demandes venant des jardiniers qui font remarquer qu'ils n'ont pas été payés par l'administration. Il ne s'agit pas de leurs gages qui ne leur auraient pas été versés mais plutôt d'avances qu'ils ont faites pour certains travaux et qui ne leur ont pas été remboursées.

Des réclamations viennent ainsi du jardinier Lemoine qui a été chargé de plusieurs travaux en 1749. Notamment « des glaises de la pièce d'eau de l'Hermitage et de celles des bassins de la Ménagerie, de Trianon sur des prix approuvés par Monsieur de Tournehem. Il fut aussi chargé verbalement de la fouille des terres du Mail et de leur enlèvement dans la pièce puante non à la toise mais à la journée sur des rôles. Il a ainsi payé pour ces travaux la somme de 10 333 livres 17 deniers et 2 sous et on ne lui a remboursé que 7156 livres 6 deniers et 10 sous ce qui lui fait perdre 3177 livres, 10 deniers et 4 sous. Il s'agit pour lui d'une perte trop considérable pour ne pas implorer des bontés et demande à être dédommagé en conséquence.

Pareillement en 1752 où l'on parle de dédommager le jardinier de Versailles des dépenses qu'il est obligé de faire pour la réparation des dégradations occasionnées pour la construction d'un édifice pour la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Mais les personnes qui travaillaient à cette période ne sont plus en exercice et la personne en charge actuellement ne veut pas prendre la décision. Elle reste donc en suspens et le jardinier n'est pas remboursé.<sup>523</sup>

Une autre demande vient du jardinier de Trianon, le nommé Belleville. Il avait formé à ses dépends une petite serre à ananas que le roi ayant trouvé bons a pris pour son usage, en sorte que le profit qu'il en retirait et qui servait à l'indemniser des frais n'a plus lieu. Il avait anciennement les élagages et arbres de lignes morts pour servir à son chauffage, mais ne les

---

<sup>523</sup> Archives Nationales, O1/1790, 3 février 1752

ayant plus et le temps devenant de plus en plus difficile il ne lui est plus possible de soutenir cette serre si Monsieur le Marquis de Marigny ne lui accorde ou les bois morts ou de lui passer la dépense de six cordes de bois. On lui accordera par la suite le chauffage de la serre, cette dépense n'étant pas onéreuse elle n'a pas été refusée.<sup>524</sup> On voit ici que ce qui était important c'était de satisfaire le roi même si cela pouvait pénaliser le jardinier financièrement ou dans la vie de tous les jours. Il y a encore le sieur Le Normand qui demande un dédommagement des dépenses auxquelles l'oblige l'entretien des trois nouvelles serres chaudes construites par ordre du roi et il demande de se faire rembourser les frais qu'il a faits pour cet entretien pendant les six derniers mois de 1751 et 1752.<sup>525</sup>

Les demandes de ce genre se font plus régulièrement au fur et à mesure que l'on approche de la fin de notre période. En effet, les caisses du roi sont plutôt vides et par conséquent le budget alloué aux jardins est moins important mais les travaux doivent continuer et ce sont donc les jardiniers qui ressentent en première ligne les conséquences négatives de ces changements. Pour certains, il y a un réel manque à gagner et ils se trouvent parfois endettés, sans le sous et laissant une famille dans le besoin à leur mort. Le système des gratifications ordinaires que nous verrons par la suite permettait d'améliorer quelque peu leur quotidien mais ne suffisait toutefois pas à combler les déficits.

#### *b) Les autres travailleurs*

On trouve aussi différentes demandes de personnes travaillant pour les jardins mais qui ne sont pas des jardiniers.

C'est le cas des entrepreneurs Berthe et Crosnier qui ont fait des ouvrages de terrasse glaise pour un total de 375 639 livres 10 deniers et un sou. Il leur reste encore à recevoir 150 039 livres, 10 deniers et un sou ce qui est une somme considérable. Sur cette somme « les entrepreneurs supplient Monsieur le Directeur Général de leur faire donner un acompte de au moins 10 000 livres pour les mettre en état de s'acquitter des dettes qu'ils ont contractées tant

---

<sup>524</sup> Archives Nationales, O1/1831, n°169

<sup>525</sup> Archives Nationales, O1/1827/7, n°295

par emprunts qu'avec leurs ouvriers et voituriers, par les retards de paiements qu'ils viennent d'éprouver successivement depuis plus de six mois. En observance à Monsieur le Directeur Général qu'à l'égard des ouvrages à continuer et achever dans le courant de la fin de cette campagne ils auront besoin d'être aidés chaque mois de 7 à 8 000 livres jusqu'à la fin des ouvrages dont il s'agit indépendamment de l'acompte qu'ils demandent pour le prochain travail ». <sup>526</sup> Travailler pour le roi n'était donc pas un gage de sûreté du point de vue financier, bien au contraire. Ce dernier ne payait pas forcément ce qu'il devait ou alors avec beaucoup de retard et de graves conséquences pour les entrepreneurs. Œuvrer dans les jardins du roi était certes quelque chose de prestigieux mais n'était pas synonyme de richesse.

Ce sont aussi les héritiers du Sieur Boucher, sculpteur qui demandent règlement et arrangement pour ce qui est dû au sieur pour les Bains d'Apollon et le buste de M. le Comte de Maurepas. Cette demande est signée de M. Clausse, procureur à Versailles rue Neuve. <sup>527</sup> Ici, on n'hésite pas à saisir la justice pour que le paiement se fasse.

Une autre requête vient de Guiard qui est entrepreneur de maçonnerie au département de Trianon et des jardins du château de Versailles et qui demande à ce qu'on le rembourse des avances qu'il a faites car il est dans une situation financière déplorable. En effet, il lui reste encore dû 360 000 livres déduction faite des acomptes qu'il a reçus et encore environ 45 000 livres pour des travaux au jardin anglais de la reine à Trianon. Pour essayer de survivre il a vendu pour 62 000 livres de bien et il a contracté de forts emprunts. Cet homme est dans une telle situation qu'il est sur le point d'être conduit dans les prisons et d'abandonner sa famille. Il est également poursuivi par les différents marchands qui lui ont fourni des fonds et par les ouvriers qui n'ont pas été payés. <sup>528</sup>

Les sommes engagées dans ces travaux étaient considérables et étaient effectivement difficiles à engager et à respecter pour un seul homme. Ce qui conduit à de telles situations avec des conséquences parfois catastrophiques. Ceci est d'autant plus dérangeant que le service des Bâtiments responsable des commandes devait savoir ce qui lui était possible de rembourser.

---

<sup>526</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 25 octobre 1780

<sup>527</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 22 janvier 1783

<sup>528</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 29 novembre 1779

Peut on alors croire que l'on ait engagé ces chantiers en sachant à l'avance que l'on ne pourrait pas l'honorer financièrement.

## 2) Des sommes insuffisantes pour les entretiens.

Il arrivait également que ce que touchait un jardinier pour effectuer l'entretien de son jardin ne soit plus suffisant. En effet, souvent les sommes étaient fixées depuis plusieurs années et ne prenaient pas en considération les changements qui pouvaient avoir lieu au fil du temps.

Cela a notamment été le cas pour les entretiens de M. Le Normand<sup>529</sup>. Avant 1757, il recevait la somme de 12 000 livres puis on l'a augmenté de 3 000 livres « attendu l'augmentation de culture qui lui fut ordonnée pour le mettre en état de fournir à la consommation des petits appartements de sa majesté tant à Versailles qu'à Marly et Trianon ». On avait donc compris que les nouvelles tâches allouées au jardinier ne pouvaient se contenter d'une somme si peu importante. Mais là encore, près de quinze ans plus tard, cette somme n'est encore pas suffisante pour répondre à toutes les demandes. En effet, depuis cette époque le prix des ouvriers et de presque tout ce qu'exige l'entretien d'un jardin a tellement renchéri que le Sieur Le Normand expose que les 15 000 livres qui lui sont allouées sont inférieures même aux avances qu'il est obligé de faire annuellement. Par conséquent il demande une autre augmentation. De plus ses états de dépense depuis 10 ans montrent qu'il n'y a pas un sol de reste pour lui et au contraire qu'il a été le plus souvent en perte. Ainsi, on propose de lui accorder 2 000 livres d'augmentation réparties en 1000 livres pour son entretien et encore la même somme en forme de gratification annuelle et d'autre part une indemnité de 10 000 livres pour les douze années écoulées depuis le dernier arrangement.

Les coûts augmentent sans cesse et les jardiniers avaient de plus en plus de mal à subvenir aux différents besoins inhérents à l'entretien des jardins. Là encore, il aura fallu attendre plusieurs années avant que l'administration ne consente à une augmentation et pendant ce temps là le jardinier s'est endetté.

---

<sup>529</sup> Archives Nationales, O1/1071/2, n°270

On retrouve d'autres problèmes concernant les salaires avec par exemple le nommé Dupuis, conducteur des fruits qui supplie qu'on lui accorde des gages pour pouvoir subsister.<sup>530</sup> Il fallait à chaque fois faire la démarche auprès de l'administration pour pouvoir être payé. On voit que dès qu'il était possible de réduire les dépenses ou simplement de ne pas payer, l'administration ne bougeait pas. Toutefois, la plupart de ces demandes sont suivies positivement surtout lorsque les montants engagés n'étaient pas trop importants.

L'abbé de Ruallem adresse une lettre au marquis de Marigny de la part de Mesdames de France en faveur de Crosnier, jardinier de l'Hermitage. En effet, il lui est dû plusieurs années de sa place de jardinier dont il n'a rien touché, parce que son traitement n'est point encore réglé. Il n'a cependant d'autres ressources pour faire subsister sa famille que son travail et sans la charité de Mesdames il serait dans la plus grande misère.<sup>531</sup>

Il existe ainsi de véritables manquements au niveau des sommes qui étaient destinées aux jardiniers, qu'il s'agisse d'argent concernant des travaux ou alors leur entretien. Cela est d'autant plus important que malgré cela ces hommes continuaient de travailler à Versailles en s'endettant. Ici, le prestige de la tâche apparaît le plus important et le fait qu'ils soient hébergés leur permettait d'avoir un toit sur la tête en toutes circonstances. En dépit de cela, travailler comme jardinier apparaissait comme le plus important.

### 3) Une administration négligente pour les paiements.

Lorsque l'on travaillait pour les jardins notamment lorsqu'il s'agissait de fournisseurs extérieurs, il ne fallait pas s'attendre à ce que le paiement soit immédiat. En effet, on peut dire que le département des bâtiments et jardins de Versailles n'était pas pressé de payer les différents montants qu'il engageait. Cela peut être mis sur les lenteurs du système et notamment le fait que les différents devis et mémoires devaient passer entre différentes mains et être acceptées et signées par plusieurs personnes. On peut aussi mettre ces différents retards sur le fait que

---

<sup>530</sup> Archives Nationales, O1/1827/7, n°138

<sup>531</sup> Archives Nationales, O1/1804, n°375

l'administration payait lorsqu'elle avait les fonds nécessaires. Et cela n'était pas forcément régulier vu les difficultés croissantes rencontrées tout au long de la période. La plupart du temps les différents fournisseurs n'étaient pas payés la même année que celle où ils ont fourni les jardins.

Ainsi, Germain Cheddeville est payé en juin 1730 pour avoir fourni des arbres fruitiers pendant le mois de février 1726 soit plus de quatre ans plus tard pour une somme de 260 livres.<sup>532</sup> On retrouve des paiements après trois ans en 1738 en faveur du nommé Laporte, potier de terre et M. Jubert, treillageur.<sup>533</sup> Egalement en 1761, on retrouve trois paiements différents pour des fournitures effectuées en 1758, deux concernant de la fourniture de bois à brûler par le nommé Crosnier et un en faveur du jardinier Boivinet pour des paiements de fumiers, cloches et graines d'herbe.<sup>534</sup> En 1775, ce dernier reçoit un paiement de 126 livres et 2 deniers pour des fournitures datant de 1769 soit plus de six ans après.<sup>535</sup>

On réalise de ce fait la lenteur du système et les conséquences que cela pouvait avoir sur les travailleurs. Toutefois, comme nous l'avons dit, travailler à Versailles ou pour Versailles était quelque chose de prestigieux et cela était quelque chose d'important pour la réputation. Ainsi, les différents fournisseurs étaient connus pour collaborer avec le château ce qui signifiait qu'ils étaient réputés dans leur domaine et cela pouvait amener d'autres clients, des particuliers qui eux payaient plus régulièrement et plus rapidement.

La dimension économique ne doit ainsi pas être négligée en ce qui concerne le fonctionnement des jardins. On se rend compte qu'il était difficile de subvenir à tous les besoins qu'un tel entretien nécessitait. Si cela avait des répercussions sur les jardiniers, il y en avait aussi concernant la tenue des jardins comme nous l'avons vu dans le II – F et cela poussait les rois à rechigner sur certains travaux (voir III – A). Même si les jardins appartenaient au roi, ce dernier avait lui aussi du mal à honorer ses engagements.

---

<sup>532</sup> Archives Nationales, O1/2230

<sup>533</sup> Archives Nationales, O1/2238

<sup>534</sup> Archives Nationales, O1/2258

<sup>535</sup> Archives Nationales, O1/2278/B

## D) Les jardiniers : de véritables chefs d'entreprise

Les jardiniers se voyaient attribuer un jardin. Pour cela, ils avaient une charge et une somme qui leur était attribuée par an. C'était à eux ensuite de gérer le personnel nécessaire à l'entretien et bon fonctionnement de leur jardin. Ils n'étaient pas complètement autonomes et devaient répondre de leurs décisions et de leurs actes à leurs supérieurs selon le principe de la hiérarchie mis en place dans le département des jardins. On verra que l'on peut ainsi les comparer, à leur niveau, à de véritables chefs d'entreprise.

### 1) Un personnel à charge.

Comme tout chef d'entreprise, le jardinier responsable du jardin ne travaillait pas tout seul. Il y avait plusieurs personnes qui étaient à ses côtés. En effet, lui aussi était occupé par d'autres charges inhérentes à sa fonction et à ses responsabilités.

Il y avait deux types de personnes qui travaillaient pour lui :

**Le personnel permanent :** chaque jardinier se voyait donc attribuer un certain nombre de personnes pour travailler à ses côtés. En effet, outre ses responsabilités annexes, les surfaces à entretenir étaient considérables et ne pouvaient être effectuées par une seule personne. C'est pourquoi de vraies équipes travaillaient dans ces jardins.

Pour l'entretien du jardin royal, c'est-à-dire celui de Versailles « le jardinier sera obligé d'avoir continuellement trois hommes et deux femmes » pour exécuter les différents tâches soumises par la charge.<sup>536</sup>

Le jardin potager regroupe un grand nombre d'employés. En effet, comme il devait fournir quotidiennement les tables du roi, donc rien ne devait être négligé. Pour cela, les Le Normand doivent entretenir à leurs frais huit garçons à l'année<sup>537</sup> qui se répartissent comme cela : un

---

<sup>536</sup> Archives Nationales, O1/1790, sans date

<sup>537</sup> Archives Nationales, O1/2240

maître garçon, un premier garçon et six garçons.<sup>538</sup> Ils sont également logés aux côtés du jardinier en chef dans un bâtiment adjacent.<sup>539</sup>

Au potager du Petit Trianon, le sieur Belleville est épaulé par quatre hommes et il est précisé que cela peine à suffire pour faire un entretien correct.<sup>540</sup>

Au jardin du Grand Maître, Boivinet le jeune est obligé d'avoir un garçon à l'année qu'il sera chargé de rétribuer sur ses gages.<sup>541</sup>

**Les journaliers :** en plus des travailleurs permanents qui oeuvrent aux côtés des jardiniers. Ces derniers pouvaient quand cela était nécessaire embaucher d'autres ouvriers pour des tâches précises. Ainsi, pour les jardins de l'Hermitage à Versailles, le jardinier aura toujours un nombre suffisant de garçons instruits dans le jardinage et bons ouvriers.<sup>542</sup>

Ces personnes étaient embauchées seulement à la journée et étaient chargées d'effectuer des tâches particulières et qui, la plupart du temps ne demandaient pas de connaissances particulières. C'était notamment le cas pour les voituriers chargés d'aller chercher du matériel ou des plants dans les pépinières puis de les ramener dans les jardins.

On retrouve ainsi aux Archives Nationales les états de ces journées d'ouvriers employés pour diverses tâches. Par exemple, du 20 juin au 3 juillet 1785<sup>543</sup>, la veuve Lemoine a embauché cent un ouvriers au total pour le rétablissement des allées du parc de Versailles autour des bassins qui ont été rétablis et du Rocher, puis 152 autres journées la quinzaine suivante pour les mêmes tâches.

En 1790, pour le mois de janvier a été payée la somme de 49 livres et 10 deniers pour vingt-deux journées, soit 2 livres et cinq deniers la journée, pour les réparations des treillages et palis dans le jardin de Versailles, côté du Midi.<sup>544</sup> Et pour les six premiers mois de cette même année, le montant pour ces différentes journées s'élève à 391 livres, 19 deniers et 8 sous. Ces différentes listes sont très nombreuses et détaillées. Il fallait en effet que le jardinier puisse justifier l'embauche de ce personnel.

<sup>538</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°147

<sup>539</sup> Archives Nationales, O1/1842, 10 octobre 1773, pp 29-32

<sup>540</sup> Archives Nationales, O1/1072, n°432

<sup>541</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°317

<sup>542</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 1<sup>er</sup> décembre 1782

<sup>543</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, année 1785

<sup>544</sup> Archives Nationales, O1/1791/4, année 1790

Ici, on peut parler de travail à façon, c'est-à-dire que le jardinier avait la liberté d'embaucher les personnes qu'il souhaitait à partir du moment où elles exécutaient correctement leurs tâches. Il n'avait pas de compte à rendre sur ses choix particuliers. Toutefois, même si l'on se rend compte que de nombreuses personnes travaillaient quotidiennement à l'entretien des jardins, on ne retrouve les noms et les salaires que des jardiniers les plus connus. Pour tous ces autres anonymes on ne sait que peu de choses, on ne trouve pas les noms ni leur salaire exact. On sait combien le jardinier payait au total ou même le prix d'une journée mais comme on ne sait pas à quelle fréquence ces journaliers y travaillaient et on ne peut pas connaître leurs revenus exacts ou leur mode de vie. Il est par conséquent difficile de retracer leurs histoires personnelles et professionnelles.

En ce qui concerne le personnel à gérer, cela représentait une certaine somme pour les jardiniers. Car il devait payer les journaliers ainsi que les différents garçons des jardins. Seuls les apprentis n'étaient pas rémunérés car ils bénéficiaient de la formation de l'aîné. Il fallait donc calculer précisément à quoi reviendrait le montant total de ce type de dépenses pour pouvoir le prévoir dans le budget, il fallait aussi prévoir exactement les travaux à faire pour connaître le nombre de journées à employer et pouvoir y répondre financièrement.

## 2) Le matériel à fournir.

Outre le personnel que le jardinier devait trouver et rémunérer, il devait également entretenir les outils qui lui étaient fournis mais il devait surtout en apporter lui-même à ses frais. Cela devait rentrer dans son budget. Il n'y avait d'ailleurs pas que les outils mais tout le matériel nécessaire pour l'entretien.

Le jardinier du potager du roi doit fournir les terres et terreaux convenables pour l'entretien des figuiers, le roi quant à lui fournira seulement les caisses pour ces arbres fruitiers. Le jardinier devra entretenir à ses dépens les douze paires d'arrosoirs nécessaires pour les arrosements des figuiers que des plantes et légumes dans toute l'étendue du potager. Toutefois, le roi lui en

fournira des neufs à ses frais quand quelques paires d'arrosoirs seront hors d'état d'être réparées. Il devra également amener le bois de corde nécessaire pour échauffer les deux serres hollandaises. Ce jardinier « fournira tous les paniers, hottes et mannes, tant pour cueillir et servir les fruits, même les papiers pour servir ces fruits pendant l'hiver, comme aussi les papiers pour faire des sacs à conserver les raisons sur les treilles, et ceux pour envelopper les plus beaux fruits d'hiver ». Il fournira encore toutes les ratières, souricières et autres pièges pour détruire les rats et mulots qui ravageaient les fruits, comme aussi des filets pour les serres et pour les deux couches de figuiers.<sup>545</sup> Il devra également fournir les équipages, outils, échelles, cloches pour les couches, pailles pour les paillassons et couvertures.<sup>546</sup> Il ne faut également pas oublier tout ce qui concerne les pots, coutellerie, taillanderie, chaudronnerie, charronnage, vannerie, lumières, perches, échelas, cerceaux, pailles, fils de fer et clous et « généralement tous les ustensiles nécessaires aux opérations de jardinage à l'exception du treillage. »<sup>547</sup>

Pour l'entretien du jardin de Trianon, le jardinier Belleville devra fournir les fumiers, terreaux, recoupes, échelas, planches, fil de fer pour les menues réparations à faire.<sup>548</sup>

Pour entretenir les jardins de Chenil, de la Chancellerie et de la Surintendance, l'entrepreneur sera tenu « de se fournir de petits tombereaux pour enlever les immondices, brouettes, arrosoirs, râteaux, ratissoires, mannes, croissants, ciseaux et généralement quelconques tout ce qui est nécessaire pour ledit entretien sans en rien excepter.<sup>549</sup> C'est exactement la même chose pour l'entretien du jardin de l'Hôtel du Grand Maître à Versailles.

Le jardinier de l'Hermitage n'aura, quant à lui, rien à fournir, c'est le roi qui lui donnera ce dont il a besoin à savoir le bois à brûler pour chauffer la serre, la paille, les lattes et la ficelle pour les paillassons, les arrosoirs, camions, brouettes et barres, charrues, panier, chariots, leviers et cordages pour transporter les oranges, échelles et croissants et ciseaux. Le jardinier devra toutefois les entretenir à ses frais.<sup>550</sup>

---

<sup>545</sup> Archives Nationales, O1/1843/4, sans date

<sup>546</sup> Archives Nationales, O1/2240

<sup>547</sup> Archives Nationales, O1/1832, n°317

<sup>548</sup> Archives Nationales, O1/2246

<sup>549</sup> Archives Nationales, O1/1843/4, sans date

<sup>550</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, 1<sup>er</sup> décembre 1782

La liste concernant le matériel nécessaire au fonctionnement des jardins était très détaillée et rassemblait les outils les plus divers et un équipement pléthorique. Il fallait constamment que tout cela soit en bon état ce qui nécessitait un entretien quotidien que le jardinier devait faire à ses dépens. Là encore, une partie du budget devait être consacrée à cet aspect. Et lorsqu'un fils prenait la succession de son père il devait d'ailleurs racheter ses outils. En effet, Lemoine fils après la mort de son père, précise que ce dernier a acheté les ustensiles nécessaires à son compte puisque par son marché il « étoit obligé de s'entretenir de toutes les choses qui lui étoient nécessaires » et son fils veut savoir s'il peut porter ses objets dans l'inventaire de son père et de les exposer en vente car il ne peut « absolument se passer de ces objets qui lui sont de première nécessité ».<sup>551</sup>

Ces outils représentaient ainsi un enjeu économique car si le jardinier ne pouvait se les fournir ou les entretenir il n'était pas en mesure de travailler correctement. Il ne fallait donc pas qu'il hésite à racheter du matériel dès que nécessaire.

### 3) Un budget à gérer et des comptes à rendre.

Les jardiniers comme tous les chefs d'entreprise avaient un budget à gérer. Il fallait qu'ils soient assurés que la somme qui leur était allouée chaque année serait suffisante pour régler toutes les dépenses engagées même si nous avons vu que ce n'était pas toujours le cas car la somme de la charge n'était pas toujours assez élevée.

C'est d'ailleurs pour cela que tout était précisé dans le contrat qui unissait le jardinier et le département des bâtiments du roi.

Cela nous montre aussi que n'importe qui ne pouvait pas gérer un jardin comme c'était le cas pour les jardiniers que nous suivons durant notre période. Il fallait gérer du personnel, faire les comptes, écrire les courriers aux différents interlocuteurs, pouvoir répondre à n'importe quelle demande et se tenir correctement dans les jardins au cas où l'on croiserait des personnes importantes et bien évidemment avoir les connaissances en matière de jardinage les plus poussées et précises possibles pour savoir exactement ce dont avait besoin le jardin.

---

<sup>551</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, août 1784

Dans ce budget il fallait d'une part compter les différents salaires, des différents garçons jardiniers, des journaliers... D'autre part comme nous l'avons vu, il fallait acheter et gérer tout le matériel utile aux jardins. Puis il y avait tous les achats annexes qui n'étaient pas initialement prévus mais qui s'avéraient nécessaires. Ainsi, en 1756, M. Mollet envoie à M. Le Normand « l'extrait de l'état que sa majesté vient d'arrêter pour les ouvrages à faire dans [le] département pendant la présente année ». Il est accordé « un fond de 138 000 livres tant pour les appointements et entretiens fixes que pour les entretiens non fixes et grosses réparations. »<sup>552</sup>

En ce sens, ces jardiniers ne devaient pas passer la majorité de leur temps à travailler dans le jardin. Il fallait quotidiennement parler avec les inspecteurs sur l'état du jardin, les réparations à faire. Effectuer les différentes demandes concernant les plants aux pépinières, chercher les différents entrepreneurs pour les travaux extraordinaires et étudier ensuite les devis de chacun afin de choisir les plus avantageux aussi bien en matière de coût que de temps. Et chaque jour choisir les différents travailleurs journaliers. Ces différentes tâches inhérentes à la fonction de jardinier des jardins royaux nous montre qu'il n'était pas possible de tout gérer tout seul. Bien évidemment tous les jardins ne faisaient pas la même surface donc pour certains jardiniers ces tâches étaient plutôt rapides et ils passaient donc plus de temps dans les jardins comme pour les Boivinet mais par exemple Le Normand ou Lemoine qui avaient de grosses surfaces à gérer, ils avaient plus un rôle de gestionnaire.

Si on les compare à des chefs d'entreprise gérant le jardin et le personnel, ils avaient néanmoins des comptes à rendre à leur hiérarchie. Il fallait constamment que les inspecteurs et les contrôleurs soient au courant de ce qui se passait dans les jardins pour être sûr qu'il n'y avait pas d'abus.

Pour le potager par exemple, comme les serres ne sont point mises en entretien, le jardinier donnera des mémoires de dépenses tous les six mois pour tout ce qu'il est besoin de fournir et en ce qui concerne les frais du jardin ils sont présentés deux fois la semaine par Monseigneur le directeur général à sa majesté et en son absence par le contrôleur.<sup>553</sup>

---

<sup>552</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°165

<sup>553</sup> Archives Nationales, O1/1831, n°510

Jean-Baptiste Boivinnet produit tous les ans à M. l'abbé Nolin, le contrôleur des pépinières du roi, un mémoire des fleurs pour le service du département qui ne peuvent être élevées au potager du Grand Maître. Le mémoire contient aussi la fourniture de différents arbustes et arbres fruitiers que M. l'abbé Nolin ne peut fournir des pépinières du roi et il produit « en outre, un mémoire pour la fourniture des fumiers, différentes fournitures et autres ouvrages » commandés par monsieur le contrôleur.<sup>554</sup>

Pour chaque dépense, chaque demande d'achats ou de travaux, le jardinier devait adresser un courrier à ses supérieurs où il précise le montant exact. Tout devait ainsi être justifié, vérifié et accepté avant que les dépenses ne puissent être engagées. Cela aussi s'inscrit dans cette volonté de réduire les dépenses et cette volonté de rationaliser les coûts qui apparaît comme très importante sous Louis XV et Louis XVI.

Monsieur Mollet adresser un courrier à Le Normand en 1748 où il lui demande, afin de suivre les dépenses des Bâtiments du Roi les rôles dont le jardinier lui envoie tous les mois un montant signé afin qu'il en ordonne le paiement, de lui envoyer les rôles en double. Un sur lequel il ordonnera le paiement et un autre qu'il pourra garder au bureau de la direction. Il ajoute qu'il n'ordonnera le paiement d'aucun rôle s'il n'est envoyé en double.<sup>555</sup> M. Mollet demande également que Monsieur Le Normand travaille à son état de dépense mais aussi au marché des entretiens de son département pour le service du roi. Il ne faut pas qu'il oublie de rendre justice aux ouvriers soit en les augmentant à proportion de ce qu'il croira nécessaire de les charger, qu'en diminuant le surplus ou l'inutile. Pour faire cela, M. Mollet lui suggère de faire la recherche dans son bureau des anciens marchés et s'il n'en a pas il devra dresser un projet d'entretien bien circonstancié des ouvrages avec les charges, clauses et conditions et ce à quoi il estime devoir monter la somme.<sup>556</sup>

Il apparaît donc légitime de comparer ces hommes à de véritables chefs d'entreprise car ils avaient des responsabilités importantes, des sommes d'argent non négligeables à gérer et une partie de la réputation des jardins de Versailles entre leurs mains.

---

<sup>554</sup> Archives Nationales, O1/1831, n°614

<sup>555</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°162

<sup>556</sup> Archives Nationales, O1/1828, n°163

## E) Les fleurs, arbres et plants

Les différents plants utilisés à Versailles représentent eux aussi un budget important. Pas tant pour le coût que coûtent ces fleurs, arbres ou plantes diverses que pour ce que coûte l'entretien des pépinières et des différentes activités qui s'y déroulent. Ces pépinières devaient pouvoir répondre à toutes les demandes de la famille royale et en toutes circonstances. En ce sens, l'étude des pépinières apparaît intéressante car leur coût est non négligeable dans le budget et leur présence indispensable.

### 1) Les dépenses pour les pépinières.

Elles concernent notamment tous les travaux d'entretien qui s'y font pour en permettre le bon fonctionnement. On retrouve par exemple un mémoire des dépenses qui ont été faites pour l'entretien des pépinières du roi, voitures et « élaguements », graines et fumiers et autres fournitures année par année depuis le mois de novembre 1729 jusqu'en 1736 sous le contrôle du sieur Billaudel<sup>557</sup> :

1730 : la somme totale s'élève à 22 903 livres et 5 deniers.

1731 : 13 804 livres, 16 deniers et 4 sous.

1732 : 18 646 livres, 17 deniers et 9 sous.

1733 : 14 969 livres, 6 deniers et 11 sous.

1734 : 18 861 livres, 19 deniers et 5 sous.

1735 : 18 915 livres, 11 deniers et 1 sou.

1736 : 14 396 livres, 17 deniers.

Ces sommes sont importantes chaque année et en sept ans cela représente plus de 120 000 livres pour cette période. Si l'on considère que ces dépenses sont sensiblement identiques sur notre période, cela représenterait une somme de plus de un million de livres.

Il était important que les pépinières soient bien entretenues ainsi que tous les arbres et plants car ils devaient être en mesure d'être plantés tout de suite lorsque le jardinier en faisait la demande. On ne pouvait se permettre de simplement les planter et les laisser pousser sans

---

<sup>557</sup> Archives Nationales, O1/2102/3, sans date

aucune attention. Avoir de beaux arbres n'était pas quelque chose de gratuit, même pour le roi de France.

Outre l'entretien quotidien de ces pépinières, on y ordonnait assez régulièrement des ouvrages neufs. On peut étudier deux années en particulier et qui se suivent ce qui permet d'en voir l'évolution. Les ouvrages neufs ordonnés en 1739<sup>558</sup> se montent à 2803 livres. On a notamment fait enclore de treillage le pourtour de la pépinière neuve au-dessus de l'étang de Roquencourt pour défendre du fauve les jeunes plants pour un montant de 619 livres, la même chose pour la pépinière du grand étang sec de Bechenet pour 509 livres et 16 deniers, ou encore faire écouler les eaux de cette même pépinière, démolir un mur, fermer une voûte. Ces ouvrages comme l'indique le document ont été ordonnés ce qui signifie que les dépenses étaient prévues et un budget alloué à la différence des entretiens non fixes qui s'élevaient à 3000 livres pour les élagages, ébourgeoisements, plants à faire dans les avenues sur le chemin de Marly, celles du grand parc de Versailles et celles de Meudon, compris les plants et voitures dans les maisons royales et allées.

Prenons maintenant l'année suivante, 1740<sup>559</sup>. Pour cette période, les frais engagés apparaissent moins importants puisqu'ils ne s'élevaient qu'à 1906 livres et un denier. Là encore on retrouve le même type de travaux comme enclore de treillage certains endroits entre les avenues de « La Couë » et du Chesnay. Faire des fossés pour fermer la pépinière du petit Etang que celle de Saint Antoine.

Pour ces deux années les ouvrages ordonnés ne concernent pas forcément l'entretien des végétaux mais l'ensemble des lieux car l'un ne pouvait aller sans l'autre. Une pépinière en bon état était nécessaire pour que les arbres se développent correctement. Et ce sont alors d'autres dépenses qui sont engagées. Les pépinières n'étaient pas montrées au public, qui par ailleurs ne s'y intéressait que très peu voire pas du tout mais il fallait y accorder autant d'importance et de soins qu'aux jardins car elles étaient le berceau des espèces les plus diverses et variées.

On retrouve un devis des prix et conditions des ouvrages de terrasses et autres, à faire pour la culture de terrasse et autres, fourniture et entretien des plants et pépinières du roi à commencer

---

<sup>558</sup>

<sup>559</sup> Archives Nationales, O1/2102/1, sans date

du 1<sup>er</sup> janvier 1736<sup>560</sup>. On y détaille point par point en quoi consiste chaque tâche et combien l'entrepreneur sera payé pour chacune d'entre elles. Pour les défoncements, ceux de deux fers de bêche en terre aisée de 16 à 17 pouces de profondeur seront payés 90 livres l'arpent alors que pour ceux de deux pieds de bas en terre ordinaire tels que les pépinières de Bailly, du Merisier, des Moulins et autres de cette nature seront payés 135 livres l'arpent. Les labours de bêche seront également payés différemment suivant la manière dont ils seront faits. Sur neuf pages on dresse la liste complète de ce que sera payé chaque type de défoncement, labours de bêche, sarclages et binage, plantage... Et pour savoir la somme qui reviendra à l'entrepreneur, celui-ci sera tenu tous les huit jours de donner une feuille au contrôleur contenant les ouvrages qui auront été faits dans la semaine. On voit ici que les choses étaient relativement bien organisées et qu'en fixant tout à l'avance de manière très détaillée notamment en matière de prix permettait de prévoir un budget en conséquence pour cet entretien et le fait de demander à l'entrepreneur de rendre des comptes de manière si précise permettait de voir qu'il se contentait bien de faire ce qu'il y avait à faire et qu'il n'essayait pas de s'enrichir aux dépens du roi.

Chaque année, les pépinières nécessitaient un entretien important et par conséquent cela impliquait des dépenses assez importantes. Ces dernières ne pouvaient être négligées car ces pépinières représentaient le vivier de tous les jardins de Versailles. Bien évidemment, outre ces entretiens et la création d'ouvrages neufs, il fallait consacrer de l'argent à tout ce qui concerne les arbres et les fleurs.

## 2) Les coûts des fleurs, arbres et plants.

Lorsque les jardiniers du château de Versailles passaient commande auprès des pépinières, ils ne devaient rien payés. En effet, si les arbres ou plants étaient disponibles dans les pépinières, le jardinier allaient les chercher en payant des journées de voitures ou se les faisait livrer de la même manière. Par exemple on paye 60 livres en 1752 pour des rôles de journées de voitures employées pendant les mois de novembre et décembre à transporter les plants ordonnés être

---

<sup>560</sup> Archives Nationales, O1/2104, 1754

tirés des pépinières du roi pour les regarnis à faire à Trianon et autres jardins royaux.<sup>561</sup> Mais il arrivait que l'on ne puisse répondre aux besoins et à ce moment là le jardinier devait aller se fournir ailleurs, notamment chez les fleuristes parmi lesquels le sieur Vincent (voir II – B). Par exemple, on sait qu'en 1740 la pépinière ne peut pas fournir le total pour Versailles<sup>562</sup> donc les jardiniers vont devoir faire appel à des fournisseurs extérieurs.

Ce sont les jardiniers des pépinières qui achetaient ce dont ils avaient besoin, qu'il s'agisse d'oignons, de fleurs, de jeunes arbres et plants en tous genres. Ainsi, en 1753, Robiche achète des oignons sur ordre de De Vandière, directeur général des bâtiments du roi pour un montant de 1065 livres et 10 deniers pour les jardins de Versailles et Trianon. Il recevait les oignons qui étaient ensuite fournis aux jardins royaux.<sup>563</sup>

On trouve par exemple les sommes proposées pour le paiement de fleurs, arbres pour les pépinières du roi en 1752. Ainsi, 150 tilleuls pour Trianon coûtent 180 livres, on paye 150 livres et 4 deniers des oignons de jonquilles, narcisses, « *bosuels* », 218 livres pour des jacinthes, narcisses soit un total de 548 livres et 4 deniers pour ces espèces et pour le jardin de Trianon seulement.<sup>564</sup>

En 1750, les pépinières ont acheté des fleurs et plantes étrangères et rares pour une somme de 900 livres<sup>565</sup> et en 1752 on dépense 800 livres pour les mêmes achats c'est-à-dire fleurs des pays étrangers et d'arbres et graines rares.<sup>566</sup> La même année l'état des achats pour les pépinières montre qu'on a acheté 131 tilleuls pour la Meute et Trianon, 19 300 plans de pins, 400 bottes de buis nains pour les Tuileries, Versailles et le Luxembourg, 177 arbres fruitiers pour Choisy et Meudon, le tout pour 815 livres et 4 deniers et enfin 120 livres pour l'achat de cent bottes d'échalas pour servir de tuteurs aux jeunes arbres fruitiers et les garantir du vent qui les décolle. L'ensemble des achats pour cette année remonte donc à 1735 livres et 4 deniers.<sup>567</sup>

Les pépinières devaient donc se fournir ailleurs auprès de jardiniers. En effet, pour les arbres on ne pouvait pas se permettre de planter une graine et d'attendre que les arbres poussent

<sup>561</sup> Archives Nationales, O1/2113/B/3, année 1752

<sup>562</sup> Archives Nationales, O1/2102/5, 22 novembre 1740

<sup>563</sup> Archives Nationales, O1/2103/1, année 1753

<sup>564</sup> Archives Nationales, O1/2113/B/3, 1752

<sup>565</sup> Archives Nationales, O1/2102/15, 13 avril 1750

<sup>566</sup> Archives Nationales, O1/2102/17, 25 janvier 1752

<sup>567</sup> Archives Nationales, O1/2102/17, 1752

pour ensuite les planter à Versailles notamment. On devait donc se fournir en jeunes plants que l'on laisserait grandir dans les pépinières. Cela évitait aussi une trop grande perte de plants car on savait que passé un certain temps ils étaient viables et qu'ils risquaient beaucoup moins de mourir et étaient assez résistants pour ne pas se casser après une intempérie par exemple. Ainsi, en étudiant les diverses dépenses concernant les pépinières on trouve de nombreux achats chez différents jardiniers. En 1724<sup>568</sup>, François Pillet reçoit 2500 livres pour des fournitures d'ifs, *pisceas* et autres arbustes qu'il a faits pour regarnir les jardins des maisons royales. En 1735<sup>569</sup>, ce sont Michel Godard et Jacques Crosnier qui sont payés 1030 livres, 3 deniers et 6 sous pour leur paiement des plants de charmille, chênes et autres qu'ils ont levés dans les pépinières pour regarnir les jardins et avenues des maisons royales. En 1751<sup>570</sup>, un autre marchand d'arbres nommé Villers reçoit la somme de 2398 livres pour des arbres tilleuls, la même année la pépinières du roi paye 1583 livres et 10 deniers pour les arbres fruitiers au nommé Creté.

En ce qui concerne les fleurs, la plupart du temps c'est le jardinier de la pépinière qui les achète avec l'argent qu'il touche chaque année et qui lui sont ensuite remboursées. On retrouve une grande quantité de paiements effectués pour des oignons et fleurs. En 1744<sup>571</sup>, 700 livres sont reversées à Robiche, le jardinier de la pépinière du Roule pour des oignons de fleurs, œillets, jonquilles doubles et autres pour le mois de juin puis en 1745, il reçoit 712 livres pour des fleurs et oignons rares, pareil pour 1750 pour un montant de 1090 livres et 8 deniers.

Ces fleurs étaient soit destinées à regarnir la pépinière du Roule et certaines autres pépinières royales ou alors étaient directement livrées dans les jardins royaux mais dans tous les cas les dépenses étaient aux frais des pépinières. C'est Cavillier, le successeur de Robiche qui est ensuite remboursé. Par exemple il touche 1072 livres et 15 deniers en 1766<sup>572</sup> pour des fleurs, arbres fruitiers et arbustes qu'il a achetés pour les regarnis de ladite pépinière et des frais qu'il a faits à ce sujet en 1764, en 1771<sup>573</sup> il touche 1260 livres et 2 deniers pour les mêmes raisons.

---

<sup>568</sup> Archives Nationales, O1/2224

<sup>569</sup> Archives Nationales, O1/2235

<sup>570</sup> Archives Nationales, O1/2251

<sup>571</sup> Archives Nationales, O1/2250

<sup>572</sup> Archives Nationales, O1/2266

<sup>573</sup> Archives Nationales, O1/2271

On voit que les dépenses concernant les fleurs et arbres sont prises en compte par les pépinières car elles payent les jardiniers autres que ceux de Versailles pour les fleurs qu'ils fournissent aux jardins royaux. Par exemple 4 000 livres<sup>574</sup> à Vincent fleuriste pour les fleurs qu'il a fournies pour les jardins du roi de 1766 à 1770 en 1771 et il touche encore 1385 livres l'année suivante pour les mêmes fournitures<sup>575</sup>.

Lorsque les jardiniers font leurs demandes chaque année dans leur mémoire, les pépinières répondent en disant ce qu'elles peuvent fournir et ce que le jardinier devra acheter car la pépinière n'en a pas à disposition.

### 3) Des demandes détaillées.

Chaque année les jardiniers à travers le système des mémoires adressent la commande précise de tout ce dont ils auront besoin de planter dans leur jardin aux pépinières. Il fallait que leurs réclamations soient bien calculées et étudiées pour être sûr de ne manquer de rien. Cet état des lieux est étudié en étroite collaboration avec les inspecteurs et doit aussi répondre aux demandes de la famille royale ou des membres de la cour qui aiment voir telle fleur ou tel arbre durant les promenades.

Ainsi, en 1740 est dressé l'état des ifs, oignons et arbustes qu'il convient pour regarnir les jardins du château de Versailles et Trianon pour l'automne<sup>576</sup>. Tout ce qui est nécessaire au jardin du château de Versailles sera fourni par la pépinière même s'il est précisé que cela la dégarnira. Le jardinier devra fournir lui-même deux cents bottes de buis de bois pour les gradins à 12 sous la botte soit 120 livres et il pourra les trouver dans la forêt de Marly. Par contre pour le jardin de la Pyramide et celui de la serre le jardinier sera obligé d'acheter tout ce dont il aura besoin et qui s'élèvera à 525 livres. Pour le jardin de Trianon, la pépinière fournira quarante lilas de Perse, et le même nombre de *trifolium*, quatre-vingts chèvrefeuilles romains à la fois en boule et en palissade. Le jardinier est chargé de se fournir lui-même un millier d'oignons de tulipes *bosuelles* pour 120 livres, douze boisseaux de jacinthe bleue pour 60 livres, deux cents

---

<sup>574</sup> Archives Nationales, O1/2271

<sup>575</sup> Archives Nationales, O1/2272

<sup>576</sup> Archives Nationales, O1/2102/5, novembre 1740

jonquilles pour 8 livres et 120 livres pour des giroflées rouges et blanches. Il est précisé pour ces dernières que la pépinière peut les fournir mais ne peut pas répondre de leur beauté.

Ces demandes détaillées permettent assez tôt au jardinier de savoir quelle somme il devra allouer dans son budget à cela.

Ainsi, on retrouve pour plusieurs années des mémoires ou états de fleurs, arbres, charmilles, arbustes et oignons à fournir chaque année pour le département de Versailles ou le jardin de Trianon pour les deux principaux. On voit que ces demandes étaient très détaillées et nécessitaient un nombre très important de végétaux de toutes sortes. A chaque fois on précise à quoi et à quel endroit seront utilisés les différents plants afin de justifier de la demande. En 1744, on demande entre autre pour la partie du jardin de Versailles, trois cents mottes de grandes charmilles pour les parements des grandes allées, quatre milliers de moyennes charmilles, deux milliers d'érables pour regarnir les allées couvertes, trois cents tilleuls moyens et sycomores pour regarnir les lignes des bosquets du Dauphin et de la Girandole...<sup>577</sup>

En 1747, on retrouve une autre liste des oignons de fleurs pour le jardin de Trianon. Là encore, il est précisé que la pépinière ne pourra pas tout fournir et fournit l'estimation de ce que coûtera l'achat du reste. Trois cents *bossuelles* à 30 livres, trois cents jacinthes bleues et blanches doubles à 15 sous pièces pour un total de 45 livres, 3 livres pour un crochus demi boisseau, vingt-cinq boisseaux de tulipes à 4 livres pièce soit 100 livres et enfin quarante boisseaux de jacinthes bleues et blanches pour 320 livres soit un total général de 498 livres et l'on précise qu'il ne sera pas aisé de trouver les cent cinquante jacinthes bleues doubles.<sup>578</sup>

Cette étude des pépinières de Versailles montre que ces dernières étaient de véritables réservoirs pour les jardins royaux et notamment ceux du château. Par conséquent leur entretien était très important et relativement onéreux. Outre ces sommes déboursées chaque année pour cela, il fallait aussi faire des dépenses supplémentaires pour s'approvisionner dans les divers secteurs où l'on ne disposait pas des plants nécessaires. Pour que tout soit tenu à jour et faire face à toute demande et se retrouver au point de vue économique afin de budgétiser toutes ces

---

<sup>577</sup> Archives Nationales, O1/2102/9, 5 novembre 1744

<sup>578</sup> Archives Nationales, O1/1790, 18 août 1747

dépenses il fallait que tout soit parfaitement détaillé. Ici encore, on se rend compte que rien ne pouvait et ne devait être laissé au hasard.

## **F) Les diverses dépenses des jardins de Versailles**

Outre le paiement des jardiniers et de leurs ouvriers, de l'achat des différents plants nécessaires à l'embellissement des jardins et les créations et réparation, il existait d'autres dépenses inhérentes à l'entretien. Elles concernaient notamment les travaux de treillages et de terrasses qui étaient très réguliers et assez coûteux du fait de la minutie des travaux et du matériel nécessaires, les rémunérations pour les autres jardiniers qui travaillaient en collaboration avec Versailles et enfin les différents matériels nécessaires au bon fonctionnement de tous les jardins.

### **1) Les travaux de treillages et de terrasses.**

L'art du treillage était très important dans les jardins et notamment à Versailles. Les jardiniers treillageurs participaient ainsi activement à la réputation des lieux. Toutefois, ces travaux ne se faisaient pas gratuitement. La méticulosité du travail faisait que ces différentes constructions prenaient du temps et cela coûtait donc forcément de l'argent, de même que le matériel utilisé qui était particulier et qui devait être résistant et donc de bonne qualité et cela aussi avait un coût.

L'élaboration de terrasses aussi était un aspect important de l'entretien des jardins. Il ne s'agit pas ici seulement de terrasses comme on serait amené à le penser c'est-à-dire celles sur lesquelles on se promène mais de terrassement c'est-à-dire là où l'on faisait les parterres de fleurs notamment. On retrouve ainsi plusieurs sommes non négligeables à mettre en relation avec ce secteur des travaux dans les jardins.

#### *a) L'art du treillage : un coût non négligeable*

L'analyse des comptes au net du département des Bâtiments de Versailles permet d'avoir un aperçu assez précis de ce que pouvaient coûter les travaux de treillage. Les sommes pouvaient varier selon qu'il s'agit seulement d'une réparation ou alors d'une nouvelle création et là aussi, suivant la complexité de l'ouvrage les montants étaient différents.

En 1728, deux treillageurs Poirier et Pillard reçoivent ainsi 265 livres pour des ouvrages qu'ils ont réalisés au jardin de la Ménagerie du château de Versailles.<sup>579</sup> Par contre, Jean-Baptiste Jubert, treillageur ne reçoit que 150 livres pour des travaux de treillage qui ont duré six mois en 1732 au jardin potager.<sup>580</sup> Ici, la somme est bien inférieure à celle perçue par les deux premiers ouvriers ce qui montre que les ouvrages étaient moins importants. Comme ils ont eu lieu au jardin potager, on peut légitimement émettre l'hypothèse qu'il s'agissait d'ouvrages de treillage classiques nécessaires seulement pour la bonne tenue des arbres fruitiers, il n'y avait pas ici de dimension artistique, sinon les coûts engagés auraient été beaucoup plus importants. Il touche encore 371 livres pour des ouvrages et des réparations toujours au jardin potager.<sup>581</sup>

On retrouve des sommes très importantes dépensées à partir de 1749. C'est en effet à cette période que Louis XV commence les travaux de création à Trianon et notamment à la Ménagerie. Ici il s'agit de réalisations nouvelles car c'est le roi qui lance les différents travaux. Et comme dans les jardins il n'était pas possible de ne pas faire d'ouvrages de treillage c'est pourquoi on retrouve plusieurs paiements en faveur du treillageur nommé Langelin. Un premier paiement apparaît le 9 septembre 1749 de 1500 livres, encore le 28 du même mois le même montant, le 26 octobre, 1000 livres et 2000 livres le 22 décembre<sup>582</sup>. L'année suivante, en 1750, il reçoit 1500 livres le 28 janvier, encore cette somme le 28 mai et 1000 livres le 22 décembre, à cette même date il reçoit une autre somme de 1864 livres<sup>583</sup>. Une note accompagne ce paiement où il est écrit « à lui pour faire avec 11 200 livres à lui ordonnées sur l'exercice 1749 le parfait paiement de 13 064 livres à quoi montent les ouvrages de treillage qu'il a faits à la nouvelle Ménagerie du jardin de Trianon pendant les six derniers mois de ladite année 1749. »

---

<sup>579</sup> Archives Nationales, O1/2228

<sup>580</sup> Archives Nationales, O1/2232

<sup>581</sup> Archives Nationales, O1/2238

<sup>582</sup> Archives Nationales, O1/2249

<sup>583</sup> Archives Nationales, O1/2250

On réalise que l'art du treillage était très coûteux et représentait dans le cas présent et pour six mois seulement, plus que ce dont disposaient certains jardiniers pour l'entretien complet de leur jardin pour une année complète.

A partir de 1752, on retrouve ledit Langelin qui poursuit la création d'une série d'ouvrages de treillage encore à la Ménagerie de Trianon. Il reçoit en plusieurs paiements et jusqu'en 1758 la somme de 15 000 livres.

Les dépenses en matière de treillage étaient comme nous le voyons considérables et avaient une place très importante dans le budget total des jardins. Cela nous montre aussi que ces créations étaient indispensables dans les jardins car on n'hésitait pas à y engloutir des sommes astronomiques. Cela renforce encore plus l'idée selon laquelle le treillage était un réel art et qu'il fallait mettre le prix pour avoir les meilleurs mains et le matériel le plus adéquat et de la plus grande qualité.

Le reste du temps, on retrouve trace de divers paiements pour des réparations dont les montants varient ostensiblement suivant ce qu'il y avait à faire. Il faut donc noter que les ouvrages de treillage de toutes sortes avaient un coût important dans les jardins et qu'ils n'étaient pas qu'une dépense annexe et sans importance.

#### *b) Le prix des travaux de terrasses*

La création de terrasses n'était pas quelque chose de quotidien. D'une part parce que cela coûtait très cher et aussi parce que cela prenait du temps pour les réaliser. En effet, il fallait souvent défoncer ce qui se trouvait à la place de la future création puis les différentes étapes à effectuer faisaient que cela ne durait pas quelques jours mais il fallait plutôt compter en semaines voire en mois pour certaines créations vraiment très importantes. Ceux qui étaient le plus souvent chargés de ces travaux étaient les sieurs Crosnier et Berthe que nous avons déjà présentés précédemment. Ici, les sommes engagées étaient colossales et pouvaient se compter en plusieurs centaines de milliers de livres. C'est notamment le cas en 1780 où l'on trouve un « extrait du montant des ouvrages de terrasse glaise, rétablissement des bassins faits dans les jardins de Versailles et Trianon pour le service du Roy, dans les dehors de Versailles

et la Capitainerie de Saint Germain »<sup>584</sup> pour un total de 375 639 livres 10 sous et un denier. En étudiant précisément cet extrait on observe que dans les liste détaillés des différentes tâches à faire il y a « les défoncements du jardin de Versailles et autres ouvrages de terrasse relatifs à la replantation ainsi que ceux du département du château et dépendances à compter du 8 mai 1775 au premier avril 1777 ». Cette dépense astronomique à engager était très importante pour les deux entrepreneurs et représentait des dépenses conséquentes pour le roi. Bien évidemment nous sommes ici dans un contexte particulier parce qu'il s'agit de l'épisode de la replantation totale du parc de Versailles.

En 1784, les deux hommes « supplient très humblement de leur faire payer la somme de 4263 livres qu'il leur reste dû sur les ouvrages de terrasse qu'ils ont faits aux bains d'Apollon. »<sup>585</sup>

On trouve également une note non datée qui donne le détail des ouvrages de terrasse et maçonnerie à faire pour le rétablissement des terrasses du parterre de Latone dans le jardin du château de Versailles pour un total de 194 817 livres et 5 deniers.<sup>586</sup> Là encore, on voit l'importance financière que relevaient de telles exécutions.

Les travaux d'entretien des terrasses étaient réalisés à l'année par les différents personnels des jardins et les dépenses qu'ils engageaient leur étaient ensuite remboursées. Par exemple, le nommé Lemoine en 1743 et 1744 plusieurs paiements concernant des ouvrages de terrasse dans le jardin du château de Versailles et la Ménagerie. Il touche 368, 15 livres le 11 décembre 1743<sup>587</sup>, 954 livres en février 1744 et 230 livres en avril de la même année.<sup>588</sup> Il est encore payé pour des travaux identiques l'année suivante et reçoit en 1746<sup>589</sup>, cinq paiements à la suite : 2878 livres le 14 mars, 475 livres le 18 avril, le 12 juillet 1000 livres et deux fois 1500 livres en septembre et octobre.

La même année, le nommé Belleville, jardinier du palais de Trianon reçoit 1345 livres pour son paiement des ouvrages de terrasse et journées d'ouvriers qu'il a faits pour le rétablissement des deux parterres du jardin dudit palais en face d'icelui pendant les mois de septembre,

---

<sup>584</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 25 octobre 1780

<sup>585</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, 29 novembre 1784

<sup>586</sup> Archives Nationales, O1/1791/2, sans date

<sup>587</sup> Archives Nationales, O1/2243

<sup>588</sup> Archives Nationales, O1/2244

<sup>589</sup> Archives Nationales, O1/2246

octobre et novembre<sup>590</sup> et en 1747 il touche encore deux fois près de 4500 livres encore pour des ouvrages de terrasse.<sup>591</sup>

Et on trouve encore d'autres paiements tout au long de la période pendant laquelle il travaillait à Versailles.

Lorsque les travaux étaient un peu plus importants et nécessitaient plus de temps, on faisait appel à des spécialistes pour ne pas mobiliser les jardiniers trop longtemps hors de leurs jardins.

Ces différentes dépenses étaient à rajouter aux charges versées aux jardiniers chaque année, à l'achat des différentes plantes, fleurs et arbres et pesaient très lourd dans le budget des jardins. Même si des dépenses de ce genre n'étaient pas courantes car on ne fabriquait pas chaque année de nouveaux treillages ou des nouvelles terrasses. Ces dépenses étaient plutôt exceptionnelles mais nécessitaient un investissement considérable. Au contraire des dépenses faites auprès des autres jardiniers travaillant pour Versailles qui elles étaient quotidiennes.

## 2) Les dépenses concernant les autres jardiniers.

Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie du chapitre concernant les jardiniers, les jardins de Versailles travaillaient avec des collaborateurs et notamment des jardiniers.

Il y avait ceux qui fournissaient des arbres fruitiers. En effet, les jardiniers se fournissaient gratuitement auprès des pépinières royales mais devaient acheter des types d'arbres que ne fournissaient pas les pépinières du roi. Charles Jean, jardinier reçoit près de 100 livres le 2 mars 1725<sup>592</sup> pour les arbres fruitiers qu'il a fournis pour le jardin potager de l'hôtel du Grand Maître pendant la présente année 1725. Dix ans plus tard, c'est Germain Cheddeville qui reçoit 158 livres pour les arbres qu'il a fournis pour le potager de Versailles pendant le mois de janvier.<sup>593</sup> Il reçoit régulièrement des paiements<sup>593</sup> de la part du département puis c'est le nommé

---

<sup>590</sup> Idem

<sup>591</sup> Archives Nationales, O1/2247

<sup>592</sup> Archives Nationales, O1/2225

<sup>593</sup> Archives Nationales, O1/2235

Billiard, jardinier lui aussi qui prend la suite et qui fournit des arbres fruitiers. Les règlements s'effectuaient généralement une fois par an au moment où il fallait renouveler les arbres qui étaient morts, en mauvais état ou tout simplement pour de nouvelles créations.

En 1725, c'est un autre jardinier, Corbie qui reçoit 385 livres pour les oignons et plants de fleurs pour les jardins de maisons royales<sup>594</sup> et encore 309 livres l'année suivante.<sup>595</sup> Le jardinier Paris est payé 140 livres pour des fleurs aromates qu'il a fournies pour le potager de la ménagerie du palais de Trianon pendant le mois d'avril 1750.<sup>596</sup>

On faisait également appel à des jardiniers extérieurs pour des tâches ponctuelles que le personnel des jardins ne faisait pas ou n'avait pas le temps de faire. Ainsi, les nommés Christophe père et fils reçoivent la somme de 400 livres pour leur paiement des bois morts qu'ils ont abattus, arrachés et mis dehors les bosquets du parc dudit château de Versailles, à l'occasion des grandes ventes des mois de décembre et janvier 1736 et 1737.<sup>597</sup>

Ces différents paiements nous montrent que ces jardiniers étaient importants pour les jardins du roi. En effet, ils cultivaient des arbres que le château achetait environ une fois par an. Cela est plus pratique pour les jardins royaux car acheter ces arbres, fleurs ou plantes leur coûtait moins cher que de cultiver eux-mêmes ces végétaux. Ces sommes n'étaient pas très importantes et étaient occasionnelles.

Les dépenses concernant les jardins étaient ainsi multiples et prenaient en compte un nombre très important de personnes chacune spécialisée dans un domaine. Les jardiniers du roi savaient ainsi s'encadrer des personnes les plus adéquates pour faire fonctionner correctement les jardins.

### 3) Le matériel nécessaire à l'entretien des jardins.

---

<sup>594</sup> Archives Nationales, O1/2225

<sup>595</sup> Archives Nationales, O1/2226

<sup>596</sup> Archives Nationales, O1/2250

<sup>597</sup> Archives Nationales, O1/2238

Un autre type de dépenses concernant les jardins doit être pris en compte. Il s'agit de tout ce qui concerne le matériel acheté nécessaire à l'entretien des jardins. Cela pouvait être des outils qui venaient de l'extérieur du château ou fournis à la demande des jardiniers.

On faisait appel à des fournisseurs privilégiés qui ne travaillaient pas exclusivement pour le château mais qui étaient des partenaires privilégiés des jardins royaux. Il fallait donc les payer et cela aussi avait un coût dans le budget total des jardins.

En 1726, Hughes Tallandier reçoit 143,10 livres pour les outils qu'il a fournis pour les jardins de Versailles et de la Ménagerie pendant les six derniers mois de l'année 1725.<sup>598</sup>

Les jardins royaux collaboraient étroitement avec des potiers. En effet, ils avaient besoin de beaucoup de pots afin d'y mettre les différentes fleurs et plantes qui décoraient Versailles. Et aussi les orangers qui étaient très nombreux et que l'on mettait en pot. C'est ainsi que l'on retrouve régulièrement des paiements en faveur de Pierre Meunier. Il fournit par exemple des pots de terre pour l'Orangerie du château de Versailles en 1734 pour 97,10 livres<sup>599</sup>, 238 livres en 1735<sup>600</sup>, 103,14 livres en 1737<sup>601</sup>. Pierre Laporte est également un autre potier qui fournissait les jardins de Versailles, il reçoit pour cela 90 livres en 1738.<sup>602</sup> Les orangers qui faisaient entre autre la réputation de Versailles devaient donc être soigneusement entretenus et pour ceux que l'on rentrait et sortait des terres il fallait de nombreux pots, en effet les orangers à Versailles se comptaient par centaines

On retrouve aussi un autre jardinier, Charpentier qui fournit lui aussi du matériel aux jardins et notamment des cloches de verre pour la terrasse de la Reine à Trianon, il reçoit pour cela 93 livres.

On peut aussi évoquer des personnes qui ne fournissaient pas des outils mais du matériel nécessaire au bon fonctionnement des jardins. On faisait donc appel à des marchands de bois qui fournissaient notamment de quoi réchauffer les serres hollandaises et en particulier celles

---

<sup>598</sup> Archives Nationales, O1/2226

<sup>599</sup> Archives Nationales, O1/2234

<sup>600</sup> Archives Nationales, O1/2235

<sup>601</sup> Archives Nationales, O1/2237

<sup>602</sup> Archives Nationales, O1/2238

du jardin potager. Julien Brigot reçoit ainsi 190 livres pour cinq cordes de bois en 1728<sup>603</sup>. Jacques Crosnier qui faisait partie d'une grande famille de marchands de bois fournissait lui aussi régulièrement les jardins. Il reçoit 176 livres en 1740 pour du bois pour la serre des ananas<sup>604</sup>, 256 livres pour la même chose l'année suivante<sup>605</sup> ou encore en 1743, 300 livres cette fois ci pour la serre hollandaise du jardin potager<sup>606</sup>. Les jardiniers de Versailles avaient eux aussi du bois mis à leur disposition pour l'entretien des jardins, notamment celui issu des bois morts ou tombés, il est donc possible de penser que c'est lorsqu'ils n'avaient plus de bois qu'ils faisaient appel à ces fournisseurs extérieurs.

Les diverses dépenses concernant les jardins de Versailles n'apparaissent pas comme très expansives, exceptées, celles des treillages et terrasses, mais cumulées elles représentent une somme non négligeable et qui sur une longue période se comptent en centaines de milliers de livres.

### **G) Les caprices d'une reine : le jardin anglo-chinois**

Marie-Antoinette n'avait pas conscience ou ne voulait pas voir les difficultés financières dans lesquelles se trouvaient la royauté et le département des bâtiments du roi. Malgré les volontés de réduction et de dépenses utiles, elle se lança dans le projet pharaonique de son jardin chinois et ordonna des travaux qui coûtèrent des sommes astronomiques au roi et laissèrent plusieurs entrepreneurs sans le sou et endettés pour plusieurs générations.

#### **1) Un budget spécial alloué aux travaux.**

Lorsque Marie-Antoinette se voit offrir le Trianon, elle décide presque tout de suite d'y faire construire un jardin anglo-chinois (voir I – F). Bien évidemment, cela n'avait pas été prévu dans

---

<sup>603</sup> Archives Nationales, O1/2228

<sup>604</sup> Archives Nationales, O1/2240

<sup>605</sup> Archives Nationales, O1/2241

<sup>606</sup> Archives Nationales, O1/2243

le budget du département des Bâtiments. Il a donc fallu dégager des fonds exprès pour mener à bien le chantier.

On apprend au mois de septembre 1774 dans une lettre de Madame la Comtesse de Noailles à M. Turgot que sa majesté a convenu avec M. l'abbé Terray que c'est M. Mique l'intendant des bâtiments qui sera chargé de superviser les travaux et ainsi c'est lui qui fournira tous les mois les fonds nécessaires. Cette lettre nous explique aussi que depuis que cet arrangement a été pris, la Reine a infiniment diminué le projet, sa majesté ne voulant pas causer une grande dépense.<sup>607</sup>

Le premier octobre de la même année, l'administration des bâtiments devant être chargée de pourvoir au paiement, M. le Comte d'Angiviller, ordonnateur général des bâtiments demande à avoir des spéculations sur la dépense. Car il n'a trouvé dans ses bureaux qu'un aperçu très vague porté à 28 000 livres. Il prie ainsi Monsieur Mique de vouloir bien le mettre en état de juger en plus grande connaissance de cause de la dépense possible afin qu'il puisse prendre ses mesures en conséquences.<sup>608</sup>

Ainsi dès 1774, les premières démarches se mettent en place. On réalise déjà que ce qu'avait prévu la Reine devait vraiment être excessif pour qu'elle consente à réduire les coûts, même si vous verrons par la suite que les excès seront tout de même significatifs. Cette demande de réduction montre que l'on savait déjà que les caisses du royaumes étaient presque vides et que ces travaux finiraient de ruiner au moins le département. On essayait, malgré la volonté de la reine, de minimiser les dépenses et rationaliser autant que possible les coûts.

On ne retrouve pas aux archives un devis complet de ce que devait coûter en totalité ce jardin anglo-chinois. On trouve néanmoins un travail effectué par M. Mique qui a fait quelques spéculations sur la dépense du jardin d'après les premières idées que M. de Caraman a donné à sa majesté qui montent à près de 200 000 livres. Il a modifié quelques dépenses ce qui fait un total de 170 000 livres environ. Il termine en expliquant que si les fonds le permettent on pourrait entreprendre tous les objets de ce jardin, mais s'ils ne le permettent pas on

---

<sup>607</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 28 septembre 1774

<sup>608</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 1<sup>er</sup> octobre 1774

n'entreprendra pendant l'année prochaine que les objets essentiellement nécessaires pour lesquels il faudrait une somme de 110 440 livres.<sup>609</sup>

En effet, les dépenses étaient toujours plus nombreuses, la reine voulant toujours plus ou souhaitant régulièrement faire des modifications car rien n'était trop beau pour Trianon. On commence à estimer un budget qui évoluera au fil des temps, les travaux sont commencés depuis le mois d'août 1774 pour une durée de plus de dix ans.

## 2) Des dépenses toujours plus importantes.

Ainsi, les dépenses ne cesseront de se multiplier pour parvenir à la perfection recherchée par la reine.

Dès le mois de juillet 1774, on trouve un premier devis réalisé par Gabriel. Ainsi une première dépense de 28 710 livres doit être faite : 7 610 livres pour des travaux pour une terrasse et 21 100 livres pour de la maçonnerie. On paiera 22 000 livres en juillet, août et septembre puis le reste une fois les deux chantiers terminés.<sup>610</sup>

Au mois de septembre, l'abbé Terray débloque la somme de 8 000 livres pour engager les premières dépenses.<sup>611</sup> En effet, la dépense faite à ce jour est de 3 910 livres et pour continuer les travaux avec la même quantité d'ouvriers il faudra une autre somme de 4 000 livres.

Les premières difficultés apparaissent dès le mois d'octobre afin de savoir quelle administration doit se charger de financer les différentes dépenses. M. Turgot rappelle que l'on a laissé à la charge des Bâtiments du Roi que la construction des murs de clôture dont on a spéculé la dépense à environ 10 000 livres. L'abbé Terray chargé du financement semblerait par ailleurs avoir trouvé d'autres moyens pour pourvoir au reste. Car on lui avait représenté que les bâtiments ne pouvaient élever les murs de clôture qu'aux dépens d'autres parties du service. Néanmoins les murs ont été commencés et certains acomptes ont déjà été payés. Mais la lettre se termine en rappelant que l'on réclamera un remplacement d'autant plus juste qu'il s'agit d'un

---

<sup>609</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 24 octobre 1774

<sup>610</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 26 juillet 1774

<sup>611</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 28 septembre 1774

ouvrage extraordinaire et que les fonds de l'administration des bâtiments y sont d'autant plus insuffisants qu'on y trouve pas même de quoi subvenir au service ordinaire.<sup>612</sup>

Les constructions de la reine semblent mettre les différents départements dans des difficultés financières difficiles à surmonter et ont une incidence sur l'ensemble du fonctionnement des jardins. M. Mique adresse la somme des objets les plus nécessaires à faire au jardin de la reine à Trianon à savoir les plantations et tapis de gazons de différentes espèces estimées à la somme de 50 000 livres et 9 400 livres pour un objet de construction qui est un rocher d'où les eaux coulent. Et on se borne à cette dépense pour cette année en attendant les autres objets de construction qu'il va mettre en projet.<sup>613</sup>

Les travaux dépassent bien vite les ressources normales des bâtiments du roi et le 22 août 1775 une recette de 100 000 livres sur le trésor royal doit être inscrite « pour les travaux du jardin de la Reine »<sup>614</sup> Le chantier continue tout au long de l'année 1775 et le jardin anglo-chinois prend forme doucement mais sûrement.

En 1776, on dépense encore 3 709 livres pour un aqueduc en maçonnerie pour l'écoulement des eaux du fossé qui entour le jardin de la reine.<sup>615</sup>

L'année suivante, la facture des ouvrages de terrasse au Trianon effectués par Berthe et Crosnier atteignent un total de 16 336 livres et 4 deniers.<sup>616</sup>

Un mémoire nous apprend par ailleurs que seulement 60 000 livres ont été payées sur les 100 000 livres promises en août 1775. La reine ne s'est d'ailleurs pas tenue à ce qui était prévu concernant l'état des travaux. Il est à ce sujet écrit que « les plans ont eu une extension nécessaire relativement à leur objet et dans l'état où ils se trouvent fixés par les ordres de la reine, M. Mique par qui [on] en [a] fait évaluer et détailler les dépenses totales, en a remis des devis qui montent à 298 000 livres et quelques cents livres en sorte qu'au premier assignat accordé en 1775 il devient nécessaire que votre majesté veuille bien en joindre un nouveau de 200 000 livres.<sup>617</sup> Le responsable du département n'a pourtant pas manqué de faire remarquer

---

<sup>612</sup> Archives Nationales, O1/1883/2, 4 octobre 1774

<sup>613</sup> Archives Nationales, O1/1883/3, 3 octobre 1774

<sup>614</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>615</sup> Archives Nationales, O1/1883/3, 13 mars 1776

<sup>616</sup> Archives Nationales, O1/1883/4, 26 janvier 1777

<sup>617</sup> Archives Nationales, mémoire sans date

à la reine que l'état actuel des besoins du département et des fonds qui y sont destinés et donc qu'il ne pourra remplir les désirs de la reine sans que le service courant en souffrit. Ce que le roi semble par ailleurs savoir. Mais cela ne semble pas avoir fait changer d'avis la reine puisque l'on demande à sa majesté d'autoriser le directeur général au ministère de la finance l'assignation des 200 000 livres qu'exige l'exécution totale des projets ordonnées par la reine et pour lesquels l'assignation sera spécialement libellée.<sup>618</sup>

On retrouve un devis datant de 1777 approuvé par Marie Antoinette qui détaille différentes pièces d'ouvrage. Les ouvrages faits pendant l'année 1776 montent à la somme de 48 790 livres, l'état estimatif des ouvrages qui restent à faire coûteront 195 835 livres 10 deniers et 10 sous et enfin les ouvrages d'augmentation pour 53 750 livres soit un total de 298 375 livres 10 deniers et 10 sous sur lesquels il reste à payer 252 275 livres 10 deniers et 10 sous.<sup>619</sup>

On voit que la reine a dépensé sans compter pour son jardin anglais et que personne n'a été en mesure de freiner ses exigences. Le roi faisant tout pour satisfaire sa jeune épouse. Cela a eu des conséquences sur le département des bâtiments et sur l'entretien des jardins et il est possible de dire que cela a aussi eu des répercussions économiques négatives au niveau national ce qui n'étaient réellement pas bien vu alors que le pays commençait à traverser une crise dont la famille royale ne se relèvera pas.

### 3) Un fiasco économique

Sur le plan artistique et architectural le jardin anglo-chinois est une merveille. Les meilleurs spécialistes se sont attelés à ce projet pour offrir une œuvre admirée dans l'Europe entière.

Même si aujourd'hui on ne voit plus que l'aspect de la beauté et d'un certain bon goût, les conséquences économiques ont été désastreuses pour la couronne et le budget des bâtiments et le Trésor Royal.

Ce jardin ainsi que le Hameau qui verra le jour peu de temps après ont représenté un véritable gouffre économique. Ceci renforcé par le fait que l'entourage de la reine donne son avis et donc

---

<sup>618</sup> idem

<sup>619</sup> Archives Nationales, O1/1883/4, 21 avril 1777

que les exigences de la Reine se multiplient. Désormais elle trouve toujours quelque chose de nouveau à faire et de nouvelles dépenses sont constamment engagées.<sup>620</sup>

Le projet de ce jardin apparaît ainsi comme un délire ruineux d'une aristocratie détentrice du pouvoir mais inapte à l'assumer et incapable de renoncer au moindre de ses avantages ou de ses plaisirs<sup>621</sup>. Marie-Antoinette n'a ainsi jamais su mettre de côté ses désirs et projets afin d'éviter à la couronne des dépenses énormes et concrètement relativement peu utiles d'un point de vue extérieur. On se rend compte qu'elle n'avait pas conscience de la situation du pays et que le besoin de réduire les coûts quels qu'ils soient lui importait peu.

Ainsi les travaux à Trianon s'interrompent en 1789 en laissant pour près d'un demi million de livres de mémoires impayés aux entrepreneurs chargés de leur réalisation. On peut trouver deux raisons à cela. D'une part les défaillances de la direction des bâtiments du roi à honorer les comptes qui lui étaient présentés et d'autre part le retard délibéré mis par les exécutants à remettre ces mémoires car c'était un moyen détourné, en avançant de l'argent à la Couronne, de s'attirer en compensation les commandes à venir, et cela à des prix où tout le monde retrouve finalement son compte.<sup>622</sup> Malheureusement tous les entrepreneurs n'auront pas les reins suffisamment solides pour compenser les pertes engagées et les dettes à rembourser avant de recevoir éventuellement une autre commande de la part de Versailles.

Puis dans la deuxième partie des années 1780, les événements s'accélérent, la révolution devient presque inévitable. Les entrepreneurs et fournisseurs comprennent rapidement que les factures impayées risquent de le rester indéfiniment et vont accuser la reine d'avoir fait des dépenses inconsidérées qui vont faire courir le pays à la faillite. Désormais ces factures accrédièrent « auprès de l'opinion publique, la thèse selon laquelle ce sont ces jardins, le Rocher, la rivière, le Hameau et la minuscule grotte qui, par le scandaleux gaspillage de leurs dépenses immenses, ont ruiné les finances du royaume et amené le pays à l'état de misère auquel il est parvenu. »<sup>623</sup>

Les révolutionnaires auront donc trouvé dans ce jardin la raison de tous les maux de la France. Certes, les dépenses liées à la réalisation du jardin ont été excessives et auraient pu être

---

<sup>620</sup> VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, 740 p.

<sup>621</sup> LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala, 2005, 213 p.

<sup>622</sup> Op. cité

<sup>623</sup> Op. cité

réduites fortement si l'on n'avait pas cédé à tous les caprices de la reine mais il ne faut pas y voir l'explication unique des problèmes de la royauté de l'époque.

## H) Pensions, loyers et gratifications

Même si comme nous l'avons vu, les jardiniers ne pouvaient pas être considérés comme des personnes riches car la cour ne les rémunérait pas de manière ostentatoire, le service des bâtiments du roi tentait de faire en sorte de pouvoir améliorer leur quotidien et leur condition. On s'attachait à aider aussi bien le personnel des jardins que leur famille quand le besoin s'en faisait ressentir. Cela pouvait passer par une aide financière avec la dotation d'une pension, un loyer payé ou bien ce que l'on appelle des gratifications.

### 1) Un soutien important : les pensions.

#### a) *Les pensions aux jardiniers*

Les pensions n'étaient pas exclusivement réservées aux jardiniers. Durant leur carrière, ils étaient rémunérés selon une grille précise et selon l'ampleur et le prestige de la tâche et du jardin dont ils avaient la tâche. Quand ils prenaient leur retraite, ce qui n'était pas tout le temps, certains travaillant jusqu'à leur mort, ils n'avaient donc plus de revenu car leur salaire revenait à leur successeur, souvent leur fils comme nous l'avons déjà expliqué. Il fallait donc qu'ils puissent continuer à vivre, parfois le fils aidait à subvenir aux besoins de son père mais cela pouvait être difficile lorsqu'il avait lui-même une famille à charge. Le jardinier devait donc faire une demande en plus haut lieu afin d'obtenir une aide.

Ainsi, on trouve une demande de pension de Louis Le Normand. Y est écrit « Le Normand, jardinier de père en fils au potager du roi à Versailles, représente qu'étant âgé de 70 ans, il a passé dans les expériences pour parvenir à la perfection de son art, que n'ayant pu rien épargner sur les entretiens de son jardin, il n'a de ressource pour sa vieillesse que l'établissement de son fils, à qui sa majesté a accordé la survivance. Comme il est sur le point de marier ce fils à qui il n'a d'autre fortune à donner que ses entretiens, qui ne sont qu'à peine

suffisants pour bien faire le service, il supplie très humblement sa majesté de lui accorder une pension, afin de ne point être à charge à son fils lorsqu'il ne sera plus en état de les faire par lui-même. »<sup>624</sup> On se rend compte que même si le poste qu'il occupait était important, il était difficile de survivre par la suite. Comme nous l'avons vu, le métier de jardinier ne permettait pas réellement d'épargner et de s'assurer des jours heureux pour la fin de vie. La réponse arrive le 25 décembre 1750 « Nous Charles François Paul Le Normand de Tournehem, certifions que sa majesté a accordé dès le premier janvier dudit an au sieur Le Normand (...) une pension de 1200 livres en considération des soins et des expériences auxquelles il s'est appliqué pour parvenir à la perfection de son art et à ses bons et anciens services de laquelle de la pension il sera annuellement fait fond dans les états des dépenses des bâtiments du roi et gages par les trésoriers généraux. »<sup>625</sup> Cette pension accordée était très importante car elle équivalait à un salaire d'inspecteur des jardins. Cela montre que l'on prenait réellement en considération les services apportés par le jardinier durant sa carrière. Il décèdera quatre ans plus tard, en 1754, et son fils à son tour le 2 septembre 1782<sup>626</sup> et là c'est sa femme qui touchera à son tour cette pension de 1200 livres jusqu'à sa mort en 1787.<sup>627</sup>

#### b) *Les pensions aux familles*

Ce qui restait le plus courant en ce qui concerne les pensions étaient qu'elles étaient attribuées aux autres membres de la famille et notamment aux femmes et aux filles du jardinier décédé. Les premières s'occupaient souvent des enfants et ne travaillaient pas forcément et les secondes étaient souvent trop jeunes pour travailler ou alors ne travaillaient pas non plus. On trouve rarement des pensions attribuées aux fils car ces derniers prenaient la place de leur père ou étaient apprenti dans un autre jardin et donc sous protection d'un autre jardinier ou bien tout simplement enfant.

---

<sup>624</sup> Archives Nationales, O1/1071, n°384

<sup>625</sup> Archives Nationales, O1/1790/2, 25 décembre 1750

<sup>626</sup> BELLAIGUE, Raymonde de, *Le potager du Roy 1678-1793*, Versailles, Ecole nationale supérieure d'horticulture, 1982, 116 p.

<sup>627</sup> Archives Nationales, O1/1838, n°684

Ainsi, dès le lendemain de la mort de leur père, les filles Lemoine demandent qu'on leur accorde une pension, ce qui fera « rejaillir sur elles la récompense des longs et fidèles services de leur père et grand-père » et leur permettra « en même temps de les aider à élever une nombreuse famille dont elles sont mères. »<sup>628</sup> Puis sa veuve fait à son tour la demande et termine sa réclamation en rappelant que le sieur Lemoine « a servi pendant quarante-six ans en cette qualité avec le plus grand zèle » et « qu'il est d'usage d'accorder une pension aux veuves et aux personnes qui ont été attachées aux bâtiments et jardins du Roy. »<sup>629</sup> La réponse intervient près de six mois après les demandes : on accorde à la veuve une pension de 600 livres et 300 livres à la fille aînée ainsi qu'à la cadette. Soit un total pour les trois de 1200 livres, autant que pour la veuve Le Normand mais divisée en trois. On rappelle d'ailleurs que « ces pensions sont une ressource nécessaire pour les intéressées et surtout pour les deux filles dont la situation n'est point heureuse. »<sup>630</sup> Il y avait donc une habitude de ne jamais laisser à l'abandon les familles des personnes qui avaient travaillé à Versailles. Cela était aussi une manière de remercier pour les services rendus. La demoiselle Belleville se voit accorder une pension de 400 livres à la mort de son père, jardinier de Trianon.<sup>631</sup> Elle est la seule à recevoir une pension car le fils succède au père, l'autre fille est mariée honnêtement mais l'autre fille est définie comme « non encore établie et d'un certain âge qui aurait peine à subsister si en considération des services de son père, votre majesté avait la bonté de lui accorder une petite pension. »<sup>632</sup>

Par ailleurs, la veuve du nommé Simon, décédé à la fin du mois d'octobre 1783 dans l'état de premier garçon du potager de Versailles, reçoit une pension de 300 livres car elle a une famille et qu'elle est dans la situation la plus étroite et que « c'est la modalité du traitement d'usage pour les veuves des maîtres jardiniers de seconde classe. »<sup>633</sup>

On retrouve également de 1729 à 1774, une pension accordée à Marguerite, Anne-Marie et Marie-Louise Coustillier, filles de Pierre Coustillier ancien jardinier à Trianon et au Val.<sup>634</sup>

---

<sup>628</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 19 juillet 1784

<sup>629</sup> Archives Nationales, O1/1791/1, 20 juillet 1784

<sup>630</sup> Archives Nationales, O1/1837/2, n°11

<sup>631</sup> Archives Nationales, O1/1883/8, 21 août 1787

<sup>632</sup> Archives Nationales, O1/1072, n°438

<sup>633</sup> Archives Nationales, O1/1071/2, n°321

<sup>634</sup> Archives Nationales O1/2229 à O1/2278/A

Cela montre qu'une pension était accordée à vie aux bénéficiaires et que cela représentait une somme, même peu importante, pour des personnes qui parfois ne bénéficiaient d'aucun autre revenu.

*c) Le reste du personnel*

Les autres personnes travaillant au service des jardins recevaient des pensions. Mais à la différence des jardiniers qui travaillaient souvent jusqu'à leur mort, ces autres personnes quittaient leur poste et touchaient une pension jusqu'à leur mort. Cela pouvait s'apparenter à une sorte de retraite. C'était notamment le cas pour les gardes bosquets ou les contrôleurs.

Par exemple, le garde Joseph Robin dit Fribourg qui devient infirme reçoit une pension à partir de 1758 de 300 livres par an jusqu'à sa mort le 23 mai 1767.<sup>635</sup> Là encore, il était dans l'incapacité de pouvoir travailler et on lui permettait de survivre grâce à cette somme, même si elle reste très peu importante. Un autre garde, Melchior Gouplet recevra cette même somme comme pension de 1771 à 1774.<sup>636</sup>

On retrouve aussi plusieurs contrôleurs qui se sont vus accorder des pensions.

Le sieur De la Grandière, ancien contrôleur des parcs de Versailles reçoit pendant onze ans, de 1741 à 1752<sup>637</sup>, 1200 livres par an en guise de pension alors qu'il n'est plus en poste. C'est autant que le jardinier Le Normand. Cela montre qu'ils étaient traités de la même manière. Le sieur De la Motte, contrôleur des parcs du château de Versailles qui reçoit 500 livres en 1762<sup>638</sup> puis 1000 livres par an jusqu'en 1767.<sup>639</sup> Ou encore le sieur De Morlet, ancien contrôleur des pépinières du roi, remplacé par l'abbé Nolin qui reçoit 2000 livres par an de 1765 à 1774<sup>640</sup> (nos archives sur le sujet s'arrêtant à cette date, il continue de la toucher jusqu'à sa mort).

---

<sup>635</sup> Archives Nationales, O1/2258 à O1/2267

<sup>636</sup> Archives Nationales, O1/2271 à O1/2278/B

<sup>637</sup> Archives Nationales, O1/2241 à O1/2252

<sup>638</sup> Archives Nationales, O1/2262

<sup>639</sup> Archives Nationales, O1/2263 à O1/2267

<sup>640</sup> Archives Nationales, O1/2265 à O1/2278/B

Ainsi, le personnel des jardins et leurs familles n'étaient pas oubliés une fois partis à la retraite ou décédés. L'administration continuait de s'occuper d'eux tout du moins financièrement. On avait à l'époque conscience que souvent seul l'homme, le père ou le mari travaillait et ramenait un salaire et une fois ce dernier disparu les autres membres de la famille restaient dans le besoin. A un certain niveau on peut dire qu'elle prenait le relais, tout relatif soit il.

## 2) L'aide pour les loyers.

Là, ce ne sont pas les jardiniers qui bénéficient le plus de l'aide de la part du département des bâtiments de Versailles. Bien évidemment, ils ne payaient pas de loyer car ils étaient logés gratuitement près du jardin dans lequel ils travaillaient et les travaux qui devaient y être faits lorsqu'ils étaient urgents et vraiment nécessaires leur étaient payés, ils ne devaient contribuer financièrement que quand ils souhaitaient faire des aménagements pour leur confort personnel (voir II – G 2.). Cela peut donc s'apparenter à une aide mais nous le voyons plutôt comme un avantage en nature inhérent à cette profession.

Nous nous attacherons ici à faire un rapide état des lieux des personnes pouvant bénéficier d'une telle aide en matière de loyer.

Les gardes bosquets se voyaient ainsi accorder un tel soutien. Le nommé Gramain, garde des bosquets des jardins de Trianon reçoit 100 livres par an de 1755 à 1769<sup>641</sup> pour lui tenir lieu de logement et c'est la même chose pour le nommé Boquillon, lui aussi garde à Trianon de 1770 à 1774<sup>642</sup>, il se voit attribuer quant à lui 50 livres de plus par an. Cette somme était minime mais permettait au personnel de se loger, on avait bien conscience que le salaire qui lui était attribué n'était pas suffisait pour faire face à toutes les dépenses.

Il y a également ces aides pour des personnes haut placées dans la hiérarchie des jardins. C'est le cas notamment pour l'inspecteur général des plants et pépinières du Roy, le sieur

---

<sup>641</sup> Archives Nationales, O1/2255 à O1/2269

<sup>642</sup> Archives Nationales, O1/2270 à O1/2278/B

Amelot qui reçoit 125 livres par quartier soit 500 livres par an pour son paiement du loyer du logement qu'il occupe à Versailles de 1724 à 1729<sup>643</sup> ainsi qu'Huzereau, inspecteur des pépinières et plants d'arbres, 25 livres par quartier de 1733 à 1737.<sup>644</sup> N'étant qu'inspecteur il recevait une aide moins importante. Les inspecteurs et inspecteurs généraux des pépinières devaient se déplacer quotidiennement pour inspecter les différents lieux de leur entretien. Ainsi, ils ne pouvaient se rendre tous les soirs dans un seul et même logement. Ils avaient donc plusieurs lieux où dormir ce qui explique qu'on les aidait pour payer ces différents hébergements.

Les bâtiments du roi avaient aussi intérêt à aider ces personnes car un bon hébergement et un bon mode de vie leur permettait aussi de bien exercer leur métier. Il ne s'agit pas seulement ici d'altruisme, mais aussi de s'assurer que le personnel était concentré sur son travail.

### 3) La reconnaissance du département envers les jardiniers

En plus du salaire qu'il recevait soit quatre fois par an c'est-à-dire par quartier ou une fois par an au mois de décembre, le personnel des jardins recevait ce que l'on appelle des gratifications extraordinaires. C'est-à-dire une somme qui n'étaient pas prévue d'être attribuée à certaines personnes mais qui par leur travail ou des événements imprévus reçoivent un montant décidé par l'administration.

Ainsi, les raisons pour recevoir ces sommes étaient très différentes les unes des autres.

Par exemple, le sieur Rolland, l'inspecteur des bosquets du jardin du château de Versailles reçoit 300 livres par gratification extraordinaire en considération des soins et assiduités pour la conservation desdits bosquets.<sup>645</sup>

Le 10 mars 1733, le sieur Amelot, inspecteur général des plants et pépinières reçoit 1000 livres en considération des voyages qu'il a fait et du soin qu'il a eu de faire planter et regarnir les jardins et avenues des maisons royales pendant l'année 1732.<sup>646</sup>

---

<sup>643</sup> Archives Nationales, O1/2224 à O1/2229

<sup>644</sup> Archives Nationales, O1/2233 à O1/2237

<sup>645</sup> Archives Nationales, O1/2230

<sup>646</sup> Archives Nationales, O1/2233

Ou encore Fromentin, maître garçon de la pépinière du Roulle et Dupuis garçon du potager du château de Versailles reçoivent tous les deux 100 livres en considération de leurs bons soins et notamment pour porter du fruit pour le second.<sup>647</sup>

Une autre raison apparaît pour les Lemoine frères qui avaient l'entretien des jardins de Versailles et qui reçoivent 500 livres pour les indemniser des ouvrages qu'ils ont faits dans lesdits jardins causés par les orages survenus en 1737 et 1738.<sup>648</sup> Ici, il s'agit de dédommager les jardiniers car ils ont eu à faire des travaux imprévus causés par les intempéries. Ils avaient du prendre sur leur entretien pour faire les réparations, ce qui n'était pas prévu dans leur budget et cela leur faisait un manque à gagner. Cette somme permet donc de remettre leurs finances au niveau auquel elles auraient du être dans une situation normale.

Les jardiniers de la pépinière du Roulle, Amelot en 1740<sup>649</sup> et Robiche en 1745<sup>650</sup> reçoivent respectivement 600 livres et 400 livres en considération du soin qu'ils ont pendant trois ans pour le premier et un an pour le second de cent dix oranges qui sont dans ladite pépinière et dont ils ne sont point chargés par leur entretien.

La plupart des gratifications extraordinaires qui sont accordées ont comme raison la considération des bons services rendus. Par exemple, à partir de 1750, les gardes bosquets des jardins du palais de Trianon reçoivent chaque année 100 livres pour cette raison et ce jusqu'à ce qu'ils soient chacun respectivement en poste. Les inspecteurs eux aussi reçoivent 200 livres pour les bons services rendus comme Pinson, inspecteur des pépinières du roi, le sieur Maugas inspecteur des jardins du château de Versailles ou l'abbé Nolin, contrôleur des pépinières qui reçoit en plus de sa charge 1000 livres par an. Le sieur Le Normand reçoit aussi pendant trois ans de 1773 à 1775, 1000 livres de gratification que sa majesté lui a accordé.<sup>651</sup>

Pour ceux qui en bénéficiaient et notamment lorsque la raison était de remercier le personnel pour les bons services rendus, cette gratification pouvait être assimilée à une sorte de prime accordée en guise de remerciement. C'était bien évidemment un moyen de montrer à ces

---

<sup>647</sup> Archives Nationales, O1/2234

<sup>648</sup> Archives Nationales, O1/2239

<sup>649</sup> Archives Nationales, O1/2240

<sup>650</sup> Archives Nationales, O1/2245

<sup>651</sup> Archives Nationales, O1/2273 à O1/2278/B

personnes que l'on considérait leur travail et que l'on avait conscience de l'importance de leur tâche pour le bon entretien et la bonne tenue des jardins. C'était aussi un moyen de fidéliser le personnel et de s'assurer qu'ils feraient tout pour bien faire leur travail car ils savaient que cela incluait cette gratification extraordinaire.

Ces différents exemples de soutien apporté au personnel des jardins ainsi qu'à leur famille montre que l'on considérait ces personnes et que l'on portait un intérêt à leur manière de vivre et que l'on ne souhaitait pas les laisser dans le dénuement le plus complet. Bien évidemment les aides, pensions, gratifications n'étaient pas les mêmes pour tout le monde et plus on était haut placé dans la hiérarchie plus les sommes reçues étaient importantes mais quoiqu'il en soit cela nous montre que personne n'était oublié et que quelque soit le poste on pouvait bénéficier de l'attention, au moins financière, du département.

# **CONCLUSION**

Nous avons donc vu que l'histoire des jardins du château de Versailles est très complexe mais par-dessus tout très intéressante à étudier.

Nous avons découvert tout un monde caché et dont peu de monde aujourd'hui connaît l'existence.

Le monde des jardins se caractérise par son organisation très établie et poussée à un plus haut point de perfection. Tout ce jouait à Versailles et il n'était pas possible de n'être que compétent il fallait être le meilleur possible.

Tout était hiérarchisé et tout le monde savait quelle était sa place et ce qu'il avait à faire. Devant l'immensité de la surface représentée par les jardins, on ne pouvait se permettre d'établir correctement les fonctions de chacun. Les rôles étaient répartis de manière à ce que tout le monde soit à sa place, qu'il n'y ait pas de débordements et que les jardins soient le mieux entretenus possible. Pour cela il n'y avait pas que les jardiniers mais aussi tout un personnel chargé de garder les lieux et de surveiller le travail de chacun. On ne travaillait pas ici les uns contre les autres mais dans une étroite collaboration afin de permettre un fonctionnement optimal et éviter les aléas que l'on pouvait rencontrer dans une telle institution. Ici, tout le monde travaillait au service d'une même cause et pour un seul homme le roi.

Les jardins étaient divisés de manière précise et avait chacune une fonction préétablie. A Versailles, on se promenait, on se montrait, on pourrait alors parler d'un jardin d'apparat. Trianon était le côté intime de Versailles où seul un nombre restreint de personnes pouvait s'y rendre. Le potager n'avait qu'une fonction d'approvisionnement en fruits et légumes pour le roi, il n'était pas intéressant pour la cour dans la mesure où cela ne servait pas à grande chose pour son prestige de s'y rendre. Les autres jardins des dehors étaient eux aussi moins fréquentés car un peu plus loin du château.

Nous avons pu voir que les différents souverains, Louis XV et Louis XVI, ainsi que leurs reines et maîtresses avaient trouvé dans les jardins, outre un atout politique que Louis XIV avait été le premier à comprendre et à utiliser, un moyen de s'évader de ce monde de la monarchie qui finalement leur importait peu. Ces lieux pouvaient être ainsi vus comme autant d'occupations futiles suivant leur niveau et une possibilité de s'adonner à des plaisirs les plus divers. Si Louis XV avait trouvé dans la serre botanique un moyen d'assouvir sa passion pour la botanique,

Louis XVI lui préférait les parcs où il pouvait s'adonner à la chasse sans que personne ne vienne le perturber. Quant à Marie-Antoinette elle avait vu le Petit Trianon comme un jouet fort plaisant où l'on pouvait faire pousser des fleurs de toutes les couleurs et de toutes les espèces et peu importe le prix que cela pouvait coûter.

En étudiant l'organisation des jardins, nous nous sommes rendus compte que rien n'était laissé au hasard et que tout était pensé afin de rationaliser autant que possible le fonctionnement de l'ensemble. Pour cela on avait établi des pépinières dont la seule fonction était de fournir le roi et de faire en sorte que rien ne manque et jamais. Leur collaboration avec Versailles était omniprésente et chacun savait exactement ce qu'il pouvait demander, aussi bien les espèces que la quantité. Elles avaient été disposées de manière stratégique afin d'entourer le domaine de Versailles et de faciliter ainsi l'accès et le transport des différents plants.

Le système des adjudications est également lui aussi très important. Son utilité principale est qu'il rapportait énormément d'argent au roi, raison pour laquelle il était lui aussi très réglementé. Le roi avait compris l'importance d'un tel enjeu et de ce que pouvait représenter le bois à cette époque ne serait-ce que pour se chauffer. Il savait ainsi qu'il y aurait toujours quelqu'un prêt à acheter du bois et cela était un moyen plutôt pratique et efficace pour lui de faire rentrer quelques sommes d'argent dans les caisses du Trésor Royal. Bien évidemment il était nécessaire que les arbres du parc soient renouvelés régulièrement mais ici ce n'était pas le souci majeur du roi. Sauf en ce qui concerne la replantation du parc, où là il était plus que nécessaire de remédier à l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les jardins.

Cette étude nous a donc montré que les jardins n'étaient pas laissés à eux-mêmes et que chacun faisait ce qu'il voulait à partir du moment où cela ne perturbait pas l'ordre établi. L'organisation qui était derrière était à la hauteur de l'enjeu qu'ils pouvaient représenter. Il fallait que les lieux soient toujours bien entretenus. Ils représentaient un enjeu politique, idéologique et aussi économique très importants. On y voyait ici toujours l'ombre de Louis XIV et avec lui la grandeur du royaume durant son règne. Il fallait donc perpétuer cela afin de montrer au monde entier, que la France était toujours à l'apogée de sa puissance.

Cela impliquait ainsi une étroite collaboration entre les membres ainsi qu'une communication de tous les instants. Ici, le contrôleur général des bâtiments apparaît comme le personnage central de cette institution car c'est par lui que passaient toutes les décisions et il était souvent le dernier à donner son avis. Cela montre que chacun savait exactement la place qui lui était attribuée et qu'il n'outrepassait pas ses droits. Le but est ici d'éviter les abus en tous genres et de ne pas nuire à sa majesté. Les jardins apparaissent comme une véritable fourmilière où des dizaines voire des centaines de personnes travaillaient quotidiennement.

Mais ce que cette recherche nous a permis de voir avant tout est que les jardins appartenaient à ceux qui y travaillaient, c'est-à-dire aux jardiniers. Ils leur appartenaient dans la mesure où c'était grâce à eux qu'ils étaient admirés par tous. Ils s'y attelaient chaque jour sans jamais rechigner à la tâche. On a pu observer à quel point il était prestigieux de travailler dans ces lieux et que pour cela les jardiniers étaient prêts à faire de nombreux sacrifices. A travailler énormément chaque jour et même à s'endetter pour honorer certains paiements que le département ne pouvait faire.

Ce monde des jardiniers se caractérise par sa toute petite dimension. J'entends par là que nous avons à faire à un nombre très restreint de personnes. Sur l'ensemble de la période que nous avons étudié, il y a environ quinze ou vingt personnes qui ont été chargées de l'entretien réparties sur seulement cinq familles. Ainsi nous avons pu voir que le phénomène d'enracinement était très présent à Versailles, une fois que l'on était entré au service du roi c'était pour une très longue période. Cela se caractérise aussi par un phénomène très présent durant l'ancien régime et notamment pour les métiers de la terre qui est celui de la survivance. Ce procédé est systématique chez les jardiniers de Versailles, sauf cas exceptionnel quand il n'y a pas de fils mais là encore cela peut être l'épouse qui prend la suite de son défunt mari. On travaillait dans les jardins de Versailles en famille cela permettait de garder les différents secrets inhérents à la profession et aux lieux. La survivance était très important car cela impliquait que la famille avait une situation assurée tant qu'un fils serait là pour prendre la place de son père. C'est pourquoi nous avons assisté à l'élaboration de véritables dynasties qui régnèrent sur Versailles pendant plus de cent ans parfois.

Ainsi n'importe qui ne pouvait pas devenir jardinier, il y avait une véritable formation à suivre ce qui renforçait le prestige de cette profession et son utilité à Versailles. On peut même dire qu'ils étaient indispensables car sans eux Versailles n'aurait pas été et ne serait pas aujourd'hui ce qu'il est. On peut réellement dire que ces familles prennent place à part entière dans l'histoire du château et des jardins. Ce mémoire aura permis de mettre à jour leur présence et de comprendre à quel point ils avaient dans leurs mains des enjeux colossaux.

Nous avons dit que chacun savait quel était sa place, il en était de même pour les jardiniers et les tâches qu'ils avaient à faire. Pour être sûr que le jardin soit convenablement entretenu ils devaient se référer à des devis et mémoires qui leur indiquaient exactement ce qu'ils avaient à faire. Leur formation et les ouvrages qu'ils avaient à leur disposition leur permettaient ainsi de répondre à ses exigences sans trop de difficultés.

Outre les différentes familles de jardiniers, il y avait également tout un autre monde qui oeuvrait pour les jardins. Ces hommes qu'ils soient ouvriers, entrepreneurs ou fournisseurs aidaient quotidiennement les jardiniers à remplir la mission qui leur était confiée.

Même si la tâche qui était confiée aux jardiniers était prestigieuse et qu'ils avaient entre leurs mains des ouvrages qui représentaient parfois plusieurs centaines de milliers de livres on ne peut pas dire que leur situation personnelle était évidente. En effet, il ne faut pas croire que les jardiniers étaient des personnes riches, la plupart du temps ils avaient dû s'endetter et prendre sur leurs fonds personnels pour mener à bien leur entretien. L'étude des inventaires après décès nous a montré qu'ils avaient une quantité non négligeable de biens pour la plupart mais que leurs comptes étaient vides. Le prestige de la tâche ne se reflétait ainsi pas sur leur mode de vie. Certains n'ont pu survivre que grâce aux pensions accordées ou aux gratifications ordinaires que le roi voulait bien lui accorder. De même les logements qu'ils avaient était la plupart du temps petits et il était difficile de faire vivre toute la famille et en plus de cela ils étaient dans un état de délabrement parfois extrême. Ainsi même si leur tâche pouvait être considérée comme prestigieuse du fait de trésor qu'ils avaient entre leurs mains, ils étaient traités comme n'importe quel autre membre du personnel et ne bénéficiait pas d'avantages notables. Pire que ça même, travailler pour le roi leur coûtait de l'argent !

Les aspects sociaux ont été ici très intéressants à étudier dans la mesure où comme nous l'avons vu cela n'avait jamais été étudié jusqu'à présent. Nous avons donc pu découvrir un

monde nouveau où des anonymes oeuvraient dans des conditions parfois précaires pour le prestige du roi.

Ce qui reste également très important dans l'étude de ces jardins relève du fait que leur histoire au 18<sup>ème</sup> siècle est également à mettre en rapport avec les difficultés financières que connaît la couronne au même moment. Le budget du Trésor Royal ne peut plus être aussi important qu'auparavant et donc les fonds versés chaque année aux différents départements se trouvent modifiés également. Cette volonté de rationaliser les dépenses et de réduire coûte que coûte le prix de l'entretien des jardins aura des répercussions sur leur entretien et leur tenue. Nous avons vu que les jardins à une époque auront été négligés et qu'ils étaient même moins bien entretenus parce qu'il n'y avait simplement plus d'argent pour mener à bien les différents projets entrepris. Cela ne s'applique pas qu'au département des jardins mais ici cela est très visible.

En effet les sommes dépensées par les jardins annuellement étaient considérables. Même si Louis XV et Louis XVI n'avaient pas engagé de dépenses considérables sauf pour la nécessaire replantation du parc, il fallait entretenir tous les bosquets et parterres créés par Louis XIV et rien que cela nécessitait énormément de dépenses. Les économies seront donc faites au jour le jour sur des petits travaux et des petites dépenses que l'on se défendait de faire. Forcément cela influençait l'aspect des jardins mais les jardiniers arrivaient à faire en sorte que cela se voie le moins possible. Ainsi les jardiniers et autre personnel avaient du mal à se faire payer, ils devaient parfois attendre plusieurs années ce qui n'était pas évident pour continuer de travailler et de payer le personnel et les outils nécessaires à l'entretien. Même si l'on a comparé ces jardiniers à des chefs d'entreprise ils étaient totalement dépendant de leur hiérarchie et de l'administration et ne pouvaient pas faire tout ce qu'ils voulaient. Ils étaient extrêmement suivis et encadrés. La liberté qui leur était accordée était à la mesure ce que l'on voulait qu'il fasse dans les jardins.

L'histoire des jardins de Versailles a ainsi été très intéressante et passionnante à étudier. J'y ai découvert un monde que je ne soupçonnait même pas pouvoir exister. Aujourd'hui beaucoup de choses restent encore à étudier notamment tout ce qui concerne les journaliers ou les maîtres jardiniers sur lesquels nous n'avons pu rassembler que trop peu d'informations. L'étude d'autres

jardins royaux comme ceux de Choisy, Marly ou les jardins de Paris pourrait être très intéressante afin de faire une analyse comparative. Les travaux artistiques et architecturaux sur les jardins de Versailles se comptent par dizaines il pourrait en être de même pour les aspects sociaux et aussi économiques.

Nous avons ainsi vu que les jardins royaux ne doivent pas être seulement associés à André Le Nôtre, n'oublions pas non plus Jacques Louis Le Normand, Jean Baptiste et Olivier Belleville, Jean Eustache Boivinet ou le sieur Lemoine et tous les autres qui font à leur manière partie de l'histoire des jardins de Versailles.